

**Dossier de demande de Déclaration d'Utilité
Publique des travaux de captage de sources pour
l'alimentation en eau potable et de mise en place
des périmètres de protection – Dossier de
demande d'autorisation de traitement et de
distribution des eaux produites – Dossier de
déclaration au titre des articles L.214-1 à 6 du
Code de l'Environnement**

Captage des « Riverots / Truffières »

Commune de CAZAUX

Février 2021

 <p>Plateforme d'ingénierie environnementale</p>	<p>SAS ATESYN NAVASOL EcoCentre d'Affaires - ZI Les Pignès Lot 28 09 270 Mazères Tél. : 05 81 06 16 84 Email : contact@atesyn.fr</p>
 <p>ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRES</p>	<p>CEREG INNOPOLIS A - 1 149, rue la Pyrénéenne 31670 Labège Tel : 05 61 73 35 38 Email : toulouse@cerég.com</p>

SOMMAIRE DETAILLE

A. RESUME NON TECHNIQUE.....	10
A.I. PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DES PARTIES PRENANTES DU PROJET	11
A.II. OBJET DE LA DEMANDE	11
A.III. INFORMATIONS SUR LES INSTALLATIONS PROJETEES ET LE TYPE D'ENQUETE	11
A.IV. DEBITS SOLLICITES	12
A.V. LOCALISATION DU CAPTAGE	12
A.VI. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES A PROXIMITE DU CAPTAGE	13
A.VII. CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES A PROXIMITE DU CAPTAGE	13
A.VIII. INCIDENCES DU PROJET	14
A.IX. COMPATIBILITE DU PROJET.....	15
A.IX.1. SDAGE et SAGE	15
A.IX.2. Zones de Répartition des Eaux.....	15
A.IX.3. Patrimoine naturel.....	15
A.X. MESURES CORRECTIVES ET COMPENSATOIRES.....	15
B. PIECES COMMUNES AUX PROCEDURES CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ET CODE DE L'ENVIRONNEMENT.....	16
B.I. PRESENTATION GENERALE.....	17
B.I.1. Présentation du demandeur et des parties prenantes du dossier	17
<i>B.I.1.1. Présentation du demandeur</i>	<i>17</i>
<i>B.I.1.2. Montage du dossier.....</i>	<i>17</i>
<i>B.I.1.3. Services instructeurs.....</i>	<i>17</i>
<i>B.I.1.4. Hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé ayant défini les périmètres de protection</i>	<i>17</i>
<i>B.I.1.5. Mode de gestion du service public d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine</i>	<i>17</i>
B.I.2. Objet de la demande.....	18
B.I.3. Collectivité desservie par le captage	19
B.II. DELIBERATIONS	20
B.III. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE L'UNITE DE DISTRIBUTION.....	21
B.III.1. Zones desservies par le réseau public d'eau destinée à la consommation humaine.....	21
B.III.2. Démographie et urbanisme.....	21
<i>B.III.2.1. Démographie</i>	<i>21</i>
<i>B.III.2.2. Logements.....</i>	<i>22</i>
B.III.3. Activités économiques.....	22
B.III.4. Documents d'urbanisme et prévention des risques	23
B.III.5. Evolution de la population.....	23

B.III.6.	Patrimoine culturel et historique	23
B.IV.	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	24
B.IV.1.	Organisation générale actuelle de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine de l'unité de distribution.....	24
B.IV.1.1.	<i>L'unité de distribution</i>	24
B.IV.1.2.	<i>Service public d'alimentation en eau potable</i>	27
B.IV.1.3.	<i>Estimation de la production, de la distribution et de la consommation actuelle</i>	27
B.IV.2.	Modifications envisagées dans le cadre du projet et modalités d'exécution des travaux.....	29
B.V.	LE CAPTAGE ET SES ENVIRONS	31
B.V.1.	Ouvrage de prélèvement faisant l'objet de la demande d'autorisation	31
B.V.1.1.	<i>Localisation du captage</i>	31
B.V.1.2.	<i>Généralités</i>	34
B.V.1.3.	<i>Description détaillée de l'ouvrage de captage</i>	35
B.V.2.	Géologie, hydrogéologie, hydrologie et contexte environnemental du captage	36
B.V.2.1.	<i>Contexte géologique et hydrogéologique autour du captage</i>	36
B.V.2.2.	<i>Contexte environnemental autour du captage</i>	39
B.VI.	BILAN BESOINS/RESSOURCES	48
B.VI.1.	La ressource en eau	48
B.VI.2.	Les besoins	49
B.VI.3.	Le bilan besoins/ressources	49
B.VII.	REGIME MAXIMAL D'EXPLOITATION DEMANDE.....	51
B.VIII.	DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE PREVUS	52
B.VIII.1.	Dispositifs de surveillance et de contrôle.....	52
B.VIII.1.1.	<i>Surveillance et télésurveillance de la qualité de l'eau et des débits prélevés</i>	52
B.VIII.1.2.	<i>Contrôle de la qualité de l'eau</i>	52
B.VIII.2.	Information sur la qualité de l'eau distribuée	52
B.VIII.3.	Entretien des ouvrages	53
C.	PIECES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	54
C.I.	QUALITE DES EAUX BRUTES, TRAITEMENT DE L'EAU ET DISTRIBUTION	55
C.I.1.	Evaluation de la qualité des eaux.....	55
C.I.2.	Dispositifs de traitement des eaux	57
C.II.	MESURES DE PROTECTION DES EAUX BRUTES PRODUITES PAR LE CAPTAGE	58
C.II.1.	Risques de pollution des eaux brutes produites par le captage.....	58
C.II.2.	Caractéristiques des Périmètres de Protection, Immédiate, Rapprochée et Eloignée	58
C.II.3.	Dispositions spécifiques à mettre en œuvre pour protéger les eaux brutes produites par le captage	61
C.II.3.1.	<i>Périmètre de Protection Immédiate</i>	61
C.II.3.2.	<i>Périmètre de Protection Rapprochée</i>	62
C.II.3.3.	<i>Périmètre de Protection Eloignée</i>	65

C.III. ETAT PARCELLAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION, STOCKAGE ET TRAITEMENT	66
C.IV. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX, ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX ET JUSTIFICATION DU PROJET	70
C.IV.1. Echancier prévisionnel et estimation du coût des travaux.....	70
C.IV.2. Justification du projet	70
D. PIECES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE L'ENVIRONNEMENT	72
D.I. ANALYSE DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE ANNEXEES A L'ARTICLE R.214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	73
D.II. INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL	75
D.II.1. Incidences sur la ressource en eau.....	75
<i>D.II.1.1. Phase travaux.....</i>	<i>75</i>
<i>D.II.1.2. Phase exploitation.....</i>	<i>76</i>
D.II.2. Incidences sur le risque d'inondation.....	77
D.II.3. Incidences sur les zones humides.....	77
D.II.4. Incidences sur les sites Natura 2000.....	77
D.II.5. Incidences sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.....	77
D.II.6. Incidences sur les autres inventaires et zones de protection	78
D.II.7. Synthèse des incidences	78
D.III. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE	80
D.IV. SYNTHESE DES MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES ENVISAGEES	83
E. ANNEXES	84

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau récapitulatif du demandeur et des parties prenantes du dossier.....	11
Tableau 2 : Tableau récapitulatif des caractéristiques physiques de l'état initial du projet.....	13
Tableau 3 : Tableau récapitulatif des caractéristiques écologiques de l'état initial du projet.....	13
Tableau 4 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation	14
Tableau 5 : Evolution de la population de Cazaux (source : INSEE)	21
Tableau 6 : Evolution des logements de la commune de Cazaux (Source : INSEE)	22
Tableau 7 : Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune de Cazaux (Source : INSEE).....	23
Tableau 8 : Tarif 2019 du SMDEA (Source : SMDEA).....	27
Tableau 9 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine produits entre 2015 et 2017 sur le territoire de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (source : SMDEA).....	27
Tableau 10 : Caractéristiques du captage public d'eau destinée à la consommation humaine des « Riverots / Truffières ».....	34
Tableau 11 : ZNIEFF et critères d'intérêt localisés au droit du captage des « Riverots / Truffières » (Source : INPN).....	46
Tableau 12 : Débits mesurés au niveau de la source des « Riverots / Truffières » (Source : SMDEA).....	48
Tableau 13 : Débits moyens mensuels mesurés au niveau de la source des « Riverots / Truffières » (Source : SMDEA).....	49
Tableau 14 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la production sur les années 2015 à 2018 (Source : ARS Midi-Pyrénées).....	55
Tableau 15 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la distribution sur les années 2015 à 2018 (Source : ARS Midi-Pyrénées).....	56
Tableau 16 : Synthèse des données bactériologiques de l'ARS entre 2015 et 2018 (Source : ARS Midi-Pyrénées).....	56
Tableau 17 : Echancier prévisionnel des travaux prévus pour le captage des « Riverots / Truffières »	70
Tableau 18 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation.....	79

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Localisation du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail).....	12
Illustration 2 : Territoire communal de Cazaux et captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail) ..	19
Illustration 3 : Localisation de l’UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (Source : Géoportail)	21
Illustration 4 : Cartographie générale de l’UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (Source : Géoportail) ...	24
Illustration 5 : Synoptique des infrastructures d’eau potable de l’UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (Source : SMDEA)	25
Illustration 6 : Captage des « Riverots / Truffières » (Source : CEREG, 2018)	25
Illustration 7 : A gauche, réservoir de la Truffière (Source : CEREG, 2018) – A droite, réservoir du Château (Source : SATESE)	26
Illustration 8 : Localisation des ouvrages de l’UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (Source : SMDEA) ..	26
Illustration 9 : Localisation du captage des « Riverots / Truffières » par rapport au bourg de Cazaux (Source : Géoportail)	31
Illustration 10 : Situation cadastrale du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail)	32
Illustration 11 : Situation cadastrale du captage des « Riverots / Truffières » (source : GE infra géomètres – experts).....	33
Illustration 12 : Clichés du captage des « Riverots / Truffières » (Source : CEREG, 2018)	34
Illustration 13 : Synoptique du captage des « Riverots / Truffières » (Source : SATESE, modifiée CEREG).....	35
Illustration 14 : Cliché de l’intérieur du captage des « Riverots / Truffières » (Source : CEREG, 2018).....	35
Illustration 15 : Contexte géologique du territoire (Source : BD Charm50 BRGM, Scan25 IGN)	36
Illustration 16 : Descriptif de la masse d’eau FRFG043 « Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont » (Source : SIE Adour Garonne)	37
Illustration 17 : Descriptif de la masse d’eau FRFG082 « Sables, calcaires et dolomies de l’écène-paléocène captif sud AG » (Source : SIE Adour Garonne).....	38
Illustration 18 : Descriptif de la masse d’eau FRFG081 « Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain » (Source : SIE Adour Garonne).....	38
Illustration 19 : Descriptif de la masse d’eau FRFG091 « Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain » (Source : SIE Adour Garonne)	39
Illustration 20 : Localisation du captage des « Riverots / Truffières » sur fond topographique IGN (Source : Géoportail)	40
Illustration 21 : Occupation des sols à proximité immédiate du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail)	40
Illustration 22 : Clichés de l’environnement immédiat du captage des « Riverots / Truffières » (Source : CEREG, 2018)	40
Illustration 23 : Bassin-versant du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail)	41
Illustration 24 : Registre parcellaire graphique à proximité du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail)	42
Illustration 25 : Occupation du sol à proximité immédiate du bassin versant du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail).....	42
Illustration 26 : Localisation des zones humides (Source : http://sig.reseau-zones-humides.org/)	43

Illustration 27 : Contexte hydrographique autour du captage (Source : SIE Adour-Garonne).....	43
Illustration 28 : Carte des sites Natura 2000 de la directive « Habitats » et « Oiseaux » à proximité de la zone d'étude (Source : Géoportail)	44
Illustration 29 : Localisation de la ZNIEFF de type I, « Le Plantaurel : du Mas d'Azil à l'Ariège » (730012905) (Source : Géoportail).....	45
Illustration 30 : Localisation de la ZNIEFF de type II, « Le Plantaurel » (730012019) (Source : Géoportail)	46
Illustration 31 : Débits mesurés au niveau de la source des « Riverots / Truffières » (Source : CD09)	48
Illustration 32 : Périmètres de Protection du captage des « Riverots / Truffières » sur fond cadastral (Source : Mme Martine TROCHU, 2020, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé).....	60
Illustration 33 : Périmètres de Protection du captage des « Riverots / Truffières » sur fond IGN (Source : Mme Martine TROCHU, 2020, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé).....	61
Illustration 34 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I.....	62
Illustration 35 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.....	65

PREAMBULE

Le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA) exploite le captage des « Riverots / Truffières » pour l'alimentation en eau potable d'une partie de la commune de Cazaux, adhérente au SMDEA.

Le captage des « Riverots / Truffières » permet l'alimentation en eau potable de l'Unité Distribution Indépendante (UDI) de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ». L'eau captée par ce captage est d'origine souterraine (source). La source captée n'alimente aucun cours d'eau. Elle est située en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Actuellement, l'exploitation de ce captage ne fait l'objet ni d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), ni d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine, ni d'une autorisation de prélèvement de l'eau au titre du Code de l'Environnement.

Dans ce contexte, le SMDEA a entrepris une démarche de régularisation administrative de ce captage. MME Martine TROCHU, hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé, a été désigné en 2018 pour se prononcer sur l'exploitation de ce captage et pour définir ses périmètres de protection. Ceci, dans le but de protéger, de sécuriser et de pérenniser la ressource en eau.

La procédure réglementaire doit conduire à un arrêté préfectoral regroupant :

- Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux de la source des « Riverots / Truffières » au titre de l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique ;
- Une autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L. 1321-7 du Code de la Santé Publique ;
- Une autorisation de prélèvement de l'eau au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement. Le projet, examiné au regard de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, appelle une déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0., relative au prélèvement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

La demande d'autorisation de prélèvement porte sur **10,8 m³/j** (soit 450 l/h ou 0,12 l/s).

Le contrôle sanitaire réalisé sur l'eau distribuée sur cette l'UDI fait état d'une eau de qualité régulièrement non conforme à la réglementation à cause de diverses contaminations bactériologiques, ponctuelles mais relativement fréquentes.

Dans le cadre de la démarche administrative engagée, le groupement ATESYN – CEREG a été mandaté par le SMDEA pour réaliser le présent dossier de régularisation administrative.

Le présent dossier constitue la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du captage des « Riverots / Truffières » en application du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement, la demande d'autorisation de distribuer l'eau pour la consommation humaine ainsi que la déclaration du prélèvement au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement puisque la source captée est située en Zone de Répartition des Eaux (rubrique 1.3.1.0).

Le présent dossier comprend :

- Un résumé non technique.
- Les pièces communes aux procédures Code de la Santé Publique et Code de l'Environnement :
 - Une présentation générale ;
 - Les délibérations du SMDEA ;
 - Une présentation générale de la commune de Cazaux et de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » ;
 - Des renseignements relatifs aux infrastructures de l'Unité de Distribution ;
 - Une présentation du captage et de ses environs ;
 - L'étude du bilan besoins/ressource en eau ;
 - Le régime maximal d'exploitation demandé ;
 - Les dispositifs de surveillance prévue.
- Les pièces spécifiques à la procédure Code de la Santé Publique :
 - Des renseignements sur la qualité des eaux brutes produites par le captage des « Riverots / Truffières » et sur le traitement ;
 - Des renseignements relatifs à la protection du captage des « Riverots / Truffières » ;
 - L'état parcellaire des ouvrages de production, de stockage et de traitement de l'eau ;
 - L'échéancier prévisionnel des travaux, l'estimation du coût des travaux et la justification du projet.
- Les pièces spécifiques à la procédure Code de l'Environnement :
 - L'analyse des rubriques de la nomenclature annexée au R.214-1 du Code de l'Environnement ;
 - Une présentation des incidences du projet sur le milieu naturel ;
 - Une analyse de la compatibilité au SDAGE ;
 - Une présentation des mesures correctives ou compensatoires envisagées.

Les éléments graphiques nécessaires au rapport ont été intégrés dans le corps du présent dossier.

A. RESUME NON TECHNIQUE

A.I. PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DES PARTIES PRENANTES DU PROJET

Le tableau ci-dessous reprend les différentes parties prenantes du dossier.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif du demandeur et des parties prenantes du dossier

<i>Demandeur</i>	<i>SMDEA</i>
<i>Montage du dossier</i>	<i>ATESyn, CEREG</i>
<i>Services instructeurs</i>	<i>DDT/SER/SPEMA Délégation de l'Ariège</i>
	<i>ARS Occitanie, Délégation départementale de l'Ariège</i>
<i>Hydrogéologue agréé</i>	<i>MARTINE TROCHU</i>

A.II. OBJET DE LA DEMANDE

Le présent dossier porte la demande de régularisation administrative du captage des « Riverots / Truffières » et de l'utilisation de l'eau aux fins de consommation humaine en application des articles L.1321-2 et L1321-7 du Code de la Santé Publique.

La demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est sollicitée au titre de l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement pour la dérivation de l'eau du captage des « Riverots / Truffières » et au titre de l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique pour l'instauration des périmètres de protection correspondants.

Par ailleurs, le captage des « Riverots / Truffières » est localisé dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Le présent dossier concerne également la déclaration du prélèvement au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement (rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature Eau).

A.III. INFORMATIONS SUR LES INSTALLATIONS PROJETEES ET LE TYPE D'ENQUETE

Dans la procédure administrative conduisant à la régularisation administrative du captage des « Riverots / Truffières » une **enquête publique devra être réalisée** en vertu des dispositions des articles R. 112-1 à R. 112-24 du Code de l'Expropriation. Cette procédure vise à permettre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) introduite par l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement, reprise par l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique. Ce dernier article prévoit la délimitation des périmètres de protection autour des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine et les prescriptions dans ces périmètres de protection. Il s'agit là d'une enquête d'Utilité Publique organisée afin de recueillir l'avis des propriétaires lorsqu'un projet est susceptible de porter atteinte au droit de propriété (activités réglementées, servitudes, voire expropriation le cas échéant). Cette enquête d'Utilité Publique sera suivie d'une enquête parcellaire destinée à identifier les propriétaires des parcelles comprises dans les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée afin de

mener à son terme les procédures d'acquisition des parcelles du PPI et de notification des servitudes dans le PPR.

A.IV. DEBITS SOLLICITES

Le débit d'exploitation maximal sollicité est de 10,8 m³/j.

A.V. LOCALISATION DU CAPTAGE

Le captage des « Riverots / Truffières » est situé sur la commune de Cazaux (INSEE 09090), dans le département de l'Ariège, en région Occitanie.

La commune de Cazaux est située sur le piémont Pyrénéen et occupe une superficie de 7,4 km².

Le captage se situe à environ 1,5 km du centre-bourg de Cazaux comme illustré en suivant.



Illustration 1 : Localisation du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail)

A.VI. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES A PROXIMITE DU CAPTAGE

Le tableau suivant synthétise les données, concernant les caractéristiques physiques à proximité du captage.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des caractéristiques physiques de l'état initial du projet

Thème	Enjeux
Occupation du sol	Prairies, forêts de feuillus
Géologie et hydrogéologie	Marnes et molasses de l'Oligocène moyen (g1-2(1)) FRFG043 « Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont »
Hydrographie	En zone de répartition des eaux En zone vulnérable Hors zone sensible Captage situé dans le bassin versant du ruisseau de Roziès, affluent rive droite de la Lèze

A.VII. CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES A PROXIMITE DU CAPTAGE

Le tableau suivant synthétise les données, concernant les caractéristiques écologiques, développées dans l'analyse de l'état initial de la zone à proximité du captage.

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des caractéristiques écologiques de l'état initial du projet

Thème	Enjeux
ZNIEFF	Inclus dans : ZNIEFF de type I, « Le Plantaurel : du Mas d'Azil à l'Ariège » (730012905) ZNIEFF de type II, « Le Plantaurel » (730012019)
Natura 2000	Captage localisé au sein d'aucun site Natura 2000 Sites Natura 2000 les plus proches situés à plus de 10 km du captage
Zones humides	Aucune zone humide inventoriée identifiée à proximité du captage
Autres inventaires et zones de protection	Hors APPB, RNN, RNR, PN, PNR, RAMSAR et forêt domaniale ou de protection
Environnement immédiat captage	Prairie

A.VIII. INCIDENCES DU PROJET

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences prévisibles notables ou non du projet, avant d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction.

Le code couleur utilisé tient compte de l'intensité de l'incidence :

- Positive = **bleu**
- Nulle = **gris**
- Négligeable = **vert**
- Notable = **jaune**

Tableau 4 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation

Thématiques	Facteurs	Incidences prévisibles des travaux	Incidences prévisibles de l'exploitation	Observations
Milieu physique	Eaux souterraines	Négligeable	Nulle	Des risques de pollutions chroniques ou accidentelles en phase chantier mais des règles de chantier à respecter. Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP. Aucun produit polluant utilisé autour du captage.
	Eaux de ruissellement et imperméabilisation sols	Nulle	Nulle	Aucune surface autre que celle du captage, déjà existant, ne sera imperméabilisée (quelques m ²).
	Milieu aquatique superficiel	Nulle	Négligeable	Trop-plein au niveau du captage et du réservoir de la Truffière. Prélèvement du seul débit nécessaire à l'exploitation.
	Qualité eaux superficielles	Nulle	Nulle	Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP. Aucun produit polluant utilisé autour du captage.
	Risque d'inondation	Nulle	Nulle	Localisation hors zone inondable
Habitats et biocénose	Milieu terrestre	Négligeable	Nulle	Ouvrages existants.
	Continuité écologique	Nulle	Nulle	Travaux de courte durée et de faible emprise.
	Ecologie générale et milieux traversés	Négligeable	Nulle	Ouvrages existants, pas de destruction d'habitats (de type zones humides) ou d'espèces.
Milieu humain	Usages de l'eau	Nulle	Nulle	Aucun autre usage de l'eau.
	Usages proches	Nulle	Nulle	Aucun autre usage à proximité.
	Sécurité publique et sûreté des ouvrages	Négligeable	Négligeable	Configuration topographique du secteur garantie la sécurité. Entretien régulier des ouvrages.
	Impact sonore	Négligeable	Nulle	Très peu de travaux, courte période.
	Qualité de l'air	Négligeable	Nulle	Aucun rejet dans atmosphère.

Thématiques	Facteurs	Incidences prévisibles des travaux	Incidences prévisibles de l'exploitation	Observations
	Patrimoine culturel	Nulle	Nulle	Hors périmètre site classé/inscrit.
	Impact paysager	Négligeable	Négligeable	Faible ampleur/captage existant.

A.IX. COMPATIBILITE DU PROJET

A.IX.1. SDAGE et SAGE

La commune de Cazaux est localisée dans le bassin hydrographique Adour-Garonne. Le projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021.

La commune est également concernée par le périmètre du projet de SAGE des « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises ».

A.IX.2. Zones de Répartition des Eaux

Le captage des « Riverots / Truffières » est localisé dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) « Bassin de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon ». De ce fait, le projet fait l'objet d'un dossier de déclaration du prélèvement au titre de la rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement.

A.IX.3. Patrimoine naturel

Le captage des « Riverots / Truffières » ne se situe au droit ou à proximité d'aucun site Natura 2000.

Il est néanmoins implanté au sein de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (zonage d'inventaire) :

- ZNIEFF de type I, « Le Plantaurel : du Mas d'Azil à l'Ariège » (730012905) ;
- ZNIEFF de type II, « Le Plantaurel » (730012019).

A.X. MESURES CORRECTIVES ET COMPENSATOIRES

Les incidences du projet n'ont pas de caractère notable, elles sont négligeables voire nulles. Malgré cela, les mesures correctives suivantes sont envisagées par le SMDEA :

- En phase travaux :
 - Respect des règles générales de chantier ;
- En phase exploitation :
 - Amélioration du rendement sur le réseau d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

B. PIECES COMMUNES AUX PROCEDURES CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ET CODE DE L'ENVIRONNEMENT

B.I. PRESENTATION GENERALE

B.I.1. Présentation du demandeur et des parties prenantes du dossier

B.I.1.1. Présentation du demandeur

Nom : **SMDEA**

Adresse : rue du bicentenaire, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT

Représenté par : Christine TEQUI

Les travaux de sécurisation de l'ouvrage de captage seront réalisés sous maîtrise d'œuvre intégrée à la maîtrise d'ouvrage, le SMDEA disposant des compétences techniques appropriées.

B.I.1.2. Montage du dossier

Nom : **ATESyn, CEREG**

Adresse : Navasol Ecocentre d'affaires - ZI Les Pignès Lot 28 - 09270 MAZERES

Personne à contacter : Sophie PRIVAT

Tél : 05.81.06.16.84

Mail : contact@atesyn.fr

B.I.1.3. Services instructeurs

Nom : **DDT /SER/SPEMA Délégation de l'Ariège**

Adresse : 10 rue des Salenques, BP 10102 - 09007
Foix cedex

Tél : 05.61.02.15.73

Nom : **ARS Occitanie, Délégation départementale de l'Ariège**

Adresse : 1, boulevard Alsace Lorraine, BP 30076,
09008 Foix Cedex

Tél : 05.34.09.36.36

B.I.1.4. Hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé ayant défini les périmètres de protection

Nom : **Martine TROCHU**

B.I.1.5. Mode de gestion du service public d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine

La **gestion de l'ensemble du système d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine** (production, traitement, adduction, stockage et distribution) de l'Unité de Distribution de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » est assurée par le SMDEA.

B.I.2. Objet de la demande

La demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est sollicitée au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement pour la dérivation de l'eau du captage des « Riverots / Truffières » et au titre de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique pour l'instauration des périmètres de protection correspondants.

L'autorisation d'utiliser l'eau captée pour la consommation humaine est sollicitée au titre de l'article L.1321-7 du Code de la Santé Publique.

✓ Informations sur les installations projetées et le type d'enquête

Dans la procédure administrative conduisant à la régularisation administrative du captage des « Riverots / Truffières » une **enquête publique devra être réalisée** en vertu des dispositions des articles R. 112-1 à R. 112-24 du Code de l'Expropriation. Cette procédure vise à permettre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) introduite par l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement, reprise par l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique. Ce dernier article prévoit la délimitation des périmètres de protection autour des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine et les prescriptions dans ces périmètres de protection. Il s'agit là d'une enquête d'Utilité Publique organisée afin de recueillir l'avis des propriétaires lorsqu'un projet est susceptible de porter atteinte au droit de propriété (activités réglementées, servitudes, voire expropriation le cas échéant). Cette enquête d'Utilité Publique sera suivie d'une enquête parcellaire destinée à identifier les propriétaires des parcelles comprises dans les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée afin de mener à son terme les procédures d'acquisition des parcelles du PPI et de notification des servitudes dans le PPR.

✓ Situation par rapport au Code de la Santé Publique

Le captage des « Riverots / Truffières » n'a fait l'objet d'aucun acte récent de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et ne fait l'objet d'aucune dérogation concernant la qualité des eaux ou concernant le Périmètre de Protection Immédiate.

Le présent dossier porte la demande de régularisation administrative du captage et de l'utilisation de l'eau aux fins de consommation humaine en application des articles L.1321-2 et L1321-7 du Code de la Santé Publique.

✓ Situation par rapport au Code de l'Environnement

Le captage des « Riverots / Truffières » est localisé dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Le projet est à examiner au regard de l'ensemble des rubriques de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement : eu égard des débits sollicités (< 8 m³/h), il appelle déclaration au titre de la seule **rubrique 1.3.1.0**.

Le projet n'appelle aucune mesure particulière relative à la préservation du patrimoine naturel au regard des dispositions de la Section 1 du Chapitre Ier du Titre Ier du Livre IV de la partie législative du Code de l'Environnement.

Le présent dossier concerne la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du captage des « Riverots / Truffières » au titre des dispositions du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement, la demande d'autorisation de distribuer l'eau pour la consommation humaine ainsi que la déclaration du prélèvement au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement puisque la source captée est située en Zone de Répartition des Eaux (rubrique 1.3.1.0).

B.I.3. Collectivité desservie par le captage

Le captage des « Riverots / Truffières » est implanté sur la commune de Cazaux (INSEE 09090). Celle-ci est située dans le département de l'Ariège en région Occitanie. Il s'agit d'une commune située sur le piémont pyrénéen dans le bassin versant du ruisseau de Roziès, affluent rive droite de la Lèze. Elle occupe une superficie de 7,4 km². Le captage des « Riverots / Truffières » se situe à environ 1,5 km du centre-bourg de Cazaux.

Un extrait de la carte IGN présentant la localisation de la commune dans le département, les limites communales et la localisation du captage est présenté ci-dessous.

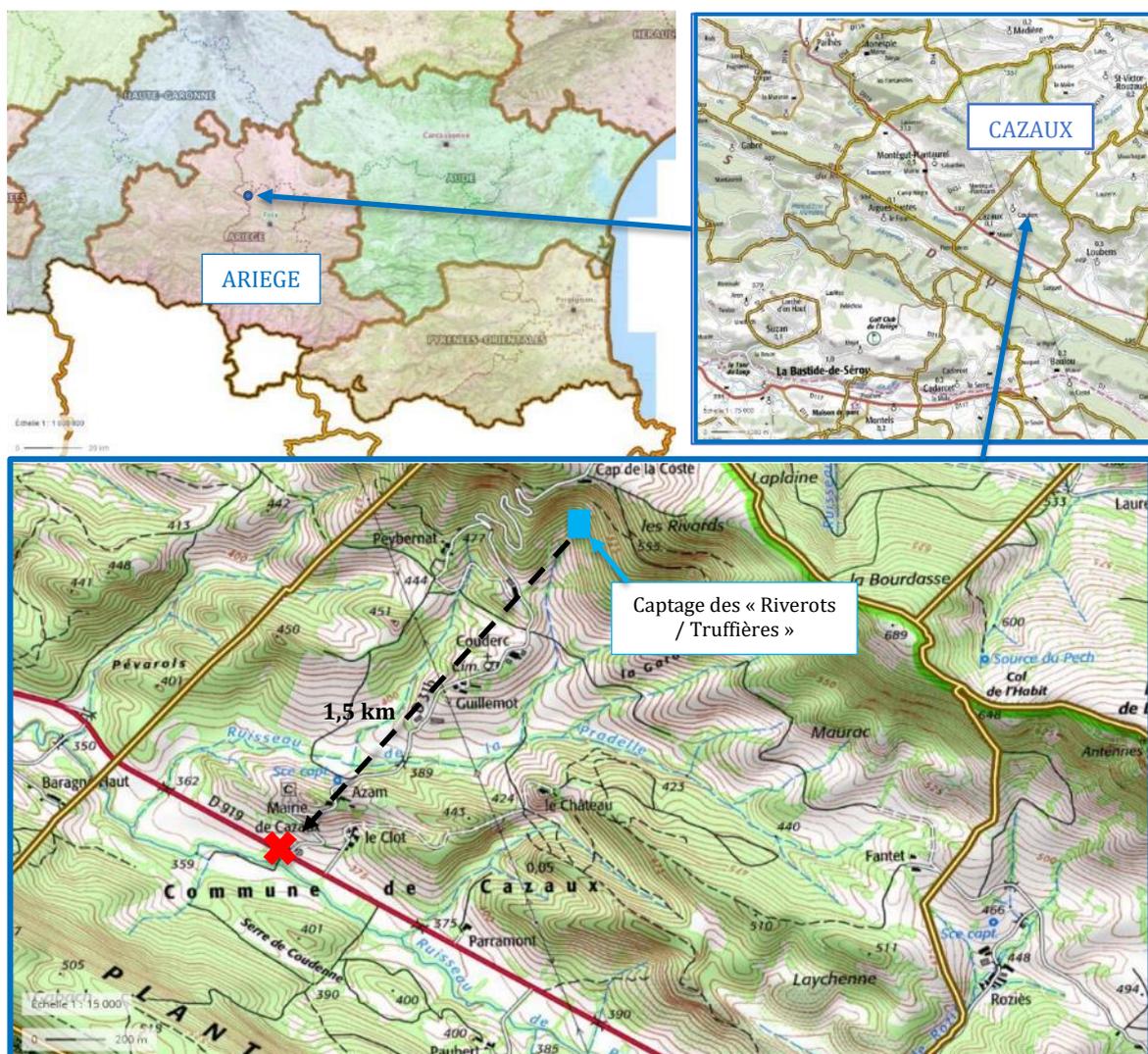


Illustration 2 : Territoire communal de Cazaux et captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail)

Le captage des « Riverots / Truffières » produit l'eau destinée à la consommation humaine de l'Unité de Distribution (UDI) de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ». Sur cette UDI, la population permanente est de 40 habitants. La population de pointe en période estivale n'évolue pas : elle est également de 40 habitants.

B.II. DELIBERATIONS

Délibération du SMDEA pour engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique du captage public d'eau destinée à la consommation humaine des « Riverots / Truffières » et pour obtenir l'autorisation de traiter l'eau avant de la distribuer au public

Délibération du SMDEA approuvant le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement du captage des « Riverots / Truffières », demandant l'ouverture d'une procédure de type « Loi sur l'Eau » et donnant délégation au Président pour signer et s'engager en son nom



REÇU LE :
15 OCT. 2019
PREFECTURE FOIX

Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2136

L'an Deux Mille Dix-Neuf et le 7 octobre de 17h30 à 19h15, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Augustin BONREPAUX, Président.

Présents : Messieurs Augustin BONREPAUX, Raymond BERDOU, Jean-Pierre BOIX, Jean CAZANAVE, Christian CIBIEL, Jean-Luc COURET, Robert DAROLLES, Jean-Paul FERRE, Jean MAGALHAES, Jean-François MANAUD, Louis MARETTE, René MASSAT, Alain MAYODON, André ROQUES.
Madame Christine TEQUI.

Excusés : Messieurs Benoit ALVAREZ, Jean-Claude COMBRES, Jean-Michel DRAMARD, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Joseph PUIGMAL, Marc SANCHEZ, Jean-Louis SEGUELA.

Absents : Messieurs Henri BENABENT, Philippe CALLEJA, Alain METGE, André VIDAL.

Procuration : 0

Objet

Approbation des dossiers d'instruction pour la mise en conformité des périmètres de protection des captages concernant l'Appel à Projet « Protection et Qualité de l'Eau »

Monsieur le Président rappelle que l'exploitation de l'ensemble des captages faisant partie de l'Appel à Projet « Protection et Qualité de l'Eau » (délibération n°1767 du 20/03/2017) ne fait l'objet ni d'une Déclaration d'Utilité Publique ni d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine.

Le SMDEA a fait le choix d'utiliser ces ressources pour l'alimentation en eau potable des abonnés concernés. Pour ce faire, une démarche de régularisation administrative de ces captages a été entreprise.

Les dossiers d'instruction nécessaires à la régularisation vis-à-vis de la réglementation en matière d'eau potable ont été établis (Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement).

La procédure réglementaire doit conduire à un arrêté préfectoral regroupant :

- une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique ;
- une autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique.

Les principaux éléments de ces dossiers, comprenant notamment un rapport technique très complet, sont exposés ci-après :

➤ **Prélèvement**

Commune	Nom UDI	Nom Captage	Prélèvement (m3/h)	Prélèvement (l/s)
BELESTA	LE CARME	SOURCE DU CARME	0.04	0.01
L'HERM	LA CALMETTE	SOURCE LA CALMETTE	0.13	0.04
COUFLENS	SALAU	LACHOUCH (SALAU)	1.80	0.50
COUFLENS	ESPALOTS - SOLEILLE-CAPSADES	MATECH (ESPALOTS) LA SOULEILLE	0.60	0.20
CAZAUX	AZAM COUDERE CLOT CAZAUX PEYB	LES RIVEROTS / LES TRUFFIERES	0.46	0.13
QUERIGUT	QUERIGUT CARACANIERES LE PUCH	JASSE CAUDE	5.60	1.57
AX LES THERMES	PETCHES	PETCHES	2.92	0.80
SOR	SOR	ARTIGUELONGUE	0.65	0.18
VAL DE SOS	SUC ET SENTENAC	SOURCE DE COUSTATS	5	1.38

➤ **Périmètres de protection**

En vue de la protection des ressources en eau, les hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique ont prescrit des périmètres de protection immédiates, rapprochées et éloignées.

Nom Captage	PPI					PPR	
	Emprise	Coût des travaux	Type d'acquisition	Estimation du montant de l'acquisition *	Coût total du PPI	Emprise	Coût d'indemnisation
SOURCE DU CARME	490 m ²	38 620 €	Achat	180 €	38 800 €	10 526 m ²	106 €
SOURCE LA CALMETTE	2 000 m ²	27 000 €	Convention + Achat	700 €	27 700 €	16 000 m ²	160 €
LACHOUCH (SALAU)	0.24 ha	51 180 €	Achat	290 €	51 470 €	19 000 m ²	567 €
MATECH (ESPALOTS) LA SOULEILLE	2 329 m ²	105 000 €	Convention (ONF ?) + Achat	250 €	105 850 €	62 000 m ²	1 859 €
LES RIVEROTS / LES TRUFFIERES	1 563 m ²	120 000 €	Convention + Achat	550 €	120 550 €	310 000 m ²	3 100 €
JASSE CAUDE	540 m ²	6 055 €	Convention ONF	150 €	6 205 €	39 000 m ²	1 520 €
PETCHES	1 407 m ²	60 255 €	Convention	-	60 255 €	27 830 m ²	280 €
ARTIGUELONGUE	592 m ²	56 650 €	Convention + Achat	150 €	56 800 €	75 893 m ²	1 520 €
SOURCE DE COUSTATS	614 m ²	11 887 €	Achat	100 €	11 987 €	38 622 m ²	386 €
Coût TOTAL Travaux							488 515 €

*Indemnisation ONF non comptabilisée

➤ **Traitement**

Nom Captage	Traitement	
	Système	Coût
SOURCE DU CARME	UV	17 450 €
SOURCE LA CALMETTE	UV	20 850 €
LACHOUCH (SALAU)	Chlore gazeux	9 250 €
MATECH (ESPALOTS) LA SOULEILLE	UV	18 350 €
LES RIVEROTS / LES TRUFFIERES	UV	15 150 €
JASSE CAUDE	Chlore gazeux	18 540 €
PETCHES	Chlore gazeux	20 850 €
ARTIGUELONGUE	Chlore gazeux	15 650 €
SOURCE DE COUSTATS	Chlore gazeux	20 000 €
Coût TOTAL Traitement		156 090 €

➤ **Coût global**

Commune	Nom Captage	Coût global
BELESTA	SOURCE DU CARME	56 356 €
L'HERM	SOURCE LA CALMETTE	48 710 €
COUFLENS	LACHOUCH (SALAU)	61 287 €
COUFLENS	MATECH (ESPALOTS) LA SOULEILLE	125 459 €
CAZAUX	LES RIVEROTS / LES TRUFFIERES	138 800 €
QUERIGUT	JASSE CAUDE	26 265 €
AX LES THERMES	PETCHES	81 385 €
SOR	ARTIGUELONGUE	73 970 €
VAL DE SOS	SOURCE DE COUSTATS	32 373 €
TOTAL		644 605 €

* *

*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

APPROUVE

les dossiers relatifs à la réglementation administrative des captages cités ci-dessus

APPROUVE

l'instauration des périmètres de protection en qualité de maître d'ouvrage

AUTORISE

Monsieur le Président à solliciter l'ouverture de l'enquête publique prescrite par la réglementation.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président du SMDEA



Augustin BONREPAUX

REÇU LE :

15 OCT. 2019

PREFECTURE FOIX

Je soussigné, Augustin BONREPAUX, Président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du **15 OCT. 2019**
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le **15 OCT. 2019**

**Le Président
Augustin BONREPAUX**

Reçu en Préfecture le : **15 OCT. 2019**
Publié ou Notifié le : **16 OCT. 2019**

B.III. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE L'UNITE DE DISTRIBUTION

B.III.1. Zones desservies par le réseau public d'eau destinée à la consommation humaine

L'ensemble de la population de l'Unité de Distribution de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » est alimentée en eau par le captage des « Riverots / Truffières ». Le secteur desservi par ce captage est le bourg de Cazaux et les lieux-dits de Peybernat, Couderc, Guillemot, le Château, Parramont, Paubert, le Clot et Azam.

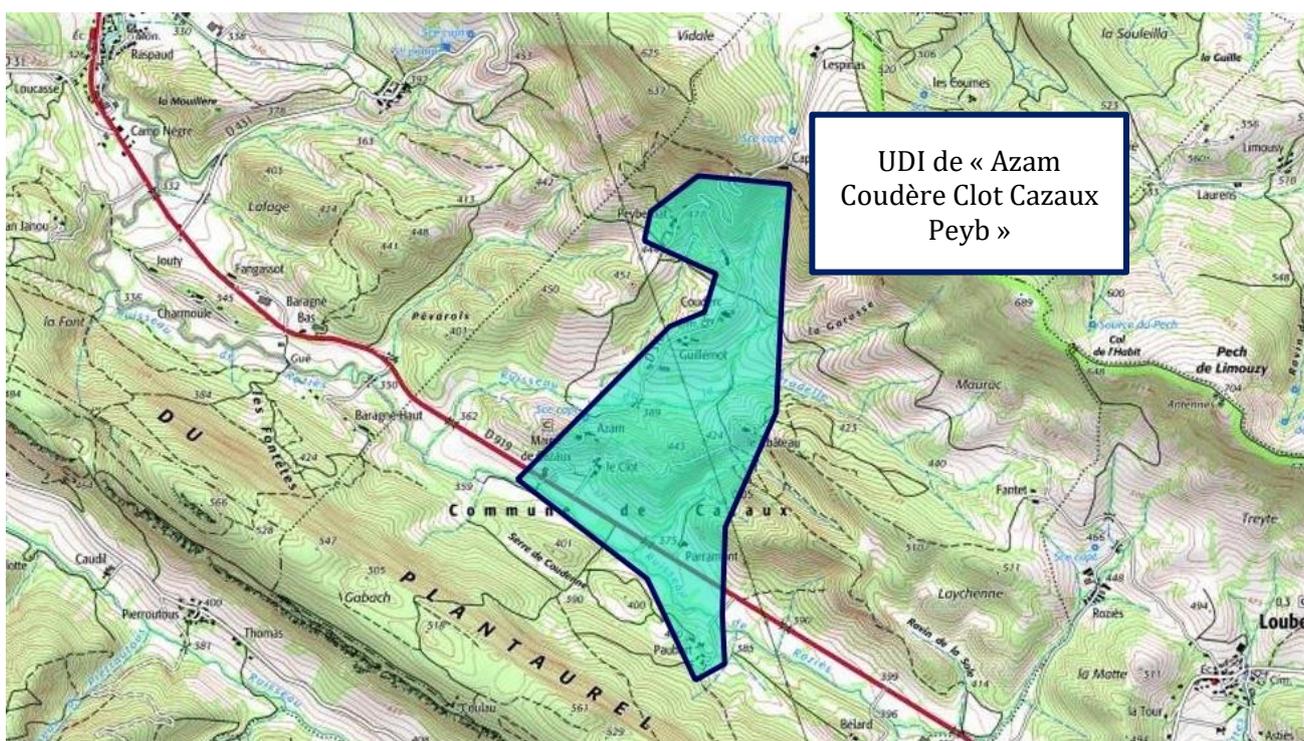


Illustration 3 : Localisation de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (Source : Géoportail)

B.III.2. Démographie et urbanisme

B.III.2.1. Démographie

La population totale de Cazaux en 2015 est de 45 habitants. L'évolution de la population depuis 1968 est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Evolution de la population de Cazaux (source : INSEE)

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	53	36	26	28	44	45	45
Densité moyenne (hab/km ²)	7,2	4,9	3,5	3,8	6,0	6,1	6,1

On note une diminution de la population (15 %) sur la période 1968 – 1990 puis une augmentation entre 1990 et 2010. La population permanente s’est stabilisée sur la période 2010 – 2015 avec 45 habitants permanents.

Il n’y a pas de variations saisonnières de la population.

A l’heure actuelle, le SMDEA estime la **population permanente de l’UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » à 40 habitants**.

B.III.2.2. Logements

L’évolution récente et les caractéristiques des logements de la commune de Cazaux sont présentées ci-après.

Tableau 6 : Evolution des logements de la commune de Cazaux (Source : INSEE)

	2015	%	2010	%
Ensemble	27	100,0	21	100,0
Résidences principales	22	82,3	19	93,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	3	10,6	1	4,8
Logements vacants	2	7,1	0	1,6
<i>Maisons</i>	27	100,0	20	95,1
<i>Appartements</i>	0	0,0	1	4,9

Sur le territoire de la commune de Cazaux, l’habitat est majoritairement de type individuel (en 2015, les maisons représentaient plus de 95 % des logements de la commune).

Une grande majorité du parc résidentiel de la commune (82%) est constitué de résidences principales.

A l’heure actuelle, le SMDEA estime la **population de pointe estivale de l’UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » à 40 habitants**. La population estivale est identique à la population permanente.

B.III.3. Activités économiques

Les établissements actifs par secteur d’activité au 31 décembre 2015 sur la commune de Cazaux sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune de Cazaux (Source : INSEE)

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	7	100,0	7	0	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	2	28,6	2	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	2	28,6	2	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	2	28,6	2	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	0	0,0	0	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	14,3	1	0	0	0	0

Sur la commune de Cazaux et l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb », on recense notamment 2 exploitations agricoles et forestières.

B.III.4. Documents d'urbanisme et prévention des risques

✓ Plan Local d'Urbanisme

La commune de Cazaux ne dispose pas, à ce jour, de Plan Local d'Urbanisme (PLU), elle est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Si la commune est amenée à disposer de ce type de document, les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée du captage des « Riverots / Truffières » devront constituer une zone spécifique de protection de captage public en eau potable dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le règlement de cette zone reprendra les prescriptions figurant dans l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ce dernier devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme.

✓ Plan de Prévention des Risques

La commune de Cazaux ne dispose d'aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

B.III.5. Evolution de la population

La commune de Cazaux appartient au territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Vallée de l'Ariège approuvé en mars 2015.

La commune de Cazaux a vu sa population permanente stagner entre 2010 et 2015.

On supposera ici un maintien de la population permanente (pas de variation saisonnière estimée par le SMDEA) sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » jusqu'à l'horizon 2050 soit 40 habitants.

Il n'est donc pas prévu d'évolution significative des besoins sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ».

B.III.6. Patrimoine culturel et historique

Le captage des « Riverots / Truffières » n'est inclus dans aucun périmètre de site classé ou inscrit et n'est concerné par aucune servitude au titre des monuments historiques, du patrimoine architectural ou encore du patrimoine archéologique.

B.IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES DE L'UNITE DE DISTRIBUTION

B.IV.1. Organisation générale actuelle de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine de l'unité de distribution

B.IV.1.1. L'unité de distribution

L'unité de distribution (UDI) de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » est alimentée en eau potable grâce au captage des « Riverots / Truffières », objet du présent dossier.

L'illustration ci-dessous présente la cartographie générale de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » et la position du captage des « Riverots / Truffières ».

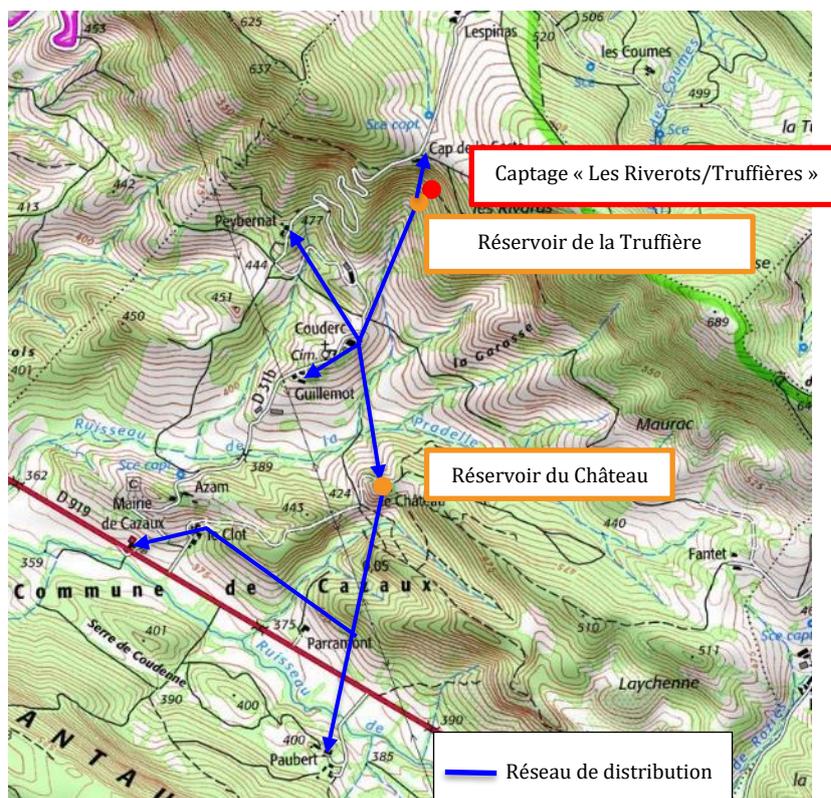


Illustration 4 : Cartographie générale de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (Source : Géoportail)

Un schéma des infrastructures de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » est présenté en suivant.

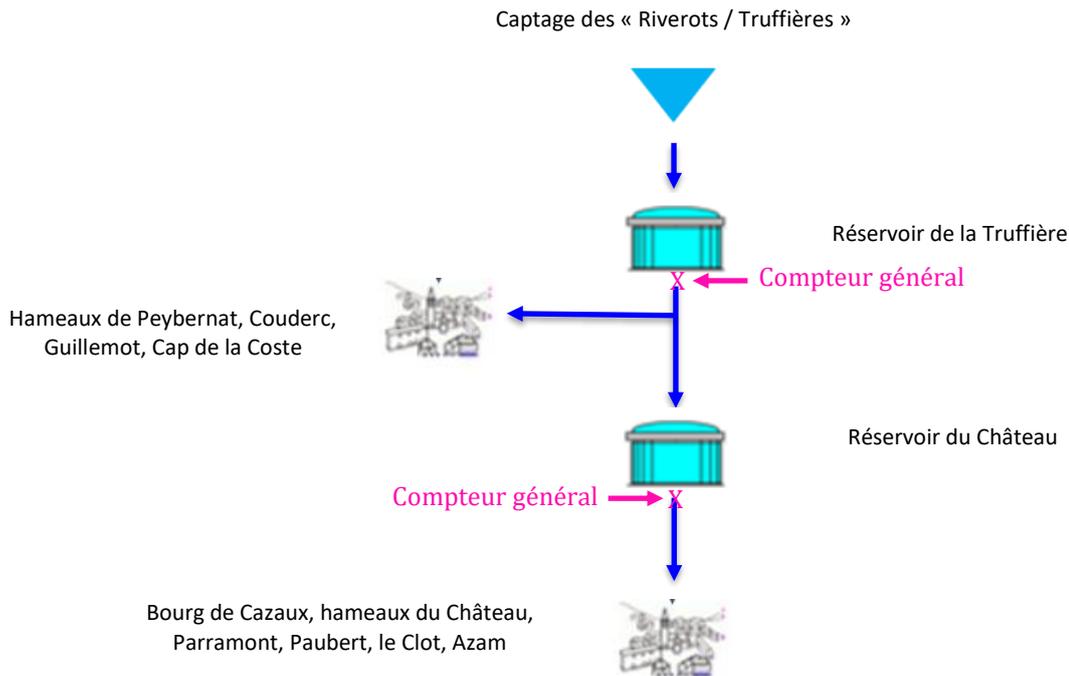


Illustration 5 : Synoptique des infrastructures d'eau potable de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (Source : SMDEA)

Après avoir été captée par le captage des « Riverots / Truffières », l'eau rejoint tout d'abord le réservoir de la Truffière (cf. illustration suivante). Elle est ensuite distribuée aux abonnés des hameaux de Peybernat, Couderc, Guillemot et Cap de la Coste. Puis, elle est acheminée vers le réservoir du Château qui alimente le bourg de Cazaux ainsi que les hameaux du Château, de Parramont, de Paubert, du Clot, et d'Azam. L'alimentation est gravitaire.



Illustration 6 : Captage des « Riverots / Truffières » (Source : CEREG, 2018)



Illustration 7 : A gauche, réservoir de la Truffière (Source : CEREG, 2018) – A droite, réservoir du Château (Source : SATESE)

Le réseau d'alimentation en eau potable de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » s'étend sur environ 4 740 mètres linéaires (ml), dont environ 10 ml de canalisations d'adduction, 1 050 ml de canalisations d'adduction-distribution et 3 680 ml de canalisations de distribution.

Le plan suivant illustre, sur le plan cadastral, la localisation des infrastructures de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ». Les différents types de canalisations (adduction, adduction-distribution, distribution) sont également présentés sur ce même plan.

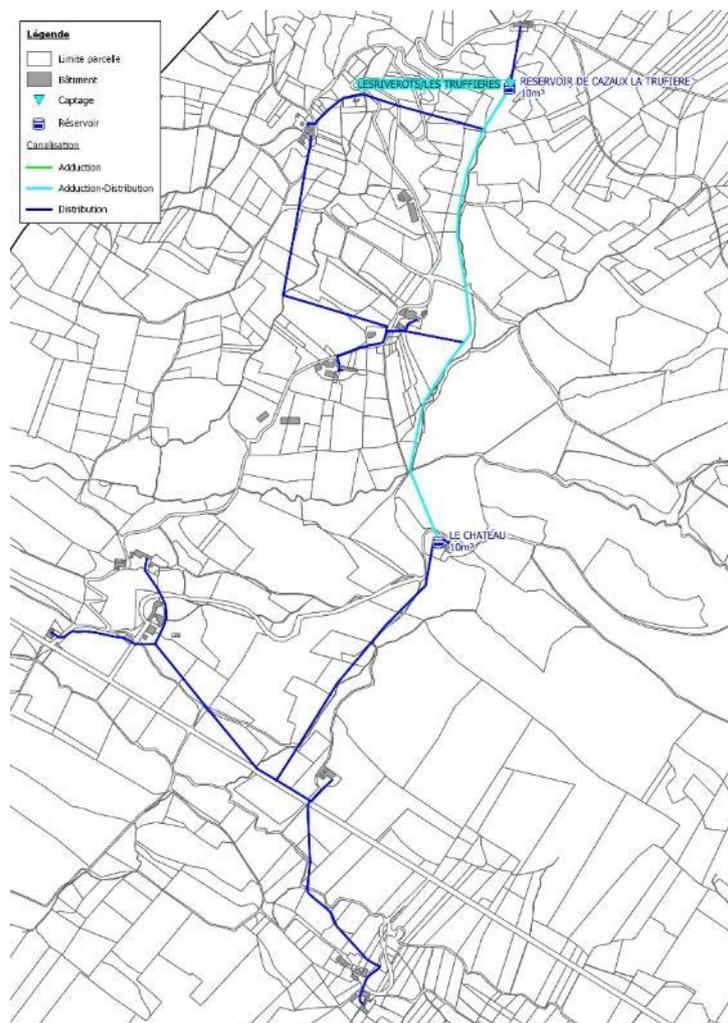


Illustration 8 : Localisation des ouvrages de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (Source : SMDEA)

En matière de traitement de l'eau, des chlорations manuelles et ponctuelles aux réservoirs permettent la désinfection avant distribution aux abonnés.

B.IV.1.2. Service public d'alimentation en eau potable

Le réseau d'eau potable de la commune de Cazaux est exploité en régie par le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA) depuis l'adhésion de la commune au syndicat.

Par délibération en date du 3 juillet 2005, la commune de Cazaux a demandé son adhésion au SMDEA, créé par arrêté préfectoral du 5 juillet 2005.

Le prix de l'eau se décompose de la façon suivante pour 2020 :

Tableau 8 : Tarif 2019 du SMDEA (Source : SMDEA)

	Abonnement au service	Prix du m ³ d'eau consommé
Cazaux	64,00 € HT	1.26 € HT

A ce tarif, hors taxes, s'ajoutent la TVA, les redevances de l'Agence de l'Eau et notamment la redevance pour prélèvement dans le milieu naturel fixée pour 2020 à hauteur de 0,16 € le m³.

Le prix moyen du m³ d'eau potable en 2020 est de 2.41 € TTC.

B.IV.1.3. Estimation de la production, de la distribution et de la consommation actuelle

B.IV.1.3.1. Production actuelle

Le tableau ci-dessous rend compte de l'évolution des volumes annuels produits entre 2015 et 2017 sur le territoire alimenté en eau destinée à la consommation humaine de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ».

Tableau 9 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine produits entre 2015 et 2017 sur le territoire de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (source : SMDEA)

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Moyenne
Volumes annuels mis en distribution (m ³ /an)	4 757 m ³ /an	4 431 m ³ /an	3 945 m ³ /an	4 378 m ³ /an
Débits journaliers moyens mis en distribution (m ³ /j)	13,03 m ³ /j	12,14 m ³ /j	10,81 m ³ /j	11,99 m ³ /j

En 2017, la production moyenne annuelle sur l'UDI était de 3 945 m³/an soit environ 10,81 m³/j. Par la suite, c'est cette donnée de production annuelle de l'année 2017 qui sera prise en compte pour exprimer la production moyenne annuelle sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ».

B.IV.1.3.2. Consommation actuelle

Le tableau ci-dessous rend compte de l'évolution des volumes annuels consommés entre 2015 et 2017 sur le territoire alimenté en eau destinée à la consommation humaine de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ». Les volumes annuels consommés sont tirés de l'application de la valeur du rendement communal fournie par le SMDEA, tirée du RPQS, aux volumes mis en distribution à savoir 40 %.

Tableau 10 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine consommés entre 2015 et 2017 sur le territoire de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (source : SMDEA)

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Moyenne
Volumes annuels consommés (m ³ /an)	1 903 m ³ /an	1 772 m ³ /an	1 578 m ³ /an	1 751m ³ /an
Débits journaliers moyens consommés (m ³ /j)	5,2 m ³ /j	4,9 m ³ /j	4,3 m ³ /j	4,8 m ³ /j

Ces consommations comprennent les volumes :

- Facturés ;
- Relevés et non facturés (fontaines, point d'eau publics, etc.) ;
- De service ;
- De vidange « qualité ».

En 2017, la consommation moyenne annuelle de l'UDI était de 1 578 m³/an soit environ 4,3 m³/j. Par la suite, de même que pour les volumes produits, c'est cette donnée de consommation annuelle de l'année 2017 qui sera prise en compte pour exprimer la consommation moyenne annuelle sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ».

Pour rappel, sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb », la population permanente est de 40 habitants. La population de pointe en période estivale sur cette UDI est identique.

S'agissant d'une commune rurale, il est considéré un ratio de consommation journalière de 150 litres par jour par habitant : le besoin de pointe journalière pour la consommation humaine s'établit à 6 m³/j (=0,150 m³/j/hab. x 40 habitants). Ce ratio permet de tenir compte, en plus de la consommation d'eau par les abonnés, des besoins annexes au fonctionnement de l'UDI, tels que les volumes de service, volumes de vidanges « qualité », volumes non vendus (points d'eau publics, fontaines...).

A noter qu'il n'existe **aucune fontaine publique** sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ».

B.IV.1.3.3. Volumes de stockage disponibles pour la desserte en eau destinée à la consommation humaine

L'Unité de Distribution de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » possède deux réservoirs (réservoir de la Truffière et réservoir du Château) d'une capacité de stockage de 10 m³ chacun.

B.IV.1.3.4. Compteurs d'eau

Volumes prélevés : Cette UDI dispose d'un compteur général en sortie du réservoir de la Truffière et en sortie du réservoir du Château.

Concernant les volumes consommés, ils sont suivis à partir des compteurs individuels situés sur chacun des branchements particuliers.

B.IV.1.3.5. Interconnexion avec d'autres collectivités

Actuellement, le réseau public d'eau destinée à la consommation humaine alimenté par le captage des « Riverots / Truffières » n'est interconnecté avec aucun autre réseau dépendant d'une autre collectivité gestionnaire.

B.IV.1.3.6. Ressources pouvant être utilisée en secours

Actuellement, aucune ressource ne peut être utilisée en secours pour pallier une impossibilité d'utiliser le captage des « Riverots / Truffières ».

En cas de dysfonctionnement du captage des « Riverots / Truffières » ou d'une pollution, le SMDEA doit donc distribuer de l'eau embouteillée pour la boisson et les autres usages alimentaires et mettre à disposition des citernes contenant de l'eau déclarée non potable pour les autres usages sanitaires. Cette solution ne peut être que temporaire.

B.IV.2. Modifications envisagées dans le cadre du projet et modalités d'exécution des travaux

Le descriptif des travaux envisagés est le suivant :

- ✓ Périmètre de Protection Immédiate (PPI) :
 - Mettre en place une clôture et un portail fermant à clef sur le nouveau périmètre
- ✓ Ouvrages de captage :

Au niveau du captage, des mesures d'entretien sont à mettre en œuvre ou à poursuivre et consistent à :

- Réaliser un accès par porte face avant fermant à clef
- Remplacer l'échelle en acier et les bondes des trop-pleins en acier par du PVC
- Nettoyer l'ouvrage extérieur et intérieur et la zone de captage (drains) sans usage de produits chimiques
- Mettre en place une rehausse d'une dizaine de cm de l'accès au captage
- Remplacer la conduite entre le captage et le réservoir (présence de racines)
- Poser un clapet de nez sur les conduites des trop-pleins
- Vérifier et entretenir le bâti et installer une aération
- Entretien la parcelle sans produits phytosanitaires

Au niveau du réservoir :

- Reprendre la porte, le bâti (toit) et les canalisations intérieures
- Poser un clapet de nez
- Récupérer via une conduite les arrivées des deux trop-pleins et effectuer le rejet dans le ruisseau en limite de talus (suppression de la zone inondée)
- Déplacer l'abreuvoir en sortie de trop-plein de réservoir en dehors du PPR
- Remplacer échelon acier et bonde surverses acier en PVC
- Remplacer l'échelle pour la mise en sécurité

- Couler un dalle toiture

✓ Traitement :

- Installation d'un système de désinfection au chlore gazeux dans le réservoir de la Truffière et télésurveillance

✓ Réseau :

	<i>Années après l'obtention de la DUP</i>		
	<i>N+1</i>	<i>N+2</i>	<i>N+3</i>
<i>Etude des bruits de fond</i>	X		
<i>Sectorisation et recherche de fuite</i>	X		
<i>Définition d'un programme d'action</i>	X		
<i>Caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés</i>	X		
<i>Amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI</i>		X	

B.V. LE CAPTAGE ET SES ENVIRONS

B.V.1. Ouvrage de prélèvement faisant l'objet de la demande d'autorisation

B.V.1.1. Localisation du captage

Le captage des « Riverots / Truffières » est situé à environ 1,5 km (à vol d'oiseau) du centre-bourg de Cazaux comme illustré en suivant. Il se trouve sur le flanc sud du cap de Coste. L'accès au captage des « Riverots / Truffières » se fait à partir de la route RD31b puis au travers de prés.

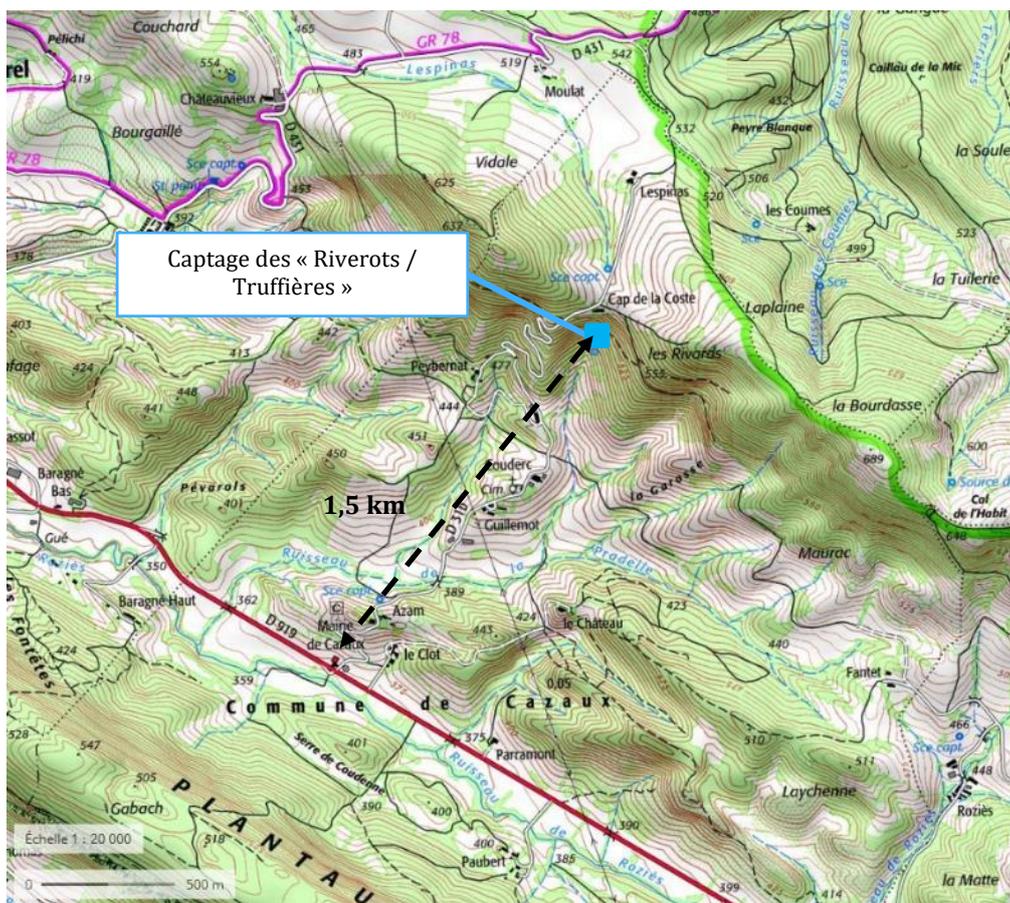


Illustration 9 : Localisation du captage des « Riverots / Truffières » par rapport au bourg de Cazaux (Source : Géoportail)

La situation cadastrale du captage des « Riverots / Truffières » est présentée ci-après. Il est situé sur la parcelle n° 730 – Section A du plan cadastral de la commune de Cazaux.

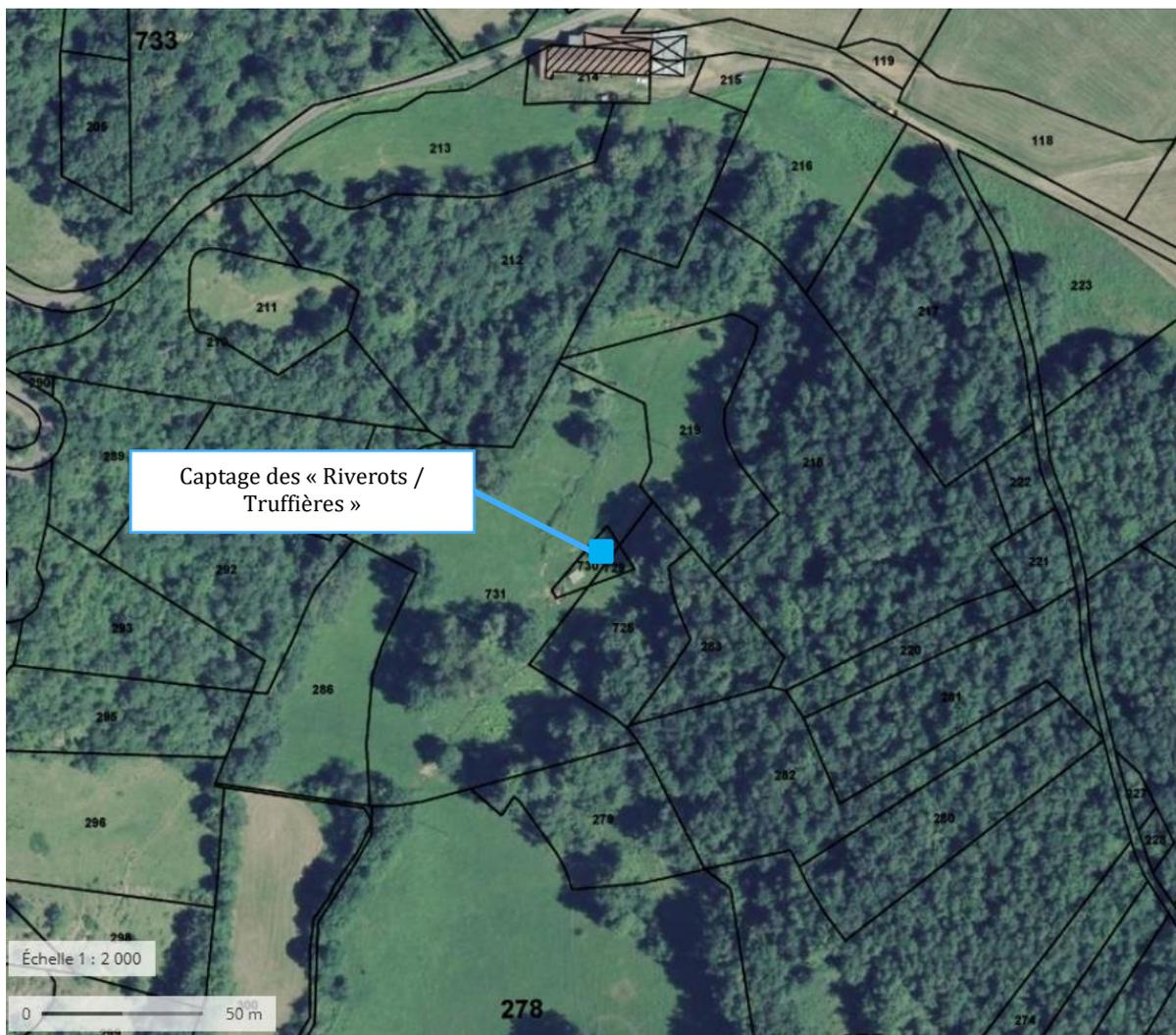


Illustration 10 : Situation cadastrale du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail)

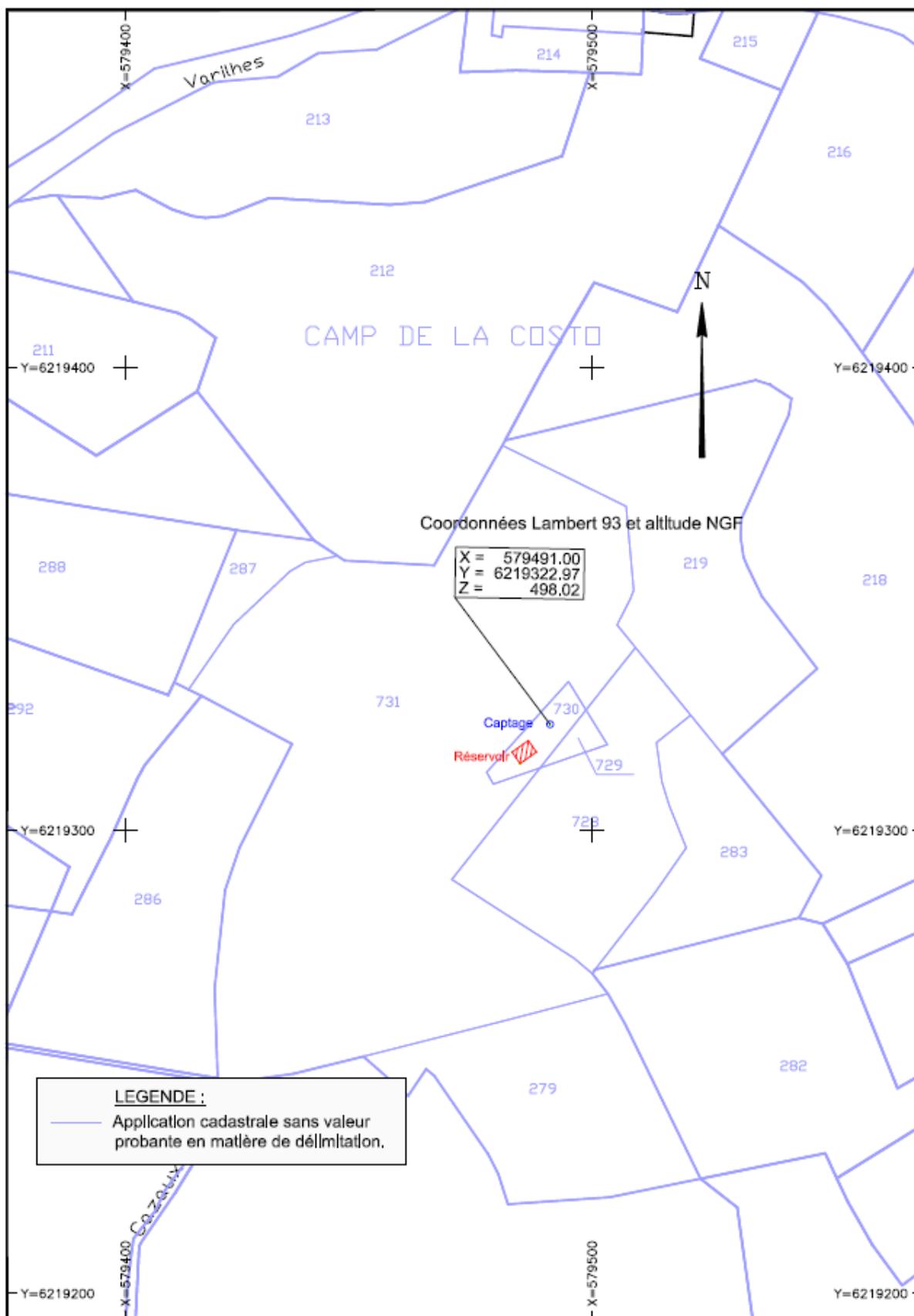


Illustration 11 : Situation cadastrale du captage des « Riverots / Truffières » (source : GE infra géomètres – experts)

B.V.1.2. Généralités

Les caractéristiques du captage des « Riverots / Truffières » sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Caractéristiques du captage public d'eau destinée à la consommation humaine des « Riverots / Truffières »

		Captage des « Riverots / Truffières »
Nature du prélèvement		Eau de source
Code masse d'eau		FRFG048 « Terrains plissés BV Ariège secteur hydro o1 »
Localisation	Code du point de prélèvement	BSS002LNVJ (ancien code : 10575X0022/HY)
	Coordonnées Lambert 93	X = 579 491,00 Y = 6 219 322,97 Z = 498,02 m NGF
	Commune d'implantation	CAZAUX
	Localisation cadastrale	Parcelle n° 730, section A, du plan cadastral de la commune de Cazaux
Situation dans une zone à réglementation particulière		Zone de Répartition des Eaux (ZRE) « Bassin de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon »
Environnement		Prairies et forêts

Des clichés du captage sont présentés en suivant.



Illustration 12 : Clichés du captage des « Riverots / Truffières » (Source : CEREG, 2018)

B.V.1.3. Description détaillée de l'ouvrage de captage

L'entrée du captage s'effectue par une trappe recouverte d'une dalle béton munie d'une barre en métal fermant l'accès. La trappe d'accès est entourée d'une dalle béton pour limiter les entrées d'eau, l'accès au captage est surélevé afin de limiter les arrivées d'eau superficielle. Aucune aération n'est présente sur le captage. Le captage de la source est composé de drains dont la longueur et la nature ne sont pas connues. Le collecteur des drains se rejette dans un des bacs du captage. Le captage comprend deux bassins : un bassin amont équipé d'une conduite d'amenée, d'un trop-plein, d'une sonde de mesure du niveau d'eau. Il est séparé du second bassin par un seuil en V permettant des mesures manuelles du débit (courbe de tarage). Le second bassin comprend une échelle d'accès, un trop-plein et une conduite de distribution. Le bâti maçonné est en bon état.

Les eaux rejoignent gravitairement le réservoir de la Truffière d'une capacité de 10 m³ qui se trouve dans un bâti béton. Le trop-plein se rejette à proximité de ce bâti créant une zone inondée.

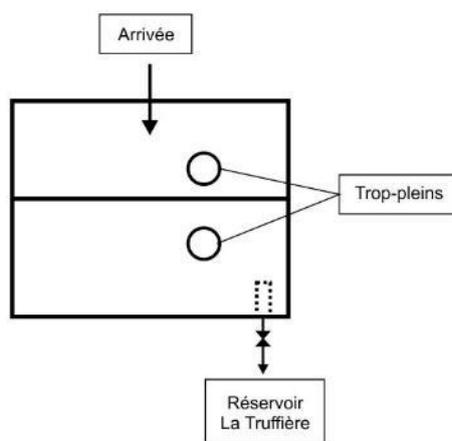


Illustration 13 : Synoptique du captage des « Riverots / Truffières » (Source : SATESE, modifiée CEREG)

Ces éléments sont également visibles sur le cliché ci-dessous.



Illustration 14 : Cliché de l'intérieur du captage des « Riverots / Truffières » (Source : CEREG, 2018)

B.V.2. Géologie, hydrogéologie, hydrologie et contexte environnemental du captage

B.V.2.1. Contexte géologique et hydrogéologique autour du captage

Les formations du sous-sol au niveau du captage des « Riverots / Truffières » sont des marnes et molasses de l'Oligocène moyen (g1-2(1)).

Un extrait de la carte géologique au droit du captage est présenté ci-après :

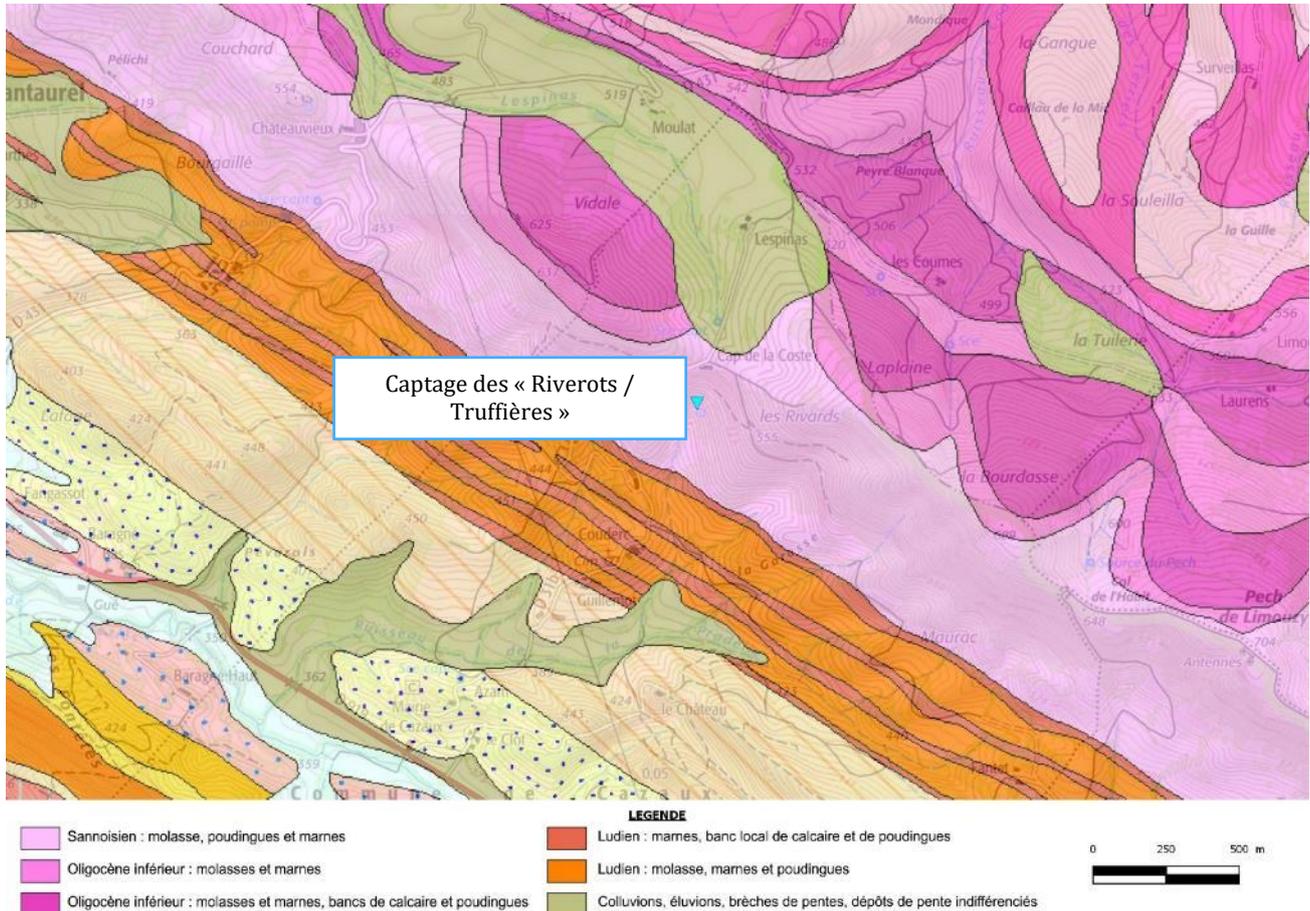


Illustration 15 : Contexte géologique du territoire (Source : BD Charm50 BRGM, Scan25 IGN)

La commune de Cazaux se situe au Nord du chevauchement Nord-pyrénéen et plus précisément dans le secteur des terreforts de l'Ariège.

Les terreforts de l'Ariège sont caractérisés par des formations molassiques datées de l'Eocène à l'Oligocène. A l'Eocène, les formations comprennent des poudingues d'origine détritique puis des faciès lacustres et palustres se développent à l'Oligocène et au Miocène en s'éloignant des Pyrénées. Les argiles à galets du Miocène-Pliocène indiquent la fin du remblaiement molassique.

Les formations rencontrées à l'affleurement sur la commune de Cazaux sont composées de formations de type molasses datées de l'Oligocène à l'Eocène. Ces formations tabulaires sont plissées à l'approche des Pyrénées. Leur épaisseur est importante (plusieurs centaines de mètres). Le contexte géologique en amont du captage comprend une alternance de bancs de poudingues, de grès, de calcaires intercalés dans des marnes ou argiles datés de l'Oligocène inférieur (Rupélien inf. (Sannoisien-g1) puis du Rupélien inférieur (Stampien inférieur - g2a). Ces formations sont épaisses (300 à 350 m) et comprennent 6 assises de poudingues compacts de 30 à 40 m d'épaisseur. Ces couches présentent un pendage fort de 30 à 40° vers le Nord. Ces formations molassiques sont localement recouvertes par des dépôts détritiques du Quaternaire.

La source des « Riverots / Truffières » émerge à flanc de coteau à une altitude d'environ 494 m NGF, d'un banc calcaire et de poudingues épais et fracturé daté du Sannoisien (Oligocène inf.). Ce niveau de poudingues et calcaires est surmonté par des formations composées de sables et de marnes sur 10 à 20 m d'épaisseur. Ce banc calcaire alimente la source. Le mur est composé d'un niveau de marnes et d'argiles peu perméable. Le banc calcaire est également recouvert de marnes puis d'une alternance de poudingues/ calcaires et marnes. Cette formation constitue un multicouche avec une alternance de niveaux perméables (calcaires, poudingues, grès) et peu perméables (marnes-argiles).

La recharge de l'aquifère s'effectue par infiltration directe des eaux météoriques et par apport des eaux de ruissellement, sur les zones d'affleurement. Au-delà de la zone d'affleurement de l'aquifère, l'aquifère devient captif sous une alternance de couches de marnes (peu perméables) et de poudingues (perméables). Sa recharge se réalise alors par drainance au travers de ce multicouche.

Dans ce contexte de moyenne montagne, la pluviométrie est importante et bien répartie au cours de l'année. La source est située dans une zone de moyenne altitude (500m) avec des pentes fortes. La pluie efficace est estimée à 450 mm par an (source météo France).

D'un point de vue hydrogéologique, ces formations sont peu favorables aux circulations des eaux souterraines. Toutefois, le potentiel aquifère de ces formations sédimentaires est lié d'une part à leur fracturation (perméabilité) et à leur altération (effet capacitif). Les écoulements sont globalement lents dans ces formations mais sont ponctuellement plus rapides au niveau des zones altérées et fracturées. L'aquifère est vulnérable à la pollution sur les zones d'affleurement.

Le captage des « Riverots / Truffières » se situe au droit de quatre masses d'eau suivantes :

- la masse d'eau libre FRFG043 « Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont » à laquelle le captage est rattaché ;
- la masse d'eau captive de niveau 1 FRFG082 « Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG » ;
- la masse d'eau captive de niveau 2 FRFG081 « Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain » ;
- la masse d'eau captive FRFG091 de niveau 3 « Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain ».

Leurs descriptifs sont présentés en suivant et dans les fiches en annexe 3 (FRFG043).

	Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont
	
Code :	FRFG043
Type :	Système imperméable localement aquifère
Etat hydraulique :	Majoritairement libre
Superficie :	14559 Km ²
Commission territoriale :	Garonne
Département(s) :	Ariège, Aude, Gers, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Dordogne, Haute-Garonne, Tarn, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne

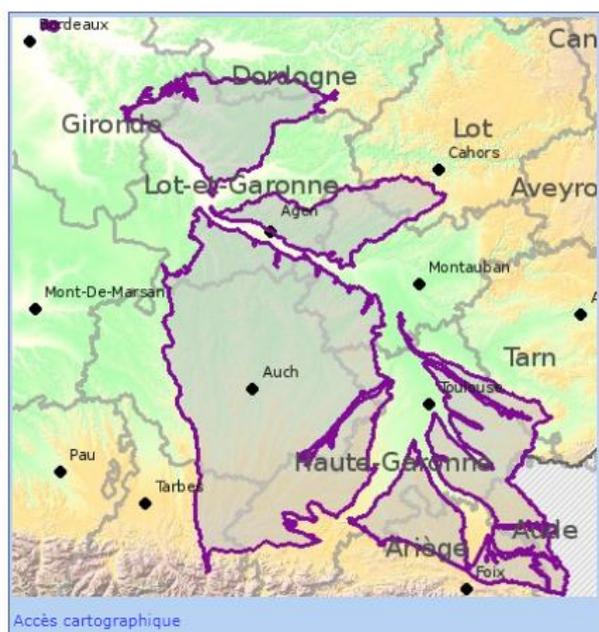
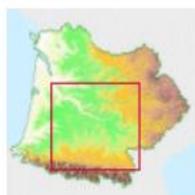


Illustration 16 : Descriptif de la masse d'eau FRFG043 « Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont » (Source : SIE Adour Garonne)

● **sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG**

● **Code :** FRFG082
Type : Dominante sédimentaire non alluviale
Etat hydraulique : Majoritairement captif
Superficie : 25888 Km²
Commission territoriale :
Département(s) : Landes, Ariège, Aude, Gers, Haute-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Tarn, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne



Illustration 17 : Descriptif de la masse d'eau FRFG082 « Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG » (Source : SIE Adour Garonne)

● **Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain**

● **Code :** FRFG081
Type : Dominante sédimentaire non alluviale
Etat hydraulique : Captif
Superficie : 18823 Km²
Commission territoriale :
Département(s) : Landes, Ariège, Aude, Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne, Pyrénées-Atlantiques

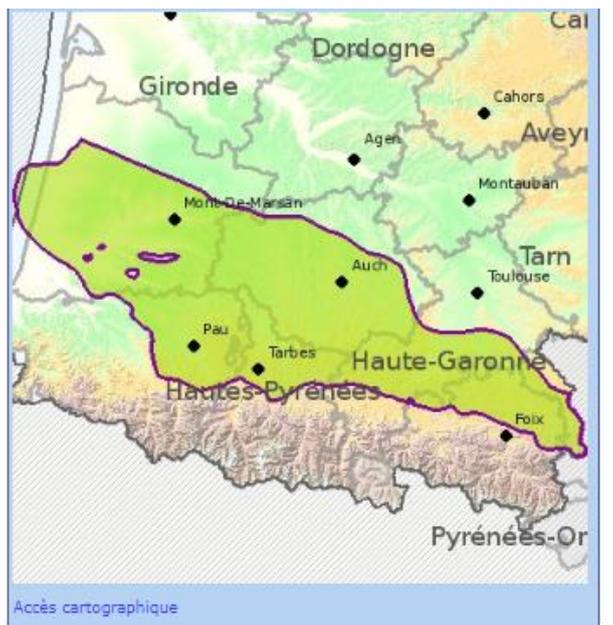


Illustration 18 : Descriptif de la masse d'eau FRFG081 « Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain » (Source : SIE Adour Garonne)

- **Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain**
- **Code :** FRFG091
- Type :** Dominante sédimentaire non alluviale
- Etat hydraulique :** Majoritairement captif
- Superficie :** 15562 Km²
- Commission territoriale :**
- Département(s) :** Landes, Ariège, Aude, Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne, Pyrénées-Atlantiques

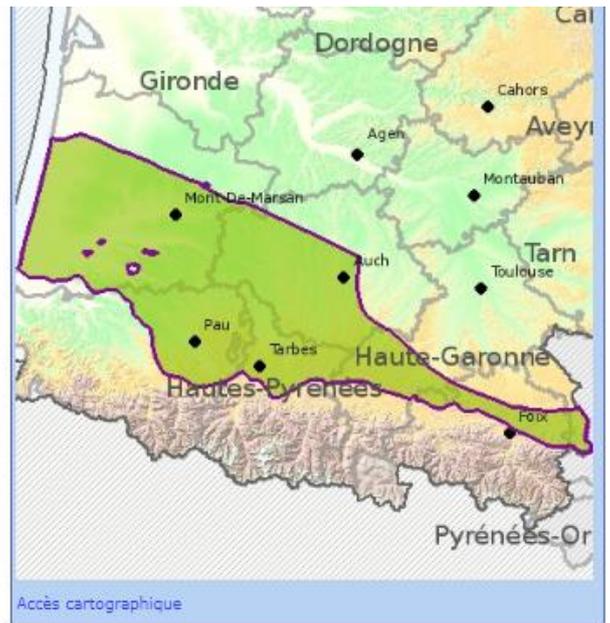


Illustration 19 : Descriptif de la masse d'eau FRFG091 « Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain » (Source : SIE Adour Garonne)

B.V.2.2. Contexte environnemental autour du captage

B.V.2.2.1. Milieu terrestre

Le captage des « Riverots / Truffières » est situé à une altitude d'environ 500 m.

Un extrait de la carte IGN au 1/25 000^{ème} est présenté ci-dessous.

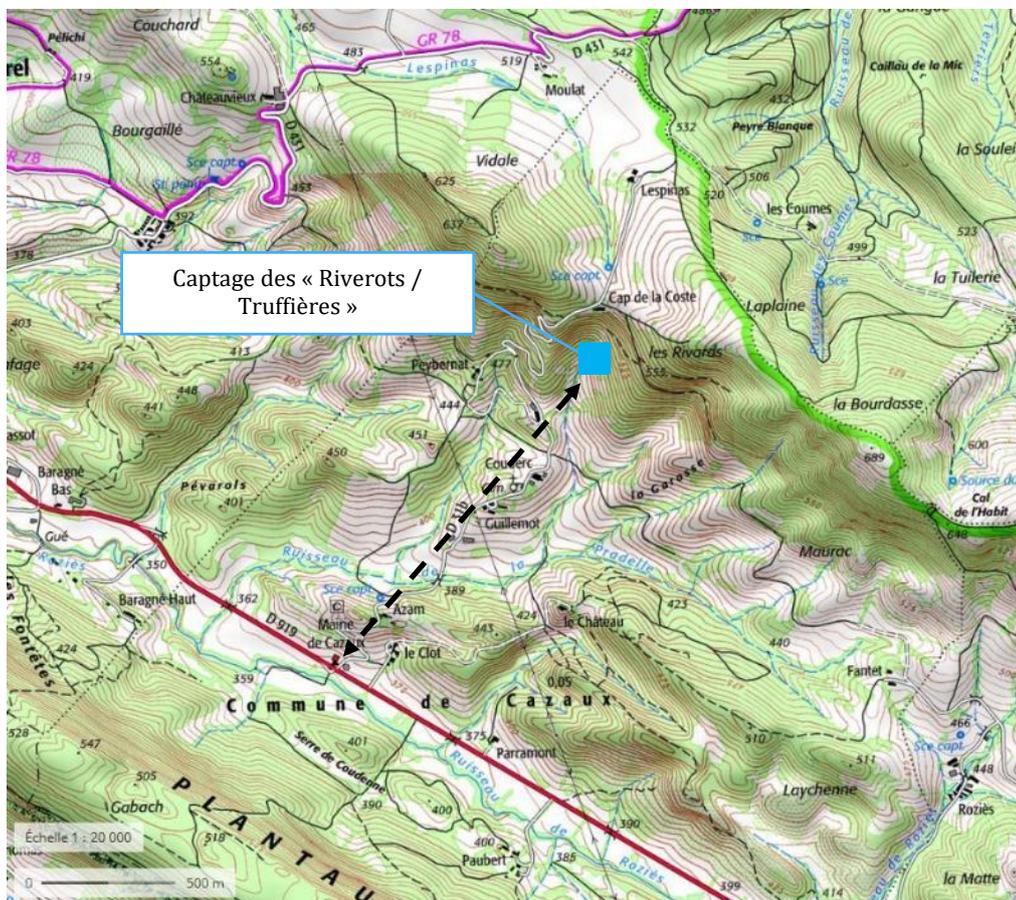


Illustration 20 : Localisation du captage des « Riverots / Truffières » sur fond topographique IGN (Source : Géoportail)

Le captage des « Riverots / Truffières » est situé au sein d'une prairie, délimité par des zones boisées. Des bovins viennent pâturer sur la parcelle à proximité immédiate du captage et même s'abreuver au niveau du trop-plein du réservoir de la Truffière. L'environnement immédiat du captage est illustré sur la photographie aérienne suivante et sur les clichés présentés ci-après.

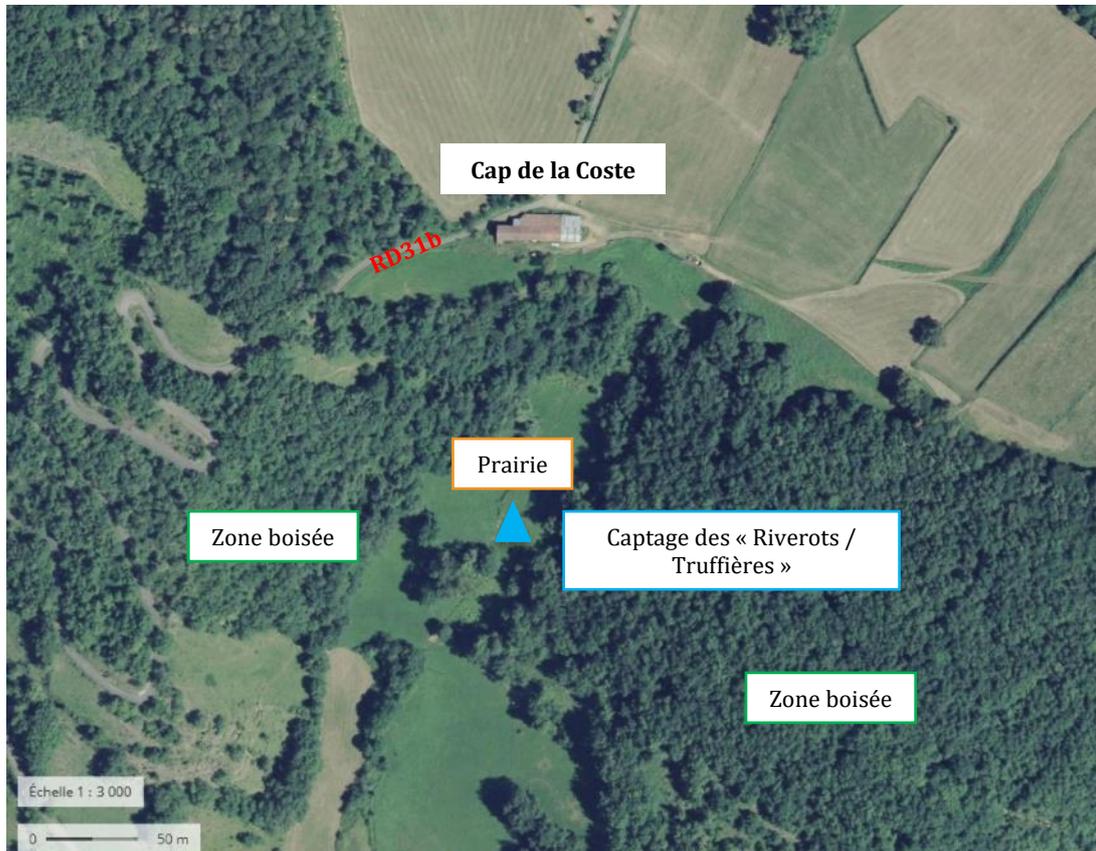


Illustration 21 : Occupation des sols à proximité immédiate du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail)



Illustration 22 : Clichés de l'environnement immédiat du captage des « Riverots / Truffières » (Source : CEREG, 2018)

B.V.2.2.2. Bassin versant du captage

Afin de caractériser l'occupation des sols dans le bassin versant du captage, son contour est représenté en suivant sur la photographie aérienne, le Registre Parcellaire Graphique (RPG) et la carte d'occupation des sols CORINE LAND COVER.



Illustration 23 : Bassin-versant du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail)

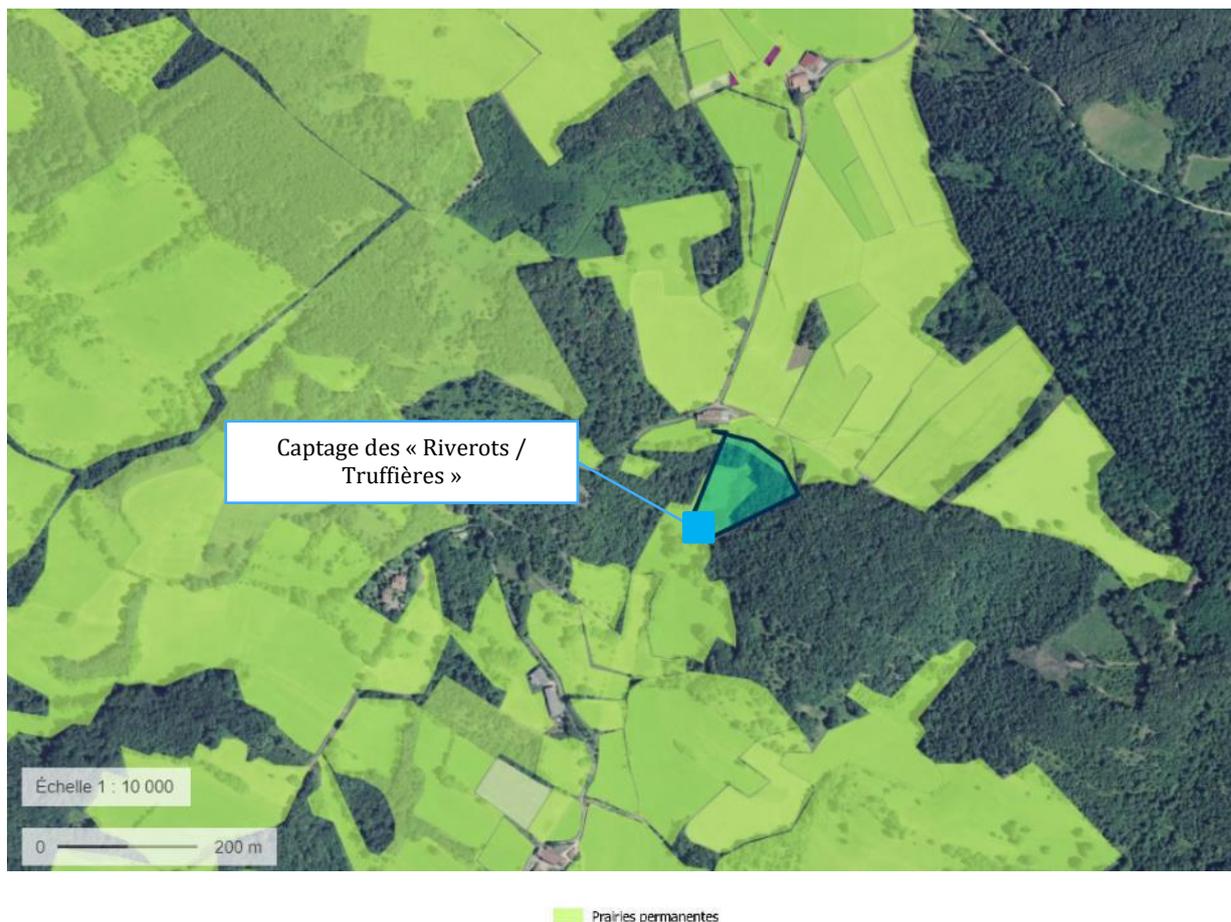


Illustration 24 : Registre parcellaire graphique à proximité du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail)

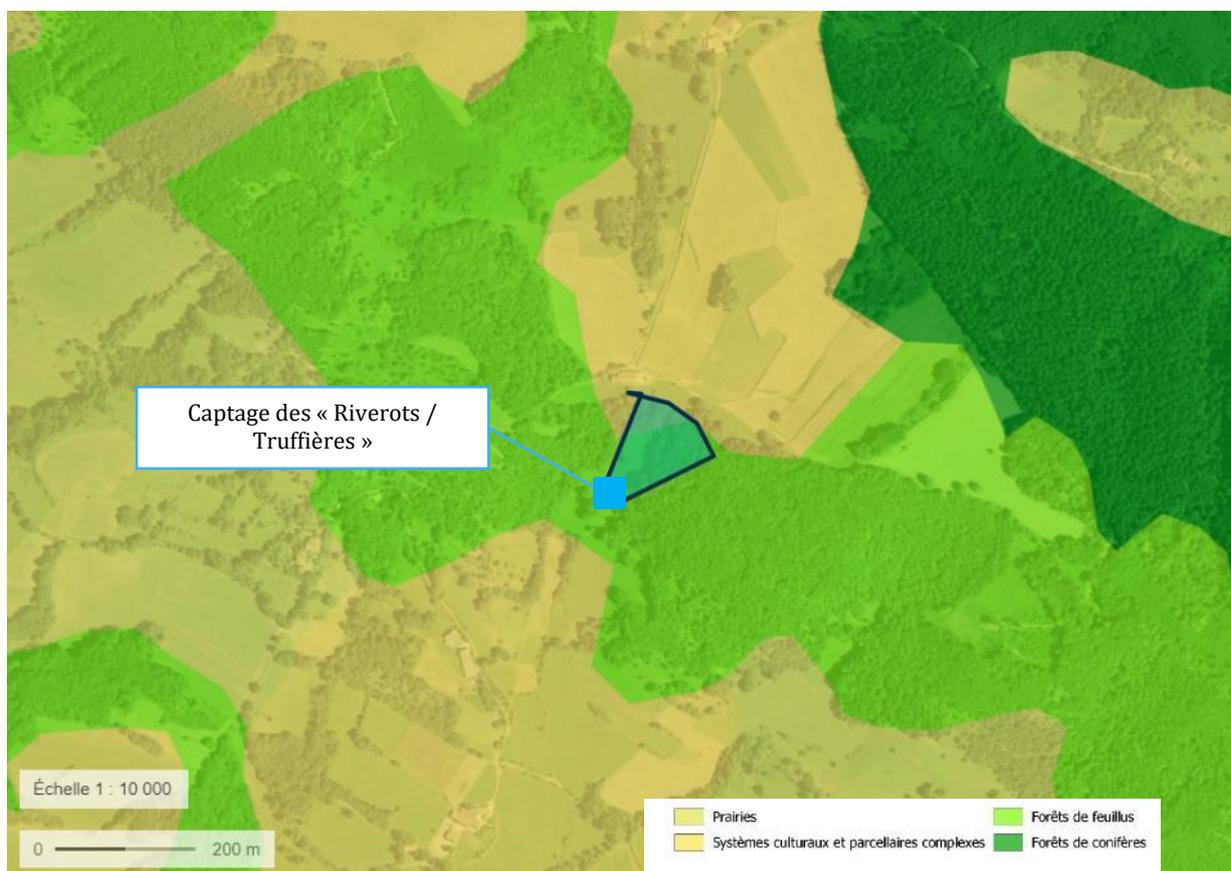


Illustration 25 : Occupation du sol à proximité immédiate du bassin versant du captage des « Riverots / Truffières » (Source : Géoportail)

Il ressort de l’observation de ces documents que le bassin versant du captage de « Les Riverots / Truffières » est intégré au sein d’une zone boisée (feuillus) selon Corine Land Cover et est situé en zone de prairie selon le RPG.

B.V.2.2.3. Eaux superficielles

Le captage des « Riverots / Truffières » est un captage d’une source naturelle. Il se situe dans le bassin versant du ruisseau de Roziès, affluent rive droite de la Lèze. Cette source n’alimente aucun cours d’eau.

D’après la cartographie du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (voir extrait sur la figure ci-dessous), aucune zone humide n’est identifiée à proximité du captage des « Riverots / Truffières ».



Illustration 26 : Localisation des zones humides (Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>)

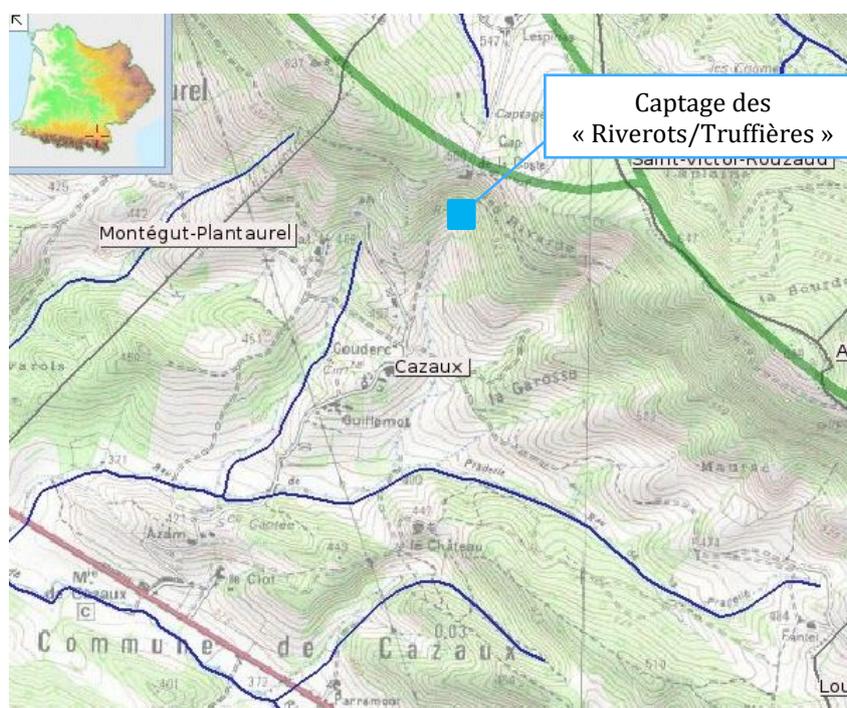


Illustration 27 : Contexte hydrographique autour du captage (Source : SIE Adour-Garonne)

Les bases de données sur l'eau indiquent par ailleurs que la commune de Cazaux se situe :

- en zone de répartition des eaux (ZRE) « Bassin de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon » ;
- en zone vulnérable à la pollution par les nitrates agricoles ;
- hors zone sensible.

B.V.2.2.4. Inondabilité par les cours d'eau

La commune de Cazaux ne dispose d'aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

Le captage des « Riverots / Truffières » n'est pas situé en zone inondable.

B.V.2.2.5. Natura 2000

La commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de **zones de protection spéciale (ZPS)** ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" qui prévoit la création de **zones spéciales de conservation (ZSC)** ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".

Le captage des « Riverots / Truffières » n'est localisé au sein d'aucun site Natura 2000.



■ Site d'importance communautaire (SIC) ■ Zone de protection spéciale (ZPS)

Illustration 28 : Carte des sites Natura 2000 de la directive « Habitats » et « Oiseaux » à proximité de la zone d'étude (Source : Géoportail)

Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à plus de 10 km du captage des « Riverots / Truffières ».

B.V.2.2.6. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un **inventaire** national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Ces inventaires initiés depuis 1982 par le Ministère de l'Écologie, visent au recensement et à l'identification des milieux naturels remarquables à l'échelle régionale. Outils de la connaissance de la biodiversité, ils n'ont cependant pas juridiquement statut de protection, mais constituent un élément d'expertise pour évaluer les incidences des projets d'aménagement sur les milieux naturels, pris en considération par les tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne ;
- Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Le captage des « Riverots / Truffières » est implanté au sein de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique :

- ZNIEFF de type I, « Le Plantaurel : du Mas d'Azil à l'Ariège » (730012905) qui s'étend sur une superficie de 15 850,49 ha ;
- ZNIEFF de type II, « Le Plantaurel » (730012019) qui s'étend sur une superficie de 42 116,25 ha.

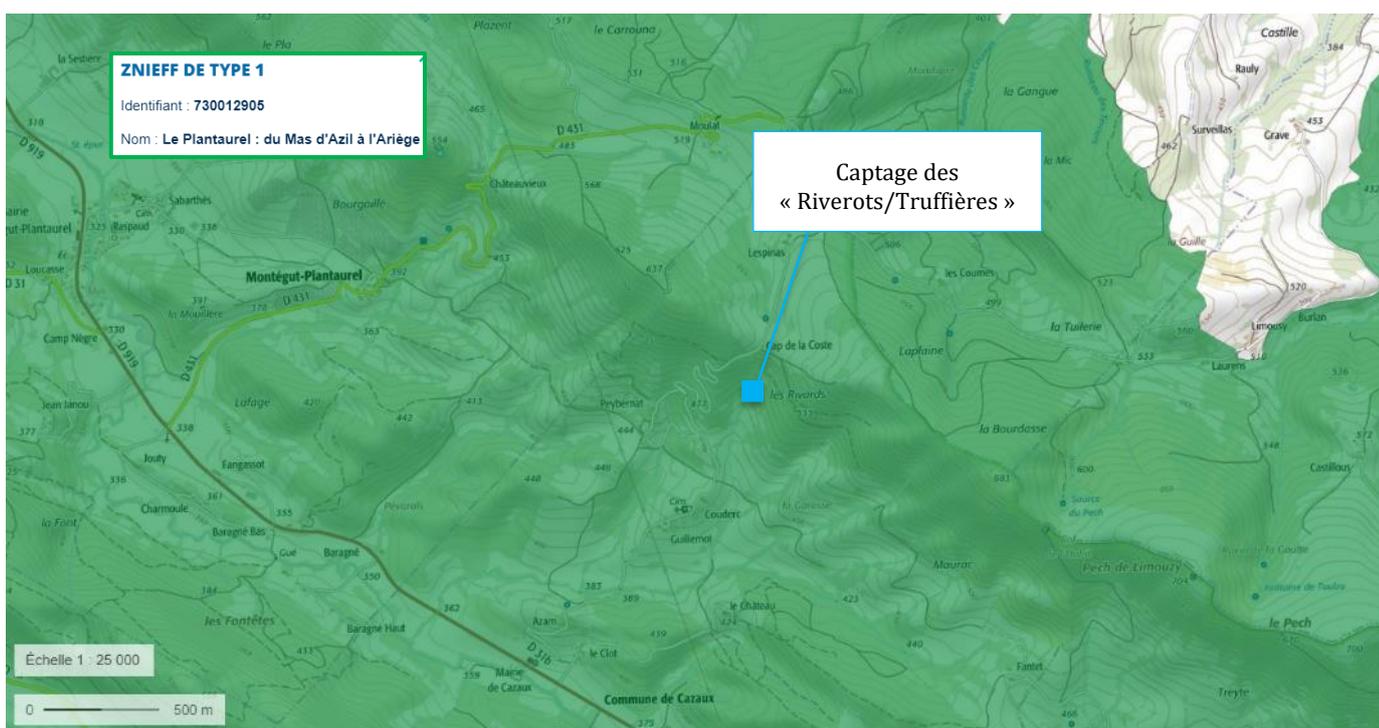


Illustration 29 : Localisation de la ZNIEFF de type I, « Le Plantaurel : du Mas d'Azil à l'Ariège » (730012905) (Source : Géoportail)



Illustration 30 : Localisation de la ZNIEFF de type II, « Le Plantaurel » (730012019) (Source : Géoportail)

Ces deux ZNIEFF sont présentées dans le tableau ci-après et dans les fiches en annexe 4.

Tableau 12 : ZNIEFF et critères d'intérêt localisés au droit du captage des « Riverots / Truffières » (Source : INPN)

Type de zone	Nom	Code	Critères d'intérêts	Distance à la zone d'étude
ZNIEFF de type I	<i>Le Plantaurel : du Mas d'Azil à l'Ariège</i>	730012905	<p><i>Patrimoniaux : écologique, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères, insectes, phanérogames, champignons</i></p> <p><i>Fonctionnels : fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, fonction de protection du milieu physique</i></p> <p><i>Complémentaires : paysager, géomorphologique, géologique, archéologique, historique, scientifique</i></p>	Zone incluse
ZNIEFF de type II	<i>Le Plantaurel</i>	730012019	<p><i>Patrimoniaux : écologique, amphibiens, oiseaux, mammifères, autre faune, insectes, floristique</i></p> <p><i>Fonctionnels : fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, fonction de protection du milieu physique, zone particulière d'alimentation, zone particulière liée à la reproduction</i></p> <p><i>Complémentaires : paysager, géomorphologique, géologique, archéologique, historique, scientifique</i></p>	Zone incluse

B.V.2.2.7. Autres inventaires et zones de protection

Les abords immédiats du captage des « Riverots / Truffières » ne comprennent pas :

- D'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) ;
- De Réserve Naturelle Nationale ;
- De Réserve Naturelle Régionale ;
- De Parc National ;
- De Parc Naturel Régional ;
- De zone RAMSAR ;
- De ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux),
- De forêt domaniale ou de forêt de protection.

B.VI. BILAN BESOINS/RESSOURCES

B.VI.1. La ressource en eau

Le débit de la source des « Riverots / Truffières » est suivi depuis janvier 2015 par le conseil départemental de l'Ariège. Les variations de débit sont très fortes. C'est en période de hautes eaux (mars, avril et mai) que le débit observé est maximum. Ces pointes de débit sont associées à des circulations rapides dans des formations fracturées à karstifiées. Lors de ces pointes de débit, la conductivité à la source augmente et témoigne de la présence d'apports d'eaux plus minéralisées provenant des niveaux moins perméables sus-jacents. En périodes de basses eaux (juillet à novembre), une baisse importante du débit est observé. Ces mesures de débit traduisent un aquifère assez transmissif et peu capacitif.

Le débit mensuel moyen de la source est de l'ordre de 2 l/s soit 7 m³/h et atteint en période hautes eaux 36 m³/h.

Tableau 13 : Débits mesurés au niveau de la source des « Riverots / Truffières » (Source : SMDEA)

	2015	2016	2017	2018
Débit mesuré min	0,11 l/s	0,15 l/s	0,09 l/s	0,29 l/s
Débit mesuré max	10,87 l/s	10,43 l/s	8,81 l/s	61,14 l/s
Débit mesuré moyen	1,37 l/s	1,95 l/s	0,61 l/s	3,53 l/s

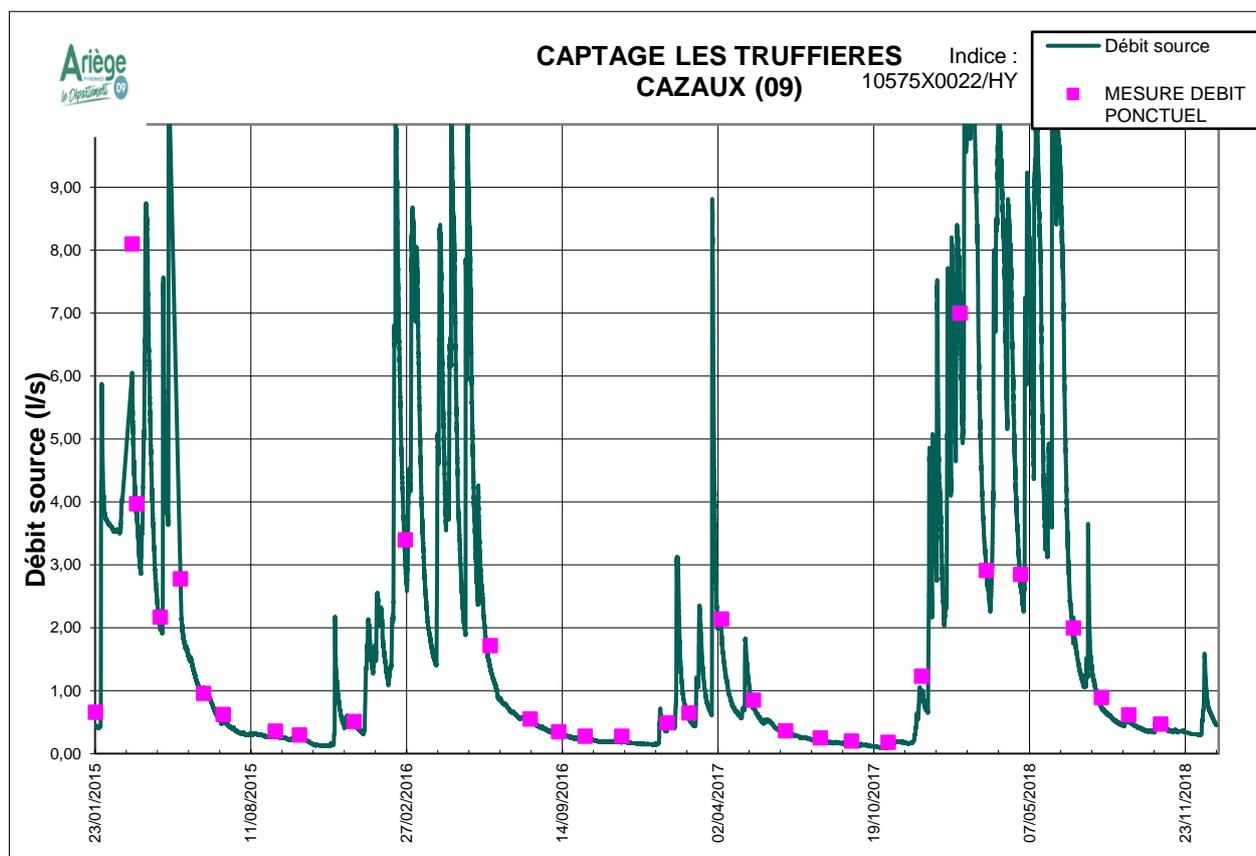


Illustration 31 : Débits mesurés au niveau de la source des « Riverots / Truffières » (Source : CD09)

Les moyennes mensuelles des débits depuis 2015 sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 14 : Débits moyens mensuels mesurés au niveau de la source des « Riverots / Truffières » (Source : SMDEA)

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2015	1,23	3,72	4,88	3,94	1,59	0,88	0,42	0,30	0,26	0,21	0,31	0,50
2016	1,61	4,13	4,55	5,41	4,56	1,42	0,63	0,43	0,28	0,22	0,19	0,16
2017	0,30	1,00	1,82	1,16	0,80	0,42	0,27	0,19	0,16	0,12	0,16	0,92
2018	4,62	10,11	5,50	5,49	6,76	6,66	1,47	0,64	0,46	0,38	0,34	0,56

Le débit minimum connu est de 0,09 l/s. Il a été mesuré le 26 octobre 2017. Il correspond à un débit journalier de 7,8 m³/j et à un volume annuel de 2 838 m³/an.

B.VI.2. Les besoins

Comme indiqué au chapitre B.IV.1.3, le volume mis en distribution et la consommation annuelle représentatifs de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » sont ceux de l'année 2017. Ainsi, le besoin annuel de l'UDI s'établit à 3 945 m³/an soit environ 10,81 m³/j en moyenne. La consommation moyenne annuelle de l'UDI est de 1 578 m³/an soit environ 4,3 m³/j en moyenne.

Ces consommations comprennent les volumes :

- Facturés ;
- Relevés et non facturés (fontaines, point d'eau publics, etc.) ;
- De service ;
- De vidange « qualité ».

Ainsi, le rendement moyen du réseau de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » s'établit à 40 %.

Pour rappel, sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb », la population permanente est de 40 habitants. La population de pointe en période estivale sur cette UDI est identique.

En considérant un ratio de consommation journalière de 150 litres par jour par habitant, le besoin de pointe journalière pour la consommation humaine s'établit à 6 m³/j (=0,150 m³/j/hab. x 40 habitants).

Il n'est pas prévu d'évolution significative des besoins sur cette UDI.

A noter qu'il n'existe **aucune fontaine publique** sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ».

B.VI.3. Le bilan besoins/ressources

Le débit minimum connu de 0,09 l/s correspond à un volume annuel de 2 838 m³/an et à un volume journalier de 7,8 m³/j. En considérant le débit de la ressource égal au débit d'étiage tout au long de l'année, ce qui constitue une hypothèse sécuritaire, les besoins journaliers en production, estimés à 10,8 m³/j, sont supérieurs à la ressource disponible si l'on se place dans une situation d'étiage exceptionnel (26 octobre 2017). Cependant, il convient de rappeler que la ressource, exploitée depuis de nombreuses années, a toujours permis de répondre aux besoins de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ». Cela peut s'expliquer par le rôle tampon joué par les deux réservoirs mais surtout par le fait que la

consommation de pointe (et donc la production) qui a lieu en juillet-août est décalée de l'étiage qui a lieu quant à lui en octobre-novembre. Au cours des mois de juillet-août, le débit de la ressource est bien supérieur (plus de deux fois) qu'au cours des mois d'octobre-novembre. Cependant, une attention toute particulière sera portée par l'exploitant du réseau à la recherche de fuites afin de s'assurer que la ressource puisse bien couvrir les besoins en pointe car les besoins journaliers en production estimés à 10,8 m³/j prennent en compte un volume important de fuites. L'amélioration du rendement devrait permettre d'éviter des éventuelles situations critiques.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016 - 2021, dans sa disposition C15 « Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements », rappelle les obligations réglementaires en matière de gestion des rendements de réseaux. Cette disposition renvoie à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable. Les dispositions de ce décret, inscrites au code général des collectivités territoriales et au code de l'environnement, prévoient une majoration de la redevance de prélèvement lorsque le rendement n'atteint pas un seuil défini par la réglementation et en l'absence d'un plan d'action de résorption de fuites. En l'espèce, s'agissant de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb », le rendement seuil à considérer est égal à :

$$65 + \text{Indice Linéaire de Consommation} / 5$$

L'indice linéaire de consommation, ILC, est exprimé en m³/km/j, il résulte de la formule suivante :

$$\frac{\text{Volume comptabilisé domestique et non domestique} + \text{Volume consommé sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau (hors branchements)} \times 365 \text{ jours}}$$

Appliqué à l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb », ce ratio ILC est en moyenne (selon les données de consommation exposées précédemment) égal à 0,91 (= 1578 / (4,74 x 365))

Le rendement seuil à atteindre sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » est donc de **65,18 %**.

Le rendement moyen actuel sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » de 40 % est inférieur à cette valeur cible.

Le SMDEA entend poursuivre ses actions pour une gestion plus économe de la ressource en eau, à savoir :

- étude des bruits de fond ;
- sectorisation et recherche de fuite ;
- définition d'un programme d'action ;
- amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI ;
- caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés (abreuvoirs, trop-pleins, ...).

L'échéancier prévu pour la mise en œuvre de ces mesures est le suivant :

	Années après l'obtention de la DUP		
	N+1	N+2	N+3
Etude des bruits de fond	X		
Sectorisation et recherche de fuite	X		
Définition d'un programme d'action	X		
Caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés	X		
Amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI		X	

Dans le cas de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb », pour que le SMDEA atteigne un rendement minimum de 65,18 % conformément aux objectifs de la mesure C15 du SDAGE, il faudrait que le volume d'eau mesuré au compteur général soit d'environ 2 421 m³/an (et non de 3 945 m³/an).

Il faudrait alors que le SMDEA trouve une perte de 4,2 m³/j [(3 945 - 2 421)/365] soit 0,05 l/s. Ce débit est très faible. Une telle fuite ou perte est difficilement localisable par le SMDEA.

Ce raisonnement permet d'affirmer que pour ce genre de réseau de distribution, la collectivité aura des difficultés à atteindre les objectifs de la mesure C15 du SDAGE.

Toutefois, la collectivité s'engage à respecter au mieux cette mesure et interviendra sur chaque fuite qui sera détectée ou tout autre élément permettant d'atteindre un rendement de 65,18 %.

B.VII. REGIME MAXIMAL D'EXPLOITATION DEMANDE

Le régime d'exploitation maximal demandé pour le captage des « Riverots / Truffières », exprimé en m³/j, est établi sur les éléments détaillés précédemment à savoir :

- un rendement du réseau de l'ordre de 40 % en situation actuelle ;
- des besoins de pointe journalière pour la consommation humaine s'établissant à 6 m³/j sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » (=0,150 m³/j/hab. x 40 habitants) ;
- une production journalière s'établissant à 10,8 m³/j couvrant les besoins de consommation en pointe.

Le régime maximal d'exploitation demandé est de 10,8 m³/j. Une attention toute particulière sera portée par l'exploitant du réseau à la recherche de fuites pour diminuer au maximum l'impact du prélèvement sur le milieu naturel.

Le captage des « Riverots / Truffières » sera sollicité en continu sur l'année.

B.VIII. DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE PREVUS

Le SMDEA veille à appliquer les dispositions du Code de la Santé Publique qui visent à distribuer « au robinet du consommateur » une eau destinée à la consommation humaine respectant les limites et références de qualité mentionnées dans les articles R. 1321-2 et R. 1321-3 dudit Code, précisées dans un arrêté ministériel du 11 janvier 2007 ; et à prendre les mesures appropriées pour respecter en permanence ces normes de qualité.

B.VIII.1. Dispositifs de surveillance et de contrôle

B.VIII.1.1. Surveillance et télésurveillance de la qualité de l'eau et des débits prélevés

Le SMDEA veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution et organise la surveillance de la qualité de l'eau distribuée.

Il n'existe pas de dispositif de télésurveillance sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ».

Selon MME Martine TROCHU, « *Sur le plan quantitatif, le suivi du débit devra être poursuivi sur plusieurs cycles hydrologiques afin de confirmer et suivre le potentiel de la source et identifier l'influence du changement climatique.*

Sur le plan qualitatif, la surveillance de la qualité des eaux brutes devra être maintenue au rythme défini par l'autorité sanitaire, de façon à suivre les principaux paramètres physico-chimiques et bactériologiques. »

B.VIII.1.2. Contrôle de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau fera l'objet d'un contrôle sanitaire réglementaire selon un programme annuel défini par la réglementation en vigueur et mis en œuvre par le laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé pour le département de l'Ariège. Les frais d'analyses et de prélèvements seront à la charge du SMDEA selon les tarifs et modalités également fixés par la réglementation en vigueur.

Les contrôles réglementaires seront réalisés sur des points de surveillance enregistrés dans le fichier SISE-Eaux de la Délégation Départementale de l'Ariège de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie.

Les agents des services de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie chargés de l'application du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement auront constamment libre accès aux installations.

B.VIII.2. Information sur la qualité de l'eau distribuée

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir la Délégation Départementale de l'Ariège de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée seront portés à la connaissance du Public selon les dispositions et la réglementation en vigueur.

B.VIII.3. Entretien des ouvrages

Les ouvrages de captage, les dispositifs de protection, les installations de traitement, les réservoirs et le réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine seront conçus selon les dispositions de la réglementation en vigueur et seront régulièrement entretenus et contrôlés.

Un contrôle visuel régulier des ouvrages de captage sera effectué afin de pouvoir en réaliser l'entretien, de manière à en assurer le bon fonctionnement.

Selon MME Martine TROCHU, « *Une attention particulière sera portée au nettoyage (entretien) annuel des installations du captage et du périmètre de protection immédiate.* »

C. PIÈCES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

C.I. QUALITE DES EAUX BRUTES, TRAITEMENT DE L'EAU ET DISTRIBUTION

C.I.1. Evaluation de la qualité des eaux

L'analyse de première adduction exigée par la réglementation dans le cas d'une création de captage d'une source est remplacée par les analyses effectuées régulièrement par le contrôle sanitaire à la ressource et en production. Les plus récentes analyses de type RP et P2 complétées par une analyse de type Spéci, englobent tous les paramètres recherchés dans une analyse de première adduction.

Dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée au sein de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » entre 2015 et 2018, les analyses ont eu lieu :

- Au niveau du captage (1 analyses sur 23) ;
- Au niveau de la production (7 analyses sur 23) ;
- Au niveau de la distribution, toutes chez des particuliers (15 analyses sur 23).

Une analyse des eaux brutes produites par le captage des « Riverots / Truffières » a été réalisée en mars 2015 au niveau de la canalisation d'exhaure à l'arrivée du premier réservoir (réservoir de la Truffière). Les eaux brutes étaient conformes aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Aucune contamination microbiologique n'a été relevée.

Par ailleurs, les résultats de l'analyse mettent en évidence une eau à l'équilibre calco-carbonique.

Au niveau de la production, les résultats du contrôle sanitaire depuis 2015 font ressortir les éléments suivants :

- Un pH basique (7,7 en moyenne) ;
- Une turbidité qui dépasse une fois les limites de qualité et qui est supérieure pour deux analyses aux références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine au point de mise en distribution. Cependant, il n'y a pas eu de restriction de la consommation de l'eau ;
- En 2017, on a observé une eau non conforme aux références de qualité pour les paramètres microbiologiques. Il n'a toutefois pas nécessité de restriction de consommation de l'eau.
- Une eau à « caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des canalisations des réseaux publics ou internes ». En effet, l'équilibre calco-carbonique est supérieur aux références de qualité.

Ces résultats au niveau de la production sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la production sur les années 2015 à 2018 (Source : ARS Midi-Pyrénées)

	Nombre d'analyses	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Limite de qualité maximale	Références de qualité	Nombre de dépassements
pH	1	7,7	7,7	7,7	-	Mini : 6,5 Maxi : 9,0	0
Conductivité	7	518	575	552	-	Mini : 200 Maxi : 1100	0
Turbidité (NFU)	7	0,23	4,32	0,93	1	Maxi : 0,5	2
Carbone organique total (mg/L C)	4	0,5	1,84	1,08	-	Maxi : 2	0
Nitrates (mg/L)	4	0,9	2,6	1,7	50,0	-	0
Nitrites (mg/L)	4	0	0	0	0,1	-	0

	Nombre d'analyses	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Limite de qualité maximale	Références de qualité	Nombre de dépassements
Ammonium (mg/L)	7	0	0	0	-	Maxi : 0,1	0

En production, l'analyse du 6 décembre 2016 fait apparaître une eau agressive vis-à-vis des canalisations métalliques. Toutefois, vu les caractéristiques chimiques de l'eau et la valeur enregistrée en 2007 (analyse du 26 mars 2007) sur ce même point de surveillance, il semble que l'équilibre calco-carbonique soit très variable. L'agressivité mesurée ponctuellement ne nécessite pas de mesures correctives particulières. Toutefois, un recensement des conduits et raccordements en plomb devra être réalisé sur ce réseau suivi éventuellement de travaux de remplacement.

Au niveau de la distribution, les résultats du contrôle sanitaire sur les années 2015 à 2018 font ressortir les éléments suivants :

- Un pH basique compatible avec les normes de qualité (7,6 en moyenne) ;
- Une absence de contamination chimique (micropolluants, pesticides).

Ces résultats au niveau de la distribution sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la distribution sur les années 2015 à 2018 (Source : ARS Midi-Pyrénées)

	Nombre d'analyses	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Limite de qualité maximale	Références de qualité	Nombre de dépassements
pH	3	7,4	7,7	7,6	-	Mini : 6,5 Maxi : 9,0	0
Conductivité	15	468	591	540	-	Mini : 200 Maxi : 1100	0
Turbidité (NFU)	15	0	0,57	0,2	-	Maxi : 2	0
Carbone organique total (mg/L C)	0	-	-	-	-	Maxi : 2	-
Nitrates (mg/L)	0	-	-	-	50,0	-	-
Nitrites (mg/L)	0	-	-	-	0,1	-	-
Ammonium (mg/L)	15	0	0	0	-	Maxi : 0,1	0

Les eaux produites par le captage des « Riverots / Truffières » n'ont pas fait l'objet de restrictions d'usage entre 2015 et 2018.

En ce qui concerne la qualité bactériologique de l'eau distribuée, les résultats obtenus à la production et à la distribution par les prélèvements de l'ARS entre 2015 et 2018 sont les suivants :

Tableau 17 : Synthèse des données bactériologiques de l'ARS entre 2015 et 2018 (Source : ARS Midi-Pyrénées)

	Nombre d'analyses	Valeur minimum	Valeur maximum	Limite de qualité	Référence de qualité	Nombre de dépassement	% des prélèvements
Bactéries coliformes (/100 ml)	22	0	6	-	0	4	18%
Bact. et spores sulfito-réduc	22	0	14	-	0	3	14%
Entérocoques	22	0	6	0	-	2	9%

Escherichia coli	22	0	6	0	-	2	9%
-------------------------	----	---	---	---	---	---	----

Ces résultats d'analyse révèlent que les eaux produites par le captage des « Riverots / Truffières » peuvent être ponctuellement contaminés d'un point de vue bactériologique. On a observé 4 non-conformités pour la bactériologie entre 2015 et 2018.

C.I.2. Dispositifs de traitement des eaux

A l'heure actuelle, les eaux distribuées font l'objet de chlorations manuelles et ponctuelles au moyen de galets chlorés dans les deux réservoirs de l'UDI.

Selon MME Martine TROCHU, « *Sur le plan qualitatif, l'eau est de bonne qualité mais des contaminations ponctuelles de bactériologie sont observées.*

Compte tenu de la vulnérabilité de l'aquifère, une dégradation de la qualité des eaux est envisageable (accidentelle ou diffuse). Un traitement par galets de chlore est en place dans le réservoir.

La surveillance de la qualité des eaux brutes devra être maintenue au rythme défini par l'autorité sanitaire, de façon à suivre les principaux paramètres physico-chimiques et bactériologiques. Une attention particulière sera portée au nettoyage (entretien) annuel des installations du captage et du périmètre de protection immédiate.

Les mesures de protection évoquées doivent permettre de réduire le risque sans l'exclure. En outre, nous proposons que l'on surveille le débit et la qualité des eaux de la source. »

Le SMDEA projette de mettre en place un système de traitement au chlore gazeux au niveau du réservoir de la Truffière.

C.II. MESURES DE PROTECTION DES EAUX BRUTES PRODUITES PAR LE CAPTAGE

Le rapport d'expertise proposant les périmètres de protection à mettre en place autour du captage des « Riverots / Truffières » a été établi en mai 2020 par MME Martine TROCHU, hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé désigné par Madame la Déléguée Départementale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie.

Les périmètres de protection et mesures décrits ci-dessous émanent de ce rapport qui est joint à ce dossier en annexe 2.

C.II.1. Risques de pollution des eaux brutes produites par le captage

✓ Sources de pollution

Dans l'aire d'alimentation du captage, les sols sont modérément pentus et occupés par de la forêt, des prairies et des zones de cultures.

Dans l'environnement amont du captage, les sources de contamination potentielles peuvent être les suivantes :

- Origine agricole : Des zones de cultures sont répertoriées sur l'aire d'alimentation de la source. Une ferme est présente à 150 m du captage. Des animaux viennent pâturer à proximité de la source et notamment du trop-plein. Ce risque reste toutefois modéré du fait du caractère extensif de cet élevage ;
- Origine forestière : la forêt est présente en amont du captage ;
- Axes de communication : des chemins passent en amont de l'aire d'alimentation de la source.

✓ Vulnérabilité de la ressource

Les formations de poudingues constituent un aquifère de type sédimentaire. Ces poudingues sont fracturés et recouverts par des marnes plus ou moins épaisses. La vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère capté est moyenne à forte pour les raisons suivantes :

- Absence de recouvrement dans les zones d'affleurement des poudingues et des grés ;
- Zone fracturée avec des écoulements préférentiels pouvant être rapides.

L'impluvium de la source peut être considéré dans son ensemble comme vulnérable aux contaminations de surface.

Dans l'état actuel des connaissances, le risque de contamination est toutefois modéré. Le seul risque de pollution des eaux brutes produites par le captage des « Riverots / Truffières » peut être lié au pâturage de bovins et ovins à proximité de l'ouvrage, ces derniers s'abreuvant au niveau du trop-plein du réservoir de la Truffière.

C.II.2. Caractéristiques des Périmètres de Protection, Immédiate, Rapprochée et Eloignée

MME Martine TROCHU a défini des Périmètres de Protection Immédiate (PPI) et Rapprochée (PPR) présentés dans son rapport d'expertise réalisé en mai 2020.

Les superficies et l'occupation des sols de l'ensemble de ces périmètres sont présentées dans le tableau suivant. On note qu'aucun Périmètre de Protection Eloignée n'a été proposé par l'hydrogéologue agréé, compte tenu de l'étendue importante du PPR.

Tableau 18 : Caractéristiques des périmètres de protection

	Périmètre de Protection	Superficie	Occupation des sols	Etat parcellaire
Captage des « Riverots / Truffières »	PPI	1 563 m ²	Ouvrage, prairies et bois	Totalité des parcelles n° 729 et 730 section OA Partie des parcelles n° 728 et 731, section OA, commune de Cazaux
	PPR	31 ha	Prairies, cultures, bois et chemins	Totalité des parcelles n° 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 204, 205, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 235, 236, 280, 281, 282, 283, 287, 288, 290, 726, 727, 736, 737, section OA, commune de Cazaux Partie des parcelles n° 63, 142, 226, 275, 289, 728, 731, 733, section OA, commune de Cazaux
	PPE	Néant	Néant	Néant

Les superficies des Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée sont issues des représentations effectuées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé.

L'ensemble de ces périmètres est présenté sur fond cadastral puis sur fond de plan IGN dans les figures suivantes.

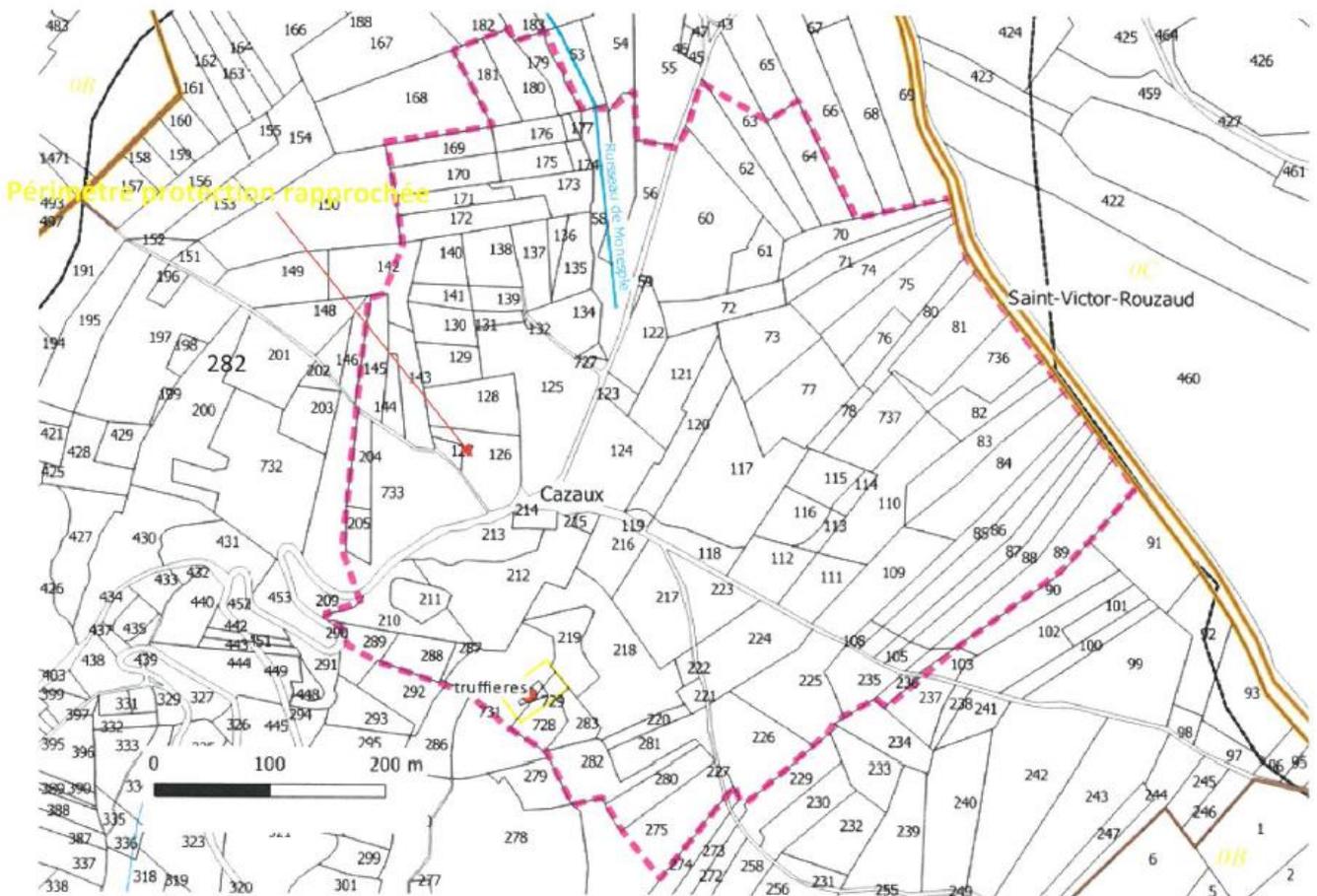


Illustration 32 : Périmètres de Protection du captage des « Riverots / Truffières » sur fond cadastral (Source : Mme Martine TROCHU, 2020, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé)

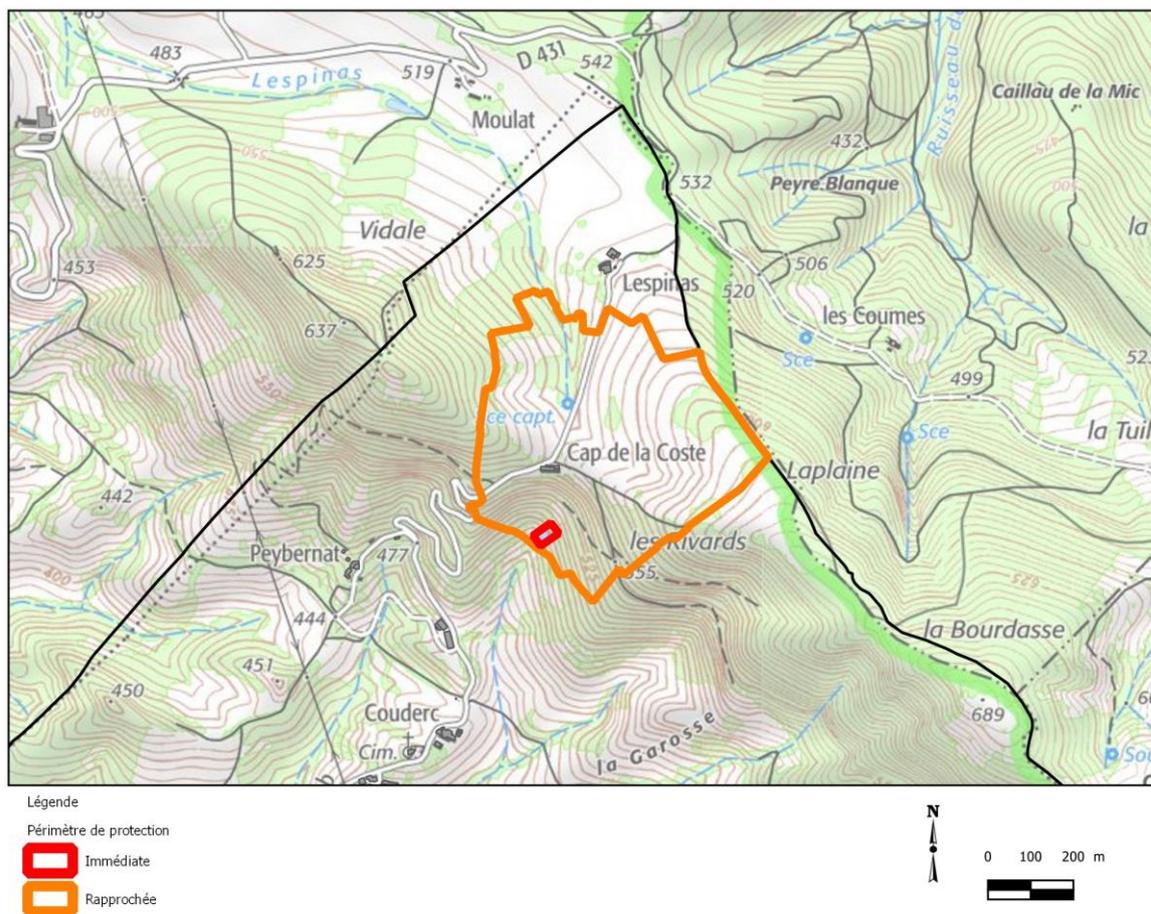


Illustration 33 : Périmètres de Protection du captage des « Riverots / Truffières » sur fond IGN (Source : Mme Martine TROCHU, 2020, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé)

C.II.3. Dispositions spécifiques à mettre en œuvre pour protéger les eaux brutes produites par le captage

Les prescriptions édictées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé sont rappelées ci-dessous.

C.II.3.1. Périmètre de Protection Immédiate

Objectif : Le principal objectif du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) porte sur la protection physique des ouvrages de captage dans leur environnement immédiat contre les risques de dégradations de ces ouvrages ou de pollution des eaux superficielles aux abords immédiats du captage.

Communes d'implantation : CAZAUX (09090)

Références cadastrales : Parcelles n° 729 et 730 en totalité et partie des parcelles n° 728 et 731, section OA du plan cadastral de la commune de CAZAUX

Superficie : le PPI s'étendra sur une superficie d'environ 1 563 m²

Propriété : Propriétaires privés et commune de Cazaux. Conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, le PPI doit être acquis en pleine propriété par le SMDEA, exploitant du captage, soit à l'amiable soit par expropriation. Lorsque le propriétaire de la parcelle sur laquelle s'implante le PPI est une collectivité, une

convention de gestion peut être établie entre celle-ci et l'exploitant du captage (article L.1321-2 du Code de la Santé Publique). L'acquisition à l'amiable sera privilégiée par le SMDEA.

Les terrains compris dans ce périmètre devront être clôturés et régulièrement entretenus.

Il sera installé sur la clôture le panneau suivant :



Illustration 34 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I.

Délimitation du PPI et préconisations de MME Martine TROCHU : « Sur ce périmètre sont interdits, tous dépôts, épandages de produits potentiellement polluants pour les eaux souterraines, activités ou installations non indispensables à l'exploitation du captage, sauf autorisation explicite qui serait formulée dans la DUP.

L'entretien s'effectuera sans utilisation de produits chimiques (herbicides). L'accès au captage est réservé aux personnes habilitées et responsables de l'exploitation du captage.

Le périmètre de protection immédiate actuel se situe sur deux parcelles (n° 730 et 729) appartenant au syndicat. Ce périmètre de protection doit être modifié afin d'améliorer la protection de la ressource en limitant l'accès aux animaux à proximité du captage. Le rejet des trop-pleins doit être déplacé au niveau de l'arbre et rejoindre le vallon en contrebas.

Les limites du périmètre de protection immédiate devront être reportées sur le plan cadastral par un géomètre. Ce périmètre devra être clôturé pour interdire l'accès à proximité du captage. Les limites du périmètre de protection intègrent la zone de drainage supposée, le trop-plein actuel et le captage. Un tracé est positionné sur la photo aérienne. Le périmètre devra être clôturé en totalité et être entretenu. Un portail d'accès devra être mis en place. Les fermetures de l'accès au captage devront être verrouillées. »

C.II.3.2. Périmètre de Protection Rapprochée

Objectif : Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) a pour fonction de protéger les eaux prélevées par le captage des « Riverots / Truffières » des pollutions pouvant éventuellement atteindre les ouvrages de captage et altérer temporairement ou définitivement la qualité des eaux.

Commune concernée : CAZAUX (09090)

Références cadastrales :

- Totalité des parcelles n°56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 204, 205, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 235, 236, 280, 281, 282, 283, 287, 288, 290, 726, 727, 736, 737, section OA
- Partie des parcelles n° 63, 142, 226, 275, 289, 728, 731, 733, section OA

Superficie : le PPR s'étendra sur une superficie d'environ 31 ha

Son étendue est déterminée en prenant en compte les caractéristiques de l'aquifère et du sous-sol ; notamment la vitesse de transfert de l'eau, le pouvoir de fixation et de dégradation du sol et du sous-sol vis-à-vis des polluants ainsi que le pouvoir de dispersion des eaux souterraines.

A l'intérieur de ce périmètre, peuvent être instaurées diverses servitudes et mesures de police sous forme d'interdictions et de réglementations.

Le Périmètre de Protection Rapprochée doit avoir une superficie suffisante pour assurer une protection efficace du captage.

Délimitation du PPR et préconisations de MME Martine TROCHU : « Le caractère pérenne du débit de la source s'explique davantage par une alimentation régulière que par la présence de réserves importantes. Dans ce contexte, les débits sont fonction de l'étendue du bassin d'alimentation. La zone d'alimentation de la source dans ce contexte hydrogéologique correspond habituellement au bassin versant topographique. La surface de l'aire d'alimentation est estimée à partir du débit spécifique du cours d'eau « la Lèze ».

La protection qualitative et quantitative de cette ressource dépend de la stabilité de son bassin versant. Toute modification importante du sol et du sous-sol peut avoir des conséquences dommageables sur la ressource en eau.

Le périmètre de protection rapprochée a été défini à partir du contexte géologique (linéaments, lithologie) et du contexte hydrogéologique et couvre une surface de l'ordre de 31 ha. Il s'étend sur une distance de 500 m à l'amont de la source. Les parcelles concernées sont les suivantes : section OA, 179, 180, 181, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 58, 57, 56, 139, 141, 140, 138, 135, 137, 136, 205, 733, 204, 144, 145, 143, 127, 126, 128, 129, 130, 125, 132, 727, 134, 131, 59, 60, 62, 63, 64, 70, 61, 71, 72, 74, 73, 77, 75, 76, 80, 78, 81, 737, 736, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 72, 73, 77, 78, 110, 122, 121, 120, 117, 115, 114, 116, 113, 110, 109, 108, 107, 105, 106, 104, 236, 235, 124, 119, 118, 112, 111, 109, 289, 288, 210, 211, 287, 213, 212, 214, 215, 216, 218, 219, 731, 730, 729, 728, 219, 218, 283, 217, 223, 224, 225, 235, 236, 226, 221, 222, 220, 281, 282, 280, 227, 275.

A l'intérieur de ce périmètre occupé par de la prairie, des cultures et des bois, toutes activités autres que celles exercées actuellement seront interdites. Il est proposé d'interdire toute installation, aménagement ou activité pouvant engendrer des rejets chroniques ou accidentels ou entraîner un lessivage par ruissellement et infiltration de substances polluantes.

Au-delà du contrôle du respect de la réglementation générale en matière de protection des eaux, les mesures de protection rapprochée proposées pourront être les suivantes avec l'interdiction de :

- Réaliser des ouvrages de captage d'eau non destinée à l'alimentation humaine des collectivités ; cette interdiction ne doit pas concerner les ouvrages nécessaires à l'étude, la surveillance et la protection de la ressource en eau ;
- L'ouverture ou l'exploitation de carrières, mines ;
- L'ouverture d'excavations autres que celles destinées au passage de canalisations d'AEP et à la création d'assainissement autonome pour des habitations déjà présentes ;
- L'implantation de déchetterie, des dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs, de déchets industriels, de déchets inertes et de dépôts de tous produits et de toute nouvelle installation classée pour la protection de l'environnement ICPE ;
- Les stockages temporaires de véhicules (parking, aires de gens du voyage, camping) ;
- L'implantation de nouvelles constructions, activités artisanales, commerciales, industrielles ou touristiques ;
- La création de cimetières ou d'inhumations privées ;
- La création de nouvelles voies de communication.

Concernant l'exploitation forestière :

- **Le respect du guide des bonnes pratiques sylvicoles doit être la règle ;**
- Tout défrichement de parcelles avec dessouchage et changement d'occupation des sols est **interdit** ;
- Les coupes d'éclaircie sont autorisées si elles sont menées avec précautions afin d'éviter toute perturbation du sol et du sous-sol ;
- **Les coupes rases ou blanches**, elles sont autorisées après déclaration (DR ou DICT) en mairie et sur une surface réduite à définir et à valider. Dans tous les cas, il y a lieu de veiller à ce que les récoltes ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol ;

- *L'usage de moteur à explosion impose des précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile ce qui implique le remplissage de réservoirs et stockage des produits hors du périmètre de protection rapprochée ou dans des bacs de rétention de volume suffisant. L'utilisation de biolubrifiants est recommandée ;*
- *Les bois de coupes seront stockés de manière temporaire dans le PPR. De même, les engins d'exploitation ne seront pas stationnés de façon prolongée ;*
- *La récolte des bois peut être réalisée à l'aide d'engins mécaniques à la condition expresse que leur passage dans le périmètre de protection rapprochée ne s'accompagne pas de perturbations de sol (orniérage, terrassements) susceptibles de modifier la circulation des eaux. Dans le cas de la formation d'ornières, elles seront rebouchées rapidement et systématiquement ;*
- *Les accès forestiers (pistes, tires de débardage, plateformes de manœuvre) sont autorisés sous réserve de ne pas drainer les eaux souterraines et de ne pas dériver les eaux superficielles vers le PPI.*

Tout opérateur forestier devra s'engager à respecter les prescriptions spécifiques fixées par le Règlement national des travaux et services forestiers (RNTSF) et le Règlement national d'exploitation forestière (RNEF) et les éventuelles prescriptions particulières fixées par les arrêtés préfectoraux.

Concernant l'activité agricole (élevage et habitations) :

- *Les habitations devront être reliées à un assainissement autonome conforme et contrôlé régulièrement et le stockage de fumiers devra être conforme à la réglementation ;*
- *Le parcage de bétail, et toutes zones ou installations de regroupement (étables, parcs, abreuvoirs...) ou de traitement ou de lavage d'animaux sont interdites en amont immédiat et en latéral du PPI, cela concerne les parcelles n° 731 pour partie en continuité de la 287 (partie amont), 728 et 219 soit une distance de 30 à 40 m autour du PPI en latéral en en amont ;*
- ***Une information devra être faite aux exploitants agricoles de la présence d'un captage AEP à protéger ;***
- *L'activité d'élevage déjà présente sur le PPR doit rester extensive en respectant le nombre d'UGB/ha.*

Sont autorisés sous réserve qu'ils ne drainent ou ne dérivent pas les eaux souterraines et qu'ils ne portent pas atteinte à la qualité des eaux captées :

- *La réalisation de toutes excavations, tranchées, fouilles nécessaires à l'exploitation de la ressource ;*
- *Le façonnement du lit ou rives du cours d'eau ;*
- *La création, reprofilage ou suppression de fossés.*

En outre, nous proposons que l'on surveille le débit et la qualité des eaux du captage.

Cette liste n'est pas exhaustive. Toute nouvelle activité non listée dans cette liste susceptible d'avoir une incidence qualitative et quantitative en phase travaux et/ou exploitation devra faire l'objet d'un avis d'hydrogéologue agréé ou de l'ARS. »

Les interdictions édictées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé constituent des servitudes qui grèvent les parcelles concernées. Au terme de l'enquête publique, ces servitudes seront inscrites au bureau de la conservation des hypothèques.

Dans la mesure où il existe une atteinte au droit de la propriété, la réglementation prévoit la possibilité d'indemniser ces contraintes.

A proximité des périmètres de protection, il conviendrait, afin de sensibiliser les différents acteurs (touristes, forestiers, ...) des risques potentiels de pollution, d'installer des panneaux indiquant la présence du captage et rappelant les prescriptions de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé.

L'implantation de ces panneaux, dont un modèle non contractuel est présenté ci-dessous, pourrait se faire aux abords des pistes permettant l'accès aux PPR.

SMDEA
Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement

SOURCE DE

Utilisée pour l'eau potable

Tél : 05 61 65 09 60

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Vous allez pénétrer dans une zone de protection où les activités sont interdites ou réglementées

Toute infraction est passible d'un an d'emprisonnement et de 16 000€ d'amende

Arrêté préfectoral du

Consultable en Mairie de

Illustration 35 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.

C.II.3.3. Périmètre de Protection Eloignée

Objectif : Le Périmètre de Protection Eloignée est facultatif. Il est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Il recouvre en général l'ensemble du Bassin d'Alimentation du Captage (BAC) ou de son Aire d'Alimentation (AAC).

MME Martine TROCHU n'a défini aucun Périmètre de Protection Eloignée compte tenu de l'étendue importante du PPR.

C.III. ETAT PARCELLAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION, STOCKAGE ET TRAITEMENT

L'état parcellaire des Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée du captage des « Riverots / Truffières » est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : Etat parcellaire des PPI et PPR du captage des « Riverots / Truffières »

	Numéro d'ordre	Propriété	Référence cadastrale				Surface emprise*	Surface périmètre	
			Section	Numéro	Nature	Lieu-dit			
PPI	1	Privé	OA	728	Prairies et forêts	Cap de la Coste	1 726	542	1 563 m ²
	2	Commune de Cazaux	OA	729	Prairies		65	65	
	3	Commune de Cazaux	OA	730	Prairies		173	173	
	4	Privé	OA	731	Prairies et forêts		7 761	783	
PPR	5	Privé	OA	56	Prairies	Cap de la Coste	2 534	2 534	31 ha
	6	Privé	OA	57	Prairies		2 608	2 608	
	7	Privé	OA	58	Prairies		4 087	4 087	
	8	Privé	OA	59	Prairies		131	131	
	9	Privé	OA	60	Prairies		9 304	9 304	
	10	Privé	OA	61	Prairies		1 968	1 968	
	11	Privé	OA	62	Prairies		3 899	3 899	
	12	Privé	OA	63	Prairies		4 383	2 901	
	13	Privé	OA	64	Prairies		3 206	3 206	
	14	Privé	OA	70	Prairies		2 917	2 917	
	15	Privé	OA	71	Prairies		2 380	2 380	
	16	Privé	OA	72	Prairies		2 606	2 606	
	17	Privé	OA	73	Prairies		4 312	4 312	
	18	Privé	OA	74	Prairies		3 786	3 786	
	19	Privé	OA	75	Prairies		4 757	4 757	
	20	Privé	OA	76	Prairies		1 600	1 600	
	21	Privé	OA	77	Prairies		5 387	5 387	
	22	Privé	OA	78	Prairies		931	931	
	23	Privé	OA	80	Prairies		1 762	1 762	
	24	Privé	OA	81	Forêts		4 765	4 765	
	25	Privé	OA	82	Forêts		2 393	2 393	
	26	Privé	OA	83	Prairies		3 930	3 930	
	27	Privé	OA	84	Prairies		5 276	5 276	
	28	Privé	OA	85	Prairies		3 036	3 036	
	29	Privé	OA	86	Prairies		3 819	3 819	
	30	Privé	OA	87	Prairies		2 841	2 841	
	31	Privé	OA	88	Prairies		3 925	3 925	
	32	Privé	OA	89	Forêts		4 879	4 879	
	33	Privé	OA	104	Prairies et forêts		354	354	
	34	Privé	OA	105	Prairies		485	485	

Numéro d'ordre	Propriété	Référence cadastrale					Surface emprise*	Surface périmètre
		Section	Numéro	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)		
35	Privé	OA	106	Prairies		296	296	
36	Privé	OA	107	Prairies		431	431	
37	Privé	OA	108	Prairies		301	301	
38	Privé	OA	109	Prairies		4 522	4 522	
39	Privé	OA	110	Prairies		5 419	5 419	
40	Privé	OA	111	Prairies		2 311	2 311	
41	Privé	OA	112	Prairies		2 583	2 583	
42	Privé	OA	113	Prairies		559	559	
43	Privé	OA	114	Prairies		589	589	
44	Privé	OA	115	Prairies		1 913	1 913	
45	Privé	OA	116	Prairies		1 989	1 989	
46	Privé	OA	117	Prairies		9 126	9 126	
47	Privé	OA	118	Prairies		1 540	1 540	
48	Privé	OA	119	Prairies		197	197	
49	Privé	OA	120	Prairies et forêts		3 634	3 634	
50	Privé	OA	121	Prairies		3 987	3 987	
51	Privé	OA	122	Prairies		2 608	2 608	
52	Privé	OA	123	Prairies		600	600	
53	Privé	OA	124	Prairies		5 290	5 290	
54	Privé	OA	125	Prairies		8 376	8 376	
55	Privé	OA	126	Prairies		3 175	3 175	
56	Privé	OA	127	Prairies		371	371	
57	Privé	OA	128	Prairies		3 434	3 434	
58	Privé	OA	129	Prairies		1 811	1 811	
59	Privé	OA	130	Prairies		1 823	1 823	
60	Privé	OA	131	Prairies		496	496	
61	Privé	OA	132	Prairies		58	58	
62	Privé	OA	134	Prairies et forêts		2 257	2 257	
63	Privé	OA	135	Forêts		1 922	1 922	
64	Privé	OA	136	Forêts		668	668	
65	Privé	OA	137	Forêts		2 040	2 040	
66	Privé	OA	138	Prairies		2 253	2 253	
67	Privé	OA	139	Prairies		958	958	
68	Privé	OA	140	Prairies		1 721	1 721	
69	Privé	OA	141	Prairies		1 004	1 004	
70	Privé	OA	142	Prairies et forêts		3 858	1 378	
71	Privé	OA	143	Forêts		2 210	2 210	
72	Privé	OA	144	Forêts		933	933	
73	Privé	OA	145	Forêts		2 200	2 200	
74	Privé	OA	169	Forêts		1 977	1 977	
75	Privé	OA	170	Prairies		2 333	2 333	
76	Privé	OA	171	Prairies		1 632	1 632	
77	Privé	OA	172	Prairies		2 919	2 919	
78	Privé	OA	173	Prairies et forêts		2 059	2 059	

Numéro d'ordre	Propriété	Référence cadastrale					Surface emprise*	Surface périmètre
		Section	Numéro	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)		
79	Privé	OA	174	Forêts		402	402	
80	Privé	OA	175	Prairies et forêts		1 627	1 627	
81	Privé	OA	176	Forêts		1 415	1 415	
82	Privé	OA	177	Forêts		226	226	
83	Privé	OA	178	Forêts		130	130	
84	Privé	OA	179	Forêts		1 293	1 293	
85	Privé	OA	180	Forêts		2 456	2 456	
86	Privé	OA	181	Forêts		2 027	2 027	
87	Privé	OA	204	Forêts		1 311	1 311	
88	Privé	OA	205	Forêts		929	929	
89	Privé	OA	210	Forêts		3 042	3 042	
90	Privé	OA	211	Prairies et forêts		1 370	1 370	
91	Privé	OA	212	Forêts		7 447	7 447	
92	Privé	OA	213	Prairies		2 835	2 835	
93	Privé	OA	214	Bâtiment		647	647	
94	Privé	OA	215	Prairies		301	301	
95	Privé	OA	216	Prairies et forêts		2 450	2 450	
96	Privé	OA	217	Forêts		4 418	4 418	
97	Privé	OA	218	Forêts		7 890	7 890	
98	Privé	OA	219	Prairies et forêts		2 384	2 384	
99	Privé	OA	220	Forêts		845	845	
100	Privé	OA	221	Forêts		481	481	
101	Privé	OA	222	Forêts		403	403	
102	Privé	OA	223	Prairies		2 554	2 554	
103	Privé	OA	224	Forêts		4 609	4 609	
104	Privé	OA	225	Forêts		5 194	5 194	
105	Privé	OA	226	Forêts		4 745	4 618	
106	Privé	OA	227	Forêts		121	121	
107	Privé	OA	235	Forêts		2 162	2 162	
108	Privé	OA	236	Forêts		429	429	
109	Privé	OA	275	Forêts		11 167	3 783	
110	Privé	OA	280	Forêts		2 278	2 278	
111	Privé	OA	281	Forêts		2 360	2 360	
112	Privé	OA	282	Forêts		3 114	3 114	
113	Privé	OA	283	Forêts		1 141	1 141	
114	Privé	OA	287	Forêts		357	357	
115	Privé	OA	288	Forêts		1 742	1 742	
116	Privé	OA	289	Forêts		1 679	993	
117	Privé	OA	290	Forêts		40	40	
118	Privé	OA	726	Prairies		132	132	
119	Privé	OA	727	Prairies		193	193	
120	Privé	OA	728	Prairies et forêts		1 726	1 183	
121	Privé	OA	731	Prairies et forêts		7 761	3 698	

	Numéro d'ordre	Propriété	Référence cadastrale				Surface emprise*	Surface périmètre	
			Section	Numéro	Nature	Lieu-dit			
	122	Privé	OA	733	Forêts		11 905	7 350	
	123	Privé	OA	736	Forêts		3 771	3 771	
	124	Privé	OA	737	Prairies		3 574	3 574	

*Les superficies des emprises sont des valeurs estimées en attente de documents d'arpentage.

C.IV. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX, ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX ET JUSTIFICATION DU PROJET

C.IV.1. Echancier prévisionnel et estimation du coût des travaux

Le tableau ci-après présente un échancier prévisionnel des travaux.

Les coûts estimés du projet sont d'environ 165 000 € HT. Ce montant comprend les missions d'accompagnement.

Tableau 20 : Echancier prévisionnel des travaux prévus pour le captage des « Riverots / Truffières »

Travaux	Période	Estimation du coût
Achat de terrain	N+2	Convention de mise à disposition par la commune 550 € HT pour la partie privée
Captage	N+1	120 000,00 € HT
Traitement (chlore gazeux au niveau du réservoir de la Truffière)	N+2	11 000 € HT
Télésurveillance	N+2	2 500 € HT
Demande électrique	N+2	2 500 € HT
Indemnités des servitudes	N+2	Dans le PPR : $310\,000\text{ m}^2 \times 0,02\text{€} = \mathbf{6\,200,00\ € HT}$
Panneaux signalétiques	N+1	Panneau du PPI (achat et pose) : 500 € HT Panneaux du PPR (achat et pose) : 2 000 € HT
Recherche de fuites	N+1	1 000,00 € HT
Divers et imprévus	/	15 %

C.IV.2. Justification du projet

Le présent rapport devrait permettre au SMDEA de régulariser sa situation vis-à-vis de la réglementation en matière d'eau potable.

Considérant :

- l'avis favorable de Mme Martine TROCHU, hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé, dans son rapport daté de mai 2020 ;
- que l'eau du captage des « Riverots / Truffières » est d'ores-et-déjà utilisée pour l'alimentation en eau potable de la population de l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » sur la commune de Cazaux ;

il s'agit donc bien d'un dossier de régularisation.

Régularisation au titre du Code de l'Environnement :

- de la **Déclaration d'Utilité Publique**
(au titre de l'article L.215-13)

- de la **déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0 annexée à l'article R. 214-1** (au titre des articles L.214-1 à L.214-6)

Considérant les besoins actuels sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » :

Il est sollicité une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le prélèvement à partir du captage des « Riverots / Truffières » de 10,8 m³/j pour alimenter l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ».

Une attention toute particulière sera portée par l'exploitant du réseau à la recherche de fuites pour diminuer au maximum l'impact du prélèvement sur le milieu naturel par la mise en place d'un programme d'actions sur l'UDI.

Régularisation au titre du Code de la Santé Publique :

- de l'**instauration des périmètres de protection**
(au titre de l'article L.1321-2 du code de la Santé Publique)

- de l'**autorisation de délivrer de l'eau en vue de la consommation humaine**
(au titre de l'article L.1321-7 du code de la Santé Publique)

D. PIÈCES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

D.I. ANALYSE DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE ANNEXEES A L'ARTICLE R.214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet est à examiner au regard de l'ensemble des rubriques de la nomenclature des opérations, annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement. De par sa teneur, est à examiner la rubrique du titre I « Prélèvements ».

TITRE I – PRELEVEMENTS

Sont susceptibles d'être concernées par un tel projet les rubriques suivantes du titre I « Prélèvements » :

1.1.1.0. « Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D). »

La ressource captée provient d'une source n'alimentant aucun cours d'eau.

Le projet ne porte pas déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0.

1.1.2.0. « Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :

1° Supérieur ou égal à 200 000 m³/an (A) ;

2° Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an (D). »

1.2.1.0. « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :

1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m³/ heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (A) ;

2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m³/ heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (D). »

1.2.2.0. « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, dans un cours d'eau, sa nappe d'accompagnement ou un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe, lorsque le débit du cours d'eau en période d'étiage résulte, pour plus de moitié, d'une réalimentation artificielle. Toutefois, en ce qui concerne la Seine, la Loire, la Marne et l'Yonne, il n'y a lieu à autorisation que lorsque la capacité du prélèvement est supérieure à 80 m³/h (A). »

La ressource captée provient d'une source n'alimentant aucun cours d'eau.

Le projet ne porte pas déclaration au titre des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0 et 1.2.2.0.

1.3.1.0 « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :

- 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h (A) ;
- 2° Dans les autres cas (D). »

Par Arrêté préfectoral du 19 juillet 1994, la commune de Cazaux est classée en Zone de Répartition des Eaux. Le débit maximum prélevé sera inférieur à 8 m³/h (D).

A ce titre, le projet appelle une déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0.

En conclusion à cette analyse des rubriques de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, le projet est déclaré au titre de la seule rubrique 1.3.1.0.

Le respect des prescriptions de l'arrêté de prescriptions lié à la rubrique 1.3.1.0 fait l'objet d'une note spécifique ajoutée en annexe 8 du dossier.

D.II. INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL

D.II.1. Incidences sur la ressource en eau

D.II.1.1. Phase travaux

On rappelle que les travaux envisagés sont les suivants :

- ✓ Périmètre de Protection Immédiate (PPI) :
 - Mettre en place une clôture et un portail fermant à clef sur le nouveau périmètre
- ✓ Ouvrages de captage :

Au niveau du captage, des mesures d'entretien sont à mettre en œuvre ou à poursuivre et consistent à :

- Réaliser un accès par porte face avant fermant à clef
- Remplacer l'échelle en acier et les bondes des trop-pleins en acier par du PVC
- Nettoyer l'ouvrage extérieur et intérieur et la zone de captage (drains) sans usage de produits chimiques
- Mettre en place une rehausse d'une dizaine de cm de l'accès au captage
- Remplacer la conduite entre le captage et le réservoir (présence de racines)
- Poser un clapet de nez sur les conduites des trop-pleins
- Vérifier et entretenir le bâti et installer une aération
- Entretien la parcelle sans produits phytosanitaires

Au niveau du réservoir :

- Reprendre la porte, le bâti (toit) et les canalisations intérieures
 - Poser un clapet de nez
 - Récupérer via une conduite les arrivées des deux trop-pleins et effectuer le rejet dans le ruisseau en limite de talus (suppression de la zone inondée)
 - Déplacer l'abreuvoir en sortie de trop-plein de réservoir en dehors du PPR
 - Remplacer échelon acier et bonde surverses acier en PVC
 - Remplacer l'échelle pour la mise en sécurité
 - Couler un dalle toiture
- ✓ Dispositif de traitement :
 - Installation d'un système de désinfection au chlore gazeux dans le réservoir de la Truffière et télésurveillance
 - ✓ Réseau :

	Années après l'obtention de la DUP		
	N+1	N+2	N+3
Etude des bruits de fond	X		
Sectorisation et recherche de fuite	X		
Définition d'un programme d'action	X		
Caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés	X		
Amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI		X	

Les travaux sont de faible ampleur et seront réalisés sur une emprise limitée.

▲ Incidences quantitatives sur les eaux superficielles et souterraines

La réalisation des travaux n'aura pas d'incidence sur les écoulements superficiels ni sur l'alimentation en eau des eaux souterraines étant donné la petite extension des aménagements considérés.

▲ Incidences qualitatives sur les eaux superficielles et souterraines

Les travaux peuvent engendrer une pollution des eaux superficielles et souterraines, notamment par les matières en suspension. D'autre part, la circulation et le travail des engins sur les zones de chantier peuvent entraîner une pollution par la libération accidentelle d'hydrocarbures.

L'accès aux travaux se fera à partir de la route RD31b puis au travers de prés.

Le stockage des matériaux nécessaires au chantier (sable, ciment, etc.) se fera sur une zone de faible emprise aménagée à cet effet à distance du captage en dehors de son Périmètre de Protection Immédiate et de son Périmètre de Protection Rapprochée.

Les risques pour la qualité des eaux superficielles et souterraines seront réduits si les règles générales de chantier sont bien respectées.

D.II.1.2. Phase exploitation

Le captage des « Riverots / Truffières » existant est exploité depuis plusieurs dizaines d'années. Aucune incidence notable n'est connue à ce jour. Les modalités d'exploitation ne sont pas amenées à être modifiées.

▲ Incidences quantitatives sur les eaux superficielles et souterraines

S'agissant d'une source naturelle de faible débit n'alimentant aucun cours d'eau, aucun impact quantitatif sur les eaux souterraines ni sur les eaux superficielles n'est à prévoir en phase d'exploitation au niveau du captage des « Riverots / Truffières ».

L'amélioration du rendement du réseau permettra par ailleurs de diminuer les volumes prélevés.

▲ Incidences qualitatives sur les eaux superficielles et souterraines

Le captage des « Riverots / Truffières » n'est pas de nature à dégrader la qualité des eaux superficielles. S'agissant d'une source, les risques de contamination des eaux souterraines par l'ouvrage de captage sont faibles à nuls.

La mise en place des périmètres de protection autour du captage des « Riverots / Truffières » et le respect des préconisations définies dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permettront de préserver la qualité des eaux prélevées et donc la qualité des eaux souterraines dans le secteur concerné par le projet. La mise en place des périmètres de protection autour du captage permettra de protéger la ressource en eau en interdisant ou en réglementant certaines activités anthropiques.

L'entretien du captage et de son Périmètre de Protection Immédiate n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux superficielles et souterraines car il ne sollicitera l'utilisation d'aucun produit polluant.

Les travaux de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières » et son exploitation n'auront donc aucun impact significatif sur la ressource en eau.

D.II.2. Incidences sur le risque d'inondation

Le captage des « Riverots / Truffières » n'est pas situé en zone inondable.

Les travaux de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières » et son exploitation n'auront donc aucun impact sur le risque d'inondation.

D.II.3. Incidences sur les zones humides

D'après la cartographie du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, aucune zone humide n'est identifiée à proximité du captage des « Riverots / Truffières ».

Les travaux de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières » et son exploitation n'auront donc aucun impact sur les zones humides.

D.II.4. Incidences sur les sites Natura 2000

Le captage des « Riverots / Truffières » n'est localisé au sein d'aucun site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à plus de 10 km du captage des « Riverots / Truffières ».

Les travaux de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières » et son exploitation n'auront donc aucun impact sur les sites Natura 2000.

D.II.5. Incidences sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Tel qu'indiqué au chapitre B.V.2.2.6, le captage des « Riverots / Truffières » est implanté au sein de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique :

- ZNIEFF de type I, « Le Plantaurel : du Mas d'Azil à l'Ariège » (730012905) qui s'étend sur une superficie de 15 850,49 ha ;
- ZNIEFF de type II, « Le Plantaurel » (730012019) qui s'étend sur une superficie de 42 116,25 ha.

Il est considéré que les travaux de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières » et son exploitation auront une incidence négligeable sur les deux ZNIEFF précitées, compte-tenu :

- du fait qu'il s'agit de la mise en conformité de ressources en eau destinées à la consommation humaine exploitées depuis plusieurs dizaines d'années et visant à une meilleure protection des ouvrages de captage et de l'environnement ;
- de la taille modeste du Périmètre de Protection Immédiate par rapport à la superficie des deux ZNIEFF ;
- de la nature peu destructive des travaux de mise en conformité ;
- de la courte durée des travaux et de leur réalisation en période diurne ;
- de l'absence d'incidence négative significative sur la ressource en eau en phase exploitation.

Les travaux de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières » et son exploitation n'auront donc aucun impact significatif sur les deux ZNIEFF recensées aux alentours du captage.

D.II.6. Incidences sur les autres inventaires et zones de protection

Pour rappel du chapitre 0, le captage des « Riverots / Truffières » n'est compris dans aucune autre zone d'inventaire ou de protection.

Les travaux de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières » et son exploitation n'auront aucun impact sur les autres zones d'inventaires ou de protection.

D.II.7. Synthèse des incidences

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences prévisibles notables ou non du projet, avant d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction. Cette évaluation des incidences n'est pas restreinte aux seuls milieux aquatiques.

Le code couleur utilisé tient compte de l'intensité de l'incidence :

- Positive = **bleu**
- Nulle = **gris**
- Négligeable = **vert**
- Notable = **jaune**

Ainsi, les incidences que les travaux de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières » et son exploitation sont susceptibles d'avoir sur l'environnement sont **négligeables à **nulles** en phase travaux ou en phase exploitation pour l'ensemble des thématiques étudiées.**

Tableau 21 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation

Thématiques	Facteurs	Incidences prévisibles des travaux	Incidences prévisibles de l'exploitation	Observations
Milieu physique	Eaux souterraines	Négligeable	Nulle	Des risques de pollutions chroniques ou accidentelles en phase chantier mais des règles de chantier à respecter. Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP. Aucun produit polluant utilisé autour du captage.
	Eaux de ruissellement et imperméabilisation sols	Nulle	Nulle	Aucune surface autre que celle du captage, déjà existant, ne sera imperméabilisée (quelques m ²).
	Milieu aquatique superficiel	Nulle	Négligeable	Trop-plein au niveau du captage et du réservoir de la Truffière. Prélèvement du seul débit nécessaire à l'exploitation.
	Qualité eaux superficielles	Nulle	Nulle	Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP. Aucun produit polluant utilisé autour du captage.
	Risque d'inondation	Nulle	Nulle	Localisation hors zone inondable
Habitats et biocénose	Milieu terrestre	Négligeable	Nulle	Ouvrages existants.
	Continuité écologique	Nulle	Nulle	Travaux de courte durée et de faible emprise.
	Ecologie générale et milieux traversés	Négligeable	Nulle	Ouvrages existants, pas de destruction d'habitats (de type zones humides) ou d'espèces.
Milieu humain	Usages de l'eau	Nulle	Nulle	Aucun autre usage de l'eau.
	Usages proches	Nulle	Nulle	Aucun autre usage à proximité.
	Sécurité publique et sûreté des ouvrages	Négligeable	Négligeable	Configuration topographique du secteur garantie la sécurité. Entretien régulier des ouvrages.
	Impact sonore	Négligeable	Nulle	Très peu de travaux, courte période.
	Qualité de l'air	Négligeable	Nulle	Aucun rejet dans atmosphère.
	Patrimoine culturel	Nulle	Nulle	Hors périmètre site classé/inscrit.
	Impact paysager	Négligeable	Négligeable	Faible ampleur/captage existant.

D.III. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE

Chaque bassin hydrographique, tel le bassin Adour-Garonne, est doté d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), en vertu de l'article L.212-1 III du code de l'environnement. Le SDAGE du bassin Adour-Garonne pour les années 2016 à 2021 a été adopté le 1^{er} décembre 2015 et est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Celui-ci définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

Il se décline en quatre orientations fondamentales qui répondent aux objectifs des directives européennes et particulièrement la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elles prennent aussi en compte les dispositions du SDAGE 2010-2015 en y introduisant de nouveaux objectifs et en confortant l'objectif emblématique du SDAGE : atteindre 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021.

Le Comité de Bassin impulse ainsi un nouvel élan à la politique publique de l'eau dans le Sud-ouest, mise en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'eau. Dans le prolongement du SDAGE 2010-2015, il donne un cadre à toutes les interventions de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau sur le bassin, ainsi qu'un guide pour l'ensemble des acteurs des territoires.

Il répond aux grands enjeux du bassin :

- La réduction des pollutions ;
- L'amélioration de la gestion quantitative ;
- La préservation et la restauration des milieux aquatiques ;
- La gouvernance de l'eau.

Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation.

Comme précédemment, les objectifs de gestion sont désormais pris en compte à deux échelles : au niveau du bassin Adour-Garonne avec les enjeux globaux du bon état, et au niveau de l'unité hydrographique de référence (U.H.R.), déclinant des objectifs locaux en fonction des conditions particulières liées à une entité hydrographique homogène.

Les quatre orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 sont les suivantes :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- Orientation B : Réduire les pollutions ;
- Orientation C : Améliorer la gestion quantitative ;
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Les chapitres qui sont susceptibles de concerner le projet figurent aux orientations B et C du document. Les orientations A et D sont exclues de l'analyse du fait qu'elles se rapportent à des thèmes non concernés par le captage des « Riverots / Truffières ».

Orientation B du SDAGE « Réduire les pollutions »

Cette orientation, visant à lutter contre les pollutions, préserver et reconquérir la qualité des eaux, compte 43 dispositions réparties en 4 chapitres :

- Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants ;
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée ;
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau ;
- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité de eaux, des estuaires et des lacs naturels.

Le premier chapitre, « Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants », traite principalement de l'assainissement, de l'épuration et des eaux pluviales. Il ne concerne donc pas le projet de mise en conformité du captage.

Le deuxième chapitre, « Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée », traite des pratiques agricoles pour la diminution des « pollutions diffuses ». Le projet n'est pas concerné par ce chapitre.

Dans le troisième chapitre, « Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau », la **disposition B25** « Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés » pourrait concerner le projet de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières ».

Elle énonce : « Les personnes publiques en charge des services publics d'eau potable portent des programmes d'action de réduction des pollutions responsables de la dégradation de la qualité des eaux brutes au sein de leur aire d'alimentation de captage, afin de fiabiliser durablement la qualité des eaux approvisionnant les populations ».

La mise en place des périmètres de protection autour du captage des « Riverots / Truffières » et l'instauration des mesures associées permettra de protéger la ressource en eau en interdisant ou en règlementant certaines activités anthropiques. De ce fait, la pression liée aux pollutions à la fois accidentelles et diffuses générées par les activités humaines (activités agricoles, forestières, etc.) sera diminuée. Il y aura donc une influence positive sur la qualité de l'eau du captage et, donc, sur la santé humaine.

Dans ces conditions, **la disposition B25 du SDAGE est respectée.**

Le quatrième chapitre de cette orientation, intitulé « Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité de eaux, des estuaires et des lacs naturels », concerne les écosystèmes lacustres et littoraux, il n'est donc évidemment pas concerné par le projet associé au captage des « Riverots / Truffières ».

Orientation C du SDAGE « Améliorer la gestion quantitative »

Cette orientation, visant à restaurer durablement l'équilibre quantitatif en période d'étiage, compte 21 dispositions réparties dans les 3 chapitres suivants :

- Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer ;
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique (en mettant notamment en œuvre les documents de planification ou de contractualisation) ;
- Gérer la crise.

Le chapitre « mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer » comprend 2 dispositions. La première vise les collectivités en charge de l'élaboration des SAGE et les porteurs de plan de gestion des étiages, elle ne concerne donc pas le projet de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières ».

Seule la **disposition C2** « Connaître les prélèvements » concerne le projet puisque les infrastructures comprennent les dispositifs de comptage des volumes prélevés et les abonnés desservis disposent de compteurs individuels.

Dans ces conditions, **la disposition C2 du SDAGE est respectée.**

Dans le chapitre « gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique », 17 dispositions sont présentes. La quasi-totalité de ces dispositions (C3 à C13 et C16 à C19) dépasse l'échelle du projet étudié et ne ressort pas de l'action du pétitionnaire.

Seules les **dispositions C14** « Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau » et **C15** « Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements » concernent le projet. Les données de production et de consommation présentées précédemment affichent un rendement inférieur au rendement seuil à atteindre de 65,18 % pour l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » sur la commune de Cazaux. Dans ces conditions et afin de s'assurer que les dispositions C14 et C15 du SDAGE sont respectées, le SMDEA va engager un plan de résorption des fuites ainsi qu'un recensement des éventuels points de consommation sans comptage (fontaines, lavoirs, ...).

Ainsi, dans ces conditions, **les dispositions C14 et C15 du SDAGE seront respectées.**

Le troisième chapitre, réparti en 2 dispositions, vise à gérer les étiages sévères que connaît régulièrement le bassin durant l'été et l'automne. Ces situations de crises récurrentes amènent à restreindre voire interdire temporairement certains usages afin de concilier la sécurité de l'alimentation en eau potable, les activités économiques et un niveau d'eau suffisant pour les milieux aquatiques. Ainsi, ce chapitre ne concerne pas directement le pétitionnaire dans le cadre du projet de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières », sinon dans l'application éventuelle des mesures de crise si elles adviennent.

Le projet de mise en conformité du captage des « Riverots / Truffières » est parfaitement compatible avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

D.IV. SYNTHÈSE DES MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES ENVISAGÉES

Les incidences du projet n'ont pas de caractère notable, elles sont négligeables voire nulles. Malgré cela, les mesures correctives suivantes sont envisagées par le SMDEA :

- En phase travaux :
 - Respect des règles générales de chantier ;
- En phase exploitation :
 - Amélioration du rendement sur le réseau d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

E. ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Plan détaillé des réseaux

Annexe n°2 : Avis sanitaire de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant le captage des « Riverots / Truffières » – MME Martine TROCHU, 2020

Annexe n°3 : Fiche de la masse d'eau souterraine FRFG048 « Terrains plissés du BV Ariège secteur hydro o1 »

Annexe n°4 : Fiches des ZNIEFF concernées par le captage des « Riverots / Truffières »

Annexe n°5 : Dernières analyses RP au captage des « Riverots / Truffières »

Annexe n°6 : Dernières analyses P2 au point de mise en distribution

Annexe n°7 : Dernière analyse Spéci

Annexe n°8 : Examen de conformité à l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements relevant notamment de la rubrique 1.3.1.0

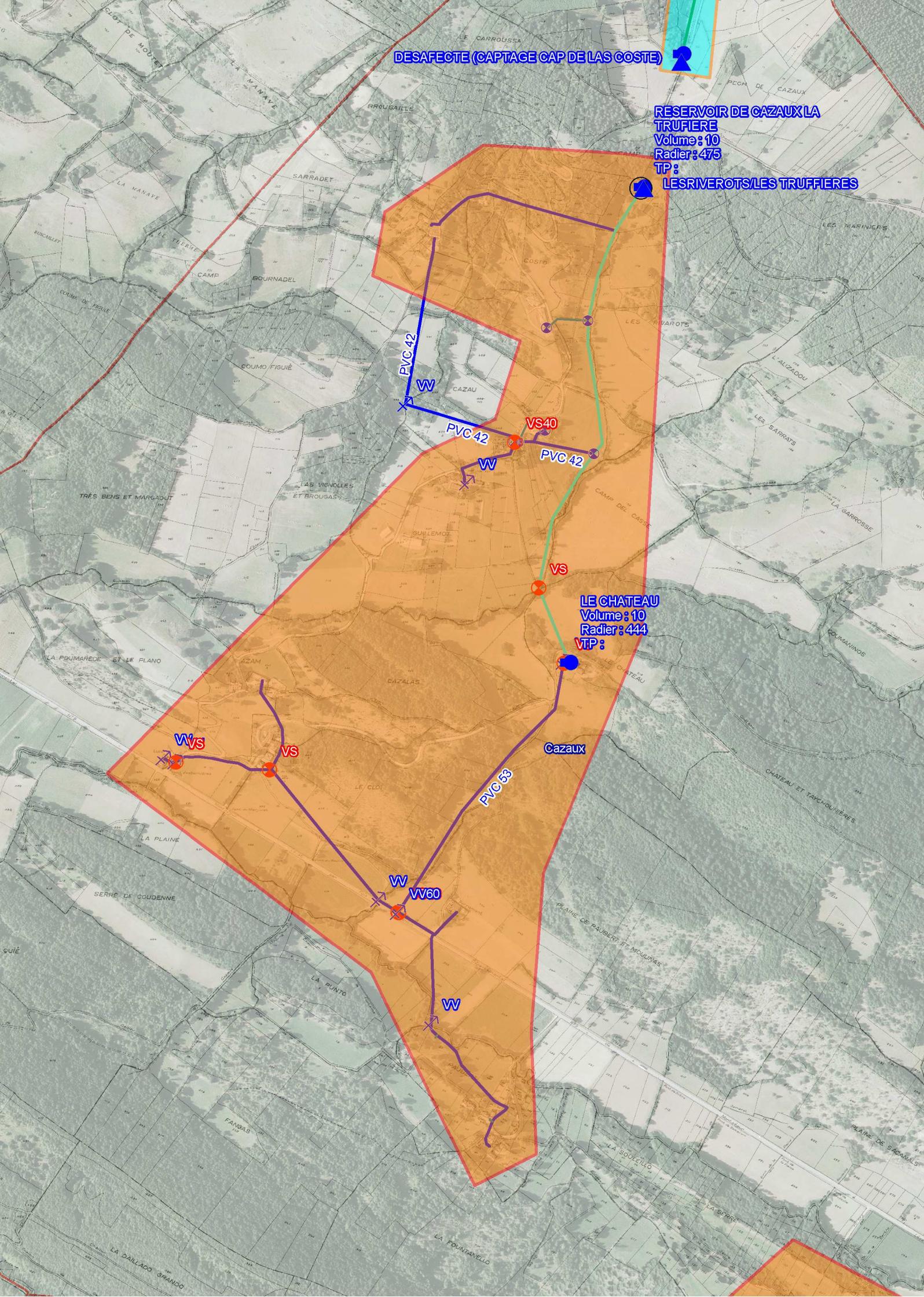
Annexe n°1 : Plan détaillé des réseaux

DESAFECTE (CAPTAGE CAP DE LAS COSTE)

RESERVOIR DE CAZAUX LA TRUFFIERE
Volume : 10
Radier : 475
TP :
LESRIVEROTS/LES TRUFFIERES

LE CHATEAU
Volume : 10
Radier : 444
VTP :

Cazaux



**Annexe n°2 : Avis sanitaire de
l'hydrogéologue agréé en matière
d'Hygiène Publique par le Ministère chargé
de la Santé concernant le captage des «
Riverots / Truffières » – MME Martine
TROCHU, 2020**

SMDEA
09000 St Paul de Jarrat

**Avis hydrogéologique de la source Riverots/Truffières -
Cazaux (09)**



Dossier n° ARIEGE014 – mai 2020 - Version C

Martine TROCHU
Docteur en hydrogéologie
Hydrogéologue agréée en matière d'hygiène publique
pour le département de l'Ariège

Sommaire

1. PREAMBULE	3
2. BESOINS EN EAU ET RESSOURCES DISPONIBLES	3
2.1. 2.1. Besoins en eau	3
2.2. 2.2. Ressources disponibles	4
3. SITUATION DE LA SOURCE	5
4. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE	6
4.1. Contexte Géologique	6
4.2. Contexte hydrogéologique	9
5. Captage de la source Truffières/Riverots	11
6. LA DISTRIBUTION et le TRAITEMENT	13
6.1. La distribution	13
6.2. Le traitement	13
7. CARACTERISTIQUES ET QUALITE DE L’EAU CAPTEE	14
7.1. Qualité bactériologique	14
7.2. Qualité physico-chimique	14
8. VULNERABILITE ET RISQUES DE POLLUTION	15
8.1. Sources de pollution	15
8.2. Vulnérabilité de la ressource	17
9. MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE	18
9.2. Périmètre de protection immédiate.....	19
9.3. Périmètre de protection rapprochée.....	20
10. CONCLUSION	24
10.1. Disponibilité et qualité de l’eau.....	24
10.2. Avis sur la protection de la source	24

Figures

Figure 1 : Localisation géographique de la source – Extrait carte IGN 1/25000 (Geoportail)	5
Figure 2 : Localisation géographique de la source – Extrait photo-aérienne (Géoportail).....	6
Figure 3 : Contexte structural schématisé des Pyrénées	6
Figure 4 : Contexte géologique (extrait carte géologique BRGM)	7
Figure 5: Carte géologique interprétative – Cazaux (09) (source ANTEA).....	8
Figure 6 : Coupe géologique schématisée – source les Riverots - secteur de Cazaux (09) (source ANTEA).....	8
Figure 7 : suivi du débit horaire de la source depuis 2015 (source CD09).....	9
Figure 8 : suivi de la source – débit moyen mensuel en l/s (source données CD09)	10
Figure 9 : Photographies du captage	12
Figure 10 : synoptique de la distribution en eau (source SMDEA)	13
Figure 11 : Carte de l’occupation du sol (source corin Land Cover)	16
Figure 12 : Environnement amont de la source.....	17
Figure 13 : Localisation de la source et du périmètre de protection immédiate (jaune) – Extrait orthophoto (Géoportail)	19
Figure 14: Localisation de la source des Riverots et du périmètre de protection rapprochée – Extrait fond IGN et cadastral	23

1. PREAMBULE

Le SMDEA alimente en eau potable le hameau le Came sur la commune de Cazaux à partir de la source de Truffières/Riverots. Aucun avis hydrogéologique n'est répertorié sur cette source.

Cet avis fait suite, à la demande du SMDEA, à la proposition de Monsieur le coordonnateur des hydrogéologues agréés et à ma désignation par l'Agence Régionale de la Santé par délégation de Mme la Préfète de l'Ariège. Le présent avis porte sur la source Truffières/Riverots située sur la commune de Cazaux. L'avis de l'hydrogéologue agréé porte sur les disponibilités en eau, sur les mesures de protection à mettre en œuvre, et sur la définition des périmètres de protection mentionnés à l'article L1321-2 du code de la santé publique.

Il a été réalisé sur la base des documents suivants :

- carte géologique de Pamiers n°XXI-46 au 1/50 000,
- carte topographique IGN 1/25000,
- Etude préalable¹ réalisée par le SMDEA – novembre 2018,
- Rapports Anteagroup - Définition d'une stratégie de surveillance de certaines masses d'eau de type « molasse » - projet Agence de l'eau – 2015-2017
- de la consultation des bases de données infoterre (BRGM), Agence de l'Eau, Hydro (DREAL), géoportail (IGN) et mipygeo.

et à la suite d'une visite de terrain réalisée le 26 novembre 2018, en compagnie de
M. ANDOLFO Michel, référent CG SMDEA,
M. CANET Michel, référent traitement SMDEA,
M. GOUZY Loïck, agent du centre de l'Arize Lèze Volvestre SMDEA,
Mme. NOREVE Valentine, bureau d'étude CEREG,
M. GARNIER, Géomètre GE-INFRA,
M. BERNARD Jean Luc, ARS,
Mme MOUNIAMA Iswari Leïla, chargée d'études SMDEA.

Nota BENE : la complétude de l'avis hydrogéologique est fonction de la complétude de l'étude préalable, et des données de terrain fournies. Les éléments manquants seront listés dans l'avis et devront être recherchés pour compléter le dossier d'autorisation au titre du Code de la Santé et l'avis hydrogéologique.

2. BESOINS EN EAU ET RESSOURCES DISPONIBLES

2.1.2.1. Besoins en eau

Le SMDEA alimente l'unité de distribution : Azam Coudère Clot Cazaux Peyb sur la commune de Cazaux à partir de cette source. La population sur cette commune est de l'ordre de 40 permanents. Le nombre de personnes est stable sur l'année. Les besoins en eau sont estimés à partir du nombre de résidences et sur la base de 4 personnes par résidences et d'une

¹ Le contenu du dossier de demande d'autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine est précisé dans l'article R1321-6 du code de la santé publique. L'arrêté du 20 juin 2007 dans son annexe III précise ce que doit comporter l'étude préalable.

consommation de 150 l/j/hab. Les besoins en consommation sont évalués à 8 m³/j (0,33 m³/h) soit 2200 m³/an. Les volumes calculés n'intègrent pas les besoins nécessaires à l'élevage. Ces besoins peuvent être sous-estimés.

	UDI
consommation en l/hab/j	150
estimation pertes réseau %	70
population permanente (12 mois)	40
Estimation des volumes consommés en eau m ³ /j	6
Estimation des volumes prélevés en eau en m ³ /j	8
Estimation des volumes prélevés en eau m ³ /an	2 160

Les besoins en production sont estimés à 17 m³/j en moyenne par le SMDEA.

Un compteur est présent au niveau du réservoir. Les volumes comptabilisés n'ont pas été fournis, ceux-ci doivent être notés dans un cahier ou sur support informatique mensuellement.

Aucune interconnexion n'existe sur le syndicat.

2.2.2.2. Ressources disponibles

Un suivi du débit de la source est réalisé par le conseil départemental de l'Ariège depuis 2015. L'étiage se poursuit de juillet à novembre. Le débit mensuel moyen de la source sur la période est de 2 l/s (7,2 m³/h) et le minimum est de 0,09 l/s (0,32 m³/h). La ressource permet de couvrir les besoins du hameau d'après les estimations. Toutefois, il a été signalé des élevages pouvant être alimentés par cette ressource. Le suivi de cette ressource doit être maintenu avec à minima une mesure de débit par trimestre du débit.

	max en l/s	min en l/s	moyenne en l/s
2015	10.87	0.11	1.37
2016	10.43	0.15	1.95
2017	8.81	0.09	0.61
2018	61.14	0.34	4.31

Tableau 1 : débits mesurés par le CD09

3. SITUATION DE LA SOURCE

La source se situe sur la commune de Cazaux (09) au lieu-dit Les Rivards à 3 km du bourg. Elle est répertoriée en banque des données du sous-sol sous le numéro 10575X0022 (BSS002LNVJ). La commune est propriétaire de la parcelle 730- section A. Elle se situe à 538 m d'altitude. La pente topographique est forte, elle est proche de 50%.

L'environnement de la source correspond à de la forêt, et des prairies. Sa localisation est reportée en figures 2 et 3. Les données géographiques de la source sont synthétisées dans le tableau suivant :

Nom	Lambert 93		Z en m NGF	Cadastre	N° BSS
	X	Y			
Truffières/Riverots	579491	6219322	498.0	N°730A	10575X0022

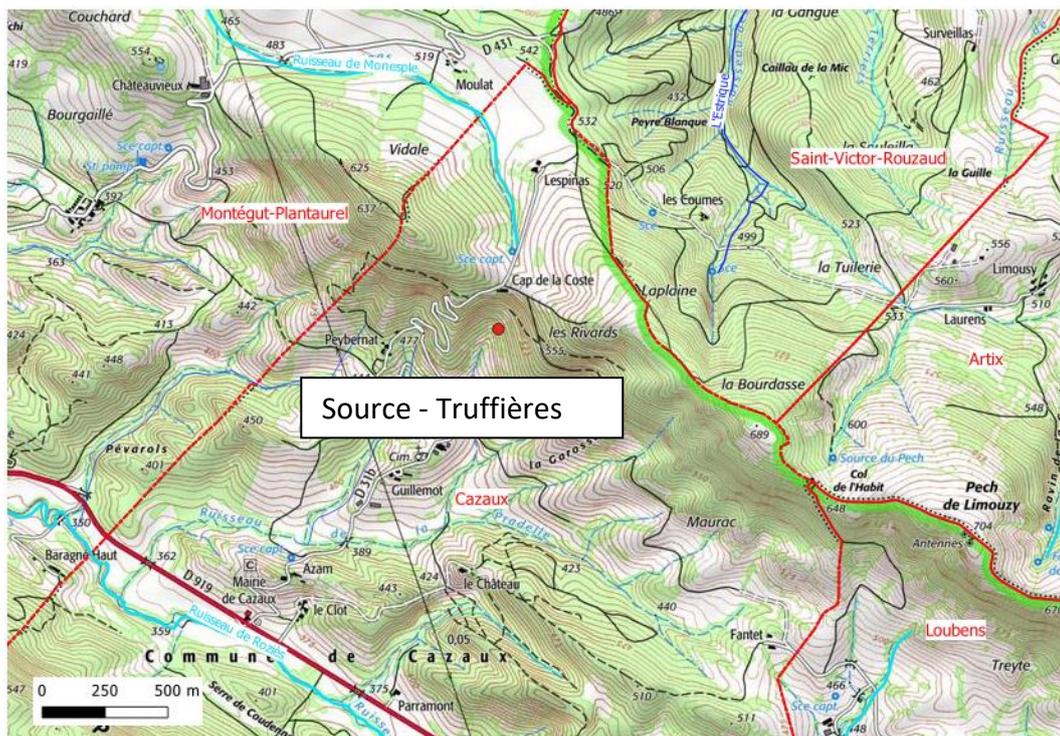


Figure 1 : Localisation géographique de la source – Extrait carte IGN 1/25000 (Geoportail)



Figure 2 : Localisation géographique de la source – Extrait photo-aérienne (Géoportail)

4. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

4.1. Contexte Géologique

Le contexte géologique général est illustré par les figures 4 à 6. La commune de Cazaux se situe au nord du chevauchement nord-pyrénéen et plus précisément dans le secteur des terreforts de l'Ariège.

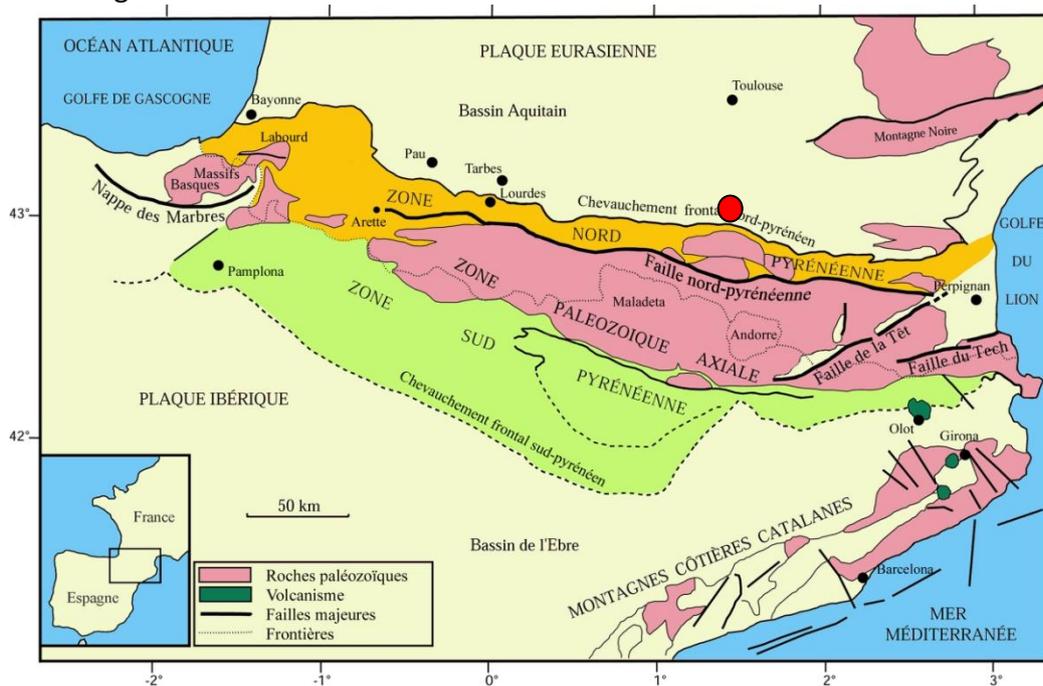


Figure 3 : Contexte structural schématique des Pyrénées

Les terreforts de l'Ariège sont caractérisés par des formations molassiques datées de l'Eocène à l'Oligocène. A l'Eocène, les formations comprennent des poudingues d'origine détritique puis des faciès lacustres et palustres se développent à l'Oligocène et au Miocène en s'éloignant des Pyrénées. Les argiles à galets du Miocène-Pliocène indiquent la fin du remblaiement molassique.



Alternance de marnes et de niveaux gréseux



Couche de poudingues fracturés

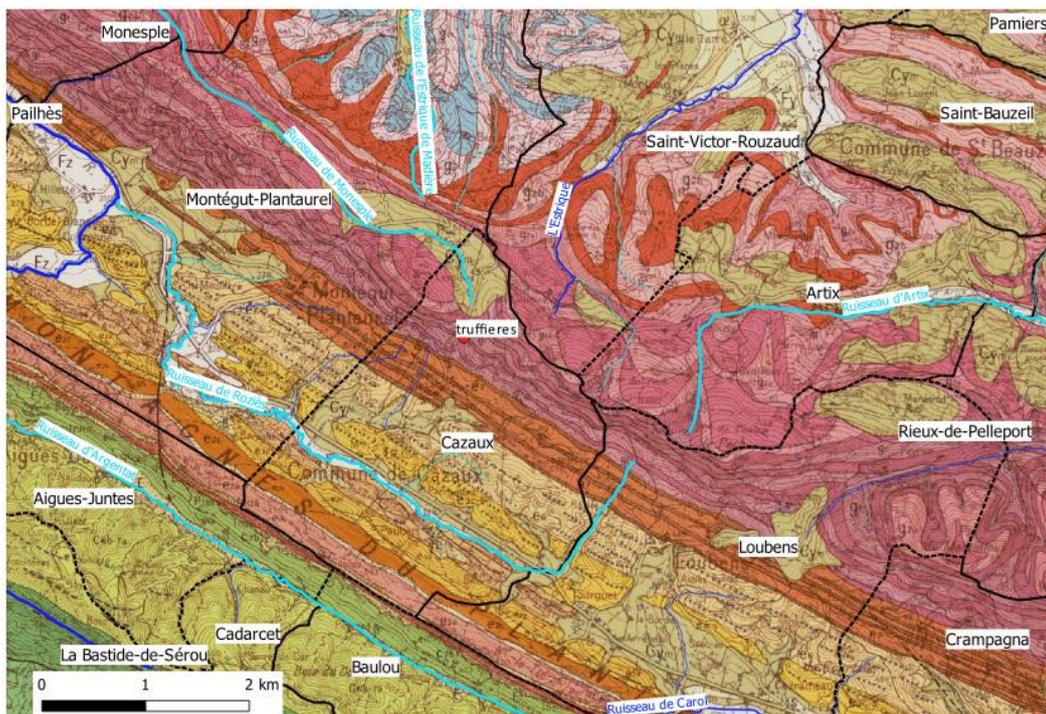


Figure 4 : Contexte géologique (extrait carte géologique BRGM)

Les formations rencontrées à l'affleurement sur la commune de Cazaux sont composées de formations de type molasses datées de l'Oligocène à l'Eocène. Ces formations tabulaires sont plissées à l'approche des Pyrénées. Leur épaisseur est importante (plusieurs centaines de mètres). Le contexte géologique en amont du captage comprend une alternance de bancs de poudingues, de grès, de calcaires intercalés dans des marnes ou argiles datés de l'Oligocène inférieur (Rupélien inf. (Sannoisien - g1) puis du Rupélien inférieur (Stampien inférieur - g2a). Ces formations sont épaisses (300 à 350 m) et comprennent 6 assises de poudingues compacts

de 30 à 40 m d'épaisseur. Ces couches présentent un pendage fort de 30 à 40 °vers le nord. Ces formations molassiques sont localement recouvertes par des dépôts détritiques du Quaternaire. La carte et la coupe géologique présentées en figures suivantes illustrent la succession des formations géologiques dans le secteur de Cazaux.

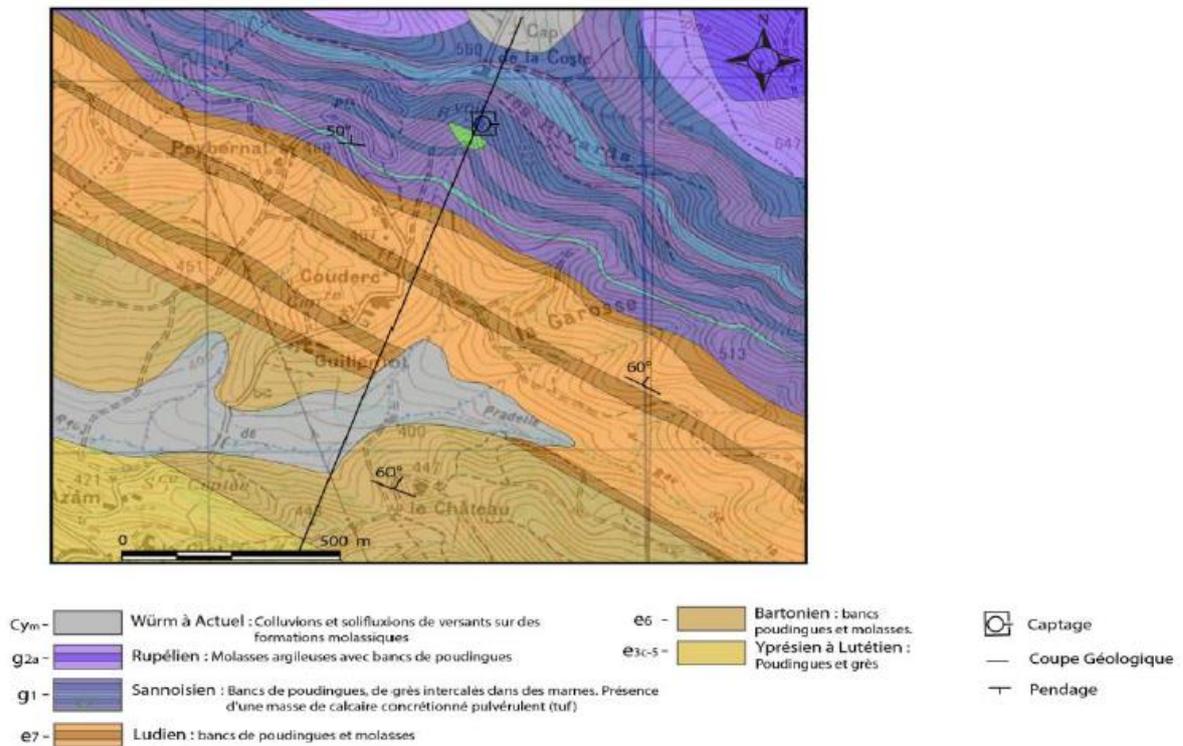


Figure 5: Carte géologique interprétative – Cazaux (09) (source ANTEA)

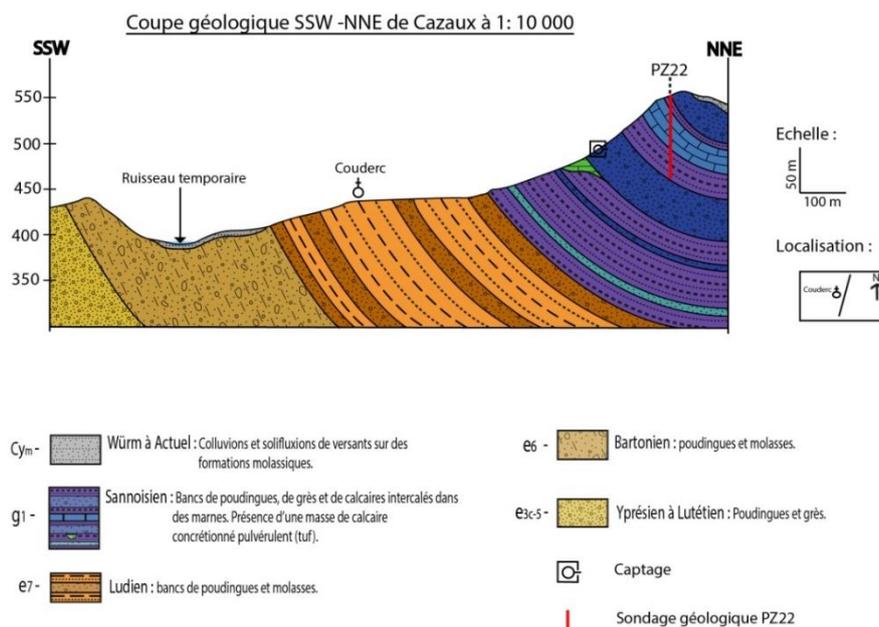


Figure 6 : Coupe géologique schématique – source les Riverots - secteur de Cazaux (09) (source ANTEA)

4.2. Contexte hydrogéologique

La source émerge à flanc de coteau à une altitude d'environ 494 m NGF, d'un banc calcaire et de poudingues épais et fracturé daté du Sannoisien (Oligocène inf.). Ce niveau de poudingues et calcaires est surmonté par des formations composées de sables et de marnes sur 10 à 20 m d'épaisseur. Ce banc calcaire alimente la source. Le mur est composé d'un niveau de marnes et d'argiles peu perméable. Le banc calcaire est également recouvert de marnes puis d'une alternance de poudingues/ calcaires et marnes. Cette formation constitue un multicouche avec une alternance de niveaux perméables (calcaires, poudingues, grès) et peu perméables (marnes-argiles).

Le débit de la source est suivi depuis janvier 2015 par le conseil départemental. Ces variations de débit sont très fortes. C'est en période de hautes eaux (mars, avril et mai) que le débit observé est maximum. Ces pointes de débit sont associées à des circulations rapides dans des formations fracturées à karstifiées. Lors de ces pointes de débit, la conductivité à la source augmente et témoigne de la présence d'apports d'eaux plus minéralisées provenant des niveaux moins perméables sus-jacents. En périodes de basses eaux (juillet à novembre), un tarissement du débit est observé. Ces mesures de débit traduisent un aquifère assez transmissif et peu capacitif.

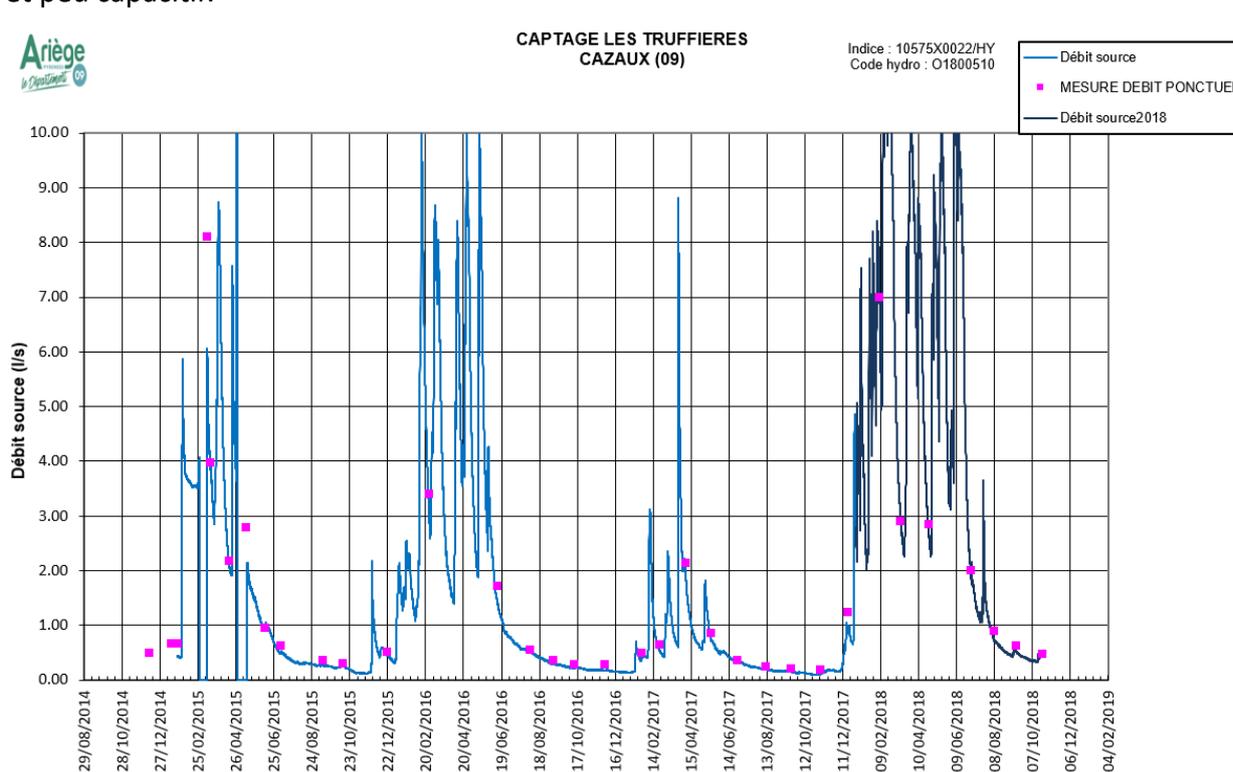


Figure 7 : suivi du débit horaire de la source depuis 2015 (source CD09)

Sur la période de 2015 à 2018, le débit mini varie entre 0,09 et 0,11 l/s alors que le débit maxi est mesuré entre 8,8 et 61 l/s. Le débit moyen est compris entre 0,6 et 4,3 l/s.

	max en l/s	min en l/s	moyenne en l/s
2015	10.87	0.11	1.37
2016	10.43	0.15	1.95
2017	8.81	0.09	0.61
2018	61.14	0.34	4.31

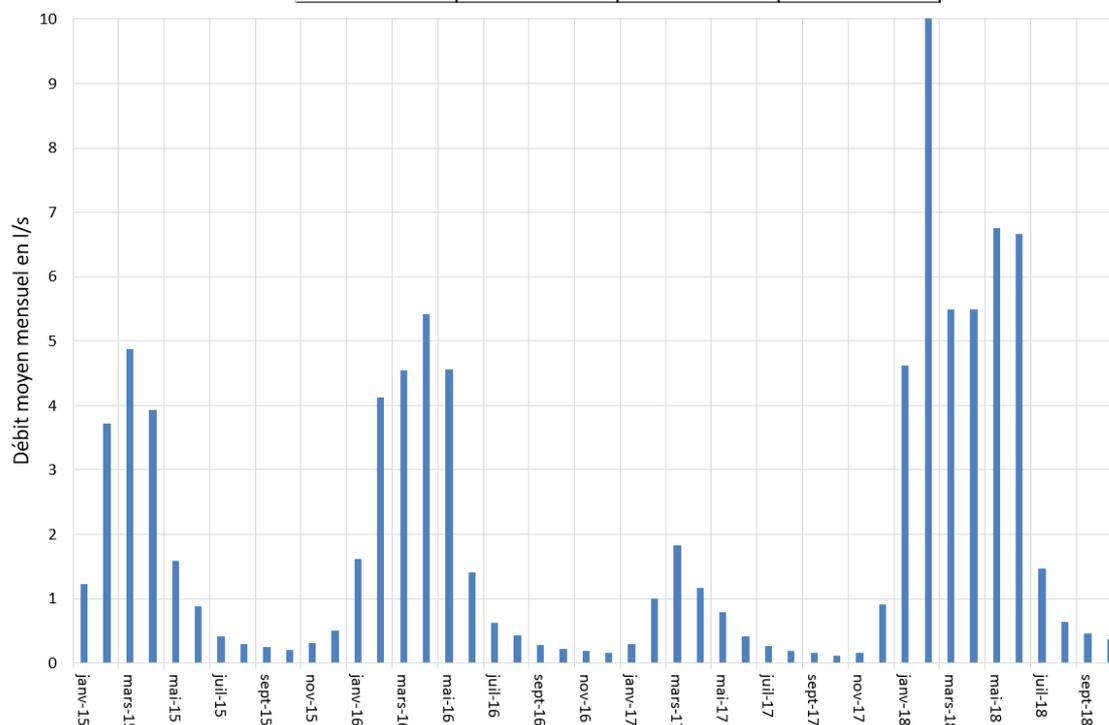


Figure 8 : suivi de la source – débit moyen mensuel en l/s (source données CD09)

La recharge de l’aquifère s’effectue par infiltration directe des eaux météoriques et par apport des eaux de ruissellement, sur ces zones d’affleurement. Au-delà de la zone d’affleurement de l’aquifère, l’aquifère devient captif sous une alternance de couches de marnes (peu perméables) et de poudingues (perméables). Sa recharge se réalise alors par drainance au travers de ce multicouche.

Dans ce contexte de moyenne montagne, la pluviométrie est importante et bien répartie au cours de l’année. La source est située dans une zone de moyenne altitude (500m) avec des pentes fortes. La pluie efficace est estimée à 450 mm par an (source météo France).

Le débit mensuel moyen de la source est de l’ordre de 2l/s soit 7 m³/h et atteint en période hautes eaux 36 m³/h.

D’un point de vue hydrogéologique, ces formations sont peu favorables aux circulations des eaux souterraines. Toutefois, le potentiel aquifère de ces formations sédimentaires est lié d’une part à leur fracturation (perméabilité) et à leur altération (effet capacitif). Les écoulements sont globalement lents dans ces formations mais sont ponctuellement plus rapides au niveau des zones altérées et fracturées. L’aquifère est vulnérable à la pollution sur les zones d’affleurement.

5. Captage de la source Truffières/Riverots

La source Truffières/Riverots se situe à 3 km au nord-est du bourg de Cazaux dans une zone boisée et en amont d'un ruisseau temporaire. Elle se trouve sur le flanc sud du cap de Coste. L'accès le plus direct s'effectue en voiture en partant de la commune de Cazaux puis en empruntant la D31B puis en prenant un chemin. Aucun plan n'est répertorié. Il conviendra de procéder à la réalisation de plans cotés du captage et du bâti (réservoir).

L'entrée du captage s'effectue par une trappe recouverte d'une dalle béton munie d'une barre en métal fermant l'accès. La trappe d'accès est entourée d'une dalle béton pour limiter les entrées d'eau, l'accès au captage est surélevé afin de limiter les arrivées d'eau superficielle. Aucune aération n'est présente sur le captage. Le captage de la source est composé de drains dont la longueur et la nature ne sont pas connues. Le collecteur des drains se rejette dans un des bacs du captage. Le captage comprend deux bassins : un bassin amont équipé d'une conduite d'amenée, d'un trop-plein, d'une sonde de mesure du niveau d'eau. Il est séparé du second bassin par un seuil en V permettant des mesures manuelles du débit (courbe de tarage). Le second bassin comprend une échelle d'accès, un trop-plein et une conduite de distribution. Le bâti maçonné est en bon état.

Les eaux rejoignent gravitairement le réservoir de 10 m³ qui se trouve dans un bâti béton. Le trop-plein se rejette à proximité de ce bâti créant une zone inondée.

Des mesures d'entretien sont à mettre en œuvre ou à poursuivre et consistent à :

Au niveau du captage :

- Mettre en place une clôture, et un portail fermant à clef sur le nouveau périmètre,
- Réaliser un accès par porte face avant,
- Remplacer échelle en acier et les bondes des trop-pleins en acier par du PVC,
- Nettoyer l'ouvrage extérieur et intérieur et la zone de captage (drains) sans usage de produits chimiques,
- mettre en place une rehausse d'une dizaine de cm de l'accès au captage et d'un capot inox recouvrant et fermant à clef,
- remplacer la conduite entre le captage et le réservoir (présence de racines),
- Clapet de nez à poser sur les conduites des trop-pleins,
- vérifier et entretenir le bâti et installer une aération,
- entretenir la parcelle sans produits phytosanitaires.

Au niveau du réservoir :

- reprise porte, et du bâti (toit), et des canalisations intérieures,
- poser clapet de nez,
- récupération via une conduite les arrivées des deux trop-pleins et rejet dans le ruisseau en limite de talus (suppression de cette zone inondée),
- déplacement de l'abreuvoir en sortie de trop-plein de réservoir en dehors du PPR
- Remplacer échelon acier et bonde surverses acier en PVC
- Remplacer l'échelle pour la mise en sécurité
- Couler dalle toiture.

Des photographies illustrent le descriptif des ouvrages : captage et trop-plein (figure 9).

	
<p>Vue du réservoir et de la zone captante</p>	<p>Vue du captage et de la zone de drainage</p>
	
<p>Vue de l'accès au captage</p>	<p>Vue intérieure du captage</p>
	
<p>Vue intérieure du réservoir</p>	<p>Conduites de distribution</p>
	
<p>Compteur à la base du pied sec</p>	

Figure 9 : Photographies du captage

6. LA DISTRIBUTION et le TRAITEMENT

6.1. La distribution

Les eaux de la source sont envoyées à partir de la conduite de distribution vers un réservoir de la Truffières de 10 m³ situé à proximité du captage puis vers le réservoir du château situé sur le lieu-dit du même nom. L'alimentation est gravitaire. Le schéma de distribution est présenté en suivant.

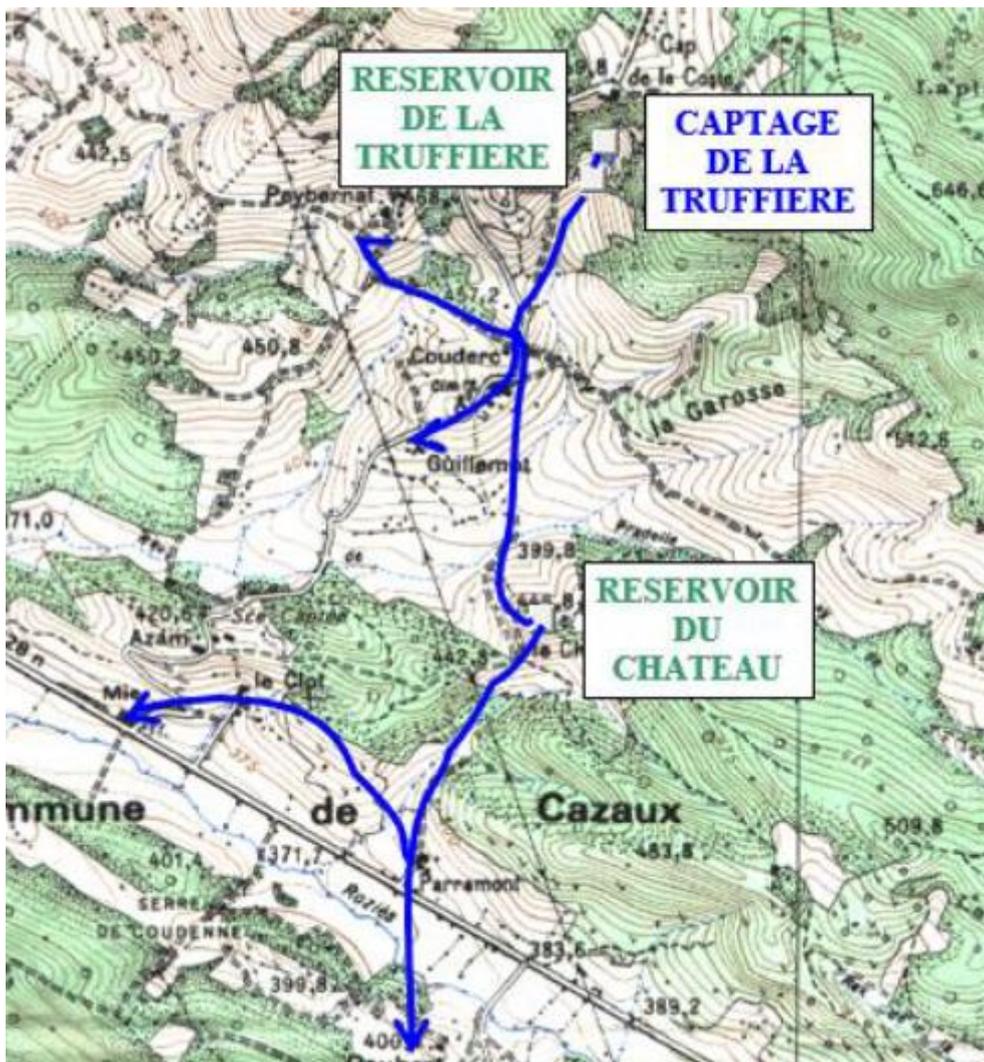


Figure 10 : synoptique de la distribution en eau (source SMDEA)

6.2. Le traitement

Une désinfection par chloration est en place au niveau du réservoir.

7. CARACTERISTIQUES ET QUALITE DE L'EAU CAPTEE

Dans le cadre de la procédure de mise en conformité du captage, une analyse réglementaire a été effectuée sur la source le 10 mars 2015 par le laboratoire départemental.

7.1. Qualité bactériologique

L'analyse réalisée sur le prélèvement d'eau montre la présence de micro-organismes revivifiables à 22°C et d'eschérichia coli.

Compte tenu de la nature vulnérable de l'aquifère, et de la présence d'animaux d'élevages (bovins, ovins,..) ou sauvages, les eaux pourraient être contaminées ponctuellement par des bactéries coliformes.

7.2. Qualité physico-chimique

Les résultats des principaux éléments analysés sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	Source des riverots/truffières	Limite de qualité – annexe I arrêté de 2007	référence de qualité – annexe I arrêté de 2007
Conductivité en $\mu\text{S}/\text{cl}$ à 25°C	574		200 à 1100
PH en u pH	7,4		6,5 à 9
Température °C	8,9		25
Turbidité NFU	0,5	0,51	
Fer total $\mu\text{g}/\text{l}$	<5		200
Manganese en $\mu\text{g}/\text{l}$	<5		
Nitrates mg/l	0,5	50	
Nitrites mg/l	<0,05	0,5	
Bicarbonates en mg/l	360		
Sulfates en mg/l	6,6		250
Chlorures mg/l	5,8		250
Fluorures mg/l	0,097	1,5	
Ammonium mg/l	<0,05		0,1
Calcium mg/l	128,2		
Potassium mg/l	2,98		
Magnésium mg/l	0,47		
Sodium mg/l	3,19		200
Arsenic $\mu\text{g}/\text{l}$	<5	10	

Tableau 2 : Principaux éléments physico-chimiques

Les indicateurs de pollution analysés montrent une absence de contamination chimique :

- la teneur en nitrates, sensibles aux apports d'engrais, est réduite, s'expliquant par l'absence de zones cultivées et l'absence d'apports azotés notables sur le bassin d'alimentation (bois, pacage et pâturage extensif) ;
- les teneurs en pesticides sont inférieures au seuil de quantification.

L'analyse de la radioactivité montre une activité alpha totale de <0,04 bq/l, cette teneur est inférieure à la norme (0,1 Bq/l).

Les résultats des analyses de type RP montrent que les eaux sont conformes aux normes des eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres physico-chimiques, les métaux, les composés organiques, les pesticides, et pour les autres paramètres mesurés.

On notera toutefois que l'eau est minéralisée, ce qui s'explique par un temps de transit pouvant être long dans la formation aquifère.

8. VULNERABILITE ET RISQUES DE POLLUTION

8.1. Sources de pollution

Dans l'aire d'alimentation des captages, les sols sont modérément pentus et occupés par de la forêt, des prairies et des zones de cultures. L'occupation des sols est issue de Corin Land Cover (figure suivante)

Dans l'environnement **amont du captage**, les sources de contamination potentielles peuvent être les suivantes :

- ✚ **Origine industrielle** : Néant ;
- ✚ **Origine agricole** : Des zones de cultures sont répertoriées sur l'aire d'alimentation de la source. Une ferme est présente à 150 m du captage. Aucune information n'a été fournie par le bureau d'études sur l'activité de cette ferme et les zones de cultures présentes sur l'AAC. Des animaux viennent pâturer à proximité de la source et notamment du trop-plein. Ce risque reste toutefois modéré du fait du caractère extensif de cet élevage. Une ferme est présente en amont. Aucune information n'a été fournie.
- ✚ **Origine forestière** : la forêt est présente en amont du captage.
- ✚ **Origine domestique** : aucune information n'a été fournie concernant le traitement des eaux des hameaux de Cap de Coste, de Lespinas, les Coumes et Moulat..
- ✚ **Axes de communication** : des chemins passent en amont de l'aire d'alimentation de la source ainsi qu'une route départementale sur la partie ouest.

Un inventaire précis des risques de contamination devra être effectué afin de prévoir les mesures à mettre en œuvre, les contrôles à effectuer. Un rappel des normes à respecter en matière de stockage de matières polluantes, de stations de traitement domestiques et de traitement des cultures sera mise en œuvre sur le périmètre de l'AAC.

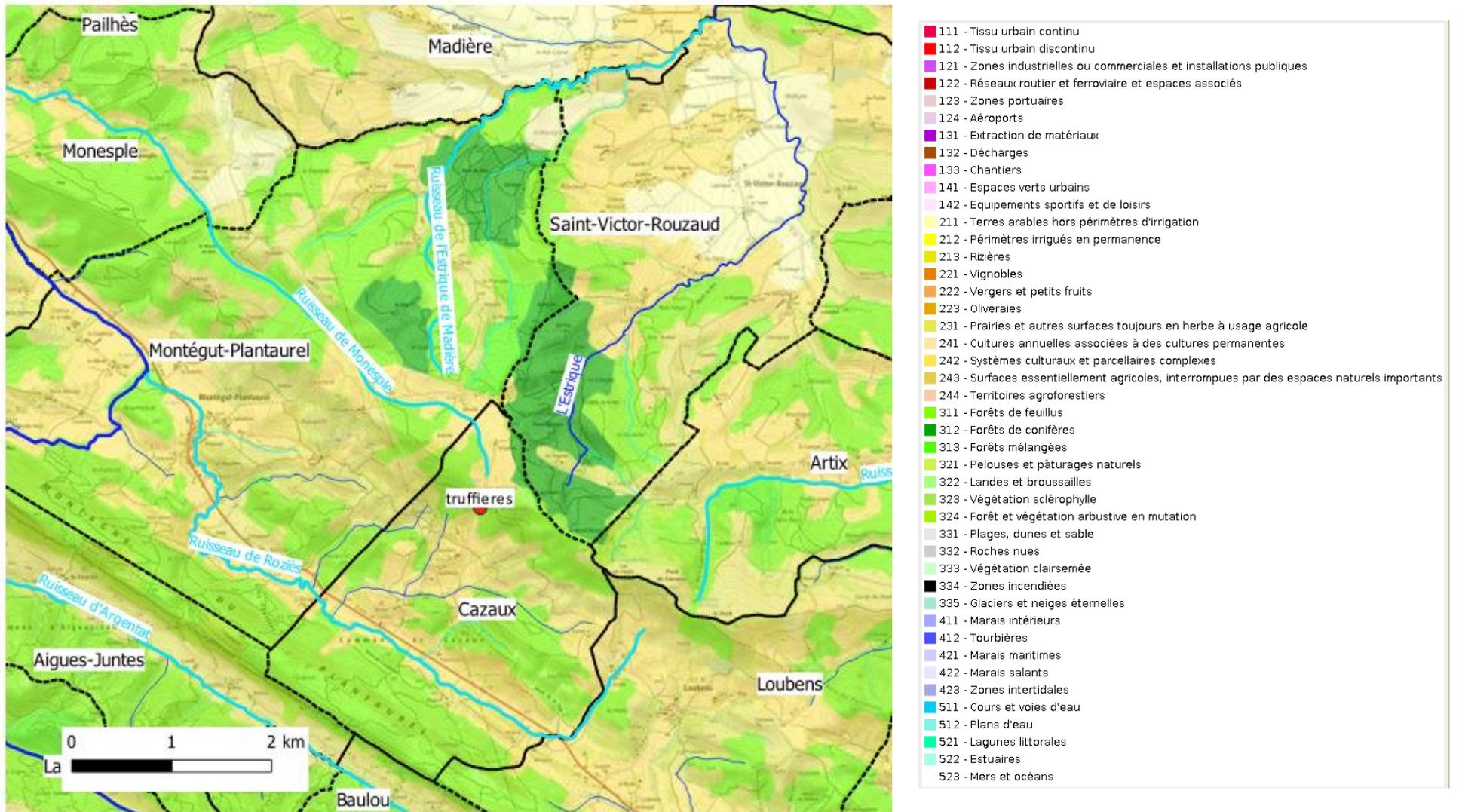


Figure 11 : Carte de l'occupation du sol (source corin Land Cover)

8.2. Vulnérabilité de la ressource

Les formations de poudingues constituent un aquifère de type sédimentaire. Ces poudingues sont fracturés et recouverts par des marnes plus ou moins épaisses. La vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère captée est moyenne à forte pour les raisons suivantes :

- Absence de recouvrement dans les zones d'affleurement des poudingues et des grés,
- Zone fracturée avec des écoulements préférentiels pouvant être rapides.

L'impluvium de la source peut être considéré dans son ensemble comme vulnérable aux contaminations de surface.

Dans l'état actuel des connaissances, le risque de contamination est toutefois modéré car les sources de contamination répertoriées sont réduites à l'exception du pâturage des animaux d'élevage (bovins et ovins).

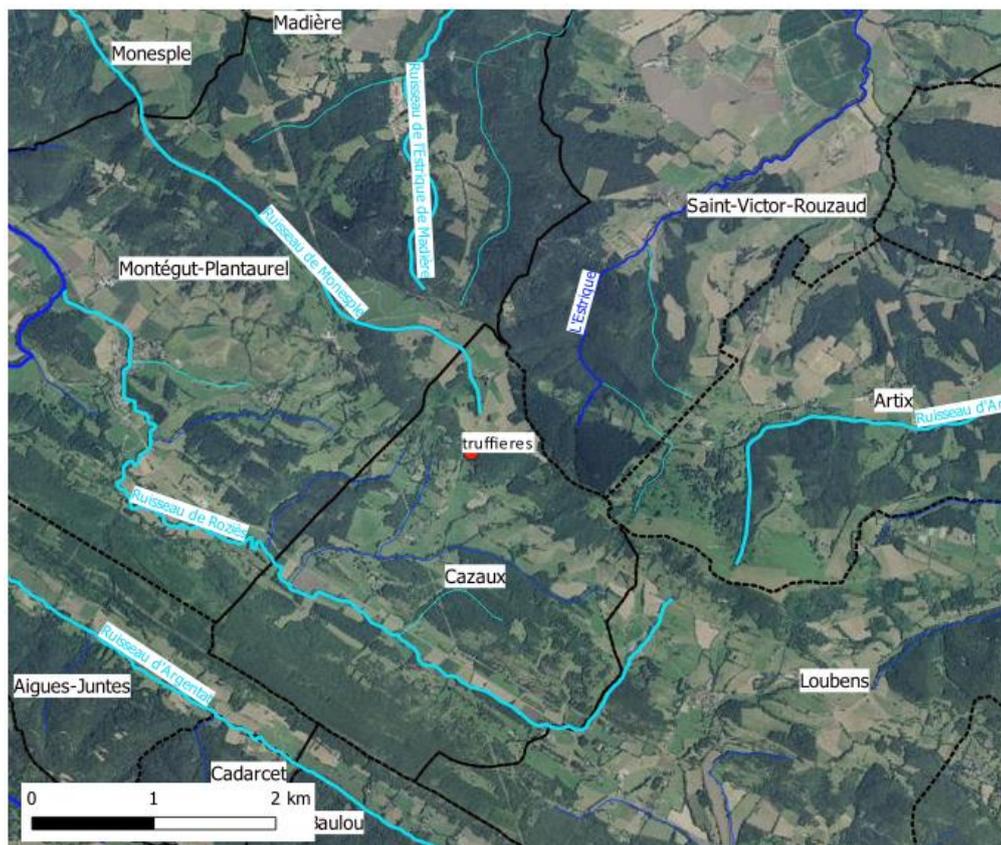


Figure 12 : Environnement amont de la source

9. MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

9.1. Mesures générales

Les périmètres et les mesures de protection ont pour fonction d'empêcher la détérioration des ouvrages de prélèvement et d'éviter que des déversements ou des infiltrations de substances polluantes se produisent à l'intérieur ou à proximité immédiate des ouvrages de captage.

La délimitation des périmètres de protection s'applique pour assurer la maîtrise de la qualité de la ressource sur le plan foncier. Conjointement aux mesures foncières, la mise en place de mesures de protection au niveau des ouvrages de captage et de leur environnement participe aussi à la préservation de la qualité de l'eau.

Afin d'améliorer la qualité de l'eau au niveau des ouvrages de captage et des réservoirs, des mesures générales non exhaustives sont récapitulées en suivant :

Captage et chambre des vannes:

- Rejet du trop-plein à distance du captage et dans le ravin présent à proximité ;
- Mise en place d'une clôture rustique sur l'ensemble du périmètre de protection immédiate, résistante à la neige et aux animaux;
- Nettoyage et vidange au moins annuel du captage;
- Visite de contrôle du captage en surface et des organes de production une fois par mois avec inscription des remarques dans le cahier de suivi,
- Entretien régulier du périmètre de protection immédiate sans produit chimique (désherbant, engrais...),
- Vérification et entretien du génie-civil et des accès (clôture),
- entretien du système de prélèvement (conduite d'exhaure, ..),
- Vérification de la fermeture à clef des accès et maintien fermé,
- Suivi régulier de la qualité de l'eau brute en application de la réglementation.

Stockage et Distribution

- mettre en place un traitement des eaux avant distribution (chloration ou UV);
- Vérification et entretien des vannes, du compteur, des pompes et des systèmes de traitement,
- Nettoyage au moins une fois par an des ouvrages,
- Vérification des structures béton armé des ouvrages,
- Vérification des fermetures à clef des accès, et maintien fermé,
- Mettre en place et contrôler le fonctionnement du compteur.
- Relevé du compteur une fois par mois.

Les mesures générales préconisées ne sont pas exhaustives mais elles constituent un guide pour une meilleure protection du captage. Elles n'ont pas pour prétention d'assurer une prévention qualitative totale de la ressource.

9.2. Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate est destiné à protéger physiquement et matériellement les ouvrages de captage et de traitement. La vulnérabilité de la source est dans la zone proche de son émergence, là où les circulations d'eau sont les plus superficielles.

Sur ce périmètre sont interdits, **tous dépôts, épandages de produits potentiellement polluants pour les eaux souterraines, activités ou installations non indispensables à l'exploitation du captage**, sauf autorisation explicite qui serait formulée dans la DUP.

L'entretien s'effectuera sans utilisation de produits chimiques (herbicides). L'accès au captage est réservé aux personnes habilitées et responsables de l'exploitation du captage.

Le périmètre de protection immédiate se situe sur deux parcelles (n°730 et 729) appartenant au syndicat. Ce périmètre de protection doit être modifié afin d'améliorer la protection de la ressource en limitant l'accès aux animaux à proximité du captage. Le rejet des trop-pleins doit être déplacé au niveau de l'arbre et rejoindre le vallon en contrebas.

Les limites du périmètre de protection immédiate devront être reportées sur le plan cadastral par un géomètre. Ce périmètre devra être clôturé pour interdire l'accès à proximité du captage. Les limites du périmètre de protection intègrent la zone de drainage supposée, le trop-plein actuel et le captage. Un tracé est positionné sur la photo aérienne. Le périmètre devra être clôturé en totalité et entretenu. Un portail d'accès devra être mis en place. Les fermetures de l'accès au captage devront être verrouillées.



Figure 13 : Localisation de la source et du périmètre de protection immédiate (jaune) – Extrait orthophoto (Géoportail)

9.3. Périmètre de protection rapprochée

Les mesures de protection rapprochée doivent protéger les ouvrages de captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes. Elles prennent en compte les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques et l'inventaire des risques de pollutions potentielles.

Le caractère pérenne du débit de la source s'explique davantage par une alimentation régulière que par la présence de réserves importantes. Dans ce contexte, les débits sont fonction de l'étendue du bassin d'alimentation. La zone d'alimentation de la source dans ce contexte hydrogéologique correspond habituellement au bassin versant topographique. La surface de l'aire d'alimentation est estimée à partir du débit spécifique du cours d'eau « la Lèze ».

La protection qualitative et quantitative de cette ressource dépend de la stabilité de son bassin versant. Toute modification importante du sol et du sous-sol peut avoir des conséquences dommageables sur la ressource en eau.

Le périmètre de protection rapprochée a été défini à partir du contexte géologique (linéaments, lithologie) et du contexte hydrogéologique et couvre une surface de l'ordre de 31 ha. Il s'étend sur une distance de 500 m à l'amont de la source. Les parcelles concernées sont les suivantes : section OA , 179, 180, 181, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 58, 57, 56, 139, 141, 140, 138, 135, 137, 136, 205, 733, 204, 144, 145, 143, 127, 126, 128, 129, 130, 125, 132, 727, 134, 131, 59, 60, 62, 63, 64, 70, 61, 71, 72, 74, 73, 77, 75, 76, 80, 78, 81, 737, 736, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 72, 73 , 77, 78, 110, 122, 121, 120, 117, 115, 114, 116, 113, 110, 109, 108, 107, 105, 106, 104, 236, 235, 124, 119, 118, 112, 111, 109, 289, 288, 210, 211, 287, 213, 212, 214, 215, 216, 218, 219, 731, 730, 729, 728, 219, 218, 283, 217, 223, 224, 225, 235, 236, 226, 221, 222, 220, 281, 282, 280, 227, 275.

A l'intérieur de ce périmètre occupé par de la prairie, des cultures et des bois, toutes activités autres que celles exercées actuellement seront interdites. Il est proposé d'interdire toute nouvelle installation, aménagement ou activité pouvant engendrer des rejets chroniques ou accidentels ou entraîner un lessivage par ruissellement et infiltration de substances polluantes.

Au-delà du contrôle du respect de la réglementation générale en matière de protection des eaux, les mesures de protection rapprochée proposées pourront être les suivantes avec **interdiction** de :

- réaliser des ouvrages de captage d'eau non destinés à l'alimentation humaine des collectivités ; Cette interdiction ne doit pas concerner les ouvrages nécessaires à l'étude, la surveillance et la protection de la ressource en eau,
- l'ouverture ou l'exploitation de carrières, mines ;
- l'ouverture d'excavations autres que celles destinées au passage de canalisations d'A.E.P et à la création d'assainissement autonome pour des habitations déjà présentes;
- l'implantation de déchetterie, des dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs, de déchets industriels, de déchets inertes et de dépôts de tous produits et de toute nouvelle installation classée pour la protection de l'Environnement ICPE;
- les stockages temporaires de véhicules (parking, aires de gens du voyage, camping) ;
- l'implantation de nouvelles constructions, activités artisanales, commerciales, industrielles ou touristiques ;
- la création de cimetières ou d'inhumations privées ;

- la création de nouvelles voies de communication.

Concernant l'exploitation forestière :

- **le respect du guide des bonnes pratiques sylvicoles doit être la règle,**
- tout défrichement de parcelles avec dessouchage et changement d'occupation des sols **est interdit ;**
- les coupes d'éclaircie sont autorisées si elles sont menées avec précautions afin d'éviter toute perturbation du sol et du sous-sol;
- **les coupes rases ou blanches,** elles sont autorisées après déclaration (DR ou DICT) en mairie et sur une surface réduite à définir et valider. Dans tous les cas, il y a lieu de veiller à ce que les récoltes ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol.
- l'usage de moteur à explosion impose des précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile ce qui implique le remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du périmètre de protection rapprochée ou dans des bacs de rétention de volume suffisant. L'utilisation de biolubrifiants est recommandée :
- Les bois de coupes seront stockés de manière temporaire dans le PPR. De même les engins d'exploitation ne seront pas stationnés de façon prolongée ;
- la récolte des bois peut être réalisée à l'aide d'engins mécaniques à la condition expresse que leur passage dans le périmètre de protection rapprochée ne s'accompagne pas de perturbations de sol (orniérage, terrassements) susceptibles de modifier la circulation des eaux. Dans le cas de la formation d'ornières, elles seront rebouchées rapidement et systématiquement ;
- les accès forestiers (pistes, tires de débardage, plateformes de manœuvre) sont autorisés sous réserve de ne pas drainer les eaux souterraines et de ne pas dériver les eaux superficielles vers le PPI.

Tout opérateur forestier devra s'engager à respecter les prescriptions spécifiques fixées par le Règlement national des travaux et services forestiers (RNTSF) et le Règlement national d'exploitation forestière (RNEF) et les éventuelles prescriptions particulières fixées par les arrêtés préfectoraux.

Concernant l'activité agricole (élevage et habitations) :

- les habitations devront être reliés à un assainissement autonome conforme et contrôlé régulièrement et le stockage de fumiers devra être conforme à la réglementation ;
- le parcage de bétail, et toutes zones ou installations de regroupement (étables, parcs, abreuvoirs,..) ou de traitement ou de lavage d'animaux sont interdites en amont immédiat et en latéral du PPI, cela concerne les parcelles n°731 pour partie en continuité de la 287 (partie amont), 728 et 219 soit une distance de 30 à 40 m autour du PPI en latéral et en amont.
- **une information devra être faite aux exploitants agricoles de la présence d'un captage AEP à protéger ;**
- l'activité d'élevage déjà présente sur le PPR doit rester extensive en respectant le nombre UGB/ha ;

Sont autorisés sous réserve qu'elles ne drainent ou ne dérivent pas les eaux souterraines et qu'elles ne portent pas atteintes à la qualité des eaux captées :

- La réalisation de toutes excavations, tranchées, fouilles nécessaires à l'exploitation de la ressource ;
- Le façonnement du lit ou rives du cours d'eau ;
- La création, reprofilage ou suppression de fossés.

En outre, nous proposons que l'on surveille, le débit et la qualité des eaux du captage.

Cette liste n'est pas exhaustive. Toute nouvelle activité non listée dans cette liste susceptible d'avoir une incidence qualitative et quantitative en phases travaux et/ou exploitation, devra faire l'objet d'un avis d'hydrogéologue agréé ou de l'ARS.

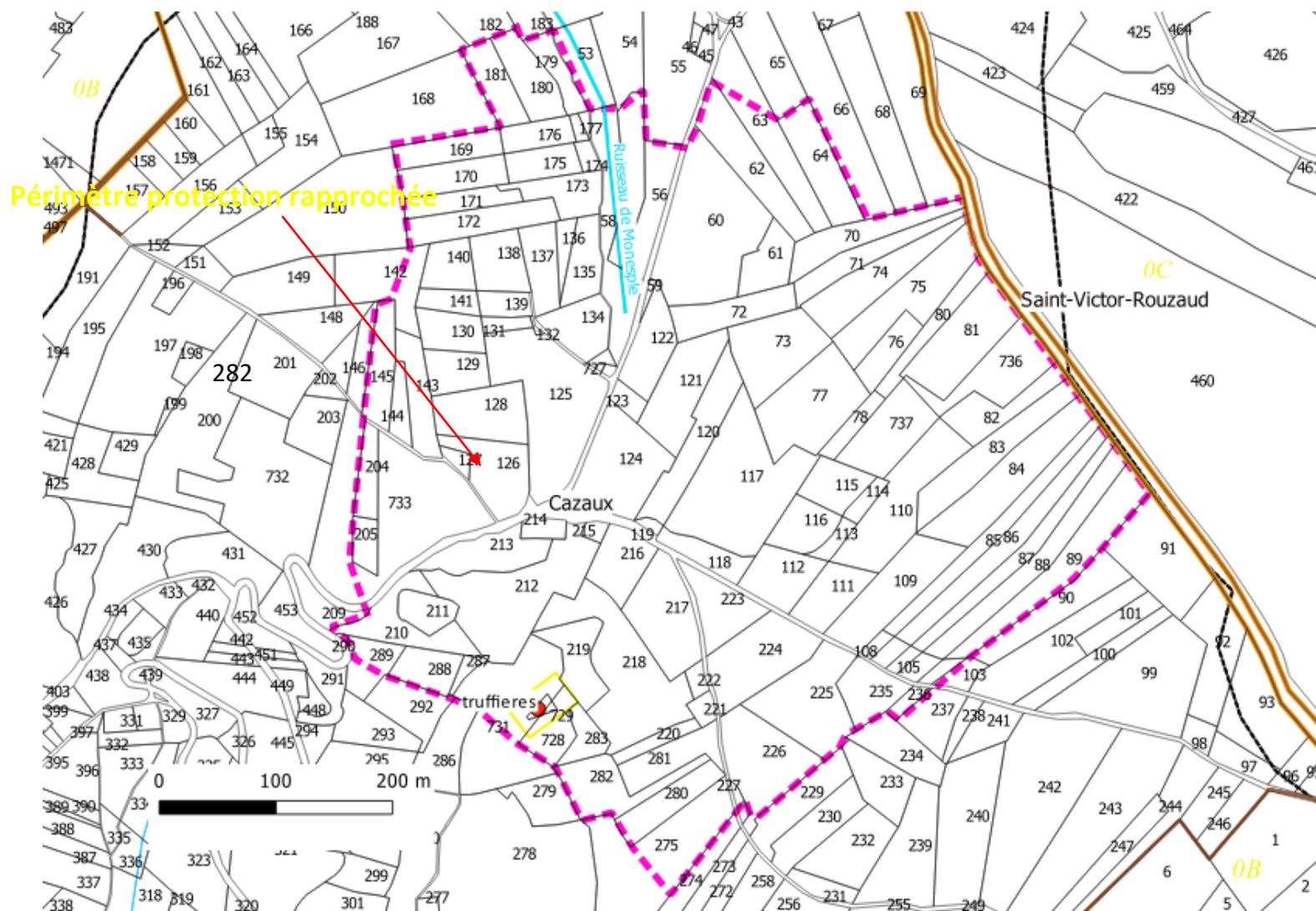


Figure 14: Localisation de la source des Riverots et du périmètre de protection rapprochée – Extrait fond IGN et cadastral

10. CONCLUSION

10.1. Disponibilité et qualité de l'eau

Sur le plan quantitatif, les besoins en production sont de l'ordre de 17 m³/j. La source fournit un débit mensuel moyen estimé 7m³/h et permet de subvenir à la totalité des besoins. Le suivi du débit devra être poursuivi sur plusieurs cycles hydrologiques afin de confirmer et suivre le potentiel de la source et identifier l'influence du changement climatique.

Sur le plan qualitatif, l'eau est de bonne qualité mais des contaminations ponctuelles de bactériologie sont observées.

Compte tenu de la vulnérabilité de l'aquifère, une dégradation de la qualité des eaux est envisageable (accidentelle ou diffuse). Un traitement par galets de chlore est en place dans le réservoir.

La surveillance de la qualité des eaux brutes devra être maintenue au rythme défini par l'autorité sanitaire, de façon à suivre les principaux paramètres physico-chimiques et bactériologiques. Une attention particulière sera portée au nettoyage (entretien) annuel des installations du captage et du périmètre de protection immédiate.

Les mesures de protection évoquées précédemment doivent permettre de réduire le risque sans l'exclure. En outre, nous proposons que l'on surveille, le débit, et la qualité des eaux de la source. Un suivi en continu est en place pour la mesure du débit, nous proposons d'étendre ce suivi à la conductivité et à la température et cela pour une durée de l'ordre de 5 ans. Ces données permettront de mieux appréhender le fonctionnement de cette source.

10.2. Avis sur la protection de la source

Le respect des prescriptions, des réglementations et recommandations détaillées précédemment doit permettre d'assurer au mieux la préservation de ces ressources en eau souterraine, compte tenu des contraintes de terrain et de l'état actuel des connaissances, sans que l'efficacité de ces mesures ne puisse être garantie de manière absolue.

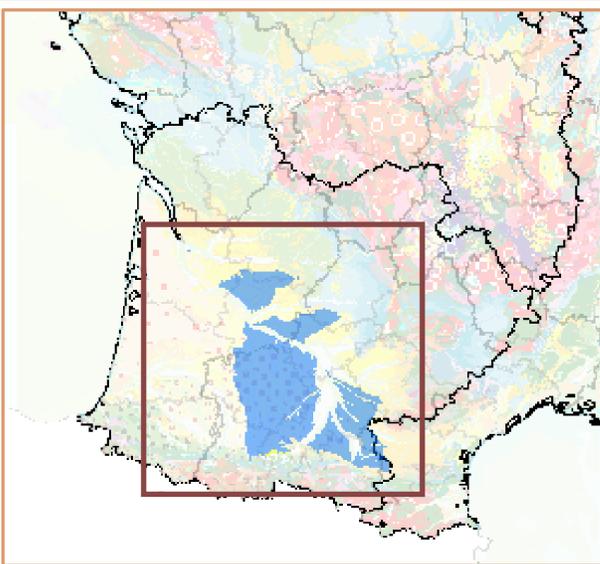
J'émetts un avis favorable à l'utilisation de la source Riverots pour la consommation en eau potable de la commune de Cazaux, sous réserve de l'application des mesures énoncées, et de la mise en place des protections sanitaires.

Enfin, les périmètres de protection immédiate et rapprochée feront l'objet d'un référencement sur le cadastre. Le PPI fera l'objet d'un détachement cadastral.

M.TROCHU



**Annexe n°3 : Fiche de la masse d'eau
souterraine FRFG048 « Terrains plissés du
BV Ariège secteur hydro 01 »**



Masse d'eau souterraine : 5043 **EU Code FRFG043**

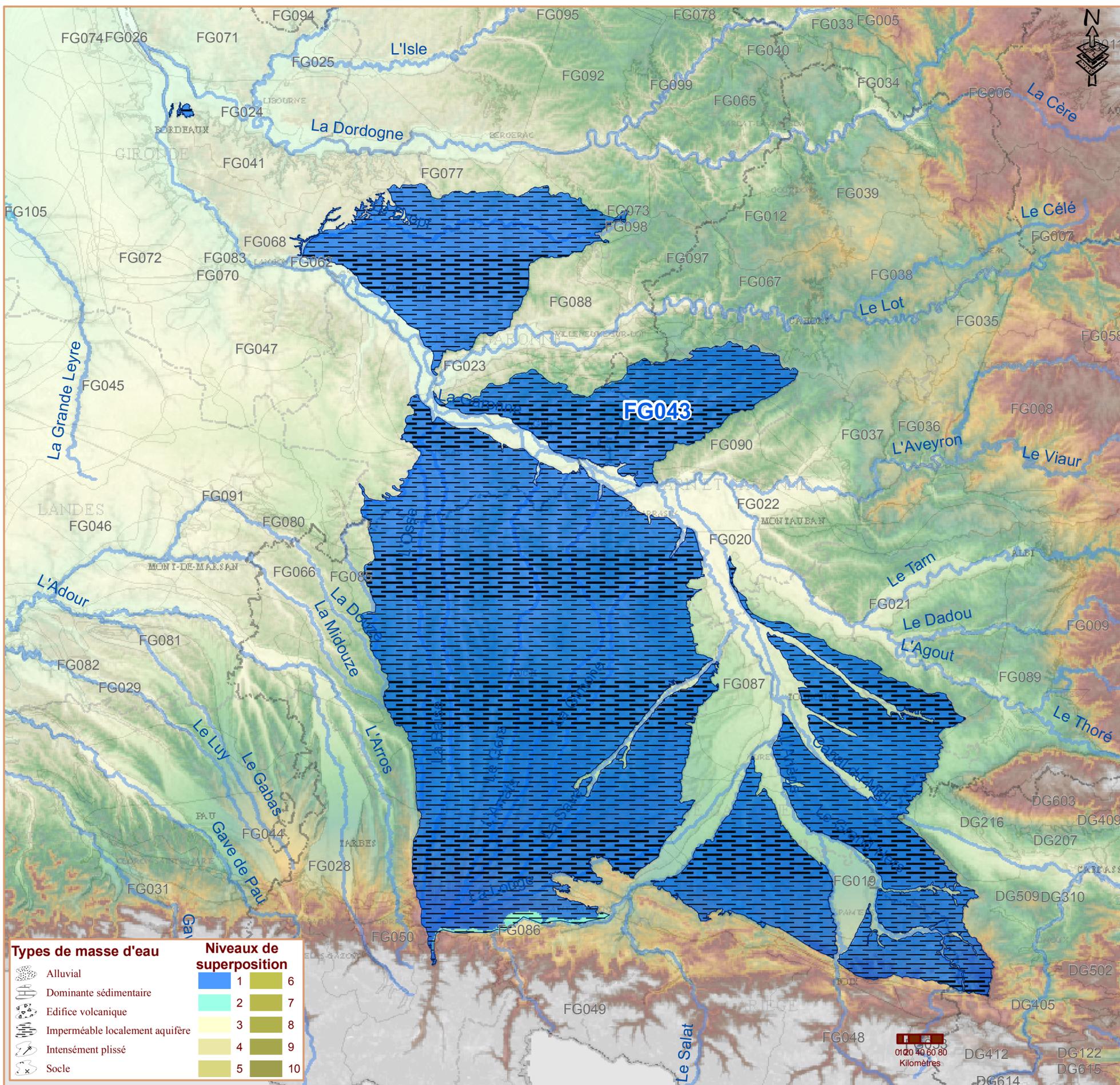
Nouveau code national (Sandre ve1.1) : **FG043**

Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont

Eco-Region
Plaines occidentales
District
L'Adour, la Garonne, la Dordogne,
la Charente et les cours d'eau

Caractéristiques principales				
Type	Imperméable localement aquifère			
Ecoulement	Libre et captif, majoritairement libre			
Caractéristiques secondaires		Surface en km²		
<i>Karstique</i>	Y	affleurante	sous couverture	totale
<i>Intrusion saline</i>	N			
<i>Entités disjointes</i>	Y	14501	53	14554
<i>Trans-bassin</i>	N	<i>Trans-frontière</i>		N

<i>Niveaux de recouvrement</i>	
ordres	%
1	99.64%
2	0.36%



Commentaires
561, 562, 563 et 565 partiels

Annexe n°4 : Fiches des ZNIEFF concernées par le captage des « Riverots / Truffières »



Le Plantaurel : du Mas d'Azil à l'Ariège (Identifiant national : 730012905)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ0450)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Brousseau Cécile (Association des naturalistes de l'Ariège - Espaces naturels d'Ariège), . - 730012905, Le Plantaurel : du Mas d'Azil à l'Ariège. - INPN, SPN-MNHN Paris, 32P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730012905.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Brousseau Cécile (Association des naturalistes de l'Ariège - Espaces naturels d'Ariège)

Centroïde calculé : 540871°-1787766°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 27/11/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 27/11/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	32
9. SOURCES	32

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Ariège
- Commune : Rieux-de-Pelleport (INSEE : 09245)
- Commune : Loubières (INSEE : 09174)
- Commune : Monesple (INSEE : 09195)
- Commune : Artix (INSEE : 09021)
- Commune : Allières (INSEE : 09007)
- Commune : Pailhès (INSEE : 09224)
- Commune : Foix (INSEE : 09122)
- Commune : Cos (INSEE : 09099)
- Commune : Cazaux (INSEE : 09090)
- Commune : Saint-Martin-de-Caralp (INSEE : 09269)
- Commune : Saint-Victor-Rouzaud (INSEE : 09276)
- Commune : Vernajoul (INSEE : 09329)
- Commune : Mas-d'Azil (INSEE : 09181)
- Commune : Bastide-de-Sérou (INSEE : 09042)
- Commune : Baulou (INSEE : 09044)
- Commune : Montégut-Plantaurel (INSEE : 09202)
- Commune : Pamiers (INSEE : 09225)
- Commune : Crampagna (INSEE : 09103)
- Commune : Saint-Bauzeil (INSEE : 09256)
- Commune : Aigues-Juntas (INSEE : 09001)
- Commune : Loubens (INSEE : 09173)
- Commune : Cadarcet (INSEE : 09071)
- Commune : Sabarat (INSEE : 09253)
- Commune : Gabre (INSEE : 09127)
- Commune : Benagues (INSEE : 09050)
- Commune : Varilhes (INSEE : 09324)

1.2 Superficie

15850,49 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 276

Maximale (mètre): 731

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF correspond à la partie centrale du chaînon calcaire du Plantaurel, située entre la vallée de l'Ariège et celle de l'Arize. Elle correspond à un chaînon calcaire avec des pentes importantes, des zones de roches affleurantes et des falaises. Le bas des coteaux où les pentes sont plus douces est occupé par l'agriculture menée ici de façon extensive et traditionnelle. La ZNIEFF se situe majoritairement à l'étage collinéen. Elle est soumise à une influence bioclimatique à tendance méditerranéenne. La physionomie de végétation et du paysage est variée (pelouses sèches, affleurements rocheux, falaises, prairies de fauche, fruticées sclérophylles méditerranéennes, forêts de Chêne pubescent). La zone inclut un ensemble karstique remarquable avec un milieu souterrain exceptionnel et de nombreuses cavités. Des lacs d'origine anthropique et un important réseau de mares participent également à la mosaïque paysagère. Le réseau hydrographique est aussi important (affluents de l'Arize, de l'Ariège et de la Lèze).

Les principaux milieux intéressants sont : les milieux agropastoraux avec une surface importante de la ZNIEFF occupée par des prairies de fauche et des pelouses sèches sur calcaire riches en orchidées (type Mesobromion) ; les milieux rocheux et de falaises, habitats de nombreuses espèces spécialisées ; les sources d'eaux dures pétifiantes et la végétation associée (Cratoneurion).

Les intérêts floristiques sont divers et liés aux différents milieux présents sur le site. Plusieurs espèces rupicoles (rochers et falaises) sont à mentionner, comme la Campanule remarquable (*Campanula speciosa*) et le Grand muflier (*Antirrhinum majus*). Les espèces à affinités méditerranéennes sont abondantes : le Chêne vert (*Quercus ilex*), le Romarin (*Rosmarinus officinalis*), la Lavande à larges feuilles (*Lavandula latifolia*), l'Iris à feuilles de graminée (*Iris graminea*), le Pistachier térébinthe (*Pistacia terebinthus*), la Filaire à feuilles étroites (*Phillyrea angustifolia*)... Les orchidées de pelouses sur calcaire sont particulièrement bien représentées sur le site avec entre autres l'Ophrys jaune (*Ophrys lutea*) et l'Orchis odorant (*Orchis coriophora* subsp. *fragrans*), protégé au niveau national. Enfin, les espèces messicoles présentes dans les cultures ou les anciennes terrasses de cultures sont nombreuses : la Spéculaire miroir-de-Vénus (*Legousia speculum-veneris*), l'Adonis d'automne (*Adonis annua*), la Renoncule des champs (*Ranunculus arvensis*), le Glaïeul (*Gladiolus communis*), le Myagre perfolié (*Myagrum perfoliatum*), la Violette des champs (*Viola arvensis*)... Les inventaires mycologiques ont eux aussi révélé la forte richesse de cette ZNIEFF. La ZNIEFF est aussi remarquable au niveau des populations de chauves-souris présentes sur le site, que ce soit en termes d'effectifs ou bien en diversité d'espèces (13 espèces utilisent le site comme zone d'alimentation, de reproduction ou d'hibernation). Ont été recensés entre autres la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), le Molosse de Cestoni (*Tadarina teniotis*) et le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*). Les enjeux sur l'avifaune sont également très importants avec la présence d'espèces patrimoniales nicheuses dans les falaises : Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), Martinet à ventre blanc (*Apus melba*). Les oiseaux des milieux bocagers, boisés ou semi-boisés sont aussi bien représentés : Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)... L'entomofaune est également riche : des papillons comme l'Aurore de Provence (*Anthocharis belia euphenoides*), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) et l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) sont régulièrement observés. Ces deux dernières espèces sont protégées nationalement. Le Léopard hispanique (*Podarcis hispanica*) trouve sur le site des habitats thermophiles particulièrement propices à sa présence. Il est sur la zone en limite ouest de son aire de répartition. Le très dense réseau de mares abrite des cortèges d'amphibiens et de libellules. Enfin, les cours d'eau du site abritent le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*), l'Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*), espèces endémiques des Pyrénées, et l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce particulièrement vulnérable, localement protégée par des arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930
- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Rivière, fleuve
- Lac
- Rivière et lac souterrains

- Karst
- Colline
- Coteau, cuesta
- Affleurement rocheux
- Falaise continentale
- Grotte

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Mammifères - Insectes - Phanérogames - Champignons 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de protection du milieu physique 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Géologique - Archéologique - Historique - Scientifique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF correspond à la portion du chaînon du Plantaurel comprise entre les cluses de la vallée de l'Ariège et de la vallée de l'Arize. Elle correspond à un ensemble homogène d'un point de vue géomorphologique, et cohérent d'un point de vue écologique : habitats à affinités méditerranéennes riches en espèces déterminantes, zones de reproduction et de chasse pour la faune... Le bassin de l'Ariège, plus urbanisé, a été exclu de la zone. Les rivières Arize et Ariège n'ont pas été incluses, mais font l'objet de ZNIEFF séparées.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Infrastructures linéaires, réseaux de communication	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Diptères - Hyménoptères - Hémiptères - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Ascomycètes - Basidiomycètes 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Reptiles 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 <i>Cultures</i>			1	
	65 <i>Grottes</i>				
	62.12 <i>Falaises calcaires des Pyrénées centrales</i>			1	2006 - 2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62 <i>Falaises continentales et rochers exposés</i>			2	
	54.12 <i>Sources d'eaux dures</i>		Informateur : ANA (Tessier Marc)		2006 - 2006
	45 <i>Forêts sempervirentes non résineuses</i>			10	
	41.711 <i>Bois occidentaux de Quercus pubescens</i>			5	2006 - 2006
	34 <i>Pelouses calcicoles sèches et steppes</i>			15	
	24 <i>Eaux courantes</i>			1	
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>			1	
	22.3232 <i>Gazons à petits Souchets</i>		Informateur : ANA (Tessier Marc)		2005 - 2005

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83 <i>Vergers, bosquets et plantations d'arbres</i>				
	31.2 <i>Landes sèches</i>			8	
	81 <i>Prairies améliorées</i>			1	
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>			35	
	31.8 <i>Fourrés</i>			3	
	85 <i>Parcs urbains et grands jardins</i>				
	61 <i>Eboulis</i>			1	
	32 <i>Fruticées sclérophylles</i>			1	
	38 <i>Prairies mésophiles</i>			15	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		1	1	1980 - 1997
	444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	<i>Calotriton des Pyrénées, Euprocte des Pyrénées</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 2005
	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	<i>Rainette méridionale</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		1	100	1980 - 2005
	444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<i>Triton palmé</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		1	1	2004 - 2005
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	<i>Pélodyte ponctué</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), ECODIV (Muratet Jean)		1	100	1980 - 2005
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Salamandre tachetée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		1	1	1980 - 1997
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	<i>Triton marbré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		1	5	1980 - 2005
Ascomycètes	46668	<i>Cudoniella clavus</i> (Albertini & Schw. ex Fr.) Dennis		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	47522	<i>Geopora arenosa</i> (Fuckel) Ahmad		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1998 - 1998
Basidiomycètes	39182	<i>Amanita vittadinii</i> (Moretti) Vitt.	<i>Amanite de Vittadini</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2000 - 2000
	33060	<i>Arrhenia spathulata</i> (Fr. : Fr.) Redhead		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	29461	<i>Boletus radicans</i> Pers. : Fr.	<i>Bolet radicant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1993 - 1993
	38140	<i>Chamaemyces fracidus</i> (Fr.) Donk		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	40925	<i>Clavulinopsis corniculata</i> (J.C. Sch. : Fr.) Corner	<i>Clavaire cornue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
	40933	<i>Clavulinopsis fusiformis</i> (Sow. : Fr.) Corner	<i>Clavaire en fuseau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	41151	<i>Clavulinopsis helvola</i> (Pers. : Fr.) Corner	<i>Clavaire lumineuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1990 - 1991
	462312	<i>Clitocybe maxima</i> (Gaertner, B. Meyer & Scherbius : Fr.) Kummer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Costes Roger				2002 - 2002
	34160	<i>Cortinarius bulliardii</i> (Pers. : Fr.) Fr.	<i>Cortinaire de Bulliard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	35224	<i>Cortinarius multiformis</i> (Fr. ?) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	35646	<i>Cortinarius splendens</i> R. Henry ex R. Henry	<i>Cortinaire resplendissant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	30045	<i>Cuphophyllus russocoriaceus</i> (Berk. & Miller) Bon		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	34188	<i>Hohenbuehelia atrocaerulea</i> (Fr. : Fr.) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1998
	42751	<i>Hydnellum conrescens</i> (Pers.) Banker		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	42790	<i>Hydnum albidum</i> Peck		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2000 - 2000
	30181	<i>Hygrocybe insipida</i> (J.E. Lange ex Lundell) Moser		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	30185	<i>Hygrocybe intermedia</i> (Passerini) Fayod		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	30471	<i>Hygrophorus poetarum</i> Heim	<i>Hygrophore des poètes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	39306	<i>Lactarius fuliginosus</i> (Fr. : Fr.) Fr.	<i>Lactaire fuligineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
	39425	<i>Lactarius romagnesii</i> Bon	<i>Lactaire très sombre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	34255	<i>Lentinellus ursinus</i> (Fr. : Fr.) Kühner		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	31439	<i>Mycena quercus-iliensis</i> Kühner		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
	37613	<i>Phellinus pini</i> (Thore : Fr.) Ames	<i>Polypore du pin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1998 - 1998
	34373	<i>Pleurotus cornucopiae</i> (Paulet) Quélet	<i>Corne d'abondance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1990 - 1993
	34488	<i>Pleurotus ostreatus</i> (Jacq. : Fr.) Kummer	<i>Pleurote en huître</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	32869	<i>Pseudoclitocybe expallens</i> (Pers. : Fr.) Moser	<i>Clitocybe pâlisant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Costes Roger				2001 - 2001
	34506	<i>Resupinatus applicatus</i> (Batsch : Fr.) S.F. Gray		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1998
	39877	<i>Russula lilacea</i> Quélet	<i>Russule lilas</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	44771	<i>Tomentella chlorina</i> (Masse) G.H. Cunningham		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1998 - 1998
Coléoptères	8282	<i>Platycerus caraboides</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Chevrette bleue</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît)		1	1	1995 - 1995
Crustacés	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	<i>Écrevisse à pieds blancs</i> (L'), <i>Écrevisse à pattes blanches</i> (L'), <i>Écrevisse pallipède</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ONEMA		1	33	1985 - 2005
Lépidoptères	219829	<i>Anthocharis euphenoides</i> Staudinger, 1869	<i>Aurore de Provence</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Duhaze Benoît), SHNAO (Demergès David)		1	1	2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	<i>Damier de la Succise</i> (Le), <i>Artémis</i> (L'), <i>Damier printanier</i> (Le), <i>Mélitée des marais</i> (La), <i>Mélitée de la Scabieuse</i> (La), <i>Damier des marais</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Hollingworth Terence)		1	1	1997 - 1997
	53312	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	<i>Miroir</i> (Le), <i>Stéope</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), SHNAO (Demergès David)		1	1	2006 - 2007
	54085	<i>Maculinea arion</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Azuré du Serpolet</i> (L'), <i>Azuré d'Arion</i> (L'), <i>Argus à bandes brunes</i> (L'), <i>Arion</i> (L'), <i>Argus Arion</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît), SHNAO (Demergès David)		1	1	1996 - 2005
	53364	<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	<i>Grand Nègre des bois</i> (Le), <i>Dryade</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît, Radigue François, Tessier Marc)		1	2	1996 - 2005
	219832	<i>Pieris ergane</i> (Geyer, 1828)	<i>Piéride de l'Aethionème</i> (La), <i>Piéride artisan</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Demergès David)		1	1	2005 - 2005
	53229	<i>Pyrgus alveus</i> (Hübner, 1803)	<i>Hespérie du Faux-Buis</i> , <i>Plain-Chant</i> (Le), <i>Dé-à-jouer</i> (Le), <i>Hespérie frillitaire</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît)		1	1	1996 - 1996
Mammifères	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Barbastelle d'Europe</i> , <i>Barbastelle</i>	Passage, migration	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)				1995 - 1995
				Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDAAPPMA 09		1	1	1980 - 2001
	60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	<i>Sérotine commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1998

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	<i>Desman des Pyrénées, Rat-trompette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	1	1986 - 2000
	60506	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	<i>Vespère de Savi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1998
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA		1	1	2004 - 2004
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Marte des pins, Martre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDC 09 (Guichou Jean), Nature Midi-Pyrénées (Maurel Jean-Philippe)		1	1	1980 - 2004
	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Minioptère de Schreibers</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Déjean Sylvain)		10	6500	2007 - 2008
Passage, migration				Informateur : GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		1	650	1987 - 1999	
Reproduction certaine ou probable				Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		1	2700	1980 - 2001	
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	<i>Putois d'Europe, Furet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Bechstein</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1995 - 2001
	60427	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	<i>Petit Murin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		3	3	1987 - 1997
Reproduction certaine ou probable				Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		1	1200	1980 - 2001	
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Daubenton</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1998

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		3	3	1987 - 1997
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		1	1200	1980 - 2001
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1996
	60461	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1998
	60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1998
	60330	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	Passage, migration	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		7	7	1987 - 1987
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		50	121	1987 - 1998
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		1	2	1980 - 2001
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		1	2	1980 - 1998
	60237	<i>Suncus etruscus</i> (Savi, 1822)	Pachyure étrusque	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1996
60557	<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814)	Molosse de Cestoni	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1998	
Mollusques	199831	<i>Abida pyrenaeaaria</i> (Michaud, 1831)	Maillot des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	162690	<i>Cochlostoma nouleti</i> (Dupuy, 1851)	<i>Cochlostome des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
	162685	<i>Cochlostoma obscurum obscurum</i> (Draparnaud, 1805)	<i>Cochlostome montagnard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		1	1	1993 - 2005
Odonates	65451	<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	<i>Aeschne mixte</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Maurette Jean)		1	1	1990 - 1995
	65145	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	<i>Agrion joli</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Maurette Jean)		1	1	1994 - 1994
	65131	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	<i>Agrion mignon</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Maurette Jean)		1	1	1994 - 1994
	65214	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	<i>Leste des bois, Leste dryade</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Maurette Jean)		1	1	1990 - 1995
Oiseaux	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit farlouse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme)		1	1	1990 - 1996
	2654	<i>Aquila pennata</i> (Gmelin, 1788)	<i>Aigle botté</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	<i>Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme)		1	1	1990 - 1996
	3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grand-duc d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme, Vergne Julien), Nature Midi-Pyrénées (Buzzi Thomas)		1	2	1990 - 2005
	4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tarin des aulnes</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme)		1	1	1980 - 1996
	2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	<i>Circaète Jean-le-Blanc</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard Saint-Martin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard cendré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon colombin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien), Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		2	2	1993 - 2001
	3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	<i>Torcol fourmilier</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	<i>Pie-grièche écorcheur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme)		1	1	1990 - 1996
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Alouette lulu</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme)		1	1	1990 - 1996
	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Milan royal</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tourterelle des bois</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme)		1	1	1990 - 1996
	3561	<i>Tachymarpis melba</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martinet à ventre blanc, Martinet alpin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		30	30	1993 - 1993
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	<i>Huppe fasciée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme)		1	1	1990 - 1996
Orthoptères	65899	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Courtillière commune, Courtillière, Taupe-Grillon, Perce-chaussée, Taupette, Avant-taube, Ecrevisse de terre, Loup de terre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	1	2006 - 2006
Phanérogames	80212	<i>Adonis annua</i> L., 1753	<i>Goutte de sang, Adonis annuelle, Adonis d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)	Fort			2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	83058	<i>Antirrhinum majus</i> L., 1753	Muflier à grandes fleurs, Gueule-de-lion	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	132042	<i>Avenula bromoides</i> subsp. <i>bromoides</i> (Gouan) H.Scholz, 1974	Avoine Brome	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2004 - 2004
	86136	<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	Gnaphale dressé, Micrope droit, Micrope érigé, Micropus dressé, Cotonnière dressée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 2005
	86732	<i>Bromus racemosus</i> L., 1762	Brome en grappe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002
	87085	<i>Bupleurum praealtum</i> L., 1756	Buplèvre élevé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2000 - 2005
	132527	<i>Campanula speciosa</i> subsp. <i>speciosa</i> Pourr., 1788	Campanule à belles fleurs, Campanule des Corbières	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 2005
	89330	<i>Catananche caerulea</i> L., 1753	Cupidone, Catananche bleue, Cigaline	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 2005
	89415	<i>Caucalis platycarpus</i> L., 1753	Caucalide, Caucalis à fruits aplatis, Caucalis à feuilles de Carotte	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)				2006 - 2009
	90870	<i>Chiladenus saxatilis</i> (Lam.) Brullo, 1979	Jasonia glutineux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2004 - 2004
	92097	<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820	Orchis vert, Orchis grenouille, Satyrion vert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît)	Faible			1993 - 1993

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	93449	<i>Crupina vulgaris</i> Cass., 1817	<i>Crupine commune</i> , <i>Crupine vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2004 - 2004
	133675	<i>Dactylorhiza incarnata</i> subsp. <i>incarnata</i> (L.) Soó, 1962	<i>Orchis couleur de chair</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît)	Faible			1993 - 1993
	95269	<i>Dorycnium hirsutum</i> (L.) Ser., 1825	<i>Dorycnium hirsute</i> , <i>Dorycnie hirsute</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Penin David, Prud'homme François)	Fort	1	10	2002 - 2008
	146209	<i>Dorycnium hirsutum</i> var. <i>hirsutum</i> (L.) Ser., 1825		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas)				2003 - 2003
	95922	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	<i>Scirpe des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2006 - 2006
	97700	<i>Euphorbia villosa</i> Waldst. & Kit. ex Willd., 1799	<i>Euphorbe poilue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2004 - 2004
	99223	<i>Galactites elegans</i> (All.) Soldano, 1991	<i>Chardon laiteux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2006 - 2006
	99721	<i>Genista anglica</i> L., 1753	<i>Genêt d'Angleterre</i> , <i>Petit Genêt épineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002
	100710	<i>Hainardia cylindrica</i> (Willd.) Greuter, 1967	<i>Lepture cylindrique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1992 - 1992
	102990	<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	<i>Orge faux seigle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2006 - 2006
	105232	<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	<i>Gesse sans vrille</i> , <i>Gesse de Nissole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	105410	<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	<i>Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Leturgie Laurence)				2002 - 2002
	137383	<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i> (Caball.) Rivas Mart., 1978	<i>Lin à feuilles de Salsola</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Prud'homme François)				1997 - 2008
	106435	<i>Lobelia urens</i> L., 1753	<i>Lobélie brûlante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	108898	<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	<i>Muscari à grappes, Muscari négligé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian		101	1000	1995 - 2006
	108948	<i>Myagrum perfoliatum</i> L., 1753	<i>Myagre perfolié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)		11	100	2006 - 2006
	109019	<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	<i>Myosotis bicolore, Myosotis changeant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2006 - 2006
	110341	<i>Ophrys arachnitiformis</i> Gren. & M.Philippe, 1860	<i>Ophrys Araignée, Ophrys en forme d'araignée, Ophrys arachnitiforme, Ophrys brillant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît)	Faible			1993 - 1993
	138369	<i>Orchis coriophora</i> subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) K.Richt., 1890	<i>Orchis à odeur de vanille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arial William)	Faible			2004 - 2006
	138382	<i>Orchis laxiflora</i> subsp. <i>laxiflora</i>	<i>Orchis à fleurs lâches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Penin David)	Faible	101	1000	1993 - 2006
	138658	<i>Petrorhagia saxifraga</i> subsp. <i>saxifraga</i> (L.) Link, 1829	<i>Oeillet des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	113748	<i>Pistacia terebinthus</i> L., 1753	<i>Pistachier térébinthe, Pudis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc, Vergne Julien), Maugé Christian		11	100	1995 - 2006
	116932	<i>Ranunculus arvensis</i> L., 1753	<i>Renoncule des champs, Chauss-trappe des blés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)	Fort	11	100	2006 - 2006
	118416	<i>Rosa pouzinii</i> Tratt., 1823	<i>Rosier de Pouzin, Églantier de Pouzin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Labatut Gilles)		11	100	1995 - 1995
	120732	<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	<i>Samole de Valerand, Mouron d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2006 - 2006
	140929	<i>Sempervivum tectorum subsp. tectorum</i> L., 1753	<i>Grande joubarbe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Vergne Julien)				2005 - 2005
	123711	<i>Sinapis alba</i> L., 1753	<i>Moutarde blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 1995
	123987	<i>Smilax aspera</i> L., 1753	<i>Salsepareille, Liseron épineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1994 - 1994
	125976	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	<i>Germandrée botryde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line, Prud'homme François), Maugé Christian	Fort	11	100	2004 - 2009
	128491	<i>Valerianella rimosa</i> Bastard, 1814	<i>Valérianelle sillonnée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2006 - 2006
Poissons	67765	<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	<i>Saumon de l'Atlantique, Saumon atlantique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MIGADO (Bosc Stéphane)		3280	3280	2004 - 2004
Ptéridophytes	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	<i>Osmonde royale, Fougère fleurie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian				1994 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Reptiles	444444	<i>Podarcis liolepis</i> (Boulenger, 1905)	Lézard catalan	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc, Vergne Julien), Nature Midi-Pyrénées (Carpentier Marie, Pottier Gilles)		1	10	1992 - 2006

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		1	1	1980 - 2004
Ascomycètes	48070	<i>Hypocrea rufa</i> (Pers. ex Fr.) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
Autres	216325	<i>Oncopodura tricuspida</i> Cassagnau, 1964		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1964 - 1964
Autres insectes	65827	<i>Empusa pennata</i> (Thunberg, 1815)	Empuse commune, Diablotin	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît, Maurette Jean)		1	1	1993 - 2005
Basidiomycètes	29476	<i>Boletus satanas</i> Lenz	Bolet satan	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1993 - 1993
	29962	<i>Cantharellus cinereus</i> (Pers. : Fr.) Fr.	Chanterelle cendrée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	40883	<i>Clavariadelphus pistillaris</i> (L. : Fr.) Donk	Clavaire en pilon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	34703	<i>Cortinarius claricolor</i> var. <i>turmalis</i> (Fr.) Quélet		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1993 - 1993
	35475	<i>Cortinarius purpurascens</i> Fr.	Cortinaire pourpre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1991 - 1993

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	35806	<i>Cortinarius varicolor</i> (Pers. : Fr.) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1991
	30034	<i>Cuphophyllus pratensis</i> (Pers. : Fr.) Bon	<i>Hygrophore des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	30111	<i>Hygrocybe chlorophana</i> (Fr. : Fr.) Wünsche		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	30126	<i>Hygrocybe coccinea</i> (J.C. Sch. : Fr.) Kummer	<i>Hygrophore cocciné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	30270	<i>Hygrocybe pseudoconica</i> J.E. Lange		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	39361	<i>Lactarius mairei</i> Malençon	<i>Lactaire à poil ras</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2000 - 2000
	43255	<i>Lenzites warnieri</i> Durieu & Montagne	<i>Lenzite baleine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1993 - 1993
	38807	<i>Pluteus boudieri</i> P.D. Orton		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	34517	<i>Resupinatus trichotis</i> (Pers.) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chaumeton Jean-Paul				1990 - 1990
	39558	<i>Russula alutacea</i> (Pers. : Fr.) Fr.	<i>Russule alutacée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	39751	<i>Russula foetens</i> (Pers. : Fr.) Pers.	<i>Russule fétide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	39897	<i>Russula maculata</i> Quélet	<i>Russule maculée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
	44774	<i>Tomentella cinerascens</i> (P. Karsten) von Höhnelt & Litschauer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1998 - 1998
	464028	<i>Tomentella fibrosa</i> (Berk. & Curt.) Køljalg		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2000 - 2000
	464082	<i>Tomentella lapida</i> (Pers.) Stalpers		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
	44837	<i>Tomentella umbrinospora</i> M.J. Larsen		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
Coléoptères	458956	<i>Aphaenops cerberus</i> (Dieck, 1869)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1961 - 1961
	222773	<i>Geotrechus vulcanus</i> (Abeille de Perrin, 1904)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1962 - 1962
Crustacés	237168	<i>Oritoniscus trajani</i> Vandell, 1933		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1960 - 1960
	237174	<i>Phymatoniscus tuberculatus</i> (Racovitza, 1907)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1908 - 1953
	237188	<i>Trichoniscoides modestus</i> Racovitza, 1908		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1960 - 1960
Mammifères	61260	<i>Arvicola terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Campagnol terrestre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1996
	60686	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758	<i>Hermine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1996
	79303	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Pipistrelle de Kuhl</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1996
	60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oreillard roux, Oreillard septentrional</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1996
	60527	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	<i>Oreillard gris, Oreillard méridional</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1996
Oiseaux	2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Autour des palombes</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme)		1	1	1990 - 1996
	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	<i>Bécasse des bois</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme)		1	1	1990 - 1996
Orthoptères	432557	<i>Oedipoda germanica germanica</i> (Latreille, 1804)	<i>Oedipode rouge</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît)		1	1	1996 - 1996
	65613	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	<i>Phanéoptère commun, Phanéoptère porte-faux, Phanéoptère en faux, Phanéoptère en faux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît)		1	1	1996 - 1996
Phanérogames	131033	<i>Ajuga chamaepitys</i> subsp. <i>chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	<i>Petite Ivette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Prud'homme François), Maugé Christian	Fort	11	100	1995 - 2009
	86083	<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	<i>Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Maugé Christian	Fort	11	100	1995 - 2008
	87636	<i>Campanula erinus</i> L., 1753	<i>Campanule érinus, Campanule à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	89884	<i>Centranthus lecoqii</i> Jord., 1852	<i>Centranthe de Lecoq</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 2005
	89928	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	<i>Céphalanthère rouge, Elléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît)	Moyen			1995 - 1995
	133303	<i>Cirsium acaulon</i> subsp. <i>acaulon</i>	<i>Cirse sans tige</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William), Maugé Christian	Fort			1996 - 2006
	92467	<i>Coriaria myrtifolia</i> L., 1753	<i>Corroyère à feuilles de myrte, Redoul, Herbe-aux-tanneurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît, Paumier Jean-Marc, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Penin David, Prud'homme François), Maugé Christian	Faible	1001	10000	1995 - 2008
	96691	<i>Erica scoparia</i> L., 1753	<i>Bruyère à balais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Paumier Jean-Marc)	Faible	1001	10000	2004 - 2004
	98086	<i>Festuca auquieri</i> Kerguélen, 1979	<i>Fétuque d'Auquier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Prud'homme François)				2008 - 2008
	103734	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	<i>Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2005
	105261	<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz., 1783	<i>Gesse à fruits ronds, Gesse à graines rondes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2004 - 2004
	105312	<i>Lavandula latifolia</i> Medik., 1784	<i>Lavande à larges feuilles, Spic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien, Tessier Marc, Vergne Julien), CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian		101	1000	1995 - 2006
	159985	<i>Limodorum abortivum</i> subsp. <i>abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté, Limodore sans feuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît), Guerby Lucien	Faible	1	10	1993 - 1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	148435	<i>Lotus maritimus</i> var. <i>hirsutus</i> (Willk.) Kerguelén, 1994		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian	Fort	101	1000	1992 - 2006
	108003	<i>Melittis melissophyllum</i> L., 1753	Mélitte à feuilles de Mélisse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 2005
	108874	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Chagnault Line, Penin David), Maugé Christian	Faible	11	100	2002 - 2006
	109893	<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L., 1753	Oenanthe faux boucage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2004 - 2004
	110425	<i>Ophrys lutea</i> Cav., 1793	Ophrys jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas)	Faible	11	100	1993 - 2006
	113957	<i>Plantago sempervirens</i> Crantz, 1766	Œil de chien, Plantain toujours vert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David, Prud'homme François), Maugé Christian	Fort			2002 - 2008
	116704	<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Duval Hervé, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian	Faible	101	1000	1995 - 2006
	139567	<i>Quercus ilex</i> subsp. <i>ilex</i> L., 1753	Chêne vert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2004 - 2004
	117526	<i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753	Nerprun Alaterne, Alaterne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc, Vergne Julien), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian	Faible	11	100	1995 - 2006
	120700	<i>Salvia verbenaca</i> L., 1753	Sauge fausse-verveine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002
	124232	<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)	Fort			2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125816	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	<i>If à baies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 2004
	126474	<i>Thymelaea passerina</i> (L.) Coss. & Germ., 1861	<i>Passerine annuelle, Langue-de-moineau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2009 - 2009
	126563	<i>Thymus polytrichus</i> A.Kern. ex Borbás, 1890	<i>Thym à pilosité variable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)	Fort			2006 - 2006
	127595	<i>Trinia glauca</i> (L.) Dumort., 1827	<i>Trinie commune, Trinie glauque, Trinia vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Cambecédés Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas)				2003 - 2003
	128476	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	<i>Mache doucette, Mache</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William, Chagnault Line), Maugé Christian				1995 - 2006
	129191	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	<i>Vesce hérissée, Ers velu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain), CBNPMP (Arial William), Maugé Christian	Fort	1	10	1995 - 2006
	129266	<i>Vicia parviflora</i> Cav., 1801	<i>Vesce à fleurs lâches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)	Fort			2006 - 2006
	129325	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	<i>Lentillon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	10	1995 - 1995
	129506	<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	<i>Pensée des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)	Fort			2006 - 2006
Poissons	191213	<i>Cottus Linnaeus, 1758</i>	<i>Chabots</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FDAAPPMA 09		1	1	1986 - 1986
	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	<i>Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FDAAPPMA 09		1	1	1997 - 1997

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	110313	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	<i>Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2007 - 2007
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	<i>Coronelle lisse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)				
351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Crustacés	18437	<i>Austroptamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain (lien)
Insectes	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	219832	<i>Pieris ergane</i> (Geyer, 1828)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
458956	<i>Aphaenops cerberus</i> (Dieck, 1869)	Autre	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60330	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60427	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60461	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60506	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60527	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60557	<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60686	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	79303	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3561	<i>Tachymartia melba</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Poissons	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	67765	<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca Laurenti, 1768</i>	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	444444	<i>Podarcis liolepis (Boulenger, 1905)</i>	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Gymnospermes	125816	<i>Taxus baccata L., 1753</i>	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Ptéridophytes	111815	<i>Osmunda regalis L., 1753</i>	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Espaces Naturels de Midi-Pyrénées - conservatoire régional	1998	Test d'actualisation de 100 Znieff de pelouses sèches d'Ariège, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
	Labatut G.	1999	Inventaire des plantes méditerranéennes en limite de répartition dans le département de l'Ariège
	Maurette J.	1995	Inventaire des Odonates du département de l'Ariège, ANA
Informateur	ANA		
	ANA (Barascud Yannick)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), CBNPMP (Arial William), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain, Duval Hervé, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît), Guerby Lucien		
ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît, Paumier Jean-Marc, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Penin David, Prud'homme François), Maugé Christian			

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Prud'homme François), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc, Vergne Julien), Nature Midi-Pyrénées (Carpentier Marie, Pottier Gilles)		
	ANA (Duhaze Benoît)		
	ANA (Duhaze Benoît), SHNAO (Demergès David)		
	ANA (Duval Hervé)		
	ANA (Garric Julien)		
	ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme, Vergne Julien), Nature Midi-Pyrénées (Buzzi Thomas)		
	ANA (Garric Julien), Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		
	ANA (Garric Julien, Tessier Marc, Vergne Julien), CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Penin David)		
	ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Prud'homme François)		
	ANA (Holliger Benoît, Maurette Jean)		
	ANA (Holliger Benoît, Radigue François, Tessier Marc)		
	ANA (Holliger Benoît), SHNAO (Demergès David)		
	ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Maugé Christian		
	ANA (Labatut Gilles)		
	ANA (Labatut Gilles)		
	ANA (Leturgie Laurence)		
	ANA (Leturgie Laurence)		
	ANA (Maurette Jean)		
	ANA (Maurette Jean)		
	ANA (Morscheidt Jérôme)		
	ANA (Morscheidt Jérôme)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	ANA (Paumier Jean-Marc)		
	ANA (Paumier Jean-Marc)		
	ANA (personne morale)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Chagnault Line, Penin David), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Penin David, Prud'homme François)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line, Prud'homme François), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), ECODIV (Muratet Jean)		
	ANA (Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		
	ANA (Tessier Marc, Vergne Julien), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc, Vergne Julien), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc, Vergne Julien), Nature Midi-Pyrénées (Fiolet Stéphane)		
	ANA (Vergne Julien)		
	ANA (Vergne Julien)		
	Anonyme		
	ARIANE		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arial William)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian		
	ARIANE (personne morale)		
	CBNPMP (Arial William)		
	CBNPMP (Arial William)		
	CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)		
	CBNPMP (Arial William, Chagnault Line), Maugé Christian		
	CBNPMP (Arial William), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bergès Christophe)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David, Prud'homme François), Maugé Christian		
	CBNPMP (Cambecédès Jocelyne)		
	CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Chagnault Line)		
	CBNPMP (Gire Lionel)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Penin David)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDAAPPMA 09		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDC 09 (Guichou Jean), Nature Midi-Pyrénées (Maurel Jean-Philippe)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), SHNAO (Demergès David)		
	CEN Midi-Pyrénées (Hollingworth Terence)		
	CEN Midi-Pyrénées (Hollingworth Terence)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Chaumeton Jean-Paul		
	Chaumeton Jean-Paul		
	Costes Roger		
	Costes Roger		
	ECODIV (Muratet Jean)		
	FDAAPPMA 09		
	FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		
	GCMP (Bertrand Alain)		
	GCMP (Bertrand Alain)		
	GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		
	GCMP (Déjean Sylvain)		
	GCMP (Déjean Sylvain)		
	Guerby Lucien		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (personne morale)		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian		
	MIGADO (Bosc Stéphane)		
	MIGADO (Bosc Stéphane)		
	Nature Midi-Pyrénées (Buzzi Thomas)		
	Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		
	Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		
	Nature Midi-Pyrénées (Carpentier Marie)		
	Nature Midi-Pyrénées (Fiolet Stéphane)		
	Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		
	ONEMA		
	ONEMA (personne morale)		
	SHNAO (Demergès David)		
	SHNAO (Demergès David)		



Le Plantaurel (Identifiant national : 730012019)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : Z2PZ2077)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Brousseau Cécile
(Association des naturalistes de l'Ariège - Espaces naturels d'Ariège), .- 730012019, Le
Plantaurel. - INPN, SPN-MNHN Paris, 60P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730012019.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Brousseau Cécile (Association des naturalistes de l'Ariège - Espaces naturels d'Ariège)

Centroïde calculé : 540781°-1788893°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 02/07/2010

Date actuelle d'avis CSRPN : 02/07/2010

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	5
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	6
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	7
7. ESPECES	10
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	60
9. SOURCES	60

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aude
- Département : Haute-Garonne
- Département : Ariège
- Commune : Rieux-de-Pelleport (INSEE : 09245)
- Commune : Montfa (INSEE : 09205)
- Commune : Nalzen (INSEE : 09215)
- Commune : Lieurac (INSEE : 09168)
- Commune : Loubières (INSEE : 09174)
- Commune : Monesple (INSEE : 09195)
- Commune : Roquefort-les-Cascades (INSEE : 09250)
- Commune : Soula (INSEE : 09300)
- Commune : Durban-sur-Arize (INSEE : 09108)
- Commune : Artix (INSEE : 09021)
- Commune : Bélesta (INSEE : 09047)
- Commune : Montesquieu-Volvestre (INSEE : 31375)
- Commune : Allières (INSEE : 09007)
- Commune : Rivel (INSEE : 11316)
- Commune : Roquefixade (INSEE : 09249)
- Commune : Montels (INSEE : 09203)
- Commune : Pailhès (INSEE : 09224)
- Commune : Sautel (INSEE : 09281)
- Commune : Castéras (INSEE : 09083)
- Commune : Foix (INSEE : 09122)
- Commune : Mérigon (INSEE : 09190)
- Commune : Camarade (INSEE : 09073)
- Commune : Sainte-Colombe-sur-l'Hers (INSEE : 11336)
- Commune : Villeneuve-d'Olmes (INSEE : 09336)
- Commune : Bastide-sur-l'Hers (INSEE : 09043)
- Commune : Montferrier (INSEE : 09206)
- Commune : Peyrat (INSEE : 09229)
- Commune : Cos (INSEE : 09099)
- Commune : Saint-Jean-d'Aigues-Vives (INSEE : 09262)
- Commune : Raissac (INSEE : 09242)
- Commune : Saint-Jean-de-Verges (INSEE : 09264)
- Commune : Carla-de-Roquefort (INSEE : 09080)
- Commune : Cazaux (INSEE : 09090)
- Commune : Péreille (INSEE : 09227)
- Commune : Saint-Martin-de-Caralp (INSEE : 09269)
- Commune : Saint-Victor-Rouzaud (INSEE : 09276)
- Commune : Dreuilhe (INSEE : 09106)
- Commune : Vernajoul (INSEE : 09329)
- Commune : Suzan (INSEE : 09304)
- Commune : Pradières (INSEE : 09234)
- Commune : Herm (INSEE : 09138)
- Commune : Mas-d'Azil (INSEE : 09181)
- Commune : Bastide-de-Sérou (INSEE : 09042)
- Commune : Baulou (INSEE : 09044)
- Commune : Ventenac (INSEE : 09327)
- Commune : Montégut-Plantaurel (INSEE : 09202)
- Commune : Montgaillard (INSEE : 09207)
- Commune : Pamiers (INSEE : 09225)
- Commune : Crampagna (INSEE : 09103)
- Commune : Saint-Bauzeil (INSEE : 09256)
- Commune : Carla-Bayle (INSEE : 09079)
- Commune : Ilhat (INSEE : 09142)
- Commune : Aigues-Juntes (INSEE : 09001)
- Commune : Loubens (INSEE : 09173)

- Commune : Laroque-d'Olmes (INSEE : 09157)
- Commune : Bordes-sur-Arize (INSEE : 09061)
- Commune : Cadarcet (INSEE : 09071)
- Commune : Campagne-sur-Arize (INSEE : 09075)
- Commune : Montbrun-Bocage (INSEE : 31365)
- Commune : Celles (INSEE : 09093)
- Commune : Arabaux (INSEE : 09013)
- Commune : Sabarat (INSEE : 09253)
- Commune : Saint-Paul-de-Jarrat (INSEE : 09272)
- Commune : Gudas (INSEE : 09137)
- Commune : Gabre (INSEE : 09127)
- Commune : Aiguillon (INSEE : 09003)
- Commune : Lavelanet (INSEE : 09160)
- Commune : Lesparrou (INSEE : 09165)
- Commune : Leychert (INSEE : 09166)
- Commune : Mauvezin-de-Sainte-Croix (INSEE : 09184)
- Commune : Benagues (INSEE : 09050)
- Commune : Varilhes (INSEE : 09324)

1.2 Superficie

42116,25 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 271

Maximale (mètre): 764

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Le Plantaurel est un chaînon calcaire constitué de plusieurs plis orientés ouest - nord-ouest / est- sud-est, et sciés en cluses par les rivières issues de la zone axiale des Pyrénées : l'Arize, l'Ariège et l'Hers. Il culmine à 1 014 m au roc de l'Aspre, et est soumis sur sa longueur à différentes conditions bioclimatiques, majoritairement méditerranéennes mais aussi plus atlantiques ou montagnardes pour certaines parties. Ce chaînon, qui s'étend pratiquement sur toute la longueur de l'Ariège, sépare le nord du département, peu plissé, de la zone de moyenne montagne. Les pentes sont relativement importantes, avec de nombreuses zones de roches affleurantes et de falaises. Le bas des coteaux, marneux avec des pentes plus douces, est occupé par l'agriculture menée ici de façon extensive et traditionnelle. La ZNIEFF contient quatre ZNIEFF de type 1 : « Plantaurel oriental », « Plantaurel entre Foix et Lavelanet », « Plantaurel entre le Mas d'Azil et l'Ariège » et juste au sud de cette dernière « Vallon du Nascouil et monts de la Bouiche, de la Garosse et de la Bouyche », et enfin « Plantaurel occidental ». La zone correspond à une zone karstique importante. La mosaïque paysagère est très riche et globalement homogène sur l'ensemble du chaînon : milieux rocheux et falaises, pelouses sèches, prairies de fauche, fruticées sclérophylles, milieux forestiers et pré-forestiers à forte influence méditerranéenne, cultures... Un réseau de mares très dense et des plans d'eau artificiels complètent ce descriptif. Une agriculture de type extensif et traditionnel se maintient globalement sur la zone, conservant ainsi les milieux ouverts et la mosaïque paysagère décrite. Néanmoins, on observe par endroits une tendance générale à l'embroussaillage et à la fermeture des milieux concomitante au contexte de déprise agricole.

Les principaux milieux intéressants sont : les milieux agropastoraux d'intérêt européen comme les pelouses sèches de type Mesobromion, souvent riches en orchidées, et les prairies de fauche ; les milieux rocheux et de falaises, habitats de nombreuses espèces floristiques et faunistiques spécialisées ; les habitats forestiers à forte influence méditerranéenne (chênaies de chênes pubescents) ; de façon plus ponctuelle, des habitats humides assez originaux et liés à la nature calcaire du Plantaurel, comme les sources d'eaux dures pétifiantes et la végétation associée (Cratoneurion et bas-marais alcalins). Le site de Roquefort-les-Cascades en est un exemple remarquable aux niveaux régional et national.

Les intérêts floristiques sont divers et liés aux différents milieux présents sur le site : présence d'espèces rupicoles (rochers et falaises) comme l'Alysson à gros fruits (*Hormatophylla macrocarpa*), protégé au niveau national, l'Aéthionème à feuilles ovales (*Aethionema saxatile* subsp. *ovatifolium*), espèce protégée au niveau régional, la Campanule remarquable (*Campanula*

speciosa), l'Œillet du Roussillon (*Dianthus pungens* subsp. *ruscinonensis*), dont la présence est originale en Ariège ; abondance d'espèces à affinités méditerranéennes comme le Chêne vert (*Quercus ilex*), le Romarin (*Rosmarinus officinalis*), le Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salvifolius*), la Lavande à larges feuilles (*Lavandula latifolia*), l'Iris à feuilles de graminée (*Iris graminea*), l'Osyris blanc (*Osyris alba*) ou la Stipe pennée (*Stipa pennata*) ; présence d'orchidées déterminantes comme l'Orchis de Provence (*Orchis provincialis*), espèce en limite d'aire et originale pour l'Ariège, et l'Orchis odorant (*Orchis coriophora* subsp. *fragrans*), espèce protégée nationalement ; présence d'espèces à affinités montagnardes comme le Sapin pectiné (*Abies alba*), le Panicaud de Bourgat (*Eryngium bourgatii*) ou le Crocus d'automne (*Crocus nudiflorus*) ; abondance d'espèces messicoles présentes dans les cultures ou les anciennes terrasses de cultures comme la Spéculaire miroir-de-Vénus (*Legousia speculum-veneris*), l'Adonis d'automne (*Adonis annua*), le Grémil des champs (*Lithospermum arvense*), le Pavot rude (*Papaver argemone*) ou encore le Myagre perfolié (*Myagrum perfoliatum*) dont les quelques stations ariégeoises sont dans la ZNIEFF. Cette richesse de la flore vasculaire se retrouve aussi au niveau mycologique avec de nombreuses espèces de champignons remarquables pour la région Midi-Pyrénées. La ZNIEFF est également remarquable pour ses populations de chauves-souris, que ce soit en termes d'effectifs ou d'espèces. 15 espèces ont été recensées avec, parmi elles, des espèces qui nichent ou qui hivernent. On peut citer entre autres la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), le Molosse de Cestoni (*Tadarina teniotis*), le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) ou encore la Noctule commune (*Nyctalus noctula*). Les enjeux sur l'avifaune sont également très importants sur la ZNIEFF avec la présence d'espèces patrimoniales nicheuses dans les zones de falaises : vautour Percnoptère, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Martinet à ventre blanc (*Apus melba*), Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*). Les oiseaux des milieux bocagers, boisés ou semi-boisés sont aussi bien représentés : Circaète Jean-le-Blanc, Petit-duc scops, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Busard Saint-Martin... Dans les parties élevées du zonage (pic de l'Aspre, 1 014 m - Plantaurel oriental) se rencontre la Perdrix grise de montagne (*Perdix perdix hispanicus*). L'entomofaune est également riche : l'Aurore de Provence (*Anthocharis belia euphenoides*), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) et l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*) sont régulièrement observés, ces deux dernières espèces étant protégées nationalement. Le Lézard hispanique (*Podarcis hispanica*) trouve sur le site des habitats thermophiles particulièrement propices à sa présence. Le réseau de mares particulièrement dense du Plantaurel, surtout dans sa partie centrale, accueille des cortèges d'amphibiens et d'odonates diversifiés. Ce réseau de mares constitue un élément assez original compte tenu du contexte karstique de la ZNIEFF. Les cours d'eau du site abritent des espèces patrimoniales : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*), le Chabot (*Cottus* sp.), ainsi que l'Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*), connu dans la partie centrale. Enfin, les ruisseaux hébergent localement des populations d'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), une espèce particulièrement vulnérable, indicatrice de la qualité des eaux du réseau. Certaines font d'ailleurs l'objet d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930
- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Urbanisation discontinue, agglomération
- Exploitations minières, carrières
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Source, résurgence
- Mare, mardelle
- Lac
- Rivière et lac souterrains
- Karst
- Colline
- Coteau, cuesta
- Affleurement rocheux
- Falaise continentale
- Escarpement, versant pentu
- Cluse
- Gorge, ravin
- Grotte

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Amphibiens - Oiseaux - Mammifères - Autre Faune (préciser) - Insectes - Floristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de protection du milieu physique - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Géologique - Archéologique - Historique - Scientifique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF de type 2 « le Plantaurel » correspond au chaînon du même nom traversant le département de l'Ariège globalement du nord-ouest au sud-est. Les ZNIEFF de type 1 qu'elle englobe correspondent à plusieurs tronçons de ce chaînon, délimités par des cluses. L'ensemble est homogène d'un point de vue géomorphologique, et cohérent d'un point de vue écologique (influences

méditerranéennes plus ou moins marquées). La ZNIEFF évite les zones d'importantes agglomérations des cluses de Foix, Lavelanet, Mas d'Azil, et dans une moindre mesure celle de la vallée du Countirou.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Gestion des populations	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Reptiles 		<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.3 <i>Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes</i>				
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>			1	
	34.7 <i>Pelouses méditerranéo-montagnardes</i>				
	65 <i>Grottes</i>				
	37.311 <i>Prairies à Molinie sur calcaires</i>		Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)		2007 - 2007
	38 <i>Prairies mésophiles</i>			14	
	38.2 <i>Prairies de fauche de basse altitude</i>				
	84 <i>Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs</i>			1	
	41.7 <i>Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes</i>			10	
	41.711 <i>Bois occidentaux de Quercus pubescens</i>			2	2006 - 2006
	82 <i>Cultures</i>			3	
	83 <i>Vergers, bosquets et plantations d'arbres</i>				
	45 <i>Forêts sempervirentes non résineuses</i>			5	
	54.12 <i>Sources d'eaux dures</i>		Informateur : ANA (Delmas Claudine, Tessier Marc)		2005 - 2005
	61 <i>Eboulis</i>			1	
	61.3 <i>Eboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles</i>				
	34.111 <i>Pelouses à orpins</i>		Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)		2007 - 2007

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.11 <i>Pelouses médio-européennes sur débris rocheux</i>			2	
	34 <i>Pelouses calcicoles sèches et steppes</i>			9	
	32.1 <i>Matorral arborescent</i>			2	
	62.12 <i>Falaises calcaires des Pyrénées centrales</i>				1996 - 1996
	62.1 <i>Végétation des falaises continentales calcaires</i>			1	
	62 <i>Falaises continentales et rochers exposés</i>		Informateur : ANA (Tessier Marc)	1	2005 - 2005
	24 <i>Eaux courantes</i>			1	
	22.3232 <i>Gazons à petits Souchets</i>		Informateur : ANA (Tessier Marc)		2005 - 2005
	34.41 <i>Lisières xéro-thermophiles</i>		Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)		2007 - 2007

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>			28	
	85 <i>Parcs urbains et grands jardins</i>				
	81 <i>Prairies améliorées</i>			1	
	43 <i>Forêts mixtes</i>			4	
	42 <i>Forêts de conifères</i>			1	
	86 <i>Villes, villages et sites industriels</i>				
	37 <i>Prairies humides et mégaphorbiaies</i>				
	32 <i>Fruticées sclérophylles</i>			1	
	31.8 <i>Fourrés</i>			1	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			5	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Lacaze Vincent), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		1	1	1980 - 2006
	444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	<i>Calotriton des Pyrénées, Euprocte des Pyrénées</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 2005
	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	<i>Rainette méridionale</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Lacaze Vincent, Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		1	100	1980 - 2006
	444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<i>Triton palmé</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		1	1	2004 - 2005
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	<i>Pélodyte ponctué</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), ECODIV (Muratet Jean), Nature Midi-Pyrénées (Danflous Samuel)		1	100	1980 - 2006
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	<i>Grenouille rousse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		1	1	1980 - 2004
	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Salamandre tachetée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Lacaze Vincent), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		1	1	1980 - 2006
163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	<i>Triton marbré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Lacaze Vincent, Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		1	5	1980 - 2006	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ascomycètes	46668	<i>Cudoniella clavus</i> (Albertini & Schw. ex Fr.) Dennis		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	47503	<i>Geoglossum cookeianum</i> Nannfeldt		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	47522	<i>Geopora arenosa</i> (Fuckel) Ahmad		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1998 - 1998
	49863	<i>Scutellinia scutellata</i> (L. ex Fr.) Lambotte	<i>Pézize en bouclier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
Basidiomycètes	37982	<i>Agaricus fuscofibrillosus</i> (F.H. Møller) Pilát	<i>Agaric fibrilleux, Psalliote fibrilleux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chaumeton Jean-Paul				1990 - 1990
	462535	<i>Agrocybe elatella</i> (P. Karsten) Vesterholt		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA, CBNPMP (Corriol Gilles), Nature Midi-Pyrénées, PNR PA				2006 - 2006
	39020	<i>Amanita eliae</i> Quélet	<i>Amanite isabelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
	39182	<i>Amanita vittadini</i> (Moretti) Vitt.	<i>Amanite de Vittadini</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2000 - 2000
	33060	<i>Arrhenia spathulata</i> (Fr. : Fr.) Redhead		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	29336	<i>Aureoboletus gentilis</i> (Quélet) Pouzar	<i>Bolet cramoiisi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1997
	29461	<i>Boletus radicans</i> Pers. : Fr.	<i>Bolet radica</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1993 - 1993

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	41883	<i>Ceriporia excelsa</i> (Lundell) Parmasto		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
	38140	<i>Chamaemyces fracidus</i> (Fr.) Donk		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	40855	<i>Clavaria fumosa</i> Pers. : Fr.	<i>Clavaire fuligineuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	40854	<i>Clavaria vermicularis</i> Swartz : Fr.	<i>Clavaire vermicelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
	40887	<i>Clavariadelphus truncatus</i> (Quélet) Donk	<i>Clavaire tronquée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2000 - 2000
	40925	<i>Clavulinopsis corniculata</i> (J.C. Sch. : Fr.) Corner	<i>Clavaire cornue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
	40933	<i>Clavulinopsis fusiformis</i> (Sow. : Fr.) Corner	<i>Clavaire en fuseau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	41151	<i>Clavulinopsis helvola</i> (Pers. : Fr.) Corner	<i>Clavaire lumineuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1992
	41983	<i>Climacocystis borealis</i> (Fr. : Fr.) Kotlaba & Pouzar	<i>Polypore boréal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	462312	<i>Clitocybe maxima</i> (Gaertner, B. Meyer & Scherbius : Fr.) Kummer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Costes Roger				2002 - 2002
	32017	<i>Clitopilus hobsonii</i> (Berk.) P.D. Orton	<i>Clitopile sessile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AMB (Cazenave Robert), ARIANE (De Munnik Nicolas)				2007 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	30636	<i>Collybia hybrida</i> (Kühner & Romagn.) Svrcek & Kubicka		Reproduction certaine ou probable	Informateur : AMB (Cazenave Robert), ARIANE (De Munnik Nicolas)				2007 - 2007
	462445	<i>Coprinus stanglianus</i> Enderle, Bender & Gröger		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 2005
	34160	<i>Cortinarius bulliardii</i> (Pers. : Fr.) Fr.	<i>Cortinaire de Bulliard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1992
	34477	<i>Cortinarius citrinus</i> (J.E. Lange) ex P.D. Orton		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	34736	<i>Cortinarius cotoneus</i> Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1993
	34869	<i>Cortinarius elegantissimus</i> R. Henry		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1992 - 1993
	510826	<i>Cortinarius glaucopus</i> f. <i>olivaceus</i> (Moser) Nespiak		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
	35121	<i>Cortinarius largus</i> Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
	35138	<i>Cortinarius limonius</i> (Fr. : Fr.) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2002 - 2002
	35224	<i>Cortinarius multiformis</i> (Fr. ?) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	35415	<i>Cortinarius praestans</i> (Cordier) Gillet, 1876	<i>Cortinaire remarquable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1992

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	35646	<i>Cortinarius splendens</i> R. Henry ex R. Henry	<i>Cortinaire resplendissant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 2002
	35761	<i>Cortinarius triumphans</i> Fr.	<i>Cortinaire triomphant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas), Chaumeton Jean-Paul				1990 - 2002
	35858	<i>Cortinarius xanthophyllus</i> (Cooke) R. Maire		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1994
	33082	<i>Crepidotus calolepis</i> (Fr.) P. Karsten		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 2001
	30045	<i>Cuphophyllus russocoriaceus</i> (Berk. & Miller) Bon		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1992
	38190	<i>Cystoderma terreyi</i> (Berkeley & Br.) Harmaja		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	42243	<i>Dentipellis fragilis</i> (Pers. : Fr.) Donk		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
	32051	<i>Dermoloma atrocinerum</i> (Pers.) Herink ex P.D. Orton		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme				1990 - 1990
	32054	<i>Dermoloma cuneifolium</i> (Fr. : Fr.) Singer ex Bon		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1990 - 1990
	33509	<i>Entoloma bloxamii</i> (Berk. & Br.) Sacc.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	33566	<i>Entoloma corvinum</i> (Kühner) Noordeloos		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	33641	<i>Entoloma griseoluridum</i> (Kühner) Moser		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2005 - 2005
	33735	<i>Entoloma lividocyanulum</i> (Kühner) ex Noordeloos		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1990 - 1990
	33820	<i>Entoloma papillatum</i> (Bresadola) Dennis		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	33844	<i>Entoloma pleopodium</i> (Bull. : Fr.) Noordeloos		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1990 - 1990
	32133	<i>Gerronema marchantiae</i> Singer & Cléménçon		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2001 - 2001
	42705	<i>Hericium erinaceum</i> (Bulliard ex Fr.) Pers.	<i>Hydne hérisson</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1994 - 1994
	34188	<i>Hohenbuehelia atrocaerulea</i> (Fr. : Fr.) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1998
	34192	<i>Hohenbuehelia chevallieri</i> (Patouillard) Pegler		Reproduction certaine ou probable	Informateur : AMB (Cazenave Robert), ARIANE (De Munnik Nicolas)				2007 - 2007
	42751	<i>Hydnellum conrescens</i> (Pers.) Banker		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	42775	<i>Hydnellum scrobiculatum</i> (Fr.) P. Karsten		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
	461915	<i>Hydnellum spongiosipes</i> (Peck) Pouzar	<i>Hydne velouté</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	42790	<i>Hydnum albidum</i> Peck		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2000 - 2005
	30181	<i>Hygrocybe insipida</i> (J.E. Lange ex Lundell) Moser		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	30185	<i>Hygrocybe intermedia</i> (Passerini) Fayod		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	30198	<i>Hygrocybe laeta</i> (Pers. : Fr.) Kummer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1990 - 1990
	30242	<i>Hygrocybe obrussea</i> (Fr. : Fr.) Wünsche		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chaumeton Jean-Paul				1990 - 1990
	30262	<i>Hygrocybe perplexa</i> (A.H. Smith & Hesler) Arnolds		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	30286	<i>Hygrocybe punicea</i> (Fr. : Fr.) Kummer	<i>Hygrocybe ponceau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chaumeton Jean-Paul				1990 - 1990
	30397	<i>Hygrophorus fagi</i> Becker & Bon		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2005 - 2005
	30471	<i>Hygrophorus poetarum</i> Heim	<i>Hygrophore des poètes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1999
	36357	<i>Inocybe godeyi</i> Gillet	<i>Inocybe de godey</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2005 - 2005
	39306	<i>Lactarius fuliginosus</i> (Fr. : Fr.) Fr.	<i>Lactaire fuligineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	39425	<i>Lactarius romagnesii</i> Bon	<i>Lactaire très sombre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	40499	<i>Langermannia gigantea</i> (Batsch : Pers.) Rostkovius	<i>Vesse de loup géante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Fournier Jacques				1999 - 1999
	34255	<i>Lentinellus ursinus</i> (Fr. : Fr.) Kühner		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
	38405	<i>Lepiota ochraceofulva</i> P.D. Orton		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2000 - 2000
	464375	<i>Lepista panaeolus</i> (Fr.) P. Karsten	<i>Argouane</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	32411	<i>Lyophyllum rhopalopodium</i> Cléménçon		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1991
	31439	<i>Mycena quercus-iliensis</i> Kühner		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
	37613	<i>Phellinus pini</i> (Thore : Fr.) Ames	<i>Polypore du pin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1998
	37666	<i>Phellodon niger</i> (Fr. : Fr.) P. Karsten	<i>Hydne noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
	34373	<i>Pleurotus cornucopiae</i> (Paulet) Quélet	<i>Corne d'abondance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1990 - 2001
	34488	<i>Pleurotus ostreatus</i> (Jacq. : Fr.) Kummer	<i>Pleurote en huître</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1991 - 1993

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	32869	<i>Pseudoclitocybe expallens</i> (Pers. : Fr.) Moser	<i>Clitocybe pâlisant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Costes Roger				2001 - 2001
	41068	<i>Ramaria neoformosa</i> R.H. Petersen	<i>Clavaire mimétique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
	34506	<i>Resupinatus applicatus</i> (Batsch : Fr.) S.F. Gray		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1999
	39737	<i>Russula farinipes</i> Romell	<i>Russule à pied farineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	39877	<i>Russula lilacea</i> Quélet	<i>Russule lilas</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1991
	39720	<i>Russula silvestris</i> (Singer) Reumaux	<i>Russule émétique des chênes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1993
	44287	<i>Sarcodon imbricatus</i> (L. ex Fr.) Karsten		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1995
	44771	<i>Tomentella chlorina</i> (Masse) G.H. Cunningham		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1998 - 1998
	33300	<i>Tricholoma orirubens</i> Quélet		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1993
	38954	<i>Volvariella taylori</i> (Berk.) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : AMB (Cazenave Robert), ARIANE (De Munnik Nicolas)		1	10	2007 - 2007
Coléoptères	11509	<i>Ampedus melanurus</i> Mulsant & Guillebeau, 1855		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		2	2	1996 - 1996
	240360	<i>Ampedus rufipennis</i> (Stephens, 1830)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	1993 - 1993

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	223891	<i>Antrocharis querilhaci</i> (Lespès, 1857)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	1	1991 - 1991
	458956	<i>Aphaenops cerberus</i> (Dieck, 1869)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1961 - 2002
	222761	<i>Geotrechus orpheus</i> (Dieck, 1869)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1947 - 2002
	222768	<i>Geotrechus saulcyi</i> (Argod-Vallon, 1913)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	1	1991 - 1991
	8282	<i>Platycerus caraboides</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Chevrette bleue</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît)		1	1	1994 - 1997
	223799	<i>Speonomus longicornis</i> (Saulcy, 1872)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Deliot Philippe		1	1	1980 - 1991
	223808	<i>Speonomus pyrenaicus</i> (Lespès, 1857)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	2002 - 2002
	223811	<i>Speonomus stygius</i> (Dieck, 1869)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	1	1990 - 1990
	11858	<i>Tillus elongatus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	1994 - 1994
Crustacés	237165	<i>Oritoniscus remyi</i> Dalens, 1964		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1997 - 1997
Lépidoptères	219829	<i>Anthocharis euphenoides</i> Staudinger, 1869	<i>Aurore de Provence (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Duhaze Benoît, Tessier Marc), SHNAO (Demergès David)		1	1	2006 - 2006
	53370	<i>Arethusana arethusana</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i> Mercure (Le), Petit Agreste (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		1	1	2004 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	<i>Damier de la Succise</i> (Le), <i>Artémis</i> (L'), <i>Damier printanier</i> (Le), <i>Méлитée des marais</i> (La), <i>Méлитée de la Scabieuse</i> (La), <i>Damier des marais</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain, Hollingworth Terence), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		1	1	1995 - 2006
	53312	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	<i>Miroir</i> (Le), <i>Stéope</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre, Demergès David)		1	1	1986 - 2007
	53379	<i>Hipparchia alcyone</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Petit Sylvandre</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Demergès David)		1	1	2006 - 2006
	53391	<i>Hipparchia semele</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Agreste</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), SHNAO (Demergès David)		1	1	2004 - 2006
	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	<i>Bacchante</i> (La), <i>Déjanire</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Arnaud Jean-Pierre, Demergès David)		1	1	1997 - 2002
	54085	<i>Maculinea arion</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Azuré du Serpolet</i> (L'), <i>Azuré d'Arion</i> (L'), <i>Argus à bandes brunes</i> (L'), <i>Arion</i> (L'), <i>Argus Arion</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Nature Midi-Pyrénées (Danflous Samuel), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre, Demergès David)		1	1	1986 - 2008
	219808	<i>Melitaea deione</i> (Geyer, 1832)	<i>Méлитée des Linaires</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), SHNAO (Demergès David)		1	1	2002 - 2004
	53364	<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	<i>Grand Nègre des bois</i> (Le), <i>Dryade</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît, Radigue François, Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		1	2	1987 - 2006
	219832	<i>Pieris ergane</i> (Geyer, 1828)	<i>Piérïde de l'Aethionème</i> (La), <i>Piérïde artisan</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Demergès David)		1	1	2005 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	219764	<i>Polyommatus amandus</i> (Schneider, 1792)	Azuré de la Jarosse (L'), Argus ligné (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		1	1	1986 - 1986
	53229	<i>Pyrgus alveus</i> (Hübner, 1803)	Hespérie du Faux-Buis, Plain-Chant (Le), Dé-à-jouer (Le), Hespérie frillitaire (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît)		1	1	1996 - 1996
	219755	<i>Satyrium w-album</i> (Knoch, 1782)	Thécla de l'Orme (La), Thécla à W blanc (La), W blanc (Le), Thècle W-album (La), Thécla W-Blanc (La), Porte-Queue brun à une ligne blanche (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		1	1	1986 - 1986
Mammifères	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		2	2	1986 - 1997
				Passage, migration	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)				1995 - 1995
				Reproduction indéterminée	Informateur : Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), FDAAPPMA 09		1	1	1980 - 2006
	60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 2003
	79306	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	Chat forestier, Chat sauvage	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Rougas Alain)		1	1	2003 - 2005
	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	Desman des Pyrénées, Rat-trompette	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Bertrand Alain		1	1	1985 - 2008
	60506	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc)		1	1	2002 - 2005
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martre des pins, Martre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDC 09 (Guichou Jean), Nature Midi-Pyrénées (Maurel Jean-Philippe)		1	1	1980 - 2004
	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Minioptère de Schreibers</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		10	6500	1986 - 2008
Passage, migration				Informateur : GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain, Dubourg-Savage Marie-Jo)		1	650	1987 - 2006	
Reproduction certaine ou probable				Informateur : Bertrand Alain, CDS 09, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		1	2700	1980 - 2006	
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	<i>Putois d'Europe, Furet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Bechstein</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1989 - 2001
	60427	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	<i>Petit Murin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		3	3	1987 - 1997
Reproduction certaine ou probable				Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain, Néri Frédéric), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		1	3500	1980 - 2006	
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Daubenton</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		4	4	1986 - 1997
Reproduction certaine ou probable				Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 2006	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
60400		<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	<i>Murin à oreilles échancrées, Vespertillon à oreilles échancrées</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		3	3	1986 - 1997
				Reproduction indéterminée	Informateur : Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), FDAAPPMA 09		1	1	1986 - 2006
60418		<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		3	3	1987 - 1997
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain, Néri Frédéric), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		1	3500	1980 - 2006
60383		<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin à moustaches, Vespertillon à moustaches</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		7	7	1986 - 1997
				Reproduction indéterminée	Informateur : Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		1	1	1980 - 2006
60408		<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Natterer, Vespertillon de Natterer</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		3	3	1988 - 1992
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 2006
60461		<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Noctule de Leisler</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain, Néri Frédéric), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 2006
60468		<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	<i>Noctule commune</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Néri Frédéric)		1	1	1989 - 2006
60479		<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Pipistrelle commune</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1988 - 1988
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain, Néri Frédéric), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60330	<i>Rhinolophus euryale</i> <i>Blasius, 1853</i>	<i>Rhinolophe euryale</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Déjean Sylvain)		2	5	1997 - 2007
				Passage, migration	Informateur : GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain, Dubourg-Savage Marie-Jo)		1	200	1987 - 2007
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Bertrand Alain, CDS 09, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		1	1000	1980 - 2007
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> <i>(Schreber, 1774)</i>	<i>Grand rhinolophe</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain)		177	177	1986 - 1997
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : CDS 09, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		1	2	1980 - 2007
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> <i>(Bechstein, 1800)</i>	<i>Petit rhinolophe</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		20	84	1986 - 2006
				Passage, migration	Informateur : GCMP (Déjean Sylvain)		1	1	1998 - 1998
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : CDS 09, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		1	2	1980 - 2007
	60237	<i>Suncus etruscus</i> <i>(Savi, 1822)</i>	<i>Pachyure étrusque</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1996
	60557	<i>Tadarida teniotis</i> <i>(Rafinesque, 1814)</i>	<i>Molosse de Cestoni</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), GCMP (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 2006
Mollusques	162995	<i>Abida bigerrensis</i> <i>(Moquin-Tandon, 1856)</i>	<i>Maillot grimace</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1995 - 1995
	199831	<i>Abida pyrenaearia</i> <i>(Michaud, 1831)</i>	<i>Maillot des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		1	1	1993 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	162985	<i>Abida secale boileausiana</i> (Küster, 1845)	<i>Maillot audois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		1	1	2004 - 2004
	163002	<i>Chondrina bigorriensis</i> (Des Moulins, 1835)	<i>Maillot de Bigorre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1995 - 1995
	162690	<i>Cochlostoma nouleti</i> (Dupuy, 1851)	<i>Cochlostome des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1993 - 2005
	162685	<i>Cochlostoma obscurum obscurum</i> (Draparnaud, 1805)	<i>Cochlostome montagnard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		1	1	1993 - 2005
	163262	<i>Monacha atacis</i> E. Gittenberger & de Winter, 1985	<i>Moine ariégeois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		1	1	2004 - 2004
Odonates	65456	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	<i>Aeschne affine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Lacaze Vincent)		2	2	2006 - 2006
	65451	<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	<i>Aeschne mixte</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Maurette Jean)		1	1	1990 - 1995
	65145	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	<i>Agrion joli</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Maurette Jean)		1	1	1990 - 1995
	65131	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	<i>Agrion mignon</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Lacaze Vincent, Maurette Jean)		1	2	1990 - 2006
	65214	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	<i>Leste des bois, Leste dryade</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Lacaze Vincent, Maurette Jean)		1	2	1990 - 2006
	65254	<i>Onychogomphus uncatius</i> (Charpentier, 1840)	<i>Gomphe à crochets</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Maurette Jean)		1	1	2005 - 2005
Oiseaux	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit farlouse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme)		1	1	1990 - 1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2654	<i>Aquila pennata</i> (Gmelin, 1788)	<i>Aigle botté</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GOG (Marchal Cedrick)		1	2	1980 - 2005
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	<i>Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	2	1980 - 2001
	3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grand-duc d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme, Vergne Julien), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Buzzi Thomas)		1	2	1980 - 2005
	4586	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tarin des aulnes</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1996
	2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	<i>Circaète Jean-le-Blanc</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard Saint-Martin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard cendré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon colombin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien, Tessier Marc), Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		2	2	1993 - 2005
	4665	<i>Emberiza hortulana</i> Linnaeus, 1758	<i>Bruant ortolan</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1989 - 1996
	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	<i>Faucon pèlerin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme, Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		1	2	1980 - 2005
	3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	<i>Torcol fourmilier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		1	2	1980 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3807	<i>Lanius collurio</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Pie-grièche écorcheur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		1	8	1989 - 2005
	3814	<i>Lanius excubitor</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Pie-grièche grise</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1989 - 1996
	3670	<i>Lullula arborea</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Alouette lulu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		1	2	1989 - 2005
	2844	<i>Milvus milvus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Milan royal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Pedron Gwenaël)		1	2	1980 - 2005
	4064	<i>Oenanthe oenanthe</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Traquet motteux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1989 - 1996
	3489	<i>Otus scops</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Hibou petit-duc, Petit-duc scops</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	2	1989 - 2001
	2660	<i>Pandion haliaetus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Balazard pêcheur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1989 - 1997
	2992	<i>Perdix perdix hispaniensis</i> <i>Reichenow, 1892</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : OGM		1	1	2005 - 2005
	4488	<i>Pyrhacorax pyrhacorax</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Crave à bec rouge</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Garric Julien), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	2	1989 - 2000
	4049	<i>Saxicola rubetra</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Traquet tarier, Tarier des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		2	8	2000 - 2005
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Tourterelle des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		1	8	1990 - 2005
	4242	<i>Sylvia hortensis</i> <i>(Gmelin, 1789)</i>	<i>Fauvette orphée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		2	2	2002 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3561	<i>Tachymarptis melba</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martinet à ventre blanc</i> , <i>Martinet alpin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		1	30	1989 - 1996
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	<i>Huppe fasciée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		1	2	1990 - 2005
Orthoptères	65899	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Courtilière commune</i> , <i>Courtilière</i> , <i>Taupe-Grillon</i> , <i>Perce-chaussée</i> , <i>Taupette</i> , <i>Avant-taupe</i> , <i>Ecrevisse de terre</i> , <i>Loup de terre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	1	2006 - 2006
Phanérogames	79319	<i>Abies alba</i> Mill., 1768	<i>Sapin pectiné</i> , <i>Sapin à feuilles d'If</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian	Faible	1001	10000	1996 - 2007
	79921	<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	<i>Achillée sternutatoire</i> , <i>Herbe à éternuer</i> , <i>Achillée ptarmique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian	Faible	1001	10000	1996 - 2007
	130749	<i>Achillea ptarmica</i> subsp. <i>ptarmica</i> L., 1753	<i>Achillée ptarmique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1991 - 1991
	80212	<i>Adonis annua</i> L., 1753	<i>Goutte de sang</i> , <i>Adonis annuelle</i> , <i>Adonis d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc, Tison Anne), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)	Fort			2005 - 2006
	130868	<i>Aethionema saxatile</i> subsp. <i>ovalifolium</i> (DC.) Nyman, 1878	<i>Aéthionème à feuilles ovales</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	81369	<i>Allium ericetorum</i> Thore, 1803	<i>Ail des landes</i> , <i>Ail des bruyères</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1991 - 1991
	82346	<i>Anagallis tenella</i> (L.) L., 1771	<i>Mouron délicat</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)	Moyen	101	1000	2007 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	82909	<i>Anthericum ramosum</i> L., 1753	<i>Phalangère rameuse,</i> <i>Anthéricum ramifié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Tessier Marc)		1	10	2008 - 2008
	83058	<i>Antirrhinum majus</i> L., 1753	<i>Muflier à grandes fleurs,</i> <i>Gueule-de-lion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian				1996 - 2005
	83171	<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L., 1753	<i>Aphyllanthe de Montpellier,</i> <i>Œillet-bleu-de-Montpellier,</i> <i>Bragalou</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc, Tison Anne), CNBPMP (Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian	Faible			1992 - 2005
	83793	<i>Aristolochia rotunda</i> L., 1753	<i>Aristolochie à feuilles rondes,</i> <i>Aristolochie arrondie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît)				1997 - 1997
	84264	<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	<i>Asperge sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian	Moyen	101	1000	1996 - 2007
	84320	<i>Asperula pyrenaica</i> L., 1753	<i>Aspérule des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Biero Thomas, Chopin Corinne)				1999 - 1999
	132042	<i>Avenula bromoides</i> subsp. <i>bromoides</i> (Gouan) H.Scholz, 1974	<i>Avoine Brome</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2004 - 2004
	86136	<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	<i>Gnaphale dressé,</i> <i>Micrope droit,</i> <i>Micrope érigé,</i> <i>Micropus dressé,</i> <i>Cotonnière dressée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 2005
	86492	<i>Briza minor</i> L., 1753	<i>Petite amourette,</i> <i>Brize mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Nature Midi-Pyrénées (Puig Sébastien)		11	100	2005 - 2006
	86732	<i>Bromus racemosus</i> L., 1762	<i>Brome en grappe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile), CNBPMP (Ariel William, Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Nature Midi-Pyrénées, PNR PA				2002 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	86761	<i>Bromus squarrosus</i> L., 1753	<i>Brome raboteux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 2005
	86969	<i>Bunias erucago</i> L., 1753	<i>Bunias fausse-roquette, Roquette des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William), Maugé Christian				2004 - 2006
	87085	<i>Bupleurum praealtum</i> L., 1756	<i>Buplèvre élevé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2000 - 2005
	87420	<i>Calendula arvensis</i> L., 1763	<i>Souci des champs, Gauchefer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	132527	<i>Campanula speciosa</i> subsp. <i>speciosa</i> Pourr., 1788	<i>Campanule à belles fleurs, Campanule des Corbières</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît, Tessier Marc, Vergne Julien), CNBPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian		11	100	1991 - 2009
	88845	<i>Carex rupestris</i> All., 1785	<i>Laïche des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Vergne Julien)				2005 - 2005
	89330	<i>Catananche caerulea</i> L., 1753	<i>Cupidone, Catananche bleue, Cigaline</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), CNBPMP (Bergès Christophe, Penin David), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian		1	10	1990 - 2008
	89415	<i>Caucalis platycarpus</i> L., 1753	<i>Caucalide, Caucalis à fruits aplatis, Caucalis à feuilles de Carotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)				2006 - 2009
	89728	<i>Centaurea triumfetti</i> All., 1773	<i>Centaurée de Lyon, Centaurée de Trionfetti, Centaurée axillaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 2005
	133017	<i>Centaurea triumfetti</i> subsp. <i>lugdunensis</i> (Jord.) Dostál, 1976	<i>Centaurée de Lyon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2004 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	89928	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	<i>Céphalanthère rouge, Elléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), ARIANE (De Munnik Nicolas), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Delort A., Joseph Gérard, Maugé Christian	Moyen	1	10	1990 - 2004
	89940	<i>Cephalaria leucantha</i> (L.) Schrad. ex Roem. & Schult., 1818	<i>Céphalaire blanche, Céphalaire à fleurs blanches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Labatut Gilles, Tessier Marc), Maugé Christian		11	100	1994 - 2006
	90870	<i>Chiladenus saxatilis</i> (Lam.) Brullo, 1979	<i>Jasonia glutineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Labatut Gilles), CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian		11	100	1995 - 2009
	91398	<i>Cirsium rivulare</i> (Jacq.) All., 1789	<i>Cirse des ruisseaux, Cirse de Salzbourg</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 1996
	91715	<i>Cistus salvifolius</i> L., 1753	<i>Ciste à feuilles de sauge, Mondré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1998 - 1998
	92097	<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820	<i>Orchis vert, Orchis grenouille, Satyrion vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), ARIANE (De Munnik Nicolas), Guerby Lucien, ISATIS (Belhacène Lionel, Delpont Michel)	Faible	101	1000	1993 - 2007
	92127	<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	<i>Colchique d'automne, Safran des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 1996
	92681	<i>Cotoneaster nebrodensis sensu Browicz non</i> (Guss.) K.Koch, 1853	<i>Cotonéaster tomenteux, Cotonéaster des monts Nébrodes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît)				1997 - 1997
	93250	<i>Crocus nudiflorus</i> Sm., 1798	<i>Crocus d'automne, Crocus à fleurs nues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian	Faible	1001	10000	1996 - 2007
	93307	<i>Cruciata glabra</i> (L.) Ehrend., 1958	<i>Gaillet glabre, Gaillet de printemps</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian	Faible	1001	10000	1996 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	93449	<i>Crupina vulgaris</i> Cass., 1817	<i>Crupine commune</i> , <i>Crupine vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian				1995 - 2009
	133675	<i>Dactylorhiza incarnata</i> subsp. <i>incarnata</i> (L.) Soó, 1962	<i>Orchis couleur de chair</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Guerby Lucien	Faible	11	100	1993 - 2007
	133860	<i>Dianthus pungens</i> subsp. <i>ruscionensis</i> (Boiss.) Bernal, Lainz & Muñoz Garm., 1987	<i>Oeillet du Roussillon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David)				2002 - 2002
	95269	<i>Dorycnium hirsutum</i> (L.) Ser., 1825	<i>Dorycnium hirsute</i> , <i>Dorycnie hirsute</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice, Holliger Benoît, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arfeux Philippe, Arial William, Bergès Christophe, Penin David, Prud'homme François), Gaudillat Vincent	Faible	11	100	1997 - 2009
	146209	<i>Dorycnium hirsutum</i> var. <i>hirsutum</i> (L.) Ser., 1825		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arfeux Philippe, Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas)	Fort			2003 - 2009
	95922	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	<i>Scirpe des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2006 - 2006
	96432	<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	<i>Épipactis rouge sombre</i> , <i>Épipactis brun rouge</i> , <i>Épipactis pourpre noirâtre</i> , <i>Helléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, Maugé Christian	Moyen	101	1000	1990 - 2007
	134141	<i>Epipactis helleborine</i> subsp. <i>helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	<i>Elléborine à larges feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, Maugé Christian	Moyen	101	1000	1990 - 2007
	96465	<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	<i>Épipactis des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Charlier B., ANA (Bertrand Alain), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, Nature Midi-Pyrénées (Rougas Alain)	Moyen	101	1000	1990 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96852	<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe, 1800	Linaigrette à feuilles larges	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)	Moyen	101	1000	2007 - 2007
	97140	<i>Eryngium bourgatii</i> Gouan, 1773	Panicaut de Bourgat	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2002 - 2002
	97504	<i>Euphorbia duvalii</i> Lecoq & Lamotte, 1847	Euphorbe de Duval, Euphorbe du Roussillon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Gaudillat Vincent, CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François)	Fort			1993 - 2009
	97513	<i>Euphorbia falcata</i> L., 1753	Euphorbe en faux, Euphorbe à cornes en faucille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 2003
	97544	<i>Euphorbia hyberna</i> L., 1753	Euphorbe d'Irlande	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian				1996 - 1997
	97700	<i>Euphorbia villosa</i> Waldst. & Kit. ex Willd., 1799	Euphorbe poilue	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian				2004 - 2008
	98910	<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1994 - 1996
	98977	<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2004 - 2004
	99016	<i>Fumana ericoides</i> (Cav.) Gand., 1883	Hélianthème à allure de bruyère, Hélianthème de Spach, Fumana fausse bruyère	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian				1996 - 1997
	99223	<i>Galactites elegans</i> (All.) Soldano, 1991	Chardon laiteux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William), Maugé Christian				1996 - 2006
	99721	<i>Genista anglica</i> L., 1753	Genêt d'Angleterre, Petit Genêt épineux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	134976	<i>Genista hispanica</i> subsp. <i>hispanica</i> L., 1753	Petit Genêt d'Espagne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Labatut Gilles), CBNPMP (Leblond Nicolas)		101	1000	1995 - 2008
	99815	<i>Genista scorpius</i> (L.) DC., 1805	Épine-fleurie, Genêt scorpion, Genêt épineux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian	Moyen	101	1000	1996 - 2007
	135037	<i>Gentiana occidentalis</i> subsp. <i>corbariensis</i> (Braun-Blanq.) J.Magnin, 1992	Gentiane des Corbières	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tison Anne), CBNPMP (Leblond Nicolas)	Faible			1993 - 2005
	147399	<i>Gentiana occidentalis</i> var. <i>aragonensis</i> Nègre, 1975	Gentiane de l'Ouest	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2008 - 2008
	100710	<i>Hainardia cylindrica</i> (Willd.) Greuter, 1967	Lepture cylindrique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1992 - 2005
	102990	<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2006 - 2006
	103007	<i>Hormathophylla macrocarpa</i> (DC.) P.Küper, 1974	Corbeille d'argent à gros fruits, Alysse à gros fruits	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian		101	1000	1991 - 2009
	103415	<i>Iberis amara</i> L., 1753	Ibérus amer	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 1996
	103639	<i>Inula montana</i> L., 1753	Inule des montagnes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Bernert Hélène, Penin David)				2002 - 2005
	103738	<i>Iris graminea</i> L., 1753	Iris à feuilles de graminées, Iris de Bayonne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian, Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		101	1000	1991 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	105232	<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	<i>Gesse sans vrille, Gesse de Nissole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William), Maugé Christian		1	10	1995 - 2006
	105312	<i>Lavandula latifolia</i> Medik., 1784	<i>Lavande à larges feuilles, Spic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile, Garric Julien, Holliger Benoît, Leturgie Laurence, Paumier Jean-Marc, Tessier Marc, Vergne Julien), CBNPMP (Arfeux Philippe, Arial William, Bergès Christophe, Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Penin David), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), ISATIS (Belhacène Lionel, Tessier Marc), Maugé Christian	Moyen	101	1000	1990 - 2009
	105410	<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	<i>Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile, Leturgie Laurence), Maugé Christian				1991 - 2008
	105855	<i>Leuzea conifera</i> (L.) DC., 1805	<i>Pomme-de-pin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian	Moyen	101	1000	1992 - 2007
	106320	<i>Linum narbonense</i> L., 1753	<i>Lin de Narbonne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Labatut Gilles), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Bernert Hélène, Leblond Nicolas, Penin David), Maugé Christian		11	100	1995 - 2009
	137383	<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i> (Caball.) Rivas Mart., 1978	<i>Lin à feuilles de Salsola</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Bergès Christophe, Bernert Hélène, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Maugé Christian				1997 - 2008
	106435	<i>Lobelia urens</i> L., 1753	<i>Lobélie brûlante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	106449	<i>Logfia gallica</i> (L.) Coss. & Germ., 1843	<i>Cotonnière de France</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2004 - 2004
	148435	<i>Lotus maritimus</i> var. <i>hirsutus</i> (Willk.) Kerguélen, 1994		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Biero Thomas, Chopin Corinne, Holliger Benoît, Leturgie Laurence, Tessier Marc, Tison Anne), CBNPMP (Arfeux Philippe, Arial William, Bergès Christophe, Penin David, Prud'homme François), ISATIS (Belhacène Lionel, Tessier Marc), Maugé Christian	Moyen	1001	10000	1991 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106761	<i>Lunaria rediviva</i> L., 1753	<i>Lunaire vivace, Lunaire odorante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	10	1995 - 1995
	107629	<i>Medicago hybrida</i> (Pourr.) Trautv., 1841	<i>Luzerne hybride, Luzerne de Pourret</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2004 - 2004
	108003	<i>Melittis melissophyllum</i> L., 1753	<i>Mélitte à feuilles de Mélisse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Leblond Nicolas), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian		101	1000	1995 - 2008
	108898	<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	<i>Muscari à grappes, Muscari négligé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian	Faible	101	1000	1994 - 2006
	108948	<i>Myagrum perfoliatum</i> L., 1753	<i>Myagre perfolié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Ariel William, Chagnault Line)		11	100	2006 - 2006
	109019	<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	<i>Myosotis bicolore, Myosotis changeant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Ariel William), Maugé Christian				2000 - 2006
	109239	<i>Narcissus bicolor</i> L., 1762		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		101	1000	2006 - 2006
	109506	<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel, Delpont Michel), Maugé Christian	Moyen	1001	10000	1996 - 2007
	110341	<i>Ophrys arachnitiformis</i> Gren. & M.Philippe, 1860	<i>Ophrys Araignée, Ophrys en forme d'araignée, Ophrys arachnitiforme, Ophrys brillant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), Joseph Gérard	Faible	1	10	1990 - 1993
	138315	<i>Ophrys lutea</i> subsp. <i>lutea</i> Cav., 1793	<i>Ophrys jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Joseph Gérard		11	100	1990 - 1990

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110480	<i>Ophrys sulcata</i> Devillers & Devillers-Tersch., 1994	<i>Ophrys sillonné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)		1	10	1997 - 2006
	138369	<i>Orchis coriophora</i> subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) K.Richt., 1890	<i>Orchis à odeur de vanille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arial William)	Faible			2004 - 2006
	138382	<i>Orchis laxiflora</i> subsp. <i>laxiflora</i>	<i>Orchis à fleurs lâches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Corriol Gilles, Penin David), Guerby Lucien, ISATIS (Belhacène Lionel, Delpont Michel), Nature Midi-Pyrénées, PNR PA	Faible	101	1000	1993 - 2006
	110961	<i>Orchis provincialis</i> Balb. ex DC., 1806	<i>Orchis de Provence</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)				2000 - 2000
	111297	<i>Orlaya grandiflora</i> (L.) Hoffm., 1814	<i>Caucalis à grandes fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian				1996 - 2005
	111840	<i>Osyris alba</i> L., 1753	<i>Rouvet blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 1996
	112285	<i>Papaver argemone</i> L., 1753	<i>Pavot argémone, Coquelicot Argémone</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2004 - 2004
	138658	<i>Petrorhagia saxifraga</i> subsp. <i>saxifraga</i> (L.) Link, 1829	<i>Oeillet des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Arial William)				1997 - 2006
	113748	<i>Pistacia terebinthus</i> L., 1753	<i>Pistachier térébinthe, Pudis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc, Vergne Julien), CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian		11	100	1991 - 2006
	115620	<i>Potentilla recta</i> L., 1753	<i>Potentille dressée, Potentille droite</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît)				1997 - 1997

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115996	<i>Prunella hyssopifolia</i> L., 1753	<i>Brunelle à feuilles d'hysope</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1991 - 1991
	116096	<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	<i>Bois de Sainte-Lucie, Prunier de Sainte-Lucie, Amarel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), ISATIS (Belhacène Lionel)	Moyen	101	1000	1997 - 2007
	116459	<i>Pulsatilla vernalis</i> (L.) Mill., 1768	<i>Anémone printanière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	116460	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill., 1768	<i>Pulsatille vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)		11	100	2008 - 2008
	116932	<i>Ranunculus arvensis</i> L., 1753	<i>Renoncule des champs, Chauss-trappe des blés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Ariel William, Chagnault Line), Maugé Christian, Nature Midi-Pyrénées (Puig Sébastien), PNR PA (Séjalon Sophie)	Fort	11	100	1992 - 2009
	117049	<i>Ranunculus gramineus</i> L., 1753	<i>Renoncule graminée, Renoncule à feuilles de graminée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian				2005 - 2008
	117528	<i>Rhamnus alpina</i> L., 1753	<i>Nerprun des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 1996
	118416	<i>Rosa pouzinii</i> Tratt., 1823	<i>Rosier de Pouzin, Églantier de Pouzin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Labatut Gilles), ISATIS (Tessier Marc)		11	100	1995 - 2008
	118498	<i>Rosa sempervirens</i> L., 1753	<i>Rosier toujours vert, Rosier de tous les mois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tison Anne)	Fort			1993 - 1993
	119130	<i>Rubus hirtus</i> Waldst. & Kit., 1805	<i>Ronce hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119707	<i>Ruta angustifolia</i> Pers., 1805	<i>Rue à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît)				1997 - 1997
	140504	<i>Salvia lavandulifolia</i> subsp. gallica W.Lippert, 1979	<i>Sauge de France</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)		11	100	2009 - 2009
	120678	<i>Salvia officinalis</i> L., 1753	<i>Sauge officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	120732	<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	<i>Samole de Valerand, Mouron d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William), ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian	Moyen	101	1000	2003 - 2007
	120758	<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	<i>Grande pimprenelle, Sanguisorbe, Sanguisorbe officinale, Pimprenelle officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme				1992 - 1993
	121449	<i>Scandix pecten-veneris</i> L., 1753	<i>Scandix Peigne-de-Vénus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1991 - 1991
	121630	<i>Scilla lilio-hyacinthus</i> L., 1753	<i>Scille Lis-jacinthe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 1996
	140929	<i>Sempervivum tectorum</i> subsp. <i>tectorum</i> L., 1753	<i>Grande joubarbe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Vergne Julien)		1	10	1995 - 2005
	122695	<i>Senecio provincialis</i> (L.) Druce, 1914	<i>Séneçon de Gérard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2008 - 2008
	123711	<i>Sinapis alba</i> L., 1753	<i>Moutarde blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William), Maugé Christian	Fort			1995 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	123987	<i>Smilax aspera</i> L., 1753	<i>Salsepareille, Liseron épineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Labatut Gilles), CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian		11	100	1994 - 2005
	141400	<i>Stachys annua</i> subsp. <i>annua</i> (L.) L., 1763	<i>Épiaire annuelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile)				2008 - 2008
	124842	<i>Staehelina dubia</i> L., 1753	<i>Stéhéline douteuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 1996
	124967	<i>Stellaria alsine</i> Grimm, 1767	<i>Stellaire des sources</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)	Faible	1001	10000	2007 - 2007
	125142	<i>Stipa eriocalis</i> Borbás, 1878	<i>Stipe à tige laineuse, Stipe de France</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	125976	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	<i>Germandrée botryde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arfeux Philippe, Arial William, Chagnault Line, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Maugé Christian	Fort	11	100	1996 - 2009
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	<i>Myrtille, Maurette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)	Faible	1001	10000	2007 - 2007
	128394	<i>Valeriana dioica</i> L., 1753	<i>Valériane dioïque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)	Faible			2006 - 2006
	128470	<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv., 1809	<i>Mâche à fruits velus, Valérianelle à fruits velus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Maugé Christian				1996 - 2006
	128491	<i>Valerianella rimosa</i> Bastard, 1814	<i>Valérianelle sillonnée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William), Maugé Christian, PNR PA (Séjalon Sophie)				1996 - 2009
Poissons	189745	<i>Barbatula linck</i> , 1790		Reproduction indéterminée	Informateur : ONEMA		1	1051	1988 - 2003
	191213	<i>Cottus linnaeus</i> , 1758	<i>Chabots</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FDAAPPMA 09, MIGADO, ONEMA		1	27	1985 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	192866	<i>Gobio Cuvier, 1816</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ONEMA		3003	3003	1993 - 1993
	67404	<i>Phoxinus phoxinus (Linnaeus, 1758)</i>	<i>Vairon</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONEMA		1	1	1988 - 2003
	67765	<i>Salmo salar Linnaeus, 1758</i>	<i>Saumon de l'Atlantique, Saumon atlantique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MIGADO (Bosc Stéphane)		3280	3280	2004 - 2004
Ptéridophytes	95589	<i>Dryopteris remota (A. Braun ex Döll) Druce, 1908</i>	<i>Fougère à pennes espacées, Fougère espacée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)	Faible	1001	10000	2007 - 2007
	111239	<i>Oreopteris limbosperma (Bellardi ex All.) Holub, 1969</i>	<i>Polystic des montagnes, Fougère des montagnes, Oreoptéris à sores marginaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)	Faible	1001	10000	2007 - 2007
	111815	<i>Osmunda regalis L., 1753</i>	<i>Osmonde royale, Fougère fleurie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian	Faible	1001	10000	1994 - 2007
	115041	<i>Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799</i>	<i>Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 1996
Reptiles	77871	<i>Chalcides striatus (Cuvier, 1829)</i>	<i>Seps strié</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		10	10	2005 - 2005
	444444	<i>Podarcis liolepis (Boulenger, 1905)</i>	<i>Lézard catalan</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Delmas Claudine, Tessier Marc, Vergne Julien), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Danflous Samuel), Nature Midi-Pyrénées (Calvez Olivier, Carpentier Marie, Pottier Gilles)		1	10	1980 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ascomycètes	46056	<i>Camarops lutea</i> (Albertini & Schw.) Nannfeldt		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Candoussau Françoise, De Munnik Nicolas)				1990 - 1999
	48070	<i>Hypocrea rufa</i> (Pers. ex Fr.) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Candoussau Françoise, De Munnik Nicolas)				1990 - 1992
	48691	<i>Morchella esculenta</i> (L. ex Fr.) Pers.	<i>Morille ronde,</i> <i>Morille grise</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1994
	48701	<i>Morchella esculenta</i> var. <i>rotunda</i> Pers.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1994
Autres	215795	<i>Acherontiella variabilis</i> Delamare, 1948		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1962 - 1962
	250399	<i>Deutonura deficiens deficiens</i> Deharveng, 1979		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1979 - 1979
	216325	<i>Oncopodura tricuspidata</i> Cassagnau, 1964		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1964 - 1964
	216026	<i>Onychiurus ariegicus</i> Deharveng, 1978		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1979 - 1979
Autres insectes	65827	<i>Empusa pennata</i> (Thunberg, 1815)	<i>Empuse commune,</i> <i>Diablotin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît, Maurette Jean)		1	1	1993 - 2005
Basidiomycètes	41255	<i>Abortiporus biennis</i> (Bull. : Fr.) Singer	<i>Polypore bisannuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1997 - 1997
	29450	<i>Boletus queletii</i> Schulzer von Muggenburg	<i>Bolet de Quélet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1999
	29476	<i>Boletus satanas</i> Lenz	<i>Bolet satan</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1990 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	29962	<i>Cantharellus cinereus</i> (Pers. : Fr.) Fr.	<i>Chanterelle cendrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1994
	40883	<i>Clavariadelphus pistillaris</i> (L. : Fr.) Donk	<i>Clavaire en pilon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1993
	463231	<i>Cortinarius calochrous</i> (Pers. : Fr.) Fr.	<i>Cortinaire à belles couleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2002 - 2002
	35683	<i>Cortinarius claricolor</i> (Fr.) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1993 - 1993
	34703	<i>Cortinarius claricolor</i> var. <i>turmalis</i> (Fr.) Quélet		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1993 - 1993
	35071	<i>Cortinarius infractus</i> (Pers. : Fr.) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	35475	<i>Cortinarius purpurascens</i> Fr.	<i>Cortinaire pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1991 - 1995
	35806	<i>Cortinarius varicolor</i> (Pers. : Fr.) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1991
	30034	<i>Cuphophyllus pratensis</i> (Pers. : Fr.) Bon	<i>Hygrophore des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1992
	33672	<i>Entoloma incanum</i> (Fr. : Fr.) Hesler		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	30111	<i>Hygrocybe chlorophana</i> (Fr. : Fr.) Wünsche		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	30126	<i>Hygrocybe coccinea</i> (J.C. Sch. : Fr.) Kummer	<i>Hygrophore cocciné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	30158	<i>Hygrocybe euroflavescens</i> Kühner		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1990 - 1990
	30192	<i>Hygrocybe konradii</i> Haller		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 2005
	30265	<i>Hygrocybe persistens</i> (Britzelmayr) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2005 - 2005
	469744	<i>Hygrocybe persistens</i> var. <i>langei</i> (Kühner) Bon		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
	30270	<i>Hygrocybe pseudoconica</i> J.E. Lange		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1992
	30280	<i>Hygrocybe psittacina</i> (J.C. Sch. : Fr.) Kummer	<i>Hygrophore perroquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas), Chaumeton Jean-Paul				1990 - 2005
	30291	<i>Hygrocybe quieta</i> (Kühner) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	30480	<i>Hygrophorus pudorinus</i> (Fr. : Fr.) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	30496	<i>Hygrophorus russula</i> (J.C. Sch. : Fr.) Quélet	<i>Hygrophore russule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas, Delpont Michel, Dutartre Corinne)				1990 - 1995
	39361	<i>Lactarius mairei</i> Malençon	<i>Lactaire à poil ras</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2000 - 2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	39363	<i>Lactarius mairei</i> var. <i>zonatus</i> A. Pearson		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1999
	43255	<i>Lenzites warnieri</i> Durieu & Montagne	<i>Lenzite baleine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1991 - 1995
	38807	<i>Pluteus boudieri</i> P.D. Orton		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1995
	34517	<i>Resupinatus trichotis</i> (Pers.) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chaumeton Jean-Paul				1990 - 1990
	39558	<i>Russula alutacea</i> (Pers. : Fr.) Fr.	<i>Russule alutacée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1991
	39751	<i>Russula foetens</i> (Pers. : Fr.) Pers.	<i>Russule fétide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 2003
	39897	<i>Russula maculata</i> Quélet	<i>Russule maculée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
	40071	<i>Russula subfoetens</i> W.G. Smith	<i>Russule fausse-fétide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chaumeton Jean-Paul				1990 - 1990
	40720	<i>Scleroderma polyrhizum</i> (J.F. Gmel. : Pers.) Pers., p.p.	<i>Scléroderme en forme d'étoile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 2000
	34534	<i>Tectella patellaris</i> (Fr.) Murrill		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
	44774	<i>Tomentella cinerascens</i> (P. Karsten) von Höhnelt & Litschauer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1998 - 2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	464028	<i>Tomentella fibrosa</i> (Berk. & Curt.) Kõljalg		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2000 - 2000
	464082	<i>Tomentella lapida</i> (Pers.) Stalpers		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
	44837	<i>Tomentella umbrinospora</i> M.J. Larsen		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1999 - 1999
	33380	<i>Tricholoma squarrulosum</i> Bresadola		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1994
	29808	<i>Xerocomus parasiticus</i> (Bull. : Fr.) Quélet	<i>Bolet parasite</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
Coléoptères	459013	<i>Aphaenops tiresias</i> (Piochard de la Brûlerie, 1872)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1948 - 1948
	222763	<i>Geotrechus trophonius</i> (Abeille de Perrin, 1872)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1947 - 1962
	222773	<i>Geotrechus vulcanus</i> (Abeille de Perrin, 1904)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1962 - 1962
Crustacés	237052	<i>Oniscus simoni</i> Budde-Lund, 1885		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1941 - 1962
	237151	<i>Oritoniscus bonneti</i> Vandel, 1957		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1960 - 1960
	237168	<i>Oritoniscus trajani</i> Vandel, 1933		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1960 - 1960
	237174	<i>Phymatoniscus tuberculatus</i> (Racovitza, 1907)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1908 - 1960

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	237106	<i>Sphaerobathytropa ribauti</i> Verhoeff, 1908		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1941 - 1941
	310804	<i>Tiroloscia pyrenaica</i> (Dollfus, 1897)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1940 - 1940
	237178	<i>Trichoniscoides arcangelii</i> Vandel, 1952		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1960 - 1960
	237181	<i>Trichoniscoides consoranensis</i> Vandel, 1952		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1960 - 1960
	237188	<i>Trichoniscoides modestus</i> Racovitza, 1908		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1960 - 1960
Lépidoptères	54041	<i>Everes alcetas</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Azuré de la Faucille (L'), <i>Argus</i> rase-queue (L'), Azuré frêle (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Danflous Samuel)		1	1	2006 - 2006
	219757	<i>Satyrium spini</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Thécla des Nerpruns (La), Thécla du Prunellier (La), Thécla de l'Aubépine (La), Porte-Queue brun à tâches bleues (Le), Porte-Queue gris-brun (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Danflous Samuel)		1	1	2006 - 2006
Mammifères	61260	<i>Arvicola terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	Campagnol terrestre	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1996
	60686	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758	Hermine	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
	60439	<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini, Vespertilion de Capaccini	Reproduction indéterminée	Informateur : FDAAPPMA 09		1	1	2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	79303	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Pipistrelle de Kuhl</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		1	1	1980 - 2006
	60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oreillard roux, Oreillard septentrional</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 2003
	60527	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	<i>Oreillard gris, Oreillard méridional</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997
Oiseaux	2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Autour des palombes</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1996
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pic noir</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1989 - 1996
	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	<i>Bécasse des bois</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Morscheidt Jérôme)		1	1	1990 - 1996
Orthoptères	65719	<i>Metriopectera saussuriana</i> (Frey-Gessner, 1872)	<i>Decticelle des alpages</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ASINAT (Defaut Bernard)		1	1	1995 - 1995
	432557	<i>Oedipoda germanica germanica</i> (Latreille, 1804)	<i>Oedipode rouge</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît)		1	1	1996 - 1997
	65613	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	<i>Phanéoptère commun, Phanéoptère porte-faux, Phanéoptère en faux, Phanéoptère en faux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît)		1	1	1996 - 1997
	65737	<i>Pholidoptera femorata</i> (Fieber, 1853)	<i>Decticelle des roselières, Decticelle des friches</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Descaves Bruno, Nature Midi-Pyrénées (Danflous Samuel)		1	1	2004 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	131033	<i>Ajuga chamaepitys</i> subsp. <i>chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	<i>Petite Ivette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Maugé Christian	Fort	11	100	1995 - 2009
	81899	<i>Alyssum diffusum</i> Ten., 1815	<i>Alysse diffuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2002 - 2002
	83285	<i>Arabis auriculata</i> Lam., 1783	<i>Arabette dressée, Arabette auriculée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2005 - 2005
	86083	<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	<i>Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît, Leturgie Laurence, Tessier Marc, Tison Anne), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David, Prud'homme François), Leturgie Laurence, Maugé Christian	Moyen	101	1000	1990 - 2008
	87021	<i>Bupleurum angulosum</i> L., 1753	<i>Buplèvre anguleux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas), Maugé Christian				2002 - 2005
	87636	<i>Campanula erinus</i> L., 1753	<i>Campanule érinus, Campanule à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 2005
	87693	<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	<i>Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1991 - 2004
	88052	<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC., 1805	<i>Cardoncelle mou</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Biero Thomas, Chopin Corinne, Holliger Benoît, Tison Anne), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian	Faible			1992 - 2005
	89542	<i>Centaurea calcitrapa</i> L., 1753	<i>Centaurée chausse-trape, Centaurée Chausse-trappe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)	Fort			2006 - 2006
	89884	<i>Centranthus lecoqii</i> Jord., 1852	<i>Centranthe de Lecoq</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian		11	100	1992 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	133303	<i>Cirsium acaulon</i> subsp. <i>acaulon</i>	<i>Cirse sans tige</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William), Maugé Christian	Fort			1996 - 2006
	92467	<i>Coriaria myrtifolia</i> L., 1753	<i>Corroyère à feuilles de myrte, Redoul, Herbe-aux-tanneurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Delmas Elza, Holliger Benoît, Paumier Jean-Marc, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Penin David, Prud'homme François), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Gaudillat Vincent, Maugé Christian	Faible	1001	10000	1991 - 2009
	92864	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	<i>Aubépine à deux styles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian				1994 - 1997
	133499	<i>Crepis albida</i> subsp. <i>albida</i> Vill., 1779	<i>Crépide blanchâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Bernert Hélène, Leblond Nicolas), Maugé Christian				1990 - 2008
	96454	<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., 1800	<i>Épipactis à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2007 - 2007
	96691	<i>Erica scoparia</i> L., 1753	<i>Bruyère à balais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Paumier Jean-Marc, Tison Anne), CBNPMP (Arfeux Philippe, Prud'homme François), Maugé Christian	Faible	1001	10000	1991 - 2009
	97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	<i>Hêtre, Fouteau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian				1996 - 1997
	98086	<i>Festuca auquieri</i> Kerguelen, 1979	<i>Fétuque d'Auquier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François), Gaudillat Vincent				2005 - 2009
	103734	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	<i>Iris fétide, Iris gigot, Glaieul puant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Maugé Christian, PNR PA (Georges Nicolas, Séjalon Sophie)		1	10	1991 - 2006
	105162	<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	<i>Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc, Tison Anne), Maugé Christian	Faible	1	10	1992 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	105261	<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz., 1783	Gesse à fruits ronds, Gesse à graines rondes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian				2004 - 2005
	159985	<i>Limodorum abortivum</i> subsp. <i>abortivum</i> (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Helme Dominique, Holliger Benoît, Tessier Marc, Tison Anne), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Bernert Hélène, Penin David), Guerby Lucien, Joseph Gérard, Maugé Christian	Faible	11	100	1990 - 2006
	106275	<i>Linum alpinum</i> Jacq., 1762	Lin des Alpes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme				1993 - 1993
	106379	<i>Lithospermum arvense</i> L., 1753	Charée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2005
	107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)				2006 - 2006
	108645	<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf., 1840	Muflier des champs, Tête-de-mort	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	108874	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Biero Thomas, Chopin Corinne, Leturgie Laurence, Tessier Marc, Tison Anne), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Ariel William, Bergès Christophe, Chagnault Line, Penin David), Leturgie Laurence, Maugé Christian	Faible	11	100	1991 - 2006
	109893	<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L., 1753	Oenanthe faux boucage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2004 - 2005
	110425	<i>Ophrys lutea</i> Cav., 1793	Ophrys jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice, Holliger Benoît, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian	Faible	11	100	1993 - 2006
	110945	<i>Orchis pallens</i> L., 1771	Orchis pâle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)				2000 - 2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	113957	<i>Plantago sempervirens</i> Crantz, 1766	Œil de chien, Plantain toujours vert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David, Prud'homme François), Maugé Christian	Fort			1996 - 2008
	116704	<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Duval Hervé, Garric Julien, Holliger Benoît, Tessier Marc, Vergne Julien), ARIANE (De Munnik Nicolas), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian	Faible	101	1000	1993 - 2008
	139567	<i>Quercus ilex</i> subsp. <i>ilex</i> L., 1753	Chêne vert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel)	Moyen	101	1000	2004 - 2007
	117526	<i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753	Nerprun Alaterne, Alaterne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien, Tessier Marc, Vergne Julien), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Gaudillat Vincent, ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian	Faible	101	1000	1991 - 2009
	117530	<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian				1996 - 1997
	120700	<i>Salvia verbenaca</i> L., 1753	Sauge fausse-verveine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002
	124232	<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Ariel William)	Fort			2006 - 2006
	124319	<i>Sorbus domestica</i> L., 1753	Cormier, Sorbier domestique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1996 - 1996
	125816	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Maugé Christian		11	100	1991 - 2006
	126322	<i>Thlaspi alliaceum</i> L., 1753	Tabouret alliacé, Tabouret à odeur d'ail	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)	Moyen	101	1000	2007 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	126474	<i>Thymelaea passerina</i> (L.) Coss. & Germ., 1861	<i>Passerine annuelle, Langue-de-moineau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)				2009 - 2009
	126563	<i>Thymus polytrichus</i> A.Kern. ex Borbás, 1890	<i>Thym à pilosité variable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arfeux Philippe, Arial William, Prud'homme François)	Fort			2006 - 2009
	141702	<i>Thymus polytrichus</i> subsp. <i>polytrichus</i> A.Kern. ex Borbás, 1890	<i>Thym à pilosité variable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Prud'homme François), Gaudillat Vincent				2009 - 2009
	127595	<i>Trinia glauca</i> (L.) Dumort., 1827	<i>Trinie commune, Trinie glauque, Trinia vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian				2003 - 2005
	128445	<i>Valeriana tripteris</i> L., 1753	<i>Valériane à trois folioles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Tessier Marc)		11	100	2009 - 2009
	128476	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	<i>Mache doucette, Mache</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line), Maugé Christian				1991 - 2006
	129191	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	<i>Vesce hérissée, Ers velu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William), Maugé Christian	Fort	1	10	1995 - 2006
	129266	<i>Vicia parviflora</i> Cav., 1801	<i>Vesce à fleurs lâches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Arial William)	Fort			2006 - 2006
	129325	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	<i>Lentillon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian		1	10	1995 - 2008
	129506	<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	<i>Pensée des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line), Maugé Christian	Fort			2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Poissons	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	<i>Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FDAAPPMA 09, MIGADO		1	1	1997 - 2005
Ptéridophytes	110313	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	<i>Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), ISATIS (Tessier Marc), Kuku-Belharra (Presseq Boris)	Faible	11	100	2004 - 2008
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	<i>Coronelle lisse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		1	1	1980 - 1997

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)				
351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Insectes	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	219832	<i>Pieris ergane</i> (Geyer, 1828)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
458956	<i>Aphaenops cerberus</i> (Dieck, 1869)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
459013	<i>Aphaenops tirsias</i> (Piochard de la Brûlerie, 1872)	Autre	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60330	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60427	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60439	<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60461	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60506	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60527	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60557	<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60686	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	79303	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	79306	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2660	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2992	<i>Perdix perdix hispaniensis</i> Reichenow, 1892	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	3489	<i>Otus scops (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3493	<i>Bubo bubo (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3511	<i>Athene noctua (Scopoli, 1769)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3561	<i>Tachymartia melba (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3590	<i>Upupa epops Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3595	<i>Jynx torquilla Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3608	<i>Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)</i>	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3670	<i>Lullula arborea (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3726	<i>Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3807	<i>Lanius collurio Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3814	<i>Lanius excubitor Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4049	<i>Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4064	<i>Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4242	<i>Sylvia hortensis (Gmelin, 1789)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4488	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4586	<i>Carduelis spinus (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4665	<i>Emberiza hortulana Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Poissons	66333	<i>Lampetra planeri (Bloch, 1784)</i>	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
				Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	67765	<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
Reptiles	77871	<i>Chalcides striatus</i> (Cuvier, 1829)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	444444	<i>Podarcis liolepis</i> (Boulenger, 1905)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	84264	<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	98977	<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	103007	<i>Hormathophylla macrocarpa</i> (DC.) P.Küpf., 1974	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	110961	<i>Orchis provincialis</i> Balb. ex DC., 1806	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	133860	<i>Dianthus pungens</i> subsp. <i>ruscinonensis</i> (Boiss.) Bernal, Láinz & Muñoz Garm., 1987	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Gymnospermes	125816	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Ptéridophytes	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	115041	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Espaces Naturels de Midi-Pyrénées - conservatoire régional	1998	Test d'actualisation de 100 Znieff de pelouses sèches d'Ariège, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
	Labatut G.	1999	Inventaire des plantes méditerranéennes en limite de répartition dans le département de l'Ariège

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Maurette J.	1995	Inventaire des Odonates du département de l'Ariège, ANA
	Oulieu, ONEMA service départemental 31	1997	Inventaire de l'écrevisse à pieds blancs en Haute-Garonne.
Informateur	AMB (Cazenave Robert)		
	AMB (Cazenave Robert), ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ANA (Barascud Yannick)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), Bertrand Alain		
	ANA (Bertrand Alain, Biero Thomas, Chopin Corinne, Holliger Benoît, Leturgie Laurence, Tessier Marc, Tison Anne), CBNPMP (Arfeux Philippe, Arial William, Bergès Christophe, Penin David, Prud'homme François), ISATIS (Belhacène Lionel, Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Delmas Elza, Holliger Benoît, Paumier Jean-Marc, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Penin David, Prud'homme François), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Gaudillat Vincent, Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Duval Hervé, Garric Julien, Holliger Benoît, Tessier Marc, Vergne Julien), ARIANE (De Munnik Nicolas), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice, Holliger Benoît, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain), Deliot Philippe		
	ANA (Bertrand Alain, Delmas Carine, Delmas Claudine), ONEMA		
	ANA (Bertrand Alain, Delmas Claudine, Tessier Marc, Vergne Julien), CEN Midi- Pyrénées (Bertrand Alain, Danflous Samuel), Nature Midi-Pyrénées (Calvez Olivier, Carpentier Marie, Pottier Gilles)		
ANA (Bertrand Alain, Garric Julien, Tessier Marc), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian			

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Bertrand Alain, Helme Dominique, Holliger Benoît, Tessier Marc, Tison Anne), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Bernert Hélène, Penin David), Guerby Lucien, Joseph Gérard, Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît, Tessier Marc, Vergne Julien), CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain), Maugé Christian, PNR PA (Georges Nicolas, Séjalon Sophie)		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc)		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), CBNPMP (Arial William), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc, Tison Anne), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Vergne Julien)		
	ANA (Biero Thomas, Chopin Corinne)		
	ANA (Biero Thomas, Chopin Corinne, Holliger Benoît, Tison Anne), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian		
	ANA (Biero Thomas, Chopin Corinne, Leturgie Laurence, Tessier Marc, Tison Anne), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Chagnault Line, Penin David), Leturgie Laurence, Maugé Christian		
	ANA (Brousseau Cécile)		
	ANA (Brousseau Cécile)		
	ANA (Brousseau Cécile), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Nature Midi-Pyrénées, PNR PA		
	ANA (Brousseau Cécile, Garric Julien, Holliger Benoît, Leturgie Laurence, Paumier Jean-Marc, Tessier Marc, Vergne Julien), CBNPMP (Arfeux Philippe, Arial William, Bergès Christophe, Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Penin David), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), ISATIS (Belhacène Lionel, Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Brousseau Cécile, Leturgie Laurence), Maugé Christian		
	ANA, CBNPMP (Corriol Gilles), Nature Midi-Pyrénées, PNR PA		
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedieu Maurice, Holliger Benoît, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arfeux Philippe, Arial William, Bergès Christophe, Penin David, Prud'homme François), Gaudillat Vincent		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian		
	ANA (Delmas Carine)		
	ANA (Delmas Claudine)		
	ANA (Delmas Claudine, Tessier Marc)		
	ANA (Duhaze Benoît)		
	ANA (Duhaze Benoît, Tessier Marc), SHNAO (Demergès David)		
	ANA (Duval Hervé)		
	ANA (Garric Julien)		
	ANA (Garric Julien), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		
	ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme, Tessier Marc, Vergne Julien), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Fiolet Stéphane)		
	ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme, Vergne Julien), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Buzzi Thomas)		
	ANA (Garric Julien), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		
	ANA (Garric Julien, Tessier Marc), Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		
	ANA (Garric Julien, Tessier Marc, Vergne Julien), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Gaudillat Vincent, ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît), ARIANE (De Munnik Nicolas), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Delort A., Joseph Gérard, Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît), ARIANE (De Munnik Nicolas), Guerby Lucien, ISATIS (Belhacène Lionel, Delpont Michel)		
	ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Ariel William)		
	ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Ariel William, Bergès Christophe, Corriol Gilles, Penin David), Guerby Lucien, ISATIS (Belhacène Lionel, Delpont Michel), Nature Midi-Pyrénées, PNR PA		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Bergès Christophe, Bernert Hélène, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David, Prud'homme François), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Nature Midi-Pyrénées (Danflous Samuel), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre, Demergès David)		
	ANA (Holliger Benoît), ISATIS (Belhacène Lionel)		
	ANA (Holliger Benoît), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît), ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît), Joseph Gérard		
	ANA (Holliger Benoît, Leturgie Laurence, Tessier Marc, Tison Anne), CBNPMP (Arial William, Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David, Prud'homme François), Leturgie Laurence, Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît, Maurette Jean)		
	ANA (Holliger Benoît, Radigue François, Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		
	ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian, Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		
	ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Guerby Lucien		
	ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)		
	ANA (Labatut Gilles)		
	ANA (Labatut Gilles), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Bernert Hélène, Leblond Nicolas, Penin David), Maugé Christian		
	ANA (Labatut Gilles), CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	ANA (Labatut Gilles), CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	ANA (Labatut Gilles), ISATIS (Tessier Marc)		
	ANA (Labatut Gilles, Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Lacaze Vincent)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Lacaze Vincent), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		
	ANA (Lacaze Vincent, Maurette Jean)		
	ANA (Lacaze Vincent, Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		
	ANA (Leturgie Laurence)		
	ANA (Maurette Jean)		
	ANA (Maurette Jean)		
	ANA (Morscheidt Jérôme)		
	ANA (Morscheidt Jérôme)		
	ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		
	ANA (Morscheidt Jérôme), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Pedron Gwenaël)		
	ANA (Morscheidt Jérôme), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		
	ANA (Morscheidt Jérôme, Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		
	ANA (Paumier Jean-Marc)		
	ANA (Paumier Jean-Marc, Tison Anne), CBNPMP (Arfeux Philippe, Prud'homme François), Maugé Christian		
	ANA (personne morale)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arfeux Philippe, Arial William, Chagnault Line, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Leblond Nicolas), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), ISATIS (Tessier Marc), Kuku-Belharra (Presseq Boris)		
	ANA (Tessier Marc), Bertrand Alain, CDS 09, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Arial William)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line), Maugé Christian, Nature Midi-Pyrénées (Puig Sébastien), PNR PA (Séjalon Sophie)		
	ANA (Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), ECODIV (Muratet Jean), Nature Midi-Pyrénées (Danflous Samuel)		
	ANA (Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain, Hollingworth Terence), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		
	ANA (Tessier Marc), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), Nature Midi-Pyrénées (Puig Sébastien)		
	ANA (Tessier Marc, Tison Anne), CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)		
	ANA (Tessier Marc, Tison Anne), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc, Vergne Julien), CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	ANA (Tison Anne)		
	ANA (Tison Anne), CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	ANA (Vergne Julien)		
	ANA (Vergne Julien)		
	Anonyme		
	ARIANE		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas), Chaumeton Jean-Paul		
	ARIANE (Candoussau Françoise)		
	ARIANE (Candoussau Françoise, De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Arial William)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas, Delpont Michel, Dutartre Corinne)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ARIANE (De Munnik Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, Maugé Christian		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian		
	ARIANE (Delpont Michel)		
	ARIANE (Dutartre Corinne)		
	ARIANE (personne morale)		
	ASINAT (Defaut Bernard)		
	ASINAT (Defaut Bernard)		
	Bertrand Alain		
	Bertrand Alain, CDS 09, CEN Midi- Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		
	Bertrand Alain, CEN Midi- Pyrénées (Bertrand Alain)		
	Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		
	Bertrand Alain, CEN Midi- Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), FDAAPPMA 09		
	Bertrand Alain, CEN Midi- Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), GCMP (Bertrand Alain)		
	Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain, Néri Frédéric), GCMP (Bertrand Alain)		
	Bertrand Alain, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		
	CBNPMP (Arfeux Philippe)		
	CBNPMP (Arfeux Philippe, Arial William, Prud'homme François)		
	CBNPMP (Arfeux Philippe, Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Arial William)		
	CBNPMP (Arial William)		
	CBNPMP (Arial William, Chagnault Line)		
	CBNPMP (Arial William), ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian		
	CBNPMP (Arial William), Maugé Christian		
	CBNPMP (Arial William), Maugé Christian, PNR PA (Séjalon Sophie)		
	CBNPMP (Bergès Christophe)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Bernert Hélène, Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Bernert Hélène, Penin David)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bernert Hélène)		
	CBNPMP (Cambecédès Jocelyne)		
	CBNPMP (Cambecédès Jocelyne, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	CBNPMP (Chagnault Line)		
	CBNPMP (Corriol Gilles)		
	CBNPMP (Gire Lionel)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian		
	CBNPMP (Leblond Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François), Gaudillat Vincent		
	CBNPMP (Penin David)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CBNPMP (Prud'homme François), Gaudillat Vincent		
	CDS 09, CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain), GCMP (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Déjean Sylvain, Néri Frédéric), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDAAPPMA 09, GCMP (Bertrand Alain)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), FDC 09 (Guichou Jean), Nature Midi-Pyrénées (Maurel Jean-Philippe)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GOG (Marchal Cedrick)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain, Néri Frédéric)		
	CEN Midi-Pyrénées (Danflous Samuel)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Descaves Bruno, Nature Midi-Pyrénées (Danflous Samuel)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre, Demergès David)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), SHNAO (Demergès David)		
	CEN Midi-Pyrénées (Hollingworth Terence)		
	CEN Midi-Pyrénées (Néri Frédéric)		
	Charlier B.		
	Charlier B., ANA (Bertrand Alain), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, Nature Midi-Pyrénées (Rougas Alain)		
	Chaumeton Jean-Paul		
	Chaumeton Jean-Paul		
	Costes Roger		
	Costes Roger		
	Deliot Philippe		
	ECODIV (Muratet Jean)		
	EIP (Brustel Hervé)		
	EIP (Brustel Hervé)		
	FDAAPPMA 09		
	FDAAPPMA 09, MIGADO		
	FDAAPPMA 09, MIGADO, ONEMA		
	Fournier Jacques		
	Fournier Jacques		
	Gaudillat Vincent		
	Gaudillat Vincent, CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François)		
	GCMP (Bertrand Alain)		
	GCMP (Bertrand Alain)		
	GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	GCMP (Bertrand Alain, Déjean Sylvain, Dubourg-Savage Marie-Jo)		
	GCMP (Déjean Sylvain)		
	GCMP (Déjean Sylvain)		
	GCMP (Dubourg-Savage Marie-Jo)		
	GOG (Marchal Cedrick)		
	Guerby Lucien		
	ISATIS (Belhacène Lionel)		
	ISATIS (Belhacène Lionel)		
	ISATIS (Belhacène Lionel)		
	ISATIS (Belhacène Lionel, Delpont Michel), Maugé Christian		
	ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian		
	ISATIS (Delpont Michel)		
	ISATIS (Tessier Marc)		
	ISATIS (Tessier Marc)		
	Joseph Gérard		
	Joseph Gérard		
	Kuku-Belharra (Presseq Boris)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (personne morale)		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian		
	MIGADO (Bosc Stéphane)		
	MIGADO (Bosc Stéphane)		
	MIGADO (personne morale)		
	Nature Midi-Pyrénées (Buzzi Thomas)		
	Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		
	Nature Midi-Pyrénées (Calvez Olivier)		
	Nature Midi-Pyrénées (Carpentier Marie)		
	Nature Midi-Pyrénées (Danflous Samuel)		
	Nature Midi-Pyrénées (Danflous Samuel)		
	Nature Midi-Pyrénées (Fiolet Stéphane)		
	Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		
	Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		
	Nature Midi-Pyrénées (Pedron Gwenaël)		
	Nature Midi-Pyrénées (personne morale)		
	Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		
	Nature Midi-Pyrénées (Puig Sébastien)		
	Nature Midi-Pyrénées (Rougas Alain)		
	OGM		
	OGM (personne morale)		
	ONEMA		
	ONEMA (personne morale)		
	ONF Midi-Pyrénées (Bourraqui Laure)		
	PNR PA (Georges Nicolas)		
	PNR PA (Séjalon Sophie)		
	SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		
	SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		
	SHNAO (Arnaud Jean-Pierre, Demergès David)		
	SHNAO (Demergès David)		
	SHNAO (Demergès David)		

Annexe n°5 : Dernières analyses RP au captage des « Riverots / Truffières »

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : Jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67

Fax : 05.34.09.36.40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 28/04/2020 à 12h06 pour l'ARS et par CAMP : MATHIEU SOUILIJAERT

Nom et type d'installation : LES RIVEROTS ET LES TRUFFIERES (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : EXHAURE RIVEROTS/TRUFFIERES - CAZAUX (ARRIVEE RESERVOIR CAZAUX)

Code point de surveillance : 0000000773

Code installation : 000236

Type d'analyse : RP

Code Sise analyse : 00134747

Référence laboratoire : 2020.2981-1-1

Numéro de prélèvement : 00900134732

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900134732)

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

mardi 25 août 2020

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,
La Déléguée Départementale



Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	10.7	°C		25		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.00	unité pH				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Oxygène dissous	9.9	mg/L				
Oxygène dissous % Saturation	9.2	%				

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Couleur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélogéométrie NFU	0.52	NFU				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Tétrachloroéthylène-1.1.2.2	<0.50	µg/L				
Tétrachloroéthylène+ Trichloroéthylène	<0.5	µg/L				
Trichloroéthylène	<0.50	µg/L				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.050	mg/L		1.0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	<6	mg(CO3)/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	3	ANS OBJE				
Hydrogéocarbonates	402	mg/L				
pH d'équilibre à la t° échantillon	7.21	unité pH				
Titre alcalimétrique complet	33.02	°f				
Titre hydrotimétrique	34.07	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer dissous	<5.00	µg/L				
Manganèse total	<5.00	µg/L				
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0.005	µg/L		2.0		
Atrazine-déiisopropyl	<0.005	µg/L		2.0		
Atrazine déiisopropyl-2-hydroxy	<0.005	µg/L		2.0		
Atrazine déséthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.005	µg/L		2.0		
Atrazine déséthyl déiisopropyl	<0.010	µg/L		2.0		
Hydroxyterbutylazine	<0.005	µg/L		2.0		
Simazine hydroxy	<0.015	µg/L		2.0		
Terbutylton-déséthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Terbutylazin déséthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<0.005	µg/L		2.0		
MINERALISATION						
Calcium	130	mg/L				
Chlorures	6.91	mg/L		200		
Conductivité à 25°C	642	µS/cm				
Magnésium	3.15	mg/L				
Potassium	0.45	mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO2)	7.0	mg(SiO2)/l				
Sodium	3.53	mg/L		200		
Sulfates	5.2	mg/L		250		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Antimoine	<0.50	µg/L				
Arsenic	<0.50	µg/L		100		
Bore mg/L	<0.0050	mg/L				
Cadmium	<0.50	µg/L		5		
Fluorures mg/L	0.087	mg/L				
Nickel	<0.50	µg/L				
Sélénium	<0.50	µg/L		10		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	1.3	mg(C)/L		10		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L		4.0		
Nitrates (en NO3)	<0.20	mg/L		100.0		
Nitrites (en NO2)	<0.05	mg/L				
Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)	<0.050	mg(P2O5)/l				

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)		10000		
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)		20000		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
Acétochlore	<0.005	µg/L		2.0		
Alachlore	<0.005	µg/L		2.0		
Benalaxyl-M	<0.005	µg/L		2.0		
Boscalid	<0.005	µg/L		2.0		
Cymoxanil	<0.025	µg/L		2.0		
Dichlormide	<0.005	µg/L		2.0		
Diméthénamide	<0.005	µg/L		2.0		
ESA acétochlore	<0.005	µg/L		2.0		
ESA alachlore	<0.005	µg/L		2.0		
ESA métazachlore	<0.025	µg/L		2.0		
ESA metolachlore	<0.005	µg/L		2.0		
Fenhexamid	<0.005	µg/L		2.0		
Isoxaben	<0.005	µg/L		2.0		
Métazachlore	<0.005	µg/L		2.0		
Métolachlore	<0.005	µg/L		2.0		
Napropamide	<0.005	µg/L		2.0		
Orvzalin	<0.025	µg/L		2.0		
OXA acétochlore	<0.005	µg/L		2.0		
OXA alachlore	<0.005	µg/L		2.0		
OXA métazachlore	<0.015	µg/L		2.0		
OXA metolachlore	<0.005	µg/L		2.0		
Propachlore	<0.010	µg/L		2.0		
Propyzamide	<0.005	µg/L		2.0		
Pvproxsulame	<0.005	µg/L		2.0		
S-Métolachlore	<0.005	µg/L		2.0		
Tébutam	<0.025	µg/L		2.0		
Tolylfluanide	<0.010	µg/L		2.0		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES						
2,4,5-T	<0.005	µg/L		2.0		
2,4-D	<0.005	µg/L		2.0		
2,4-MCPA	<0.005	µg/L		2.0		
Dichlorprop	<0.005	µg/L		2.0		
Dichlorprop-P	<0.005	µg/L		2.0		
Diclofop méthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Fénoxaprop-éthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Fluazifop butyl	<0.005	µg/L		2.0		
Mécoprop	<0.010	µg/L		2.0		
Mecoprop-1-octyl ester	<0.005	µg/L		2.0		
Mécoprop-p	<0.010	µg/L		2.0		
Triclopyr	<0.010	µg/L		2.0		
PESTICIDES CARBAMATES						
Asulame	<0.025	µg/L		2.0		
Benfuracarbe	<0.005	µg/L		2.0		
Carbaryl	<0.005	µg/L		2.0		
Carbendazime	<0.005	µg/L		2.0		
Carbétamide	<0.005	µg/L		2.0		
Carbofuran	<0.005	µg/L		2.0		
Fenoxycarbe	<0.025	µg/L		2.0		
Hydroxycarbofuran-3	<0.005	µg/L		2.0		
Iprovalicarb	<0.025	µg/L		2.0		
Mancozèbe	<0.10	µg/L		2.0		
Méthiocarb	<0.005	µg/L		2.0		
Méthomyl	<0.025	µg/L		2.0		
Molinate	<0.005	µg/L		2.0		
Prosulfocarbe	<0.005	µg/L		2.0		
Pyrimicarbe	<0.005	µg/L		2.0		
Thiophanate méthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Thirame	<0.10	µg/L		2.0		
PESTICIDES DIVERS						
2,6 Dichlorobenzamide	<0.010	µg/L		2.0		
Acétamiprid	<0.005	µg/L		2.0		
Acifluorfen	<0.005	µg/L		2.0		
Aclonifen	<0.005	µg/L		2.0		
AMPA	<0.020	µg/L		2.0		
Anthraquinone (pesticide)	<0.10	µg/L		2.0		
Bénalaxyl	<0.005	µg/L		2.0		
Benoxacor	<0.005	µg/L		2.0		
Bentazone	<0.005	µg/L		2.0		
Bifenox	<0.050	µg/L		2.0		
Bromacil	<0.010	µg/L		2.0		
Butraline	<0.005	µg/L		2.0		
Captane	<0.005	µg/L		2.0		
Carfentrazone éthyle	<0.025	µg/L		2.0		
Chloridazone	<0.005	µg/L		2.0		
Chlormequat	<0.020	µg/L		2.0		
Chlorothalonil	<0.010	µg/L		2.0		
Clethodime	<0.005	µg/L		2.0		
Clomazone	<0.005	µg/L		2.0		
Clopyralid	<0.005	µg/L		2.0		

Clothianidine	<0.005	µg/L		2.0		
Cycloxydime	<0.005	µg/L		2.0		
Cyprodinil	<0.005	µg/L		2.0		
Cyprosulfamide	<0.005	µg/L		2.0		
Desmethylnorflurazon	<0.005	µg/L		2.0		
Dichlobénil	<0.010	µg/L		2.0		
Dichloropropane-1,2	<0.050	µg/L		2.0		
Dicofol	<0.005	µg/L		2.0		
Diflufénicanil	<0.005	µg/L		2.0		
Diméthomorphe	<0.005	µg/L		2.0		
Dinocap	<0.010	µg/L		2.0		
Diphénylamine	<0.005	µg/L		2.0		
Diquat	<0.020	µg/L		2.0		
Dithianon	<0.050	µg/L		2.0		
Dodine	<0.010	µg/L		2.0		
Ethofumésate	<0.005	µg/L		2.0		
Famoxadone	<0.005	µg/L		2.0		
Fénamidone	<0.005	µg/L		2.0		
Fenpropidin	<0.005	µg/L		2.0		
Fenpropimorphe	<0.025	µg/L		2.0		
Fluquinconazole	<0.010	µg/L		2.0		
Flurochloridone	<0.005	µg/L		2.0		
Fluroxypir	<0.015	µg/L		2.0		
Fluroxypir-méptyl	<0.025	µg/L		2.0		
Flurtamone	<0.005	µg/L		2.0		
Folpel	<0.005	µg/L		2.0		
Fosetyl-aluminium	<0.020	µg/L		2.0		
Glufosinate	<0.020	µg/L		2.0		
Glyphosate	0.054	µg/L		2.0		
Hydrazide maléique	<0.10	µg/L		2.0		
Imazamox	<0.005	µg/L		2.0		
Imidaclopride	<0.005	µg/L		2.0		
Iprodione	<0.005	µg/L		2.0		
Isoxaflutole	<0.025	µg/L		2.0		
Lenacile	<0.005	µg/L		2.0		
Mepiquat	<0.020	µg/L		2.0		
Métalaxyle	<0.005	µg/L		2.0		
Métaldéhyde	<0.10	µg/L		2.0		
Norflurazon	<0.005	µg/L		2.0		
Oxadixyl	<0.005	µg/L		2.0		
Oxyfluorfen	<0.005	µg/L		2.0		
Paraquat	<0.020	µg/L		2.0		
Pendiméthaline	<0.005	µg/L		2.0		
Piclorame	<0.005	µg/L		2.0		
Prochloraze	<0.005	µg/L		2.0		
Procymidone	<0.005	µg/L		2.0		
Pvrifénox	<0.005	µg/L		2.0		
Pvriméthanyl	<0.005	µg/L		2.0		
Quimerac	<0.005	µg/L		2.0		
Quinoxifen	<0.005	µg/L		2.0		
Spiroxamine	<0.025	µg/L		2.0		
Tébufénozide	<0.005	µg/L		2.0		
Tétraconazole	<0.005	µg/L		2.0		
Thiabendazole	<0.005	µg/L		2.0		
Thiaclopride	<0.005	µg/L		2.0		
Thiamethoxam	<0.005	µg/L		2.0		
Total des pesticides analysés	0.054	µg/L		5.0		
Trifluraline	<0.005	µg/L		2.0		
Vinchlozoline	<0.005	µg/L		2.0		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS						
Bromoxynil	<0.015	µg/L		2.0		
Bromoxynil octanoate	<0.005	µg/L		2.0		
Dicamba	<0.10	µg/L		2.0		
Dinitrocrésol	<0.005	µg/L		2.0		
Dinoterbe	<0.015	µg/L		2.0		
Fénarimol	<0.005	µg/L		2.0		
Imazaméthabenz	<0.005	µg/L		2.0		
Imazaméthabenz-méthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Ioxynil	<0.005	µg/L		2.0		
Pentachlorophénol	<0.10	µg/L		2.0		
PESTICIDES ORGANOCHLORES						
Aldrine	<0.005	µg/L		2.0		
Chlordane alpha	<0.005	µg/L		2.0		
Chlordane bêta	<0.005	µg/L		2.0		
DDD-2,4'	<0.005	µg/L		2.0		
DDD-4,4'	<0.005	µg/L		2.0		
DDE-2,4'	<0.005	µg/L		2.0		
DDE-4,4'	<0.005	µg/L		2.0		
DDT-2,4'	<0.005	µg/L		2.0		
DDT-4,4'	<0.005	µg/L		2.0		
Dieldrine	<0.005	µg/L		2.0		
Dimétachlore	<0.005	µg/L		2.0		
Endosulfan alpha	<0.005	µg/L		2.0		
Endosulfan bêta	<0.005	µg/L		2.0		

Endosulfan sulfate	<0.005	µg/L		2.0		
Endosulfan total	<0.005	µg/L		2.0		
Endrine	<0.005	µg/L		2.0		
HCH alpha	<0.005	µg/L		2.0		
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0.005	µg/L		2.0		
HCH bêta	<0.005	µg/L		2.0		
HCH delta	<0.005	µg/L		2.0		
HCH gamma (lindane)	<0.005	µg/L		2.0		
Heptachlore	<0.005	µg/L		2.0		
Heptachlore époxyde	<0.005	µg/L		2.0		
Heptachlore époxyde cis	<0.005	µg/L		2.0		
Heptachlore époxyde trans	<0.005	µg/L		2.0		
Hexachlorobenzène	<0.005	µg/L		2.0		
Isodrine	<0.005	µg/L		2.0		
Oxadiazon	<0.005	µg/L		2.0		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES						
Cadusafos	<0.005	µg/L		2.0		
Chlorfenvinphos	<0.005	µg/L		2.0		
Chlorpyrifos éthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Chlorpyrifos méthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Diazinon	<0.005	µg/L		2.0		
Dichlorvos	<0.005	µg/L		2.0		
Diméthoate	<0.005	µg/L		2.0		
Ethoprophos	<0.005	µg/L		2.0		
Fenitrothion	<0.005	µg/L		2.0		
Fenthion	<0.025	µg/L		2.0		
Malathion	<0.005	µg/L		2.0		
Méthidathion	<0.005	µg/L		2.0		
Ométhoate	<0.025	µg/L		2.0		
Oxdeméton méthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Paraoxon	<0.050	µg/L		2.0		
Parathion éthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Parathion méthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Phoxime	<0.015	µg/L		2.0		
Proparaite	<0.005	µg/L		2.0		
Téméphos	<0.005	µg/L		2.0		
Terbuphos	<0.005	µg/L		2.0		
Trichlorfon	<0.050	µg/L		2.0		
Vamidothion	<0.005	µg/L		2.0		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES						
Alphaméthrine	<0.005	µg/L		2.0		
Bifenthrine	<0.005	µg/L		2.0		
Cyfluthrine	<0.005	µg/L		2.0		
Cyperméthrine	<0.005	µg/L		2.0		
Deltaméthrine	<0.005	µg/L		2.0		
Fenpropathrine	<0.005	µg/L		2.0		
Lambda Cyhalothrine	<0.005	µg/L		2.0		
Perméthrine	<0.005	µg/L		2.0		
Piperonil butoxide	<0.005	µg/L		2.0		
Tefluthrine	<0.005	µg/L		2.0		
PESTICIDES STROBILURINES						
Azoxystrobine	<0.005	µg/L		2.0		
Fluoxastrobine	<0.005	µg/L		2.0		
Kresoxim-méthyle	<0.025	µg/L		2.0		
Picoxystrobine	<0.005	µg/L		2.0		
Pyraclostrobine	<0.005	µg/L		2.0		
Trifloxystrobine	<0.005	µg/L		2.0		
PESTICIDES SULFONYLUREES						
Amidosulfuron	<0.005	µg/L		2.0		
Flazasulfuron	<0.005	µg/L		2.0		
Mésosulfuron-méthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Metsulfuron méthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Nicosulfuron	<0.005	µg/L		2.0		
Rimsulfuron	<0.005	µg/L		2.0		
Sulfosulfuron	<0.010	µg/L		2.0		
Thifensulfuron méthyl	<0.005	µg/L		2.0		
Tribenuron-méthyle	<0.005	µg/L		2.0		
PESTICIDES TRIAZINES						
Améthryne	<0.005	µg/L		2.0		
Atrazine	<0.005	µg/L		2.0		
Cyanazine	<0.010	µg/L		2.0		
Flufenacet	<0.005	µg/L		2.0		
Hexazinone	<0.005	µg/L		2.0		
Métamitrone	<0.005	µg/L		2.0		
Métribuzine	<0.005	µg/L		2.0		
Prométhrine	<0.005	µg/L		2.0		
Propazine	<0.005	µg/L		2.0		
Sébutylazine	<0.005	µg/L		2.0		
Simazine	<0.005	µg/L		2.0		
Terbuméton	<0.010	µg/L		2.0		
Terbuméton et ses métabolites	<0.005	µg/L		5.0		
Terbutylazin	<0.005	µg/L		2.0		
Terbutryne	<0.005	µg/L		2.0		

PESTICIDES TRIAZOLES

Aminotriazole	<0.030	µg/L		2.0		
Bitertanol	<0.010	µg/L		2.0		
Bromuconazole	<0.005	µg/L		2.0		
Cyproconazol	<0.025	µg/L		2.0		
Difénoconazole	<0.005	µg/L		2.0		
Diniconazole	<0.005	µg/L		2.0		
Epoxyconazole	<0.005	µg/L		2.0		
Fenbuconazole	<0.005	µg/L		2.0		
Fludioxonil	<0.005	µg/L		2.0		
Flusilazol	<0.005	µg/L		2.0		
Flutriafol	<0.005	µg/L		2.0		
Hexaconazole	<0.005	µg/L		2.0		
Metconazol	<0.010	µg/L		2.0		
Myclobutanil	<0.005	µg/L		2.0		
Penconazole	<0.005	µg/L		2.0		
Propiconazole	<0.005	µg/L		2.0		
Prothioconazole	<0.050	µg/L		2.0		
Tébuconazole	<0.005	µg/L		2.0		
Thiencarbazone-methyl	<0.005	µg/L		2.0		
Triadiméfon	<0.010	µg/L		2.0		
Triazamate	<0.005	µg/L		2.0		

PESTICIDES TRICETONES

Mésotrione	<0.005	µg/L		2.0		
Sulcotrione	<0.005	µg/L		2.0		

PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.005	µg/L		2.0		
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0.005	µg/L		2.0		
Chlortaluron	<0.005	µg/L		2.0		
Desméthylisoproturon	<0.005	µg/L		2.0		
Diuron	<0.005	µg/L		2.0		
Ethidimuron	<0.005	µg/L		2.0		
Fénuron	<0.005	µg/L		2.0		
Iodosulfuron-methyl-sodium	<0.005	µg/L		2.0		
Isoproturon	<0.005	µg/L		2.0		
Linuron	<0.005	µg/L		2.0		
Métabenzthiazuron	<0.005	µg/L		2.0		
Métobromuron	<0.005	µg/L		2.0		
Métoxuron	<0.005	µg/L		2.0		
Monolinuron	<0.005	µg/L		2.0		

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : Jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67

Fax : 05.34.09.36.40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 10/03/2015 à 12h45 pour l'ARS et par CAMP : MATHIEU SOULIJAERT

Nom et type d'installation : LES RIVEROTS ET LES TRUFFIERES (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : EXHAURE RIVEROTS/TRUFFIERES - CAZAUX (ARRIVEE RESERVOIR)

Code point de surveillance : 0000000773

Code installation : 000236

Type d'analyse : MPRPG

Code Sise analyse : 00100833

Référence laboratoire : F-15-12250

Numéro de prélèvement : 00900100653

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900100653)

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

mardi 06 novembre 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,
La Déléguée Départementale



Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	8.9	°C		25		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.40	unité pH				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Oxygène dissous	12.4	mg/L				
Oxygène dissous % Saturation	108	%				

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélobimétrie NFU	0.50	NFU				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<1	µg/L				
Tétrachloroéthylène+ Trichloroéthylène	<1	µg/L				
Trichloroéthylène	<1	µg/L				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.05	mg/L		1.0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	<6	mg(CO3)/L				
CO2 libre calculé	29	mg/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2	ANS OBJE				
Hydroaénocarbonates	360	mg/L				
pH	7.50	unité pH				
pH d'équilibre à la t° échantillon	7.30	unité pH				
Titre alcalimétrique complet	29.6	°f				
Titre hydrotimétrique	31.8	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer dissous	<5	µg/L				
Manganèse total	<5	µg/L				
MINERALISATION						
Calcium	128.20	mg/L				
Chlorures	5.8	mg/L		200		
Conductivité à 25°C	574	µS/cm				
Magnésium	0.47	mg/L				
Potassium	2.98	mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO2)	6.3	mg(SiO2)/l				
Sodium	3.19	mg/L		200		
Sulfates	6.6	mg/L		250		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Antimoine	<5	µg/L				
Arsenic	<5	µg/L		100		
Bore mg/L	<0.010	mg/L				
Cadmium	<1	µg/L		5		
Fluorures mg/L	0.097	mg/L				
Nickel	<5	µg/L				
Sélénium	<5	µg/L		10		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	1.44	mg(C)/L		10		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L		4.0		
Nitrates (en NO3)	0.5	mg/L		100.0		
Nitrites (en NO2)	<0.05	mg/L				
Phosphore total (en P2O5)	<0.04	mg(P2O5)/l				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)		10000		
Escherichia coli /100ml - MF	1	n/(100mL)		20000		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES						
2,4-D	<0.010	µg/L		2.0		
2,4-MCPA	<0.010	µg/L		2.0		
Triclopyr	<0.050	µg/L		2.0		
PESTICIDES CARBAMATES						
Asulame	<0.100	µg/L		2.0		

PESTICIDES DIVERS						
Aminopyralid	N.M.	µg/L		2.0		
AMPA	<0.030	µg/L		2.0		
Bentazone	<0.050	µg/L		2.0		
Bromadiolone	<0.050	µg/L		2.0		
Clopyralid	<0.100	µg/L		2.0		
Fluroxypir	<0.100	µg/L		2.0		
Glyphosate	<0.030	µg/L		2.0		
Piclorame	<0.05	µg/L		2.0		
Total des pesticides analysés	<0.01	µg/L		5.0		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS						
Dicamba	<0.100	µg/L		2.0		
PESTICIDES SULFONYLUREES						
Amidosulfuron	<0.020	µg/L		2.0		
Metsulfuron méthyl	<0.010	µg/L		2.0		
Thifensulfuron méthyl	<0.010	µg/L		2.0		

Annexe n°6 : Dernières analyses P2 au point de mise en distribution

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : Jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67

Fax : 05.34.09.36.40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/12/2016 à 13h08 pour l'ARS et par CAMP : MATHIEU SOULIJAERT

Nom et type d'installation : PRODUCTION CAZAUX (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE TRAITEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESERVOIR DE CAZAUX - CAZAUX (RESERVOIR)

Code point de surveillance : 0000005357

Code installation : 003581

Type d'analyse :

MPP2A

Code Sise analyse : 00104680

Référence laboratoire : F-16-48656

Numéro de prélèvement : 00900104540

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900104540)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité.

de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des canalisations des réseaux publics ou internes. Dans ce cas, il est

avant de l'utiliser à des fins alimentaires.

Eau à caractère agressif susceptible

recommandé de laisser couler l'eau

mardi 06 novembre 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,
La Déléguée Départementale



Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	9.8	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7	unité pH			6.5	9.0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	<0.05	ma(Cl ₂)/L				
Chlore total	0.05	ma(Cl ₂)/L				

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Couleur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Saveur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélobimétrie NFU	0.29	NFU		1		0.5
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<1	µa/L		1.0		
Biphényle	<0.010	µa/L				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0.5	µa/L		1		
Dichloroéthane-1.2	<1	µa/L		3		
Tétrachloroéthylène-1.1.2.2	<1	µa/L		10		
Tétrachloroéthylène+ Trichloroéthylène	<1	µa/L		10		
Trichloroéthylène	<1	µa/L		10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Equilibre calcocarbonique O/1/2/3/4	4	ANS OBJE			1.0	2.0
Titre alcalimétrique complet	27.6	°f				
Titre hydrotimétrique	28.4	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer total	<5	µa/L				200
Manganèse total	<5	µa/L				50
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0.010	µa/L		0.1		
Atrazine-déiisopropyl	<0.040	µa/L		0.1		
Atrazine déiisopropyl-2-hydroxy	<0.050	µa/L		0.1		
Atrazine déséthyl	<0.020	µa/L		0.1		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	N.M.	µa/L		0.1		
Atrazine déséthyl déiisopropyl	<0.050	µa/L		0.1		
Hydroxyterbutylazine	<0.010	µa/L		0.1		
Simazine hydroxy	<0.030	µa/L		0.1		
Terbutylazine-déséthyl	<0.010	µa/L		0.1		
Terbutylazine déséthyl	<0.010	µa/L		0.1		
Terbutylazine déséthyl-2-hydroxy	<0.010	µa/L		0.1		
MINERALISATION						
Calcium	106.00	ma/L				
Chlorures	6.3	ma/L				250
Conductivité à 25°C	532	µS/cm			200	1100
Magnésium	3.27	ma/L				
Potassium	0.55	ma/L				
Sodium	3.26	ma/L				200
Sulfates	4.9	ma/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total µa/l	<10	µa/L				200
Arsenic	<5	µa/L		10		
Barvum	0.0524	ma/L				1
Bore ma/L	<0.010	ma/L		1		
Cyanures totaux	<5	µa(CN)/L		50		
Fluorures ma/L	0.090	ma/L		2		
Mercure	<0.25	µa/L		1		
Sélénium	<5	µa/L		10		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0.50	ma(C)/L				2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0.05	ma/L				0.1
Nitrates (en NO ₃)	2.5	ma/L		50.0		
Nitrites (en NO ₂)	<0.05	ma/L		0.1		

PARAMETRES INVALIDES					
Chloroméquat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.03	µa/L		0	
Dose totale indicative (utiliser DI)	<0.1	mSv/a			0
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE					
Activité alpha alobale en Ba/L	<0.04	Ba/L			
Activité bêta alobale en Ba/L	0.11	Ba/L			
Activité Tritium (3H)	<8.3	Ba/L			100.0
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	74	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	74	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)			0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)		0	
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)		0	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Acétochlore	<0.010	µa/L		0.1	
Alachlore	<0.010	µa/L		0.1	
Benalaxyl-M	<0.01	µa/L		0.1	
Boscalid	<0.020	µa/L		0.1	
Cyazofamide	<0.020	µa/L		0.1	
Cymoxanil	<0.100	µa/L		0.1	
Dichlormide	<0.050	µa/L		0.1	
Diméthénamide	<0.010	µa/L		0.1	
ESA acetochlore	N.M.	µa/L		0.1	
ESA alachlore	<0.010	µa/L		0.1	
ESA metazachlore	<0.100	µa/L		0.1	
ESA metolachlore	<0.010	µa/L		0.1	
Fenhexamid	<0.050	µa/L		0.1	
Isoxaben	<0.010	µa/L		0.1	
Métazachlore	<0.010	µa/L		0.1	
Métolachlore	<0.010	µa/L		0.1	
Napropamide	<0.010	µa/L		0.1	
Oryzalin	<0.100	µa/L		0.1	
OXA acetochlore	N.M.	µa/L		0.1	
OXA alachlore	<0.010	µa/L		0.1	
OXA metazachlore	<0.010	µa/L		0.1	
OXA metolachlore	<0.010	µa/L		0.1	
Penoxsulam	<0.010	µa/L		0.1	
Propachlore	<0.010	µa/L		0.1	
Propyzamide	<0.050	µa/L		0.1	
Pyroxulame	<0.010	µa/L		0.1	
Tébutam	<0.050	µa/L		0.1	
Tolylfluanide	<0.040	µa/L		0.1	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2.4.5-T	<0.010	µa/L		0.1	
2.4-D	<0.010	µa/L		0.1	
2.4-MCPA	<0.010	µa/L		0.1	
Clodinafop-proparavyl	<0.010	µa/L		0.1	
Dichlorprop	<0.010	µa/L		0.1	
Dichlorprop-P	<0.01	µa/L		0.1	
Diclofop méthyl	<0.010	µa/L		0.1	
Fénoxaprop-éthyl	<0.010	µa/L		0.1	
Fluazifop butyl	<0.010	µa/L		0.1	
Mécoprop	<0.010	µa/L		0.1	
Mécoprop-D	<0.010	µa/L		0.1	
Triclopyr	<0.020	µa/L		0.1	
PESTICIDES CARBAMATES					
Asulame	<0.100	µa/L		0.1	
Benthiavdicarbe-isopropyl	<0.010	µa/L		0.1	
Carbaryl	<0.010	µa/L		0.1	
Carbendazime	<0.010	µa/L		0.1	
Carbétamide	<0.010	µa/L		0.1	
Carbofuran	<0.010	µa/L		0.1	
Chlorprophame	<0.010	µa/L		0.1	
Fenoxycarbe	<0.050	µa/L		0.1	
Hydroxycarbofuran-3	<0.01	µa/L		0.1	
Iprovalicarb	<0.050	µa/L		0.1	
Méthiocarb	<0.010	µa/L		0.1	
Méthomyl	<0.050	µa/L		0.1	
Molinate	<0.010	µa/L		0.1	
Propoxur	<0.010	µa/L		0.1	
Prosulfocarbe	<0.010	µa/L		0.1	
Pyrimicarbe	<0.010	µa/L		0.1	
Thiophanate méthyl	<0.010	µa/L		0.1	
PESTICIDES DIVERS					
2.6 Dichlorobenzamide	<0.020	µa/L		0.1	
Acétamiprid	<0.010	µa/L		0.1	
Aclonifen	<0.010	µa/L		0.1	
AMPA	<0.030	µa/L		0.1	
Anthraquinone (pesticide)	<0.05	µa/L		0.1	
Benfluraline	<0.010	µa/L		0.1	

Benoxacor	<0.010	µg/L	0.1		
Bentazone	<0.010	µg/L	0.1		
Bifenox	<0.050	µg/L	0.1		
Bromacil	<0.020	µg/L	0.1		
Bromadiolone	<0.050	µg/L	0.1		
Butraline	<0.010	µg/L	0.1		
Captane	<0.010	µg/L	0.1		
Carfentrazone éthyle	<0.050	µg/L	0.1		
Chloridazone	<0.010	µg/L	0.1		
Chlorothalonil	<0.020	µg/L	0.1		
Clethodime	<0.010	µg/L	0.1		
Clomazone	<0.010	µg/L	0.1		
Clopyralid	<0.100	µg/L	0.1		
Cloquintocet-mexyl	<0.010	µg/L	0.1		
Clothianidine	<0.010	µg/L	0.1		
Cycloxydime	<0.020	µg/L	0.1		
Cyprodinil	<0.010	µg/L	0.1		
Cyprosulfamide	<0.010	µg/L	0.1		
Desmethylnorflurazon	<0.010	µg/L	0.1		
Dichlobénil	<0.020	µg/L	0.1		
Dicofol	<0.050	µg/L	0.1		
Diflufénicanil	<0.02	µg/L	0.1		
Diméthomorphe	<0.010	µg/L	0.1		
Dinocap	<0.020	µg/L	0.1		
Diquat	<0.030	µg/L	0.1		
Dodine	<0.010	µg/L	0.1		
Ethofumésate	<0.010	µg/L	0.1		
Famoxadone	<0.02	µg/L	0.1		
Fénamidone	<0.01	µg/L	0.1		
Fenpropidin	<0.010	µg/L	0.1		
Fenpropimorphe	<0.050	µg/L	0.1		
Fibronil	<0.010	µg/L	0.1		
Flonicamide	<0.100	µg/L	0.1		
Flumioxazine	<0.050	µg/L	0.1		
Fluquinconazole	<0.020	µg/L	0.1		
Flurochloridone	<0.010	µg/L	0.1		
Fluroxypir	<0.100	µg/L	0.1		
Fluroxypir-meptyl	<0.100	µg/L	0.1		
Flurtamone	<0.010	µg/L	0.1		
Folpel	<0.010	µg/L	0.1		
Fosetyl-aluminium	<0.1	µg/L	0.1		
Glufosinate	<0.03	µg/L	0.1		
Glvphosate	<0.030	µg/L	0.1		
Imazamox	<0.010	µg/L	0.1		
Imidaclopride	<0.010	µg/L	0.1		
Iprodione	<0.010	µg/L	0.1		
Isoxaflutole	<0.100	µg/L	0.1		
Lenacile	<0.010	µg/L	0.1		
Mebiquat	<0.03	µg/L	0.1		
Métalaxyle	<0.010	µg/L	0.1		
Métaldéhvde	<0.050	µg/L	0.1		
Norflurazon	<0.010	µg/L	0.1		
Oxadixyl	<0.010	µg/L	0.1		
Oxvfluorfene	<0.010	µg/L	0.1		
Paraquat	<0.050	µg/L	0.1		
Pendiméthaline	<0.010	µg/L	0.1		
Prochloraze	<0.010	µg/L	0.1		
Procymidone	<0.010	µg/L	0.1		
Pvmétrozine	<0.010	µg/L	0.1		
Pvrifénox	<0.010	µg/L	0.1		
Pvriméthanyl	<0.010	µg/L	0.1		
Pvriproxvfen	<0.020	µg/L	0.1		
Quimerac	<0.010	µg/L	0.1		
Quinoxvfen	<0.010	µg/L	0.1		
Roténone	<0.010	µg/L	0.1		
Spiroxamine	<0.050	µg/L	0.1		
Tébufénozide	<0.010	µg/L	0.1		
Tétraconazole	<0.020	µg/L	0.1		
Thiaclopride	<0.010	µg/L	0.1		
Thiamethoxam	<0.010	µg/L	0.1		
Total des pesticides analysés	<0.01	µg/L	0.5		
Trifluraline	<0.010	µg/L	0.1		
Vinchlozoline	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS					
Bromoxynil	<0.030	µg/L	0.1		
Bromoxynil octanoate	<0.050	µg/L	0.1		
Dicamba	<0.100	µg/L	0.1		
Imazaméthabenz-méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Ioxynil	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES ORGANOCHLORES					
Aldrine	<0.010	µg/L	0.0		
Chlordane alpha	<0.010	µg/L	0.1		
Chlordane bêta	<0.010	µg/L	0.1		
DDD-2.4'	<0.010	µg/L	0.1		

DDD-4.4'	<0.010	µg/L		0.1		
DDE-2.4'	<0.010	µg/L		0.1		
DDE-4.4'	<0.010	µg/L		0.1		
DDT-2.4'	<0.010	µg/L		0.1		
DDT-4.4'	<0.010	µg/L		0.1		
Dieldrine	<0.010	µg/L		0.0		
Diméthachlore	<0.01	µg/L		0.1		
Endosulfan alpha	<0.010	µg/L		0.1		
Endosulfan bêta	<0.010	µg/L		0.1		
Endosulfan sulfate	<0.010	µg/L		0.1		
Endosulfan total	<0.020	µg/L		0.1		
Endrine	<0.010	µg/L		0.1		
HCH alpha	<0.010	µg/L		0.1		
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0.02	µg/L		0.1		
HCH bêta	<0.010	µg/L		0.1		
HCH delta	<0.010	µg/L		0.1		
HCH gamma (lindane)	<0.010	µg/L		0.1		
Heptachlore	<0.010	µg/L		0.0		
Heptachlore époxyde	<0.010	µg/L		0.0		
Hexachlorobenzène	<0.010	µg/L		0.1		
Isodrine	<0.010	µg/L		0.1		
Oxadiazon	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES						
Cadusafos	<0.010	µg/L		0.1		
Chlorfenvinphos	<0.010	µg/L		0.1		
Chlormépbos	<0.010	µg/L		0.1		
Chlorpyrifos éthvl	<0.010	µg/L		0.1		
Chlorpyrifos méthvl	<0.010	µg/L		0.1		
Diazinon	<0.010	µg/L		0.1		
Dichlorvos	<0.020	µg/L		0.1		
Diméthoate	<0.010	µg/L		0.1		
Ethoprophos	<0.010	µg/L		0.1		
Fenitrothion	<0.010	µg/L		0.1		
Fenthion	<0.050	µg/L		0.1		
Malathion	<0.010	µg/L		0.1		
Méthidathion	<0.010	µg/L		0.1		
Oxvéméton méthvl	<0.010	µg/L		0.1		
Parathion éthvl	<0.010	µg/L		0.1		
Parathion méthvl	<0.010	µg/L		0.1		
Phoxime	<0.030	µg/L		0.1		
Proparaite	<0.100	µg/L		0.1		
Quinalphos	<0.010	µg/L		0.1		
Témépbos	<0.02	µg/L		0.1		
Terbuphos	<0.010	µg/L		0.1		
Trichlorfon	<0.010	µg/L		0.1		
Vamidothion	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES						
Alphaméthrine	<0.010	µg/L		0.1		
Bifenthrine	<0.010	µg/L		0.1		
Cyfluthrine	<0.010	µg/L		0.1		
Cyperméthrine	<0.010	µg/L		0.1		
Deltaméthrine	<0.010	µg/L		0.1		
Fenpropathrine	<0.010	µg/L		0.1		
Lambda Cyhalothrine	<0.010	µg/L		0.1		
Piperonil butoxide	<0.010	µg/L		0.1		
Tefluthrine	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES STROBILURINES						
Azoxystrobine	<0.010	µg/L		0.1		
Fluoxastrobine	<0.010	µg/L		0.1		
Kresoxim-méthyle	<0.050	µg/L		0.1		
Picoxystrobine	<0.010	µg/L		0.1		
Pyraclostrobine	<0.010	µg/L		0.1		
Trifloxystrobine	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES SULFONYLUREES						
Amidosulfuron	<0.020	µg/L		0.1		
Flazasulfuron	<0.010	µg/L		0.1		
Mésosulfuron-méthyl	<0.010	µg/L		0.1		
Metsulfuron méthyl	<0.010	µg/L		0.1		
Nicosulfuron	<0.010	µg/L		0.1		
Rimsulfuron	<0.010	µg/L		0.1		
Sulfosulfuron	<0.020	µg/L		0.1		
Thifensulfuron méthyl	<0.010	µg/L		0.1		
Tribenuron-méthyle	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES TRIAZINES						
Améthryne	<0.010	µg/L		0.1		
Atrazine	<0.010	µg/L		0.1		
Cyanazine	<0.020	µg/L		0.1		
Flufenacet	<0.010	µg/L		0.1		
Hexazinone	<0.010	µg/L		0.1		
Métamitrone	<0.010	µg/L		0.1		
Métribuzine	<0.010	µg/L		0.1		
Prométhrine	<0.010	µg/L		0.1		
Propazine	<0.010	µg/L		0.1		

Sébuthylazine	<0.010	µg/L		0.1		
Simazine	<0.010	µg/L		0.1		
Terbuméton	<0.020	µg/L		0.1		
Terbuthylazin	<0.010	µg/L		0.1		
Terbutryne	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES TRIAZOLES						
Aminotriazole	<0.030	µg/L		0.1		
Bitertanol	<0.010	µg/L		0.1		
Bromuconazole	<0.010	µg/L		0.1		
Cyproconazole	<0.050	µg/L		0.1		
Difénoconazole	<0.02	µg/L		0.1		
Epoxyconazole	<0.010	µg/L		0.1		
Fenbuconazole	<0.010	µg/L		0.1		
Fludioxonil	<0.010	µg/L		0.1		
Flusilazol	<0.010	µg/L		0.1		
Hexaconazole	<0.020	µg/L		0.1		
Metconazol	<0.020	µg/L		0.1		
Myclobutanil	<0.010	µg/L		0.1		
Penconazole	<0.020	µg/L		0.1		
Propiconazole	<0.010	µg/L		0.1		
Prothioconazole	<0.100	µg/L		0.1		
Tébuconazole	<0.010	µg/L		0.1		
Thiencarbazone-methyl	<0.010	µg/L		0.1		
Triadiméfon	<0.040	µg/L		0.1		
Triadimenol	<0.040	µg/L		0.1		
Triazamate	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES TRICETONES						
Mésotrione	<0.010	µg/L		0.1		
Sulcotrione	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.010	µg/L		0.1		
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0.050	µg/L		0.1		
Chlortoluron	<0.010	µg/L		0.1		
Desméthylisoproturon	<0.01	µg/L		0.1		
Diuron	<0.010	µg/L		0.1		
Iodosulfuron-methyl-sodium	<0.010	µg/L		0.1		
Isoproturon	<0.010	µg/L		0.1		
Linuron	<0.050	µg/L		0.1		
Métabenzthiazuron	<0.010	µg/L		0.1		
Métobromuron	<0.010	µg/L		0.1		
Métoxuron	<0.010	µg/L		0.1		
Monolinuron	<0.010	µg/L		0.1		

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : Jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67

Fax : 05.34.09.36.40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 26/03/2007 à 10h05 pour l'ARS et par ARS09 : ERIC CHELLE

Nom et type d'installation : PRODUCTION CAZAUX (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Nom et localisation du point de surveillance : RESERVOIR DE CAZAUX - CAZAUX (SORTIE DU RESERVOIR)

Code point de surveillance : 0000005357

Code installation : 003581

Type d'analyse : 9P2

Code Sise analyse : 00056087

Référence laboratoire : F-07-12107

Numéro de prélèvement : 00900055508

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900055508)

Eau d'alimentation non conforme aux normes en vigueur.

Les limites de qualité sont dépassées dans des proportions nécessitant une interdiction de consommer l'eau, celle-ci étant NON POTABLE. Nous vous rappelons la nécessité de prendre des dispositions pour avertir la population et remédier à ce problème.

mardi 25 août 2020

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,
La Déléguée Départementale



Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	7.5	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.68	unité pH			6.5	9.0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	N.M.	ma(Cl ₂)/L				
Chlore total	N.M.	ma(Cl ₂)/L				

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Coloration	<5	ma(Pt)/L				15.0
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Saveur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélobimétrique NFU	1.23	NFU				2.0
CHLOROBENZENES						
Dichlorobenzène-1.2	<1	µa/L				
Dichlorobenzène-1.3	<1	µa/L				
Dichlorobenzène-1.4	<1	µa/L				
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<1	µa/L		1.0		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0.5	µa/L		1		
Dichloroéthane-1.1	<1	µa/L				
Dichloroéthane-1.2	<1	µa/L		3		
Dichloroéthylène-1.1	<1	µa/L				
Dichloroéthylène-1.2 trans	<1	µa/L				
Dichlorométhane	<1	µa/L				
Tétrachloroéthane-1.1.2.2	<1	µa/L				
Tétrachloroéthylène-1.1.2.2	<1	µa/L		10		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<1	µa/L		10		
Tétrachlorure de carbone	<1	µa/L				
Trichloroéthane-1.1.1	<1	µa/L				
Trichloroéthane-1.1.2	<1	µa/L				
Trichloroéthylène	<1	µa/L		10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.72	unité pH			6.5	9.0
Titre alcalimétrique complet	30.6	°f				
Titre hydrotimétrique	31.4	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer total	<5	µa/L				200
Manganèse total	<5	µa/L				50
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-déisopropyl	<0.080	µa/L		0.1		
Atrazine déséthyl	<0.020	µa/L		0.1		
MINERALISATION						
Calcium	129.80	ma/L				
Chlorures	5.9	ma/L				250
Conductivité à 25°C	583.0	µS/cm			200	1100
Magnésium	3.03	ma/L				
Potassium	0.55	ma/L				
Sodium	3.0	ma/L				200
Sulfates	6.5	ma/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total µa/l	<10	µa/L				200
Arsenic	<5	µa/L		10		
Barium	0.054	ma/L				1
Bore ma/L	<0.010	ma/L		1		
Cyanures totaux	<5	µa(CN)/L		50		
Fluorures ma/L	0.093	ma/L		2		
Mercure	0.37	µa/L		1		
Sélénium	<5	µa/L		10		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	1.34	ma(C)/L				2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0.05	ma/L				0.1
Nitrates (en NO ₃)	1.23	ma/L		50.0		

Nitrites (en NO2)	<0.05	mg/L		0.5		
PARAMETRES INVALIDES						
Equilibre calcocarbonique O/1/2	0	ANS OBJE				1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE						
Activité alpha alobale en Ba/L	<0.03	Ba/L				
Activité bêta alobale en Ba/L	<0.04	Ba/L				
Activité Tritium (3H)	<7.9	Ba/L				100.0
Dose totale indicative (utiliser DI)	<0.1	mSv/a				0.1
Potassium 40 en mg/L	N.M.	mg/L				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	>300	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	11	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	14	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	13	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	13	n/(100mL)		0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
Acétochlore	<0.020	µg/L		0.1		
Alachlore	<0.02	µg/L		0.1		
Cymoxanil	<0.050	µg/L		0.1		
Diméthénamide	<0.010	µg/L		0.1		
Métolachlore	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES						
2.4-D	<0.010	µg/L		0.1		
2.4-MCPA	<0.010	µg/L		0.1		
Mécoprop	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES CARBAMATES						
Carbofuran	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES DIVERS						
Aclonifen	<0.020	µg/L		0.1		
AMPA	<0.030	µg/L		0.1		
Bentazone	<0.010	µg/L		0.1		
Captane	<0.020	µg/L		0.1		
Dichloropropane-1.2	<1	µg/L		0.1		
Dichloropropylène-1.3 cis	<1	µg/L		0.1		
Dichloropropylène-1.3 trans	<1	µg/L		0.1		
Fenpropimorphe	<0.010	µg/L		0.1		
Folpel	<0.020	µg/L		0.1		
Glufosinate	<0.03	µg/L		0.1		
Glyphosate	<0.030	µg/L		0.1		
Imidaclopride	<0.010	µg/L		0.1		
Pendiméthaline	<0.020	µg/L		0.1		
Trifluraline	<0.02	µg/L		0.1		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS						
Imazaméthabenz	<0.010	µg/L		0.1		
Ioxynil	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES ORGANOCHLORES						
HCH gamma (lindane)	<0.020	µg/L		0.1		
Oxadiazon	<0.020	µg/L		0.1		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES						
Deltaméthrine	<0.02	µg/L		0.1		
PESTICIDES SULFONYLUREES						
Nicosulfuron	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES TRIAZINES						
Atrazine	<0.020	µg/L		0.1		
Simazine	<0.020	µg/L		0.1		
Terbuthylazin	<0.020	µg/L		0.1		
PESTICIDES TRIAZOLES						
Aminotriazole	<0.030	µg/L		0.1		
Flusilazol	<0.010	µg/L		0.1		
Tébuconazole	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES TRICETONES						
Sulcotrione	<0.010	µg/L		0.1		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
Chlortoluron	<0.010	µg/L		0.1		
Diuron	<0.010	µg/L		0.1		
Isoproturon	<0.010	µg/L		0.1		
Linuron	<0.010	µg/L		0.1		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromoforme	<1	µg/L		100		
Chlorodibromométhane	<1	µg/L		100		
Chloroforme	<1	µg/L		100		
Dichloromonobromométhane	<1	µg/L		100		

Annexe n°7 : Dernière analyse Spéci

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : AUTRE

Unité de gestion : S.M.D.E.A

Exploitant : S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 27/10/2020 à 12h15 pour l'ARS et par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'ARIEGE CAMP, FOIX

Nom et type d'installation : LES RIVEROTS ET LES TRUFFIERES (CAPTAGE)

Type d'eau : eau brute souterraine

Nom et localisation du point de surveillance :

EXHAURE RIVEROTS/TRUFFIERES - CAZAUX (ARRIVEE)

Code point de surveillance : 0000000773 Code installation : 000236 Numéro de prélèvement : 00900138979

Conclusion sanitaire :

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : jeudi 26 novembre 2020

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
température de l'eau	13,2	°C				25
Analyse laboratoire						
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
agents de surface (bleu méth.) mg/l	<0,050	mg/L				0,5
phénols (indice phénol c6h5oh) mg/l	<0,005	mg/L				0,1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU						
anthracène	<0,010	µg/L				
benzanthracène	<0,002	µg/L				
benzo(a)pyrène *	<0,002	µg/L				
benzo(b)fluoranthène	<0,002	µg/L				
benzo(g,h,i)pérylène	<0,002	µg/L				
benzo(k)fluoranthène	<0,002	µg/L				
dibenzo(a,h)anthracène	<0,002	µg/L				
fluoranthène *	<0,010	µg/L				
hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,002	µg/L				
hydrocarbures polycycliques aromatiques (6 subst. *)	<0,002	µg/L				1,00
indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,002	µg/L				
méthyl(2)fluoranthène	<0,002	µg/L				
méthyl(2)naphtalène	<0,002	µg/L				
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
chrome total	<0,50	µg/L				50,0
cuivre	<0,0050	mg/L				
nickel	<0,50	µg/L				
plomb	<0,50	µg/L				50,0
zinc	<0,0050	mg/L				5,0
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE						
activité radon 222	4,58	Bq/L				

**Annexe n°8 : Examen de conformité à
l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les
prescriptions générales applicables aux
prélèvements relevant notamment de la
rubrique 1.3.1.0**

Numéro article	Résumé du contenu de l'article	Examen de conformité
<p>Article 1 Dispositions générales.</p>	<p>Sont visés par le présent arrêté les prélèvements soumis à déclaration au titre des rubriques :</p> <p>-1.1.2.0, relative aux prélèvements permanents ou temporaires issus d'un sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, dans les eaux souterraines, par pompage, par drainage, par dérivation ou tout autre procédé ;</p> <p>-1.2.1.0, 1.2.2.0 relatives aux prélèvements permanents ou temporaires issus d'une installation ou d'un ouvrage dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe ;</p> <p>-1.3.1.0 relative aux prélèvements d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-3 (2°) du code de l'environnement, ont prévu l'abaissement des seuils.</p>	<p>Le captage des « Riverots / Truffières » est en ZRE, le prélèvement est soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0 et est donc concerné par cet arrêté.</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>
<p>Article 2 Dispositions générales.</p>	<p>Respecter les engagements et valeurs annoncés dans le dossier de déclaration, notamment en ce qui concerne le ou les lieux de prélèvements, débits instantanés maximum et volumes annuels maximums prélevés.</p> <p>Ne pas dépasser les seuils de déclaration ou d'autorisation des autres rubriques de la nomenclature sans en avoir fait au préalable la déclaration ou la demande d'autorisation et avoir obtenu le récépissé de déclaration ou l'autorisation.</p> <p>Toute modification notable apportée aux ouvrages ou installations de prélèvement, à leur localisation, leur mode d'exploitation, aux caractéristiques principales du prélèvement lui-même (débit, volume, période), tout changement de type de moyen de mesure ou de mode d'évaluation de celui-ci, ainsi que tout autre changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet.</p>	<p>Par Arrêté préfectoral du 19 juillet 1994, la commune de Cazaux est classée en zone de répartition des eaux. Le débit maximum prélevé sera inférieur à 8 m³/h (D).</p> <p>Les engagements et valeurs annoncés dans le dossier de déclaration ont fait l'objet d'une analyse prospective de la part du SMDEA afin d'en assurer leur respect dans le temps.</p> <p>Tout changement qui modifierait substantiellement les conditions de la déclaration sur le captage des « Riverots / Truffières » sera porté à la connaissance du préfet.</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>
<p>Article 3 Conditions d'implantation des ouvrages et installations de prélèvement.</p>	<p>Choix du site d'implantation des ouvrages de prélèvement en évitant toute surexploitation ou dégradation significative de la ressource en eau, superficielle ou souterraine, déjà affectée à la production d'eau destinée à la consommation humaine ou à d'autres usages dans le cadre d'activités régulièrement exploitées</p>	<p>Le captage des « Riverots / Truffières » est déjà installé depuis plusieurs décennies sans qu'ait été notée quelque dégradation significative ou surexploitation de la ressource en eau.</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>
<p>Article 4 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.</p>	<p>Prendre les dispositions nécessaires pour prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux.</p>	<p>Comme indiqué dans l'analyse des incidences, les travaux et l'exploitation du captage des « Riverots / Truffières » n'engendreront pas d'altérations de la qualité de l'eau.</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>

Numéro article	Résumé du contenu de l'article	Examen de conformité
<p>Article 5 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.</p>	<p>Le débit instantané du prélèvement et le volume annuel prélevé ne doivent en aucun cas être supérieurs respectivement au débit et volume annuel maximum mentionnés dans la déclaration.</p> <p>Le débit instantané est, si nécessaire, ajusté de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre le maintien en permanence de la vie, la circulation, la reproduction des espèces piscicoles qui peuplent le cours d'eau où s'effectue le prélèvement ; - respecter les orientations, restrictions ou interdictions applicables dans les zones d'expansion des crues et les zones concernées par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux, un plan de prévention des risques naturels, un périmètre de protection d'un point de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, un périmètre de protection des sources d'eau minérale naturelle ou un périmètre de protection des stockages souterrains. 	<p>Cf. Article 2</p> <p>Le prélèvement des « Riverots / Truffières » est un prélèvement de source.</p> <p>Sans objet</p> <p>Le prélèvement est justement destiné à la consommation humaine, et la déclaration est établie en complément au dossier de demande de DUP pour la dérivation de l'eau et la protection du captage.</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>
<p>Article 6 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.</p>	<p>Le préfet peut, sans que le bénéficiaire de la déclaration puisse s'y opposer ou solliciter une quelconque indemnité, réduire ou suspendre temporairement le prélèvement dans le cadre des mesures prises au titre du décret n° 92-1041 du 24 septembre 1992 relatif à la limitation ou à la suspension provisoire des usages de l'eau.</p>	<p style="text-align: center;">Sans effet sur la déclaration.</p>
<p>Article 7 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.</p>	<p>Les ouvrages et installations de prélèvement d'eau doivent être conçus de façon à éviter le gaspillage d'eau. A ce titre, le bénéficiaire prend des dispositions pour limiter les pertes des ouvrages de dérivation, des réseaux et installations alimentés par le prélèvement dont il a la charge.</p>	<p>Tel qu'indiqué au chapitre B.VI.3, le SMDEA pratique, pour l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » sur la commune de Cazaux, une gestion économe de la ressource en eau (étude des bruits de fond, recherche de fuites...). S'agissant d'un captage de source, seule l'eau nécessaire aux besoins de l'UDI est prélevée, le surplus est restitué au milieu naturel au niveau du captage.</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>
<p>Article 8 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.</p>	<p>Chaque ouvrage et installation de prélèvement est équipé de moyens de mesure ou d'évaluation appropriés du volume prélevé et d'un système permettant d'afficher en permanence les références du récépissé de déclaration.</p>	<p>L'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb » comporte un compteur général permettant de relever les volumes prélevés.</p> <p>Le récépissé de déclaration sera joint au registre de tenue du compteur.</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>
<p>Article 9 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.</p>	<p>Les moyens de mesure et d'évaluation du volume prélevé doivent être régulièrement entretenus, contrôlés et, si nécessaire, remplacés, de façon à fournir en permanence une information fiable.</p>	<p>Le SMDEA veille au bon fonctionnement des compteurs mis en place sur l'UDI de « Azam Coudère Clot Cazaux Peyb ».</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>
<p>Article 10</p>	<p>Consigner sur un registre ou cahier les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement</p>	<p>Le SMDEA tient un registre des relevés de compteurs et consigne les éléments du suivi</p>

Numéro article	Résumé du contenu de l'article	Examen de conformité
Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	<i>(valeurs des volumes prélevés, périodes de fonctionnement de l'ouvrage, incidents survenus dans l'exploitation, entretiens...)</i>	de l'exploitation du captage des « Riverots / Truffières ». CONFORME
Article 11 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	<i>Communiquer au préfet, dans les deux mois suivant la fin de chaque année civile ou la campagne de prélèvement pour les prélèvements saisonniers, un extrait ou une synthèse du registre ou cahier visé à l'article 10.</i>	Le SMDEA se charge de la communication des éléments attendus par le préfet, en particulier par l'établissement du RPQS. CONFORME
Article 12 Conditions d'arrêt d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	<i>Fermeture des ouvrages de prélèvements ou mise hors service en dehors des périodes d'exploitation et en cas de délaissement provisoire afin d'éviter tout mélange ou pollution des eaux.</i>	Le captage des « Riverots / Truffières » fonctionne en continu sur l'année. En cas de délaissement provisoire le captage sera mis hors service. CONFORME
Article 13 Conditions d'arrêt d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	<i>Informers le préfet en cas de cessation définitive des prélèvements et remise en état des lieux.</i>	En cas de cessation définitive du prélèvement du captage des « Riverots / Truffières » le SMDEA informera le préfet. CONFORME
Article 14 Dispositions diverses.	<i>Le déclarant est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle.</i>	 Sans effet sur la déclaration.
Article 15 Dispositions diverses.	<i>Si le déclarant veut obtenir la modification de certaines des prescriptions applicables à l'installation, il en fait la demande au préfet.</i>	Tout changement qui modifierait substantiellement les conditions de la déclaration sur le captage des « Riverots / Truffières » sera porté à la connaissance du préfet. Sans effet sur la déclaration en cours.
Articles 16 et 17 Dispositions diverses.	<i>Relatifs aux modalités d'application de l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration.</i>	 Sans effet sur la déclaration en cours.